



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

L'ÉTAT EN BOURGOGNE

EN 2011

Activités des services
déconcentrés
à l'échelon régional

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE	9
DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ.....	15
DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....	19
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE).....	25
DIRECTION INTERRÉGIONALE ÉCHELON DÉCONCENTRÉ DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA PROTEC- TION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE CENTRE BOURGOGNE.....	47
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE.....	53
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	67
DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE.....	91
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	99
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.....	123
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE.....	127
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....	145
PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....	153

INTRODUCTION

Pour cette année 2011, le rapport d'activité des services de l'État en région Bourgogne est présenté par services en respectant un plan qui permet de rappeler les principales missions du service, d'analyser ses réalisations marquantes de l'année 2011 et d'annoncer les perspectives majeures de l'année 2012.

Pour autant, au delà de cette présentation, qui se veut la plus homogène et la plus exhaustive possible, il convient de replacer l'action de l'État en Bourgogne dans la perspective des priorités nationales des politiques publiques. Aussi, ce rapport rappelle en introduction les orientations et priorités de l'action de l'État telles qu'elles ont pu être inscrites pour notre région dans le Projet d'action stratégique de l'État (PASE) en Bourgogne.

Les priorités de l'État en Bourgogne, inscrites dans le PASE

Une économie moins tertiaire ayant subi plus fortement la crise et devant se repositionner pour retrouver la croissance, les difficultés sociales et sociétales d'une partie de notre population, la nécessaire prise en compte de la forte ruralité de la Bourgogne et des orientations liées à l'environnement offrent les conditions d'une approche orientée des interventions de l'État.

Ces réflexions que les acteurs en place conduisent depuis plusieurs mois ont permis de dégager quatre grands axes stratégiques d'intervention portant sur :

- le développement de la compétitivité de l'économie bourguignonne, de l'attractivité de son territoire pour les entreprises et les populations (notamment les jeunes), et de l'emploi durable;
- le renforcement de la cohésion sociale et territoriale;
- l'application et l'adaptation de l'ensemble des mesures environnementales issues pour l'essentiel des lois dites Grenelle;
- la mise en œuvre de la réforme territoriale d'un État moderne.

A) STIMULER LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI DE LA BOURGOGNE

Porté par la DIRECCTE, la DRAAF et la DRRT, cet axe d'intervention conduit l'État à intervenir souvent conjointement avec le conseil régional. Il concerne à la fois :

- la stratégie régionale de l'innovation avec la création de la technopole régionale d'innovation, le développement du PRES et la SATT Grand Est en partenariat avec la Franche-Comté, dans le cadre de la dynamique créée par les investissements d'avenir;
- la structuration des filières majeures avec l'émergence de nouveaux groupements, grappes et clusters, comme Agro-Composites, Mecateam, Wind4Future, Pharmimage, Pierre de Bourgogne, et les deux pôles de compétitivité, PNB et Vitagora;
- le soutien au développement de la mobilisation du bois avec une gestion forestière durable pour assurer une valorisation locale des bois;
- le soutien à une agriculture durable prenant appui notamment sur l'élevage allaitant, caractéristique particulière de notre agriculture régionale;
- l'accompagnement des démarches économiques territoriales et le développement de l'emploi, avec la mise en place d'une GPEC par bassin d'emploi favorisant l'adéquation entre offre et demande, une politique régionale de revitalisation et un service public de l'emploi amélioré. Ainsi, le contrat de plan régional de développement des formations encadre les actions menées en termes de formation et d'apprentissage. Par ailleurs ce sont les sous-préfets qui animent et coordonnent, sur chacun des bassins d'emploi, l'ensemble des acteurs de l'emploi.

B) CONDUIRE UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Plusieurs services contribuent à mettre en œuvre cette orientation majeure de la politique territoriale de l'État en Bourgogne, la DREAL, la DIRECCTE, la DRJSCS, la DRAC et le Rectorat.

Il s'agit de faire porter les priorités d'actions :

- sur le renforcement de la cohésion territoriale en intervenant prioritairement sur trois leviers distincts mais convergeant sur les territoires :
 - . les interventions concentrées du FISAC sur des territoires identifiés,
 - . le développement de l'activité touristique prenant appui sur le patrimoine régional pour proposer des offres touristiques intégrées innovantes et pour valoriser la patrimoine,
 - . le rayonnement culturel et sportif tant pour le soutien aux équipements que par la diffusion culturelle d'autre part;
- sur le soutien à l'aménagement et au logement en incitant et en accompagnant les collectivités dans des démarches de planification intercommunales, SCOT et PLUi, en améliorant la qualité du parc de logement et l'accessibilité des plus modestes notamment en regard de la performance énergétique, en veillant aux conventions CUS, au DALO, à la réhabilitation énergétique du parc HLM, en traitant l'habitat indigne et le programme Habiter Mieux (ANAH);
- sur la politique de la ville en aidant les collectivités à rechercher une approche globale avec une gouvernance partagée, en favorisant la réussite des jeunes en difficulté dans les quartiers (internat d'excellence, cordées de la réussite,).

C) DÉCLINER EN RÉGION LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

C'est la DREAL, avec la DRAAF et la DIRECCTE qui assurent le pilotage de cette orientation tournée vers l'environnement et visant à :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre en préparant en 2011 un schéma régional climat, air et énergie qui constituera la feuille de route stratégique pour des politiques régionales ambitieuses et cohérentes en faveur de la lutte contre le changement climatique;
- préparer la construction du schéma régional de cohérence écologique pour 2012, trame verte et bleue, en élaborant en 2011 la méthode de travail en relation avec le conseil régional et en amorçant la rédaction du diagnostic.

Ces deux premières actions sont co-pilotées avec le conseil régional.

- rendre opérationnelle la stratégie régionale en matière de risques naturels et hydrauliques avec la mise en œuvre de la directive inondation et l'approbation des PPRN dans les zones à forts enjeux;
- assurer le bon état des eaux et des milieux aquatiques sur les trois bassins versants en luttant contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages et en traitant les ouvrages hydrauliques pour restaurer la continuité écologique;
- animer et mettre en œuvre avec l'ARS les actions du PRSE 2.

D) SIMPLIFIER ET COORDONNER LES OUTILS ET LES PROCÉDURES DE L'ÉTAT

Cette orientation qui concerne principalement les services déconcentrés placés sous l'autorité du préfet de région intéresse cependant d'autres directions régionales.

Les axes majeurs de l'action de l'État en 2011 ont portés sur :

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers comme la simplification et la dématérialisation de certaines procédures. La DRFiP a fortement développé en 2011 la télédéclaration et le télépaiement tant pour les particuliers que pour les professionnels. De la même manière, notons l'expérimentation conduite dans l'Yonne avec l'appui de la DRAAF pour dématérialiser la totalité des télédéclarations PAC;

- la réduction des dépenses publiques en restructurant l'immobilier de l'État, avec par exemple le regroupement sur un seul site les services de la DREAL et de la DIRECCTE précédemment sur 5 sites, celui de la DRAAF préparé en 2011 et effectif en 2012, précédemment sur 3 sites, en généralisant la démarche d'audits énergétiques, en mettant en place une démarche profonde de mutualisation des fonctions support.

Cette présentation, très résumée, des orientations prioritaires de l'action de l'État en Bourgogne pour 2011, issues du PASE, ne constitue qu'un éclairage partiel de l'ensemble des activités des services de l'État. Ces dernières couvrent la totalité des politiques publiques que l'État met en œuvre et telles que les services de l'État vous les présentent dans ce rapport.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE

Directeur : M. Pascal REGARD

Adresse : 12, rue Montmartre

BP 41071

21010 DIJON Cedex

Tél : 03 80 58 20 34

Fax : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Site internet : www.douane.budget.gouv.fr

Effectifs : 185 agents au 31 décembre 2011

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe BAILLET qui a remplacé M. Philippe DELASALLE à compter du 1er décembre 2011) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Pascal REGARD qui sera remplacé par Mme Claire LARMAND-CANITROT à compter du 1er juillet 2012) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne. Il disposait au 31 décembre 2011 d'un effectif réel de 185 agents, dont 45 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, cinq bureaux dont un intégrant un service viticulture, deux centres de viticulture et deux antennes viticulture ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

A) LA MISSION FISCALE

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

B) LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

C) LA MISSION DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle combat le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment des capitaux et veille au respect de l'obligation déclarative imposée à toute personne important ou exportant des sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10 000 euros.

Elle participe à la maîtrise de l'immigration clandestine qui a des conséquences sur l'emploi et les ressources sociales de la nation.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2011

A) L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées

La direction régionale de Bourgogne a traité 68180 déclarations en douane en 2011, soit une diminution de 9,9 % par rapport à 2010 (74 926 déclarations).

Elle a perçu les recettes suivantes :

a) Pour le budget de l'État

479,833 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole) ;

46,746 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole) ;

5,449 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers ;

6,687 millions d'euros d'autres taxes.

b) Pour le budget de l'union européenne

17,952 millions d'euros de droits de douane.

c) Pour le budget des collectivités locales (région et départements)

196,151 millions d'euros de recettes au titre de la TIPP.

d) Pour le budget d'autres attributaires (CNAM-CCMSA-ONIC...)

71,06 millions d'euros.

Les perceptions globales (823,878 millions d'euros) ont augmenté de 19,6 % par rapport à 2010 (688,572 millions d'euros).

2) L'action économique à destination des entreprises

La direction des douanes de Bourgogne a principalement orienté son action en faveur des entreprises autour des axes suivants :

a) La démarche qualité

Un partenariat ayant pour objet l'échange et la communication d'informations réciproques a été signé le 25 janvier 2011 avec la Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises de la Côte d'Or. Un partenariat similaire a été conclu le 17 novembre 2011 avec la CGPME de l'Yonne.

b) L'audit des entreprises

La démarche personnalisée en faveur des PME a été amplifiée en 2011. Cinquante sept entreprises bourguignonnes ont bénéficié de conseils réglementaires adaptés à leur situation spécifique. Une étude globale de la situation douanière de ces sociétés a ainsi permis de mettre en place une solution personnalisée et de sécuriser leur dédouanement.

Dans le domaine des contributions indirectes, 3 audits conseil d'entreprises spécialisées dans le négoce en vins et spiritueux ont été effectués et 4 conventions ont été signées avec des opérateurs exerçant également dans ce secteur d'activité.

c) Le conseil aux entreprises

La direction des douanes de Bourgogne a organisé avec les Chambres de Commerce et d'Industrie des 4 départements de la région Bourgogne des entretiens sur l'actualité réglementaire.

Ces rendez-vous de proximité, permettent de conseiller et d'informer les entreprises du département sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à leur structure et à leurs opérations de commerce international.

Ils visent à répondre aux attentes des entreprises et à l'urgence de leurs questions qui concernent principalement le statut d'exportateur agréé.

Les entreprises bénéficient dans le cadre de ce statut, de conseils leur permettant de gagner en compétitivité et d'offrir aux opérateurs une qualité de service optimale.

d) La mise en œuvre de la télé-procédure GAMMA simplifiant l'établissement des documents d'accompagnement des produits circulant en suspension d'accises (alcools et boissons alcoolisées, tabacs et produits énergétiques) et des télé-procédures "déclarations de récolte et de stock"

La direction régionale des douanes de Bourgogne a habilité 2 342 opérateurs à la téléprocédure GAMMA en 2011.

Parallèlement, l'informatisation des documents s'est poursuivie en 2011, 2241 viticulteurs ont télé-déclarés leur production grâce au télé-service "déclaration de récolte" et 344 d'entre eux leur déclaration de stock grâce au télé-service "déclaration de stock".

B) LA RÉVISION DE LA CARTE DES IMPLANTATIONS DOUANIÈRES ET LE REGROUPEMENT DE SERVICES

Le projet de regroupement des brigades de surveillance intérieure de DIJON et CHALON-SUR-SAONE sur un site unique en Côte d'Or afin de renforcer leur caractère opérationnel est toujours d'actualité mais le problème du financement demeure.

De même dans le cadre contraint des réductions d'emplois au sein de la direction générale des douanes et droits indirects, un projet de regroupement des services tabac installés dans les quatre départements de la circonscription est envisagé. La nouvelle structure devrait être implantée à DIJON.

C) LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE : LE BILAN DE L'ANNÉE 2011

Dans le domaine de la contrebande de tabac et cigarettes, les services de la surveillance ont constaté 53 infractions entraînant la saisie de 6 542 kg de marchandises portant sur des paquets de cigarettes et de tabac en contrebande et 10 kg portant sur des paquets de cigarettes de contrefaçons.

Dans le domaine des stupéfiants, 158 infractions ont été relevées, entraînant la saisie de :

- 11,285 kg de résine de cannabis;
- 4,995 kg d'herbe de cannabis;
- 0,028 kg de cocaïne;
- 11,474 kg d'héroïne;
- 0,007 kg de champignons hallucinogènes;
- 30 kg de khat;
- 9445 cachets d'ecstasy;
- 0,001 kg d'amphétamines;
- 3 doses de LSD;
- 94 cachets de méthadone.

S'agissant des contrefaçons, le nombre d'articles saisis (hors cigarettes) s'élève à 6 484 articles pour une valeur de 720 152 € contre 3 415 pour une valeur estimée à 826 670 € en 2010.

Dans le domaine des contributions indirectes, le contrôle des entrepositaires agréés, viticulteurs et négociants, a permis de relever 70 infractions. Par ailleurs 53 infractions concernant l'usage d'alcool en exonération à des fins non autorisées ont été constatées. Le montant des amendes perçues, toutes années de constatations confondues, s'élève à 0,27 million d'euros.

Parmi les affaires significatives, il convient de signaler le contrôle d'un ensemble routier bulgare transportant 6,240 kg de cigarettes dissimulées dans du poisson frais ainsi que la saisie de 27 456 litres d'alcools (vodka) d'une valeur d'environ 270 000 € circulant sous couvert de titres de mouvement inapplicables découverts dans deux ensembles routiers.

On relèvera aussi dans le secteur de la viticulture des fausses déclarations de production portant sur 2 350 hl de vins d'une valeur de 465 000 €.

Dans le domaine des stupéfiants il faut noter la saisie de 11,117 kg d'héroïne dissimulés derrière la plaque métallique de la banquette arrière d'un véhicule de tourisme.

Globalement, au titre de l'année 2011, la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne a recouvré dans le cadre de la lutte contre la fraude 0,43 million d'euros de pénalités (toutes années de constatation confondues).

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la " cellule régionale d'orientation des contrôles " poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

Enfin, un agent des douanes est détaché au sein du groupe d'intervention régional (GIR), en appui des services de Gendarmerie et de Police, pour rechercher les infractions douanières.

III- PERSPECTIVES 2012

Le contrat pluriannuel de performance 2009-2011 est arrivé à son terme au 31 décembre 2011. Un nouveau contrat s'inscrivant dans la lignée du précédent pour la période 2012-2013 a été signé le 30 mars 2012. Il reprend les quatre engagements du précédent contrat en confirmant la vocation de l'administration des douanes comme administration partenaire des entreprises à l'international, administration de protection du territoire et des citoyens, administration fiscale moderne et administration en mouvement à l'écoute de ses personnels.

Divers objectifs ont été assignés à l'administration des douanes, tant en matière de contributions indirectes et de fiscalité que de douane. On peut, sans en dresser la liste exhaustive, évoquer les principaux thèmes.

A) DANS LE DOMAINE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

De nouvelles procédures dématérialisées et simplifiées vont être proposées en 2012 aux viticulteurs et opérateurs intervenant dans ce secteur.

C'est ainsi que pour la campagne viticole 2012/2013, les viticulteurs auront la possibilité d'établir leurs déclarations relatives aux pratiques œnologiques (enrichissement, acidification, désacidification, etc ..) sous format dématérialisé.

Un plan d'action a été arrêté pour améliorer la qualité des données contenues dans le casier viticole informatisé (CVI) et fournir aux interlocuteurs institutionnels et à la filière viticole des informations fiables concernant les exploitations, les parcelles, l'utilisation des surfaces,...

B) DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ

La fiscalité est l'un des objectifs prioritaires que la douane va relever dans les années à venir.

L'administration des douanes se fixe pour objectif de faire de la fiscalité douanière en matière d'environnement constituée principalement par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un levier essentiel pour compenser les dommages causés à l'environnement et développer les comportements écologiques des entreprises et des citoyens.

Par ailleurs le gouvernement français s'est engagé à créer une taxe pour les poids lourds (TPL) qui, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, tend à réduire les impacts environnementaux du transport routier des marchandises, tout en dégagant des ressources pour financer de nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transport durable. Cette taxe sera collectée par un prestataire privé agréé et contrôlée par l'administration des douanes.

C) DANS LE DOMAINE DU DÉDOUANEMENT

La douane a pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement, afin de faciliter et de soutenir leurs activités à l'international. Elle souhaite offrir aux opérateurs un dédouanement plus rapide et de meilleure qualité.

La démarche de modernisation du dédouanement entreprise depuis 2009 sera poursuivie en 2012, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA - opérateur économique agréé et d'EA - exportateur agréé).

Toujours dans cet esprit et dans un cadre plus général, l'administration des douanes œuvrera enfin à la mise en place d'un guichet unique de dédouanement.

D) DANS LE DOMAINE DE LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE

L'administration des douanes est engagée dans un processus d'amélioration permanent de sa performance en orientant dans le domaine de la lutte contre la fraude l'action des services douaniers sur les secteurs à hauts risques sociaux et économiques, en particulier le trafic illicite de stupéfiants, la contrebande de tabacs et de cigarettes et les contrefaçons.

La disparition progressive des infrastructures qui ralentissent les flux de véhicules (mise en place du télé-péage sans arrêt) et la généralisation des contrôles dynamiques dans un contexte de flux libre conduisent à adapter le dispositif de surveillance terrestre.

Les objectifs à atteindre, révisés chaque année, s'inscrivent dans le cadre du contrat pluri-annuel de performance 2012-2013.

DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ

Délégué: M Yves LE GOFF

Adresse : délégation de l'Aviation Civile
pour la Bourgogne et la Franche-Comté
BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél: 03-80-65-07-20

Fax: 03-80-65-07-37

Mail : yves.le-goff@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 12 agents

Budgets : 100 000 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation de l'aviation civile pour la Bourgogne et la Franche-Comté exerce ses missions sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte une douzaine d'agents et son siège est situé à Longvic.

Elle est une composante de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-est (DSAC-NE), échelon interrégional d'un service à compétence nationale. Le siège de la DSAC-NE est à Strasbourg et son directeur est M. Gérard Lefèvre.

Sous son autorité, la délégation assure :

A) DES MISSIONS RÉGALIENNES

- traitement des manifestations aériennes,
- traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc..),
- traitement des dossiers d'urbanisme sous l'angle des servitudes aéronautiques,
- traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme),
- établissement des documents de planification (PEB et PSA), et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes,
- traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes,
- lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture) d'aérodrome
- (y compris les aérodromes privés, plates-formes ULM et hélistations),
- enquêtes techniques lors des accidents d'aéronefs,
- relevé et traitement des infractions relevant du code de l'aviation civile,
- suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

B) DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

- de l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques,
- l'immatriculation des ULM,
- l'organisation des examens aéronautiques,

- le suivi et le contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs,
- le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux), effectués par les contrôleurs techniques de la DSAC-NE lors de contrôles inopinés,
- l'homologation et la surveillance des aérodromes et des hélistations.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2011

A) LE SUIVI DES AÉRODROMES

1) L'aérodrome de Dijon-Longvic

L'affectataire principal est le ministère de la défense et l'affectataire secondaire est l'aviation civile qui a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de Dijon par le biais d'une concession reconduite jusqu'au 31 décembre 2012.

Depuis l'ouverture des lignes régulières sur BORDEAUX et TOULOUSE, le trafic des passagers est passé de 25494 en 2010 à 48830 en 2011.

La délégation Bourgogne Franche-Comté assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aérodrome (COS, CLS...).

2) Les autres aérodromes

La Bourgogne compte 22 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) et 2 à usage restreint.

Cinq aérodromes assurent la desserte commerciale de la région. Il s'agit de Dijon-Longvic, Saint-Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault.

19 sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 28 plateformes ULM et 21 aérodromes privés en Bourgogne.

La mission de la délégation Bourgogne Franche-Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aérodromes et à leur voisinage, notamment :

- - en contrôlant les conditions d'utilisation des aérodromes,
- - en participant à la surveillance des aérodromes (8 audits ont été réalisés en 2011)
- - et en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

En application de la loi de décentralisation, la quasi-totalité des aérodromes civils sont, désormais, la propriété des collectivités locales.

B) LES ACTIVITES AÉRIENNES

La délégation traite les questions relatives aux activités aériennes de l'aviation générale en Bourgogne.

Elle a instruit deux dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes.

14 accidents d'aviation, dont 2 ont provoqué deux décès, et ces 14 accidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique de première information, en coordination avec le BEA (bureau enquêtes et analyses, placé auprès du ministre).

C) LES AVIS AUX PRÉFECTURES

En 2011, ont été traités :

- - 27 dossiers de manifestations aériennes
- - Deux fermetures de plateformes ULM.
- - La création de l'hélistation du CHU de CHALON-SUR-SAONE.

En revanche, nous noterons l'absence de création d'aérodrome privé au cours de l'année passée et les remises en service des hélistations de TONNERRE et de SEMUR-EN-AUXOIS.

Enfin, la délégation a été amenée à formuler des avis sur des activités diverses de sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutistes notamment.

Trois audits d'hélistations ont été effectués (CHATILLON-SUR-SEINE – LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES).

D) LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les 74 aéroclubs ou associations aéronautiques :

- - 31 associations vol moteur;
- - 5 associations vol à voile;
- - 9 associations ULM;
- - 5 écoles hélicoptère;
- - 20 écoles de formation au pilotage des ULM.

A cela, s'ajoutent deux centres de parachutisme, situés sur les aérodromes de CHALON-CHAMPFOR-GEUIL et de SAINT-FLORENTIN - CHEU

La délégation est chargée d'assurer la tutelle de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation et d'aides diverses. 6 audits d'associations ont été effectués.

Elle a également assuré l'organisation des sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 350 candidats et a renouvelé environ 550 licences de pilotes privé et professionnel.

Elle a délivré 420 licences de pilote privé.

Enfin, diverses aides aux jeunes pilotes ont été attribuées au travers des associations aéronautiques et aéroclubs.

E) L'IMMATRICULATION DES ULM

La délégation assure l'identification des ULM. Ceux-ci sont 502 en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité en Bourgogne.

III- PERSPECTIVES 2011

Une convention entre l'État et le conseil régional, pour la gestion de la zone civile de l'aéroport de Dijon-Bourgogne, devra être négociée avant décembre 2012, terme de l'actuelle concession État/CCI.

La délégation continuera à effectuer ses missions propres de sécurité de l'aviation civile et les missions pour le compte des préfectures de son secteur d'intervention, Bourgogne et Franche-Comté. En outre, elle interviendra pour d'autres services comme, par exemple, la DTA (direction des transports aériens) qui est un autre service à compétence nationale de la DGAC ou, de façon plus accessoire, le BEA (bureau enquêtes et analyses).

DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

Délégué régional : Bernard DECARIS jusqu'au 31 juillet 2011

Jean-Louis CONNAT par intérim du 1/08 au 31/10/2011

Déléguée régionale : Catherine TREIMANY depuis le 2 novembre 2011

Adresse : Bâtiment Vaillant,

22 avenue Garibaldi

21000 DIJON

Tél : 03 80 44 69 75

Mail : catherine.treimany@recherche.gouv.fr

Effectifs : 2,5 etp (DRRT, Adjoint DRRT, Assistante)

Budgets :

1 036 000 € (budget déconcentré BOP 172)

137 000€ (sur BOP 150 central)

45 000 € (sur BOP Universciences)

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie assiste le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, propose et coordonne les actions menées dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région.

Il est conseiller du Recteur Chancelier pour ce qui concerne ses attributions en matière de recherche et de technologie.

Il est correspondant régional du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- Veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation et les programmes d'action mis en place dans ce cadre,
- Favoriser, dans la région, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Mener ou susciter toutes les actions nécessaires en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique,
- Développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises en liaison étroite avec le pôle Innovation et Développement Économique du SGAR,
- Promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques,
- Proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines scientifiques qui sont examinées par le comité de l'administration régionale,
- Concourir avec les services déconcentrés de l'État compétents, notamment le rectorat, à la mise en oeuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à pro-

mouvoir l'emploi scientifique,

- Réaliser l'expertise socio-économique des entreprises sollicitant le bénéfice de la procédure CIFRE,
- Instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens,
- Lorsque l'appréciation du caractère scientifique et technique d'un projet de dépenses de recherche d'une entreprise le nécessite, l'administration fiscale sollicite la délégation à la recherche et à la technologie pour obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche afin de valider l'obtention du crédit d'impôts recherche,
- Dans le cadre d'une procédure de rescrit en matière de crédits d'Impôts recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie est saisi directement par les entreprises afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2011

Pour l'année 2011, les actions réalisées peuvent se décliner en trois volets principaux :

- Le soutien aux opérations structurantes de recherche;
- Le soutien au transfert de technologie et à l'innovation;
- L'action de soutien à la culture scientifique et technique.

Ces actions ont été menées essentiellement dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, en cohérence avec les programmes européens et dans le cadre du programme national des Investissements d'Avenir.

A) OPÉRATIONS STRUCTURANTES DE RECHERCHE

Les projets CPER s'inscrivent dans le plan d'action régional pour l'innovation (PARI), déclinaison de la SRI et en particulier dans l'action C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité du grand projet C.

La démarche menée en Bourgogne a conduit à établir des contrats d'objectifs avec les établissements de recherche pour les 4 pôles d'excellence identifiés dans le PARI, dont les contrats cadre sont signés par l'État, le conseil régional et les opérateurs de la recherche (UB, CHU, INRA, CEA, AGROSUP, ARTS ET METIERS ParisTech Cluny, ESC Bourgogne) :

- sciences des matériaux et ingénierie des procédés, (SMT)
- agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement,(AGRALE)
- santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,(SANTE/STIC)
- sociétés, identités, territoires et patrimoines (SHS)

Les projets intégrés du PARI, au nombre de 46 pour 2011 pour l'ensemble des quatre pôles, sont cofinancés par les dispositifs régionaux de soutien à la recherche et au transfert de technologie et par le PO FEDER. Le financement DRRT (BOP 172 et BOP 150) vise, par effet levier, à soutenir la recherche dans ses programmes structurants et à favoriser l'interaction entre les différents acteurs socio-économiques et l'accès aux sources de l'innovation.

L'action de la DRRT en 2011 a consisté plus particulièrement à examiner avec la DIRECCTE et le Conseil régional l'ensemble des projets, nouveaux ou actualisés par les porteurs et à en déterminer le cofinancement. Le budget DRRT a permis de participer au financement d'équipements scientifiques des projets :

- SMT1 et SMT3 NANO2BIO et ARCEN, permettant de poursuivre les recherches sur les nanotechnologies et leurs applications en biologie notamment.

- SMT2 PHOTCOM : financement de la plateforme PICASSO destinée à l'étude des communications optiques
- SMT5 EM2B financements d'équipements installés à Arts et Métiers Cluny (emboutissage) et à l'Université de Bourgogne –Dijon (microscope micro-ondes)
- SMT7 plateforme mutualisée PACSMUB (résonance magnétique nucléaire : dichroïsme)
- SMT8 IME piègeurs moléculaires
- SSTIC5 participation au financement de la salle propre pour le Laboratoire Electronique Informatique et Image et chaîne d'acquisition 3D.
- SSTIC8 Phénotypage métabolique et comportemental

Le pôle SHS n'a pas été soutenu en 2011 en raison du retard pris dans l'exécution des programmes financés sur les premières années du CPER (2007 à 2009).

Le pôle AGRALE a été financé via le budget " Transfert de Technologie " en raison des possibilités de valorisation importantes du projet MICROSTAB qui a été présenté (cf § AIDES AUX ENTREPRISES)

L'ensemble des montants attribués au financement sur ces projets conduit à un montant de 772 000 euros pour la DRRT.

Investissements d'avenir

Le PRES Bourgogne Franche Comté, défini et soutenu par le MESR en décembre 2010, a continué ses travaux en 2011. Le PRES et les organismes de recherche ont porté la candidature de nombreux dossiers au programme des investissements d'avenir. Ont été labellisés en 2011 notamment l'Equipex Imappi (imagerie médicale), l'Equipex Xyloforest (plateforme bois), deux infrastructures nationales en biologie/santé : les biobanques et E-crin en recherche clinique) et la cohorte Canto ;

6 dossiers de Labex ont été construits, 3 dossiers d'Equipex, 2 dossiers d'IDEFI, des dossiers d'infrastructures en biologie/santé, 5 dossiers de cohortes. Le dossier d>IDEX " Humanticipation " a nécessité un travail considérable de structuration et constitue sans doute, quelle qu'en soit l'issue un élément fort du futur du PRES et de la recherche en Bourgogne.

B) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

L'action de la DRRT se traduit par le soutien apporté aux acteurs de la chaîne de l'innovation dès l'apparition des projets dans les laboratoires académiques et jusque dans les entreprises.

UB Filiale, SAS filiale de l'Université de Bourgogne en est la structure de valorisation. Elle est soutenue dans son activité Welience de service aux entreprises et dans son programme Synerginov, programme de maturation dont le financement a été accordé pour 3 ans par le MESR.

Le soutien se traduit à la fois par un financement et par les labels attribués par le MESR :

Au RDT, réseau de ressources technologiques **Bourgogne Innovation**, pour ses actions de diffusion (journées technologiques notamment), et les prestations à caractère techniques (PCT) menées auprès des entreprises.

Aux CRT centres de ressources technologiques. En 2011 en Bourgogne les CRT sont au nombre de 4 dont trois portés par UB Filiale : Welience agro-alimentaire, Welience Matériaux et Santé et technologies. Le quatrième CRT Abaqsys (optimisation de la production/mécanique) situé à Auxerre est en cours de labellisation.

Aux PFT plateformes technologiques : la plateforme 3D du Creusot, et les plateformes de Dijon et d'Auxerre, qui mettent en relation étudiants notamment des lycées ou IUT et les PME.

Près de 400 000 euros sont attribués à ces actions d'aide au transfert (financement des PCT, fonctionnement des structures, missions d'intérêt général, diagnostics d'entreprises). En 2011, l'équipement Microstab pour le transfert agro-alimentaire a ainsi été financé à hauteur de 90 000 euros.

Le soutien apporté à l'incubateur PREMICE, au GIE Pharmimage est effectif et accompagne l'aménagement de l' Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat.

L'Incubateur régional PREMICE fonctionne sous forme d'une structure associative pour laquelle le DRRT est commissaire du gouvernement. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir

une conclusion très positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR a été en 2011 de 261000 euros pour les projets académiques incubés au sein de PREMICE. Une difficulté fiscale concernant l'assujettissement de PREMICE à la TVA est survenue en fin d'année. Cette difficulté est en cours d'examen.

La mission de préfiguration de la technopole régionale Bourgogne Technopole a été menée par la Directrice de l'incubateur PREMICE et il a été décidé que PREMICE, dans un premier temps, porterait la nouvelle structure par élargissement de ses statuts.

Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par le MESR et par OSEO bénéficie également d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement

En création développement : trois créateurs et entreprises ont été lauréats :

- Francis Cannard " TEXISENS " (textiles intelligent pour la prévention des escarres) -à lauréat national
- Ghislain Moret de Rocheprise " LITHIAS " (technologie numérique de sculpture ornementale)
- Lionel Gremillard " Oreiller sur mesure "

En émergence deux lauréats :

- Daniel Dumay : Étude, conception d'enceintes acoustiques hautes fidélité, en matériaux massifs usinés;
- Mickael Provost : Projet de création d'entreprise dans le domaine de la mesure et de la rétroconception.

Plusieurs présentations structurées du dispositif **Crédit d'Impôt Recherche** et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2011. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'est pas encore complètement le cas, malgré des chiffres en hausse.

En 2011, 53 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 12 nouvelles " Jeunes Entreprises Innovantes " qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18) et ont fait l'objet d'une expertise scientifique de la DRRT.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 10 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une expertise par la DRRT et ont reçu une décision positive.

L'année 2011 a vu la construction du dossier de Société accélératrice de technologie dans le cadre des investissements d'avenir SATT Grand Est, qui réunit la majorité des établissements de quatre régions (Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Lorraine). Ce dossier a été évalué positivement, cependant la décision définitive n'a pu être prise en 2011 et est toujours attendue.

C) DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 s'est effectué en 2011 de 2 manières :

- Financement de la Fête de la Science (notamment coordination de villages des sciences sur l'ensemble du territoire bourguignon) 35 000 €.
- Financement de la Mission de Culture Scientifique de l'Université de Bourgogne (22 000 €).
- Financement du CCSTIB , tête de réseau pour la coordination de la diffusion de la culture scientifique en Bourgogne. Le CCSTI de Bourgogne bénéficie du label «Science, culture, Innovation» et a mis en place un conseil scientifique (23 000 €).

III- PERSPECTIVES 2012

- Poursuivre les actions de coordination et de soutien à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie avec l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne;
- Participer aux réflexions concernant sur les programmes 2014-2020 (SRI, CPER, PO-Feder ...) et en coordonner la stratégie au regard notamment des choix de spécialisation intelligente des régions;
- Proposer la mise en place et la structuration du Pôle de référence territorial pour la culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne.

Il s'agira en particulier de :

- Mettre en œuvre les volets " Enseignement Supérieur, Recherche et Compétitivité " et " Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat " du CPER;
- Accompagner les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche en Bourgogne dans la mise en action du PRES Bourgogne Franche Comté et de projets de réponses aux appels à projets du programme Investissements d'Avenir;
- Accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (Masters et Doctorats);
- Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus;
- Renforcer le soutien aux Centres de Ressources Technologiques (CRT) et aux plates-formes technologiques(PFT) labellisés;
- Développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises (ex: METAMAT, PIAE, Plateform3D);
- Accompagner la SAS uB Filiale notamment en participant au conseil de surveillance et veillant au maintien du label CRT attribué aux départements de cette structure;
- La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation;
- Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement;
- Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur;
- Participer au montage et au développement de la technopole régionale;
- Favoriser la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons ; la participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, de l'ART ParisTech Cluny et de SupAgro Dijon permettra d'œuvrer dans ce sens;
- Renforcer l'autonomie du jury régional du concours "création d'entreprises de technologies innovantes" organisé par le MESR.

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

Directrice : Mme Isabelle NOTTER

13 av Albert 1er

Tour Mercure BP 410

21 011 DIJON

Tél : 03 80 76 99 19

Fax : 03 80 76 99 20

Dr-bourg@direccte.gouv.fr

Effectifs : 320 personnes (Unités territoriales comprises) dont 120
au siège régional

BOP d'intervention

BOP 102 : accès à l'emploi

AE : 9 630 590 €

CP : 10 044 968 €

BOP 103 : mutations économiques

AE : 3 906 067 €

CP : 3 718 897 €

BOP 134 : développement des entreprises

AE : 952 187

CP 1 178 097 €

BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du
travail

AE : 177 697 €

CP : 134 770 €

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État dans les domaines du travail, de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en application du décret n° 2009 - 1377 du 10 novembre 2009.

La DIRECCTE de Bourgogne a été créée le 15 février 2010.

Elle comprend 3 pôles, associés à un secrétariat général, et 4 Unités Territoriales.

Au siège régional, on trouvera :

- le pôle 3E (entreprises, emploi et économie) chargé du développement économique en faveur des entreprises, du développement du marché du travail et des compétences en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- le pôle T (politique du travail) chargé de la mise en œuvre de la politique du travail couvrant le champ de l'inspection du travail et celui de l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales ;
- le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) chargé des contrôles de concurrence, de vins et de métrologie légale ainsi que de la coordination et du suivi de la performance des actions de contrôle dans les domaines de la protection économique du consommateur et de la sécurité des consommateurs exercées par les DD(CS)PP ;
- le secrétariat général chargé des fonctions support (GRH, finances, logistiques, informatique);

- 2 cellules chargées respectivement de la communication, et du pilotage de la performance et le SEPES (service d'études prospectives, évaluation et statistiques) placés sous l'autorité de la directrice régionale. Ces 3 entités sont transverses aux 3 pôles. Communication et performance sont articulées avec le secrétariat général pour les champs ayant des interactions réciproques (contrôle de gestion, GRH, logistique ...).

Au niveau territorial, on trouvera :

- quatre Unités Territoriales (une dans chaque département) qui déclinent dans leur organisation les pôles 3E et pôle T. Elles sont chargées de mener les actions de proximité et mettent en œuvre la stratégie régionale en matière de développement économique et de l'emploi ainsi que les plans d'actions de l'inspection du travail.
- deux DDPP (directions départementales de la protection des populations) en Côte d'Or et Saône et Loire et deux DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans l'Yonne et dans le Nièvre. Placées sous l'autorité des préfets de départements, elles mettent en œuvre les politiques relatives à la protection économique, à la sécurité des consommateurs et à la veille concurrentielle.

I- PÔLE 3E : ENTREPRISES, EMPLOI, ÉCONOMIE

Le Pôle 3E s'est constitué autour de 4 services employant 51 personnes :

- Développement des entreprises et des territoires (DET) ;
- Développement du marché du travail (DMT) ;
- Fonds social européen (FSE) ;
- Service régional du contrôle de la formation professionnelle (SRC) ;
- et d'une cellule de gestion financière pour l'ensemble des BOP d'intervention.

L'objectif a été de mutualiser les fonctions précédemment réparties dans les services séparés et de développer les synergies entre les différentes politiques en faveur du développement économique, dans une logique d'optimisation de moyens et de prise en compte de l'ensemble des sujets touchant à l'économie, à l'emploi et aux entreprises. Le pôle 3E assure un pilotage régional des activités en capitalisant sur les expériences des Unités Territoriales (UT) et en harmonisant leurs bonnes pratiques.

En 2012, le pôle 3E mettra en œuvre les orientations nationales en les croisant avec les besoins spécifiques de la Bourgogne. Les nombreux diagnostics territoriaux montrent que les actions de développement doivent s'orienter sur les axes suivants :

- Le développement des secteurs économiques- clés, qu'il s'agisse d'industrie, de commerce, d'artisanat, ou de tourisme et la structuration des filières ;
- Les mutations économiques des bassins en difficultés ;
- La qualification et l'adaptabilité des salariés bourguignons ;
- La lutte contre le chômage particulièrement chez les chômeurs de longue durée et chez les seniors, en maintenant l'effort pour les jeunes à bas niveau de qualification.

A) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

1) Principales missions du service

Le service Développement des Entreprises et des Territoires rassemble l'ensemble des composantes du développement économique, avec des liens tout particulier entre développement, innovation, international, ressources humaines :

Le service DET couvre les entreprises de tous secteurs d'activités (industrie, commerce, tourisme, économie sociale et solidaire...) et de toute taille (TPE, PME, groupes...) en mobilisant les BOP 134 (déve-

loppement des entreprises), 223 (tourisme), l'axe 1 du BOP 103 ainsi que le FISAC, pour accompagner les entreprises dans le développement de leur appareil de production, de leur organisation commerciale, de leur capacité d'exportation, de leur solidité financière, des compétences de leurs salariés. Cette organisation a pour but de mettre en œuvre plus facilement la politique de soutien à l'économie de manière générale, et en particulier sur les territoires marqués par des restructurations industrielles. La mise en place du service s'appuie notamment sur des échanges et des informations régulières entre les chargés de mission du siège et des unités territoriales (UT).

2) Actions majeures 2011

- La connaissance du terrain a été poursuivie avec la visite-diagnostic de 365 entreprises et la mise en œuvre d'un suivi spécifique et personnalisé pour les 59 entreprises de taille intermédiaire ou à fort potentiel.
- Le suivi des contractualisations avec les principales filières régionales.
- La poursuite des actions avec la plasturgie, le bois, l'emballage/conditionnement, l'automobile, le textile.
- La signature d'un CAPÉCO pour la filière Pierre et d'un contrat de filière NTIC
- La négociation des CAPÉCO (Contrat d'Appui à la Performance économique et à l'Evolution des Compétences) avec la métallurgie et les IAA, le démarrage de la préparation d'un CAPÉCO artisanat.
- La poursuite du travail avec les deux pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA, et la préparation de leur évaluation, ainsi que le soutien à leurs projets notamment dans le cadre des Investissements d'avenir.
- La poursuite et intensification des actions avec le secteur de l'automobile, en particulier sur les volets ressources humaines et LEAN, et de certains de ses sous-ensembles spécialisés (Magny Cours en particulier).
- Un important soutien à la structuration des 4 grappes d'entreprises labellisées par la DATAR, avec le montage de projets collaboratifs, ainsi qu'ingénierie d'un certain nombre de nouveaux clusters (RFID, chanvre, CND, mécatronique, gestion du bâtiment ...).
- La mise en œuvre de mesures nationales prises à la suite des états généraux de l'industrie, en particulier politique des ETI et entreprises à fort potentiel, référent interlocuteur unique PME, appels à projets, filières industrielles, et l'organisation d'un bilan public à destination des entreprises
- La mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Innovation
- La poursuite des soutiens et contractualisations avec les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce.
- La préparation d'une action collective dans le tourisme industriel.
- Le montage, l'instruction et la présentation de 46 dossiers FEDER représentant un total de soutien de 6,602 M€. La DIRECCTE assure désormais la gestion de tous les dossiers d'actions collectives ainsi que de tous ceux des pôles Agrale et Matériaux.
- La publication de deux études (Charolais et services à haute valeur ajoutée) et de nombreuses notes sectorielles, lancement de plusieurs études thématiques avec des prestataires externes (éolien, traitement de surfaces, mécatronique...).
- 41 actions collectives ont été soutenues pour un montant décidé total de 2,925 M€ dont 0,92 M€ de crédits DIRECCTE. Pour 75 %, ces dossiers sont issus des pôles et des filières.
- Poursuite des actions dans le cadre des contractualisations sur les compétences et l'emploi (automobile, plasturgie, métallurgie, petites entreprises...).

3) Perspectives 2012

Le service agira sur tous les leviers possibles de compétitivité : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire... Les principaux objectifs sont donc les suivants :

a) Soutenir le développement des entreprises et la compétence des salariés

Connaître précisément le tissu économique local, en maintenant les objectifs de visites annuels par chargé de mission, tout en élargissant à la fois les secteurs des entreprises visées (artisanat, tourisme) et les problématiques abordées (relations internationales, formation des salariés, anticipation des mutations économiques).

Animer l'équipe régionale à l'export avec le Conseil régional, la CRCI, Ubifrance et les conseillers à l'export.

Appliquer les grandes orientations nationales pour l'innovation et la compétitivité des entreprises : 2011 verra la poursuite de la mise en œuvre de orientations issues des EGI, les visites des ETI bourguignons et le suivi des opérations des investissements d'avenir. Concernant ce dernier point, les travaux avec les deux pôles de compétitivité (Vitagora et PNB) se poursuivront pour les accompagner dans la phase 2.0.

Un effort particulier portera sur les filières industrielles encore insuffisamment structurées en Bourgogne. La contractualisation notamment sous forme CAPÉCO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) sera poursuivie en 2012.

Les actions collectives, financées par le BOP 134, interviendront également sur les démarches de veille prospective, en particulier à l'international, en lien avec les préoccupations d'intelligence économique, ce qui se trouve facilité par la création du pôle 3E.

Pour chacun des dossiers aidés une réflexion sera menée dans la logique du pôle 3E sur les interactions entre le développement et les préoccupations sur l'intelligence économique, l'international, les ressources humaines.

b) Accompagner les territoires

Le service DET intègre les activités de développement des TPE, du commerce de proximité, du tourisme ainsi que de l'économie solidaire et sociale. Ces domaines seront suivis en lien avec les UT et les interlocuteurs habituels, préfectures et réseaux consulaires, et mobiliseront notamment les crédits du BOP 223 (tourisme), du FISAC et du BOP 103 (anticipation des mutations économiques et gestion active des ressources humaines – GPEC-EDEC).

La connaissance des territoires et de leurs mutations économiques sera rendue possible par les contacts avec les chefs d'entreprises. Les chargés de mission continueront à se voir assignés des objectifs en nombre de visites d'entreprises. Le champ des mutations économiques est identifié comme prioritaire par le pôle. Dans les contacts avec les entreprises et les examens des dossiers, les différents aspects seront pris en compte : sociaux, industriels, territoriaux... Les crédits des BOP 134 et 103 (GPEC) pourront être mobilisés sur ces objectifs.

La formation professionnelle donnera l'occasion d'un travail avec les OPCA pour qu'ils présentent des projets dans le cadre du FPSP. Seront privilégiées les actions s'intégrant dans les priorités du pôle pour le développement des territoires en difficultés ou choisis pour une action de GPEC territoriale ou la structuration de filières.

Les dossiers du FISAC seront instruits dans le cadre d'un transfert de compétences des préfectures de département vers la DIRECCTE qui nécessitera une évolution des procédures de gestion et d'instruction.

B) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1) Principales missions du service

Le service Développement du marché du travail DMT met en œuvre la politique de l'emploi au niveau régional en mobilisant les BOP 102 et 103 (hors action 1). Les chargés de mission sont responsables de plusieurs dispositifs et les mettent en œuvre en s'appuyant en tant que de besoin sur les services des UT qui assurent une proximité avec les structures sur le terrain et qui déclinent les actions au niveau des territoires au bénéfice des publics en difficulté.

Le service a été particulièrement sollicité par le plan de mobilisation pour l'emploi, les plans d'action en

faveur de l'apprentissage et les négociations du COM apprentissage et du CPRDF (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles). La déclinaison territoriale du plan de mobilisation avec la mise en place des SPEL (Services Publics de l'emploi Local) a nécessité aussi une très forte implication des UT auprès des sous-préfets.

2) Actions majeures 2011

L'année 2011 a été marquée par la négociation du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles** (CPRDFP). Ce document dont l'élaboration partenariale a été l'occasion d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation initiale et continue, sous l'égide du CRB et de la Direccte, a été signé par l'État et le Conseil régional.

Le plan prévu pour la période 2011-2015 a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle initiale et continue et d'assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassin d'emploi.

2011 a vu également la négociation du **Contrat d'objectifs et de moyens sur le développement de l'apprentissage** (COM apprentissage) conclu également entre l'État et le Conseil régional pour la période 2011-2015. Le COM prévoit à moyen terme de développer le nombre de places d'apprentissage et de préapprentissage en le portant à 13000.

Sur un autre plan, les interventions de l'État en matière d'accès et de retour à l'emploi ont été centrées sur la lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail.

a) Contrats aidés

Les contrats aidés font l'objet d'une attention particulière pour piloter au mieux leur programmation au bénéfice des personnes en difficulté. La définition des publics prioritaires se fait au sein du SPER en conformité avec les grandes orientations nationales (chômeurs longue durée, bRSA, travailleurs handicapés, seniors...). Il est évidemment tenu compte des spécificités du marché du travail bourguignon.

L'année 2011 aura vu un gros effort sur la prescription des contrats et sur le pilotage d'une enveloppe physico-financière dans le respect des contraintes de la programmation budgétaire. Le travail important réalisé avec les Conseil généraux (CAOM - conventions annuelles d'objectifs et de moyens) permet de remplir les objectifs de prescriptions pour les bRSA et de respecter les contraintes budgétaires. Ce suivi précis sera maintenu en 2012.

Pour le secteur non-marchand, en 2011, fin 2011, 9902 contrats uniques d'insertion CUI-CAE ont été prescrits dont 2285 ont été cofinancés avec les Conseils Généraux ; pour l'État, les crédits de paiement consommés ont été de 29 272 736 euros.

Pour le secteur marchand, 1209 contrats uniques d'insertion CIE ont été prescrits, dont 203 cofinancés (1 892586 euros consommés).

Les missions locales ont prescrit 650 CUI CAE et 379 CUI-CIE en 2011.

b) Maisons de l'emploi

5 MDE ont été conventionnées en 2011 selon le nouveau cahier des charges 2011/2014 (une par département à l'exception de la Côte d'Or qui en compte deux).

Le montant des subventions versées par l'État aux cinq MDE en 2011 a été de 2 057 105 M. €.

Dans le cadre de leur nouveau rôle d'ensemblier, les MDE ont animé et coordonné un certain nombre d'actions territoriales parmi lesquelles des actions de GPEC et le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics passés par les collectivités.

c) Programme jeunes " CIVIS "

5870 jeunes sont entrés dans le dispositif, soit 107.3 % de l'objectif; 3113 ont bénéficié d'un CIVIS classique et 2757 d'un CIVIS renforcé.

3549 jeunes sont sortis du dispositif pour un emploi, dont 2425 pour un emploi durable.

d) Fonds d'insertion professionnelle des jeunes FIPJ

Ce fonds destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion -en priorité des niveaux V et infra- a été réparti à raison de 65 % pour le montage d'actions collectives, et 35 % pour des aides directes.

En 2011, l'enveloppe régionale a été de 675 244 € dont 75 401 € consacrés à une action régionale " réseau d'accompagnement/souffrance psychosociale des jeunes ", portée par l'association régionale des missions locales de Bourgogne.

e) Parrainage

Destiné à faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation, ce dispositif, constitué de 15 réseaux en Bourgogne, a permis l'accompagnement de 545 filleuls(es). 401 parrains (marraines) ont été mobilisés et ont contribué, pour 287 jeunes, à trouver une solution emploi ou formation, dont 108 en emploi durable.

Un budget de 130 000 € a été consacré au financement des 15 réseaux par la Direccte, la DRJSCS finançant également le dispositif.

f) Dispositif ANI - jeunes décrocheurs

L'art. 1 de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement individuel renforcé pour 20 000 jeunes " décrocheurs " en 2011 par les missions locales.

En Bourgogne, le dispositif financé par le FPSPP s'est décliné avec un objectif de 442 jeunes à répartir entre les 14 missions locales retenues par appel à projet – budget : 663 000 €.

Cette action spécifique lancée en novembre 2011 est suivie par la DIRECCTE et pilotée par un comité comprenant sous son égide le Rectorat, les représentants de la COPIRE et l'Association régionale des missions locales.

g) Apprentissage et contrat de professionnalisation

Le Contrat d'objectifs et de Moyens signé entre l'État et le Conseil régional vise à promouvoir l'apprentissage, réduire les ruptures de contrat, faire embaucher des jeunes demandeurs d'emploi, accroître le nombre de jeunes engagés dans des formations correspondant à des secteurs en difficulté de recrutement. Il prévoit la création, l'agrandissement et la modernisation de plusieurs CFA dans les prochaines années.

Le financement prévu par l'État pour le COM de la région Bourgogne est de 35 M. € sur cinq ans, soit en moyenne un apport de 7,5 M € par an.

En 2011, 7777 contrats d'apprentissage ont été conclus dont 215 dans le secteur public. Ce chiffre traduit une baisse de 5,6% par rapport à 2010.

3343 contrats de professionnalisation ont été conclus, en hausse de plus de 10%. 2692 ont concerné des jeunes de moins de 26 ans.

Les constats opérés ont conduit à mettre en place, sous l'égide de la Direccte, un plan régional de développement de l'alternance, notamment de l'apprentissage, reposant sur la mobilisation de tous les acteurs concernés. Ce plan a été décliné localement notamment dans le cadre des réunions du service public de l'emploi local (SPEL). Des actions de promotion ont également été menées afin de faire connaître les mesures issues de la loi du 28 juillet 2011, dite loi Cherpion, ainsi que les nouvelles aides de l'État.

h) Travailleurs handicapés

2011 a vu la mise en œuvre effective du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) en 2011 avec la réalisation d'un diagnostic régional emploi et formation. Plusieurs groupes de travail partenariaux ont permis d'élaborer un cadre partagé visant à définir les objectifs et un plan d'action.

Ont été associés : les unités territoriales de la Direccte, l'AGEFIPH, le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, FIPHFP, les services du Conseil régional et des Conseils

généraux, Pôle emploi, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, Carsat, Cap emploi, les Maisons départementales des personnes handicapées, MDPH, et des représentants des organisations patronales et syndicales de salariés ainsi que du secteur associatif.

Deux nouvelles entreprises adaptées (EA) ont été créées en 2011. Les 15 EA de Bourgogne ont bénéficié de financements publics pour l'emploi de plus de 608 personnes handicapées. En 2011, environ 8 Millions d'euros ont été alloués à l'aide pour l'adaptation aux postes.

Par ailleurs, des actions ont été menées en direction des entreprises et des branches professionnelles pour accroître les recrutements des personnes handicapées.

j) Insertion par l'activité économique

La rénovation des modalités de conventionnement des structures d'insertion par l'économique s'est poursuivie avec des dialogues de gestion tenus avec chaque SIAE.

- 425,6 postes conventionnés dans 26 entreprises d'insertion,
- dans 9 entreprises de travail temporaire d'insertion, 33,2 postes d'accompagnement conventionnés.

Des aides du FDI ont été attribuées à des structures d'insertion à hauteur de 127 570 euros.

Au total, 6 516 529 euros ont été attribués par l'État à l'insertion par l'économique en 2011.

j) Aides à la création d'entreprises

Le programme NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la reprise d'Entreprise), lancé en 2009 a été développé ces deux dernières années. Ce dispositif comprend un accompagnement renforcé des créateurs pour monter leur projet, structurer son financement et assurer sa consolidation pendant les trois premières années d'activité. Il comporte également un prêt à taux zéro fiancé par la Caisse des Dépôts.

Pour l'année 2011 :

- 19 opérateurs ont été conventionnés
- 1.295 phases-métier NACRE ont été conventionnées
- 332 primo entrants ont bénéficié de Nacre
- 798 K€ de prêt conventionnés ont été notifiés

k) Appui au développement de l'emploi dans l'économie sociale

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) offre aux associations et structures de l'économie sociale la possibilité de bénéficier de prestations de conseil afin de consolider leur modèle économique et développer l'emploi. La DIRECCTE y a consacré en 2011 383 000 €. Les actions du DLA ont permis de pérenniser 4398 emplois en 2011, 312 structures bourguignonnes ayant été accompagnées. Les secteurs prioritaires du DLA en Bourgogne sont le Service à la Personne et l'Insertion par l'Activité Economique.

l) Formations pour les demandeurs d'emploi

Le dispositif des compétences clés permet de dispenser une formation personnalisée en fonction du projet d'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi ou d'une personne en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé. Un nouveau marché public lancé en 2011 a permis de retenir 14 lots couvrant l'ensemble de la Bourgogne.

Le démarrage effectif des prescriptions n'a cependant pas pu avoir lieu avant la mi-année, dans l'attente de la sélection des opérateurs retenus. A partir de juin, le dispositif a été présenté largement dans les cadre des SPEL en incitant les acteurs locaux (agence Pôle emploi, missions locales...) à prescrire ces formations, également avec un objectif de lutte contre l'illettrisme. Le programme des compétences clés est cofinancé en Bourgogne par le FSE.

- 1748 personnes ont participé à une formation en 2011
- Les crédits consommés ont été de 689 220, y compris les reports de l'année 2010.

m) Formation pour les détenus en 2011

Pour un objectif de 363 personnes en formation en 2011, 273 personnes placées sous main de justice ont participé à une formation financée par la Direccte et la Direction régionale des services pénitentiaires.

110 000 euros programmés par la Direccte ont été consommés

n) VAE/titres professionnels

Conformément aux directives nationales, des agents des UT ont été formés afin d'effectuer des contrôles dans les organismes agréés pour préparer les sessions de validation conduisant au titre professionnel.

Quatorze contrôles ont été effectués lors du 2^{ème} semestre 2011.

La politique d'accès aux différentes certifications par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment collective, a été poursuivie par les Unités territoriales. Celles-ci ont pu s'appuyer sur offre de services du Comité Régional des Certificateurs Publics (CRCP), financé et piloté par la Direccte et la Délégation académique à la formation initiale et continue.

3) Perspectives 2011

De façon générale, la Direccte continuera à se mobiliser pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté et le développement de l'emploi en mettant en œuvre les mesures des BOP 102 et 103.

Ces missions se traduisent par la poursuite du plan pour l'emploi des jeunes à travers la mobilisation du CIVIS, un effort accru pour le CIVIS renforcé, l'alternance et le déploiement des écoles de la deuxième chance.

Les UT conduisent avec les 16 **Missions locales** bourguignonnes un dialogue de gestion constructif où sont pris en compte les résultats des structures en matière d'insertion. Une modulation financière a été mise en œuvre en 2011 en fonction des performances tout en maintenant l'enveloppe régionale consacrée aux politiques pour les jeunes. Ces modalités de dialogue de gestion seront poursuivies en 2012, en prenant en compte le nouvel outil développé par la DGEFP.

En 2012, seront poursuivis également le plan de modernisation du secteur de l'**insertion par l'activité économique** (IAE) et la participation au pilotage des PLIE. Les dialogues de gestion conduits par les UT avec les SIAE intègrent des objectifs de placement et d'insertion dans l'emploi.

En 2012, l'accent sera également mis sur la formation à la fois des encadrants et des salariés en insertion à travers la négociation d'accords cadres avec les organisations représentatives du secteur.

Concernant les travailleurs handicapés, Le PRITH (**Plan régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés**) qui dispose d'un site internet (www.plan-handicap-bourgogne.fr/prith) est désormais opérationnel en Bourgogne. Une nouvelle organisation permet la mobilisation accrue des partenaires autour d'un plan d'action pour l'accès à la formation et à l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2011, des tensions étaient apparues dans le suivi des entreprises adaptées à cause d'un manque d'aides aux postes. Les aides supplémentaires prévues pour 2012 en contrepartie d'actions de développement des ressources humaines prévues dans le cadre d'un Pacte national pour l'emploi devraient permettre de résorber ces tensions.

Les créateurs/repreneurs d'entreprises continueront à être soutenus dans le cadre du dispositif NACRE. Une attention particulière sera portée sur la qualité des prestations des opérateurs. Un nouvel OATR (organisme d'appui technique régional) a été recruté fin 2011 pour animer les opérateurs.

De même l'économie sociale et solidaire continuera à être soutenue à travers le financement des DLA, dans une logique de partenariat avec les autres services concernés (DRJSCS, CDC...). La question du maintien de la structure régionale d'animation (C2RA) est posée dans une perspective de désengagement du cofinancement de la CDC.

Le développement des **contrats de professionnalisation et d'apprentissage** est une priorité de la Direccte Bourgogne. La mobilisation importante qui a eu lieu en 2011 sera poursuivie en 2012. Un travail de suivi statistique a été entrepris, un plan d'action régional a été discuté avec l'ensemble des parte-

naires intervenant dans ce domaine.

Enfin, l'année 2011 a vu la négociation du COM (contrat d'objectifs et de moyens) avec le Conseil régional. Ce document signé fin 2011 prévoit des actions d'investissement et d'amélioration qualitative des formations. Ces actions donneront lieu à un suivi de la part de la Direccte sur toute la durée du programme. Une attention particulière sera portée sur les programmes des investissements d'avenir : 2 projets sont en effet prévus en Bourgogne (CFA de l'automobile et CFA La Noue) en 2012 ou 2013.

A la suite des travaux d'élaboration du CPRDF, le service DMT s'impliquera dans le suivi des mesures prévues, en partenariat avec les autres services de l'État impliqués (DRAAF, rectorat...). Un travail important est ainsi attendu dans le domaine de l'AIO (Accueil, Information, Orientation) et la mise en place de la labellisation des organismes. Le service s'attachera, par ailleurs, à mettre en œuvre les nouvelles règles concernant le CARIF-OREF bourguignon (C2R) et à décliner, dans les territoires notamment, le plan pour les continuités professionnelles signé avec le Conseil régional et les partenaires sociaux au niveau régional.

C) LE SERVICE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Le service FSE pilote et gère les crédits du Fonds social européen, sous l'autorité conjointe du préfet de région, autorité de gestion déléguée pour les fonds communautaires et de la DGEFP, autorité de gestion en titre.

Il dispose pour 7 ans (2007-2013) d'une enveloppe de 102 M€.

L'objectif principal est de piloter le programme, en lien avec les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale et de gérer les crédits alloués dans le respect des règlements communautaires et nationaux.

1) Principales missions du service

Le service FSE pilote le programme d'une part et gère des dossiers d'autre part.

a) Le pilotage consiste

- à programmer les crédits en fonction des montants alloués par axe,
- à suivre l'avancement de manière à éviter tout dégageant d'office,
- à rendre compte des réalisations physiques et financières,
- à valoriser les résultats
- à communiquer sur le FSE auprès du grand public comme auprès des institutionnels.

Deux instances partenariales co-pilotées par l'État et le Conseil régional sont garantes du pilotage ; le comité de suivi qui statue sur l'avancement, les transferts de crédits et les principales actions à mener pour mener à bien le programme et le comité de programmation qui sélectionne les opérations cofinancées.

5 organismes intermédiaires, bénéficiaires de subventions globales, pilotent et gèrent près de 40% des crédits alloués à la Bourgogne : le conseil régional, les conseils généraux de Côte d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne et l'APSEL 71, gestionnaire de micro projets associatifs. Il revient au FSE d'outiller les organismes intermédiaires afin qu'ils soient en mesure de gérer les crédits qui leur sont alloués sans risque d'erreur en cas de contrôle.

Le service est amené à procéder à des contrôles de qualité de la gestion auprès des organismes intermédiaires pouvant conduire à une suspension des remboursements de dépenses en cas de non respect des procédures de gestion.

b) La gestion de dossiers

L'État gère en direct 170 conventions annuelles avec des bénéficiaires intervenant dans des champs contribuant à l'atteinte des objectifs du Programme opérationnel. Il revient au service d'instruire les demandes de subvention tant sur le plan de la qualité de l'action proposée qu'en termes financiers et de les présenter au comité de programmation pour sélection.

La gestion des dossiers nécessite une organisation rigoureuse et une formalisation de l'ensemble des actes de gestion depuis la réception de la demande de subvention jusqu'au contrôle de service fait et le paiement de la subvention. L'ensemble des pièces " papier " et du suivi dans Présage sont garants de la fiabilité du système de gestion. Les différents corps de contrôle (autorité d'audit et autorité de certification notamment) fondent d'ailleurs leur avis et leurs éventuelles demandes de plans de reprise, sur l'analyse de ces documents (pièces contenues dans les dossiers et Présage). La gestion est ainsi au cœur de l'activité du service au détriment parfois des autres activités.

Le service FSE a passé convention avec l'Agence de services et de paiements (ASP) qui apporte un appui à l'instruction des dossiers et au contrôle de service fait. Cet appui facilite, en temps et en qualité, l'appui aux bénéficiaires.

2) Actions majeures 2011

Données physiques et financières : depuis le début du programme (2007), 1700 dossiers ont été programmés, tous gestionnaires confondus.

Montant FSE programmé : 75 M€, dont Conseil régional : 25 M€

Le coût moyen de gestion d'un dossier est évalué à 2 500€.

Bien que le service soit très centré sur la gestion, les dimensions évaluation, connaissance et qualité des projets commencent à prendre d'avantage de place. Ces dimensions devront prendre de l'ampleur au fur et à mesure de l'approche de la fin de la programmation actuelle et de la perspective de la prochaine programmation (2014-2020).

Les chantiers portant sur la gestion : hormis les 5 comités de programmation de l'année et le comité de suivi de juin 2011, le service FSE a conduit en 2011 cinq chantiers pour renforcer ses capacités de gestion :

- Contrôle qualité gestion : Les résultats du contrôle qualité gestion conduit fin 2010 par la DGEFP ont été connus à l'été 2011. Ce contrôle nous a permis de stabiliser les procédures de gestion de l'assistance technique et de reprendre quelques dossiers jugés non fiables par les auditeurs.
- Introduction de la forfaitisation des dépenses indirectes : la gestion des dépenses indirectes de la plupart des dossiers ont été traitées de manière simplifiées ce qui a modifié nos méthodes d'instruction
- Expérimentation de la dématérialisation des bilans: la perspective d'une dématérialisation totale des dossiers en 2014 a conduit le FSE à se porter candidat pour expérimenter, avec une dizaine de bénéficiaires, la dématérialisation des bilans. L'expérience suivie avec intérêt par les bénéficiaires volontaires a été très positive.
- Reprise des dossiers portés par les PLIE en gestion directe : dès la fin de l'année 2010, il était prévu de ne pas reconduire les subventions globales allouées aux PLIE de 2008 à 2010. En conséquence, 70 dossiers supplémentaires ont été reçus et gérés par le service FSE. Les modalités n'ont pas été faciles à mettre en œuvre.
- Préparation d'un marché public pour l'appui au service : fin 2011 le FSE a lancé un marché pour le recrutement, sur fonds d'assistance technique, de 2 personnes pour renforcer l'équipe de gestionnaires et d'un cabinet spécialisé sur les fonds européens chargé d'apporter son appui pour les contrôles qualité gestion, l'ingénierie, l'appui aux opérateurs...L'optique est de décharger le service FSE d'une partie de ses tâches de gestion et de favoriser ainsi une prise en compte accrue de l'évaluation, de la qualité de gestion et du service rendu aux opérateurs

a) Les chantiers d'animation/évaluation

- Formation des acteurs sur les principes de gestion du FSE : Le service FSE a organisé 3 sessions de formation ouvertes aux gestionnaires des différents organismes intermédiaires (contrôle qualité gestion, contrôle de service fait et extraction Présage). Celles-ci ont accueillies de 8 à 20 personnes selon les sessions. Ces sessions sont intégrées au plan national de formation DGEFP/IGPDE, elles sont financées par la DGEFP.
- Réunion des bénéficiaires pour les sensibiliser à l'évaluation et la qualité des renseignements four-

- nis dans leurs bilans d'exécution (février 2011). Cette réunion a accueillie plus de 60 participants
- Participation à la semaine de l'Europe initiée par le Conseil régional.

3) Perspectives 2012

En 2012, le service FSE, dont les effectifs seront renforcés et qui sera secondé par un cabinet extérieur chargé d'apporter son expertise sur la gestion, se concentrera sur les grands dossiers suivants.

a) Sur les procédures de gestion

- Finalisation des contrôles qualité gestion auprès des organismes intermédiaires. Suivi des contrôles de tout ordre (contrôle qualité gestion, contrôle d'opérations).
- Dématérialisation : le service poursuivra les démarches de dématérialisation et s'engage sur 3 nouvelles étapes dont, la généralisation des procédures de dématérialisation des bilans avec tous les opérateurs suite à l'expérimentation menées en 2011, l'expérimentation avec un groupe restreint de bénéficiaires des demandes de subvention et la mise au point de la démarche pour la dématérialisation des contrôle de service fait.
- Mise en place de procédures pour aborder la fin de gestion 2007/2013 : analyse des taux de consommation par sous mesures, des sous réalisations, anticipation des besoins et anticipation des transferts entre mesures et entre axes.
- Clôturer les subventions globales échues dont les 7 subventions globales des PLIE et les 2 subventions du CG 21 et CG 71 (2007/2010).

b) Sur l'animation et le suivi du programme

- Reprise des rencontres avec les bénéficiaires : appui au montage de dossiers, appui à la dématérialisation des bilans. L'objectif est d'améliorer la qualité des demandes reçues.
- Poursuite des formations dans le cadre du plan national conçu par la DGEFP et l'IGPDE
- Organisation d'un séminaire FSE au 4ème trimestre sur les réalisations constatées et les pistes d'amélioration à mettre en place dans la perspective 2014-2020.

D) LE SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1) Principales missions du service

Le service de contrôle de la Direction Régionale a pour objectif d'exercer un contrôle administratif et financier dans le cadre de la partie 6 du livre III du code du travail et conformément à la réglementation européenne en ce qui concerne le Fonds Social Européen.

Ce contrôle vise les dépenses de formation des employeurs, l'activité des prestataires de formation, les actions de formations financées par l'État, l'activité des structures chargées de l'accueil, de l'animation et de l'orientation, l'activité des organismes paritaires collecteurs agréés, l'activité des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage, les bénéficiaires de la taxe d'apprentissage conjointement avec le SAIA, les conventions Fonds Social Européen.

2) Actions majeures 2011

- Nombre de contrôles sur pièces : 21
- Nombre de contrôles sur place : 52
- Ratio Entités contrôlées / entités contrôlables : 1, 90 %, Objectif BOP 1.35 %
- Ratio masse contrôlée / masse contrôlable : 2,22 %, Objectif BOP 3.20%

3) Perspectives 2012

Le service poursuivra les contrôles de plans de formation et notamment des plans de formation gérés par les entreprises elles-mêmes, contrôle des dispensateurs de formation ayant conclus des contrats de formation avec des particuliers.

Il continuera la mise en place d'une télé-procédure pour la transmission des bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation.

Outre ces activités récurrentes les axes prioritaires du service sont les suivants :

- Vérification de la réalité des formations prises en charge par les OPCA
- Contrôle des formations de développement personnel et formations aux pratiques non-conventionnelles à visée thérapeutiques (P.N.C.A.V.T.) : Dans certains cas, ces prestations peuvent présenter des caractéristiques problématiques en termes de santé publique, voire d'exercice illégal d'activités médicales ou paramédicales, et parfois de dérives sectaires.
- Contrôle de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 augmente le quota de jeunes en alternance que doivent employer les entreprises occupant au moins 250 salariés et instaure un dispositif de "bonus malus alternance").
- Contrôles des conventions cofinancées par le fonds social européen (5 contrôles programmés par la CICC devront être effectués).

E) LA CELLULE DE GESTION FINANCIÈRE

La cellule a été mise en place pour mutualiser les fonctions de gestion des crédits d'intervention du Pôle 3E. L'année 2011 aura été caractérisée par la mise en place des nouvelles procédures et des nouveaux applicatifs Chorus ; la mise en place de nouvelles procédures de paiement du chômage partiel par l'ASP (agence de service et de paiement) ; la gestion en BOP territorial des subventions pour les entreprises adaptées, la mise en œuvre du marché public pour le dispositif "compétences clés".

Les perspectives 2012 pour la cellule sont les suivantes :

- La poursuite de la prise en main des procédures Chorus ;
- La gestion en BOP territoriale des dispositifs d'accompagnement des mutations économiques (AME entreprises et convention AFPA) ;
- Le renouvellement du marché des compétences clés.

II- LE POLE T (TRAVAIL)

A) MISSIONS DU SERVICE

Le Pôle T est constitué de quatre entités au siège auquel s'ajoutent les 20 sections d'inspection du travail réparties dans les quatre Unités Territoriales de la région :

- - L'équipe pluridisciplinaire (appui, hygiène et sécurité) ; elle dispose de compétences spécifiques destinées à appuyer l'action des services dans les domaines de la prévention des risques professionnels.
- - L'appui à l'effectivité du droit ; l'action des quatre Unités Territoriales est relayée par la mise à disposition de ressources juridiques dédiées. Une fonction appui/ressources/méthodes est placée en soutien aux agents de contrôle des 4 U.T. dans tous les champs d'intervention compris dans le domaine de l'effectivité du droit.
- - L'inspection médicale ; elle est intégrée pour moitié de son temps à l'équipe pluridisciplinaire et apporte aux services son expertise en matière de médecine du travail.
- - L'équipe chargée des attributions régaliennes spécifiques au siège régional ; elle traite de dossiers

à vocation essentiellement juridiques (recours devant le TA ou devant le Ministre sur toutes les décisions relevant du champ travail, rescrits en matière de seniors, recours en matière d'égalité professionnelle ou de pénibilité, commissions de pénibilité, agrément des services de santé au travail ou contestation d'aptitude physique au poste) extension des accords de branche pour les salaires en agriculture, agrément des organismes dispensant la formation légale prévue pour les membres des comités d'entreprise ou des CHSCT. Le pôle T est garant de la construction, de la conduite et de l'évaluation du Plan régional santé au travail de Bourgogne ; il collabore au Plan Régional de Santé Environnement.

Au nom du préfet il réunit périodiquement les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) qui formule des avis sur la santé, la sécurité des salariés et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le Pôle T pilote l'inspection du travail de la région. Il est garant de la mise en place et de la conduite de la politique nationale du travail en région.

B) ACTIONS MAJEURES EN 2011

Le PMD IT (Plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail) a été finalisé en 2011 et la région Bourgogne compte désormais 60 agents de contrôle.

L'activité des services en 2011 s'inscrit dans les priorités établies par le niveau national. Les effectifs présents en section d'inspection et services rattachés s'élèvent à 120 agents au 31 12 2011 (siège et Unités territoriales).

Les objectifs à atteindre en Bourgogne comme en France :

- Priorité aux actions de contrôle avec renforcement de la périodicité des visites dans toutes les entreprises de plus de 10 salariés ;
- Accroissement du taux de couverture des entreprises;
- Amélioration de la qualité des contrôles avec une augmentation du nombre de contre-visites et une utilisation renforcée de l'arsenal juridique ;
- Atténuation des disparités des territoires couverts et des branches d'activité afin d'assurer une meilleure effectivité de l'application du droit.

En termes de réalisation physique des objectifs du BOP 111 (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) le niveau de performance atteint ou dépasse la cible fixe par l'échelon national, à titre d'exemple : le nombre moyen annuel d'interventions/agent est fixé à 200 par an.

1) Axe 1 : Santé et sécurité au travail

Démarche d'évaluation des risques : 1 638 contrôles réalisés pour 1 660 prévus ;

Prévention des risques dans le BTP :

- 2 182 contrôles de chantiers réalisés ;
- 272 décisions administratives d'arrêt de chantiers notifiées

2) Axe 2 : Qualité et effectivité du droit

Recours abusif aux contrats précaires : 259 contrôles réalisés

3) Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale

Contrôle du bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel : 266 contrôles réalisés pour 590 prévus.

4) Axe 4 : Lutte contre le travail illégal

Opérations de contrôle dans les branches ciblées (BTP, Agriculture, HCR) 808 réalisées soit 1,5 point > moyenne nationale.

C) PERSPECTIVES 2012

Les actions retenues par les services au titre de l'année 2012 :

1) Axe 1 : Santé et sécurité au travail

- Contrôle d'un nombre défini de chantiers du bâtiment (1 120 visites)
- Contrôle et examen de tous les plans de retrait d'amiante déposés
- Contrôle des équipements de travail non-conformes et dangereux
- Contrôle spécifique des entreprises du secteur agricole (120)

2) Axe 2 : Qualité et effectivité du droit

- Renforcer le contrôle de la durée du travail notamment dans les entreprises de transport (2 250 jours de conduite chauffeurs, RSE)
- Contrôles préventifs visant à sensibiliser les entreprises sur la prévention de la pénibilité au travail et la prise en compte de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Contrôles des durées excessives du temps de travail

3) Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale

- Veiller au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel (300 contrôles)
- Dynamiser la négociation collective
- Prévenir les conflits du travail

4) Axe 4 : Lutte contre le travail illégal

Renforcer l'efficacité des contrôles en partenariat avec les autres services afin de lutter contre les pratiques déviantes : 650 contrôles sur secteurs-cible dont 260, en partenariat avec les autres corps de contrôle.

Les plans d'action sont suivis et coordonnés au niveau régional, qui par ailleurs assure avec la cellule pluridisciplinaire un soutien technique adapté aux différentes actions. C'est le cas en matière de médecine du travail et dans les domaines de la prévention des accidents du travail avec les ingénieurs de prévention et les médecins inspecteurs régionaux du travail.

Le niveau régional assure par ailleurs les fonctions transfert entre les niveaux régionaux et départementaux en matière d'analyse juridique (recours, rescrits.....)

Le niveau régional développe par ailleurs des actions partenariales avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- SST : Services de santé au travail
- CARSAT : Caisse d'assurance retraite de la santé
- OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du BTP
- ARACT : Agence régionale de l'amélioration des conditions de travail

III- LE POLE C (CONCURRENCE CONSOMMATION RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE)

A) PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de Bourgogne (pôle C) réunit des agents de la DGCCRF et des agents de la DGCIS. Il se compose d'une brigade LME (loi de modernisation de l'économie), chargée des enquêtes concurrence, d'une brigade inter régionale d'enquête sur les vins et spiritueux (BIEV), d'un service de métrologie légale et d'agents chargés de l'animation des trois missions de la DGCCRF. A Dijon, les agents sont réunis sur un même site au 21 du Boulevard Voltaire depuis le début de l'année 2012, l'agent du service métrologie qui était hébergé à Chalons sur Saône l'est maintenant au sein de l'UT 71 à Mâcon, enfin trois agents de la BIEV sont hébergés à Lyon par la DIRECCTE de Rhône-Alpes.

Au sein du ministère de l'économie, le service joue un rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs économiques.

Dans le cadre du programme " développement des entreprises et de l'emploi », BOP 134 la DGCCRF développe ses trois missions :

- régulation concurrentielle des marchés;
- protection économique du consommateur;
- sécurité du consommateur.

Auxquelles s'ajoute la mission qualité et loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions commerciales, confiée au service de la métrologie légale de la DGCIS et qui consiste à :

- consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service,
- garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale,
- développer une surveillance du marché des instruments neufs ou réparés.

Le pôle C a donc une activité de contrôle sur 13 départements pour la BIEV (bassin viticole Bourgogne, Beaujolais, Savoie, Jura) et les quatre départements de la région Bourgogne pour les autres activités (concurrence, métrologie, autres). Il a un rôle d'animation et de pilotage des actions CCRF des DDI de la région (les DDPP de Côte d'Or et de Saône et Loire, et les DDCSPP de la Nièvre et de l'Yonne).

B) ACTIONS MAJEURES EN 2011

1) Programmation des activités

La Bourgogne s'est investie dans la Directive nationale d'orientation 2011 nationale de la DGCCRF qui a retenu trois orientations majeures :

- répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés (906 établissements visités et 12 854 actions);
- contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales (386 établissements visités et 1332 actions);
- veiller à la loyauté des pratiques et la conformité des produits au bénéfice du consommateur et d'un fonctionnement loyal des marchés. (1934 établissements visités et 7435 actions).

Dans ce cadre, cinq orientations régionales propres à la Bourgogne :

- suivi du secteur vitivinicole;
- suivi du secteur des productions animales locales;
- développement durable : panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur;
- secteur automobile : auto-écoles, nouveau système d'immatriculation des véhicules;

- concurrence dans la commande publique : transport, chauffage des collectivités, cantines scolaires – approvisionnement en produits " bio ", travaux routiers.

2) Les chiffres de l'activité

Au cours de 5 309 interventions 3 997 établissements ont été contrôlés en Bourgogne. 21 174 actions ont donné lieu à 3 215 suites : 738 notifications d'information réglementaire, 436 rappels de réglementation, 57 injonctions administratives, 147 mesures de police administrative, 2 constats de non conformité et 208 procédures contentieuses. 851 prélèvements ont été réalisés, dont 133 se sont révélés non-conformes.

3) Faits marquants

a) Concurrence

La brigade LME est essentiellement axée sur le respect des règles de concurrence avec des actions de contrôle au sein des entreprises concernant la recherche de pratiques restrictives de concurrence (PCR = relations fournisseurs/clients) mais aussi de pratiques anticoncurrentielles (PAC = ententes horizontales, verticales). Les enquêtes sont initiées dans le cadre de la DNO mais peuvent être réalisées suite à des plaintes de professionnels ou encore d'initiative locale, notamment dans le cadre d'un programme régional d'enquête.

En Bourgogne, en 2011, l'activité de la brigade LME (3,8 agents) a été soutenue avec notamment 8 fiches de signalement adressées au réseau. Ces signalements relevant de pratiques restrictives de concurrence ont été adressés à l'administration centrale, concernent pour la grande majorité des pratiques initiées par la grande distribution (contournement de l'interdiction de rabais remises ristournes en fruits et légumes, pénalités logistiques abusives, application rétroactive d'avantages financiers, présence de clauses abusives dans les contrats commerciaux, obtention d'avantages financiers sans contrepartie).

La brigade LME est également intervenue à plusieurs reprises dans le cadre de plaintes pour pratiques commerciales trompeuses entre entreprises :

Usurpation du signe RSI ayant fait l'objet d'une mesure de police administrative de la part du service et d'une proposition de rédaction procès-verbal d'infraction (pratique commerciale trompeuse) au parquet, lequel a finalement choisi de traiter le dossier sous l'angle de l'escroquerie.

Pratique commerciale trompeuse par une société dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, le professionnel se présentant notamment comme un organisme officiel et délivrant une information trompeuse aux professionnels et consommateurs. Un procès-verbal intermédiaire a été adressé à la DDPP75.

En complément de l'enquête sur la sous-traitance et à la demande de la fédération régionale du BTP, une action d'information à destination des professionnels du BTP a été effectuée. Ont notamment été traitées la question des délais de paiement et la problématique du déséquilibre significatif dans les relations commerciales.

Une action de sensibilisation à la problématique de la gestion des certificats d'économie d'énergie commune avec la DREAL a été effectuée auprès des correspondants départementaux de la Chambre régionale de métiers.

Une intervention sur les droits et obligations des artisans en matière de code du commerce a été faite auprès d'adhérents (TPE et PME) du principal centre de gestion agréé de la Côte d'or.

Le pôle C de la DIRECCTE a également été présent sur le salon professionnel entreprisissimo, des agents de la brigade LME se relayant sur la durée du salon pour apporter de l'information et répondre aux professionnels sur les questions de concurrence.

b) Contrôle des vins

L'action de la Brigade interrégionale des enquêtes des vins (BIEV) couvre les bassins Bourgogne, Beaujolais, Savoie et Jura. Les faits marquants sont les suivants, ils concernent la production, le négoce et la

distribution.

Au titre des faits marquants en 2011, on notera :

Négociant de Bourgogne (1): publicité trompeuse sur les appellations et les domaines

A la suite de plusieurs plaintes de consommateurs et de professionnels, l'enquête réalisée par la BIEV pour pratique commerciale déloyale chez un négociant de Beaune, dans le cadre des pouvoirs d'enquête prévus par l'article L 141-1 du code de la Consommation, a permis de confirmer l'usurpation de plusieurs noms de domaine appartenant à des opérateurs ayant cessé leur activité, et ce pour de grandes quantités de vins commercialisés.

Les vins embouteillés sous ces noms de domaine étaient le plus souvent de piètre qualité, issus de mélanges. Un dossier conséquent, relatant ces infractions, a été transmis au parquet en 2011.

Incidente du dossier: vérifications de marchés parallèles de commercialisation.

Les éléments recueillis chez le négociant permettent également de soupçonner la mise en place de marchés parallèles avec des intervenants en Lorraine et en Bourgogne, écoulant des vins pour des volumes et des montants très importants.

A la demande du procureur, 3 dossiers art 40 ont été transmis pour des investigations complémentaires qui devraient se dérouler courant 2012, en associant des agents CCRF.

Négociant de Bourgogne (2): mélanges d'AOC, millésime, cépages

Des infractions au code de la consommation (tromperie, usurpation d'appellations) et des infractions fiscales ont été relevées et transmises en 2010 au parquet de Dijon. Une information a été ouverte en 2011 et confiée au Service de Recherches de la gendarmerie de Dijon, la BIEV étant sachant.

Elaborateur de Crémant de Bourgogne (Yonne)

Résultat d'une concertation remarquable entre la douane judiciaire et la BIEV, ce dossier qui a mis en exergue un certain nombre de pratiques illicites portant sur 80 hl, se poursuit.

Négociant de Nuits Saint Georges (étiquetage: mention de cépage erroné)

Un procès-verbal pour pratiques commerciales trompeuses a été transmis, parallèlement à une mesure de police administrative portant sur le stock encore détenu avec une fausse mention de cépage (soit 7000 bouteilles).

Pratiques œnologiques

Une PME implantée près de Beaune (21) a mis au point un procédé d'élimination partielle ou totale de certains contaminants des vins (Trichloroanisoles (TCA) et tetrachloroanisoles TeCA, géosmine) susceptibles d'amener des mauvais goûts dits "moisi-terreux", par immersion d'un film plastique dans la cuve.

La pratique n'étant pas autorisée sur les vins, la société avait fait l'objet en 2006 d'un procès-verbal pour falsification.

Une nouvelle enquête (sur plainte) auprès de la société a montré que celle-ci n'avait jamais renoncé à traiter les vins à l'aide de son film, par le biais d'une filiale spécialement créée.

L'exploitation des factures indique que sur une période de trois ans (2008/2011) la société a commercialisé plus de 7 900 kg de film permettant de traiter l'équivalent de 10 395 hl de vin. Soixante clients ont été identifiés sur la période étudiée, dont 26 sur la zone BIEV Dijon.

Des prélèvements ont été réalisés par la BIEV Toulouse sur le film et les vins traités, pour analyse par le laboratoire de Bordeaux afin de vérifier l'inertie du matériau plastique utilisé. Des prélèvements seront également réalisés auprès du fabricant sur la matière première ayant servi à sa fabrication.

En 2012, l'enquête sera poursuivie auprès de ces acheteurs.

c) *Métrologie*

En suivi des organismes agréés, le service métrologie a réalisé 173 actions (7 audits, 33 visites de surveillance approfondie, et 133 visites de supervision inopinée) pour un objectif de 154.

En surveillance du parc des instruments de mesure en service 3072 instruments ont été contrôlés dans 935 établissements, 253 ont fait l'objet d'un refus (soit 8,24 %) et 364 ont généré soit un avertissement

écrit soit une procédure contentieuse.

A noter que l'opération " coup de poing " a porté cette année sur le contrôle des balances dans le secteur alimentaire : sur 93 instruments contrôlés, 18 ont été refusés, 14 avertissements écrits et huit procès-verbaux ont été dressés.

4) Perspectives 2011

a) La Directive nationale d'orientation 2012 a retenu les orientations suivantes

Orientation n° 1 : Répondre aux obligations ou exigences communautaires de la France en matière de surveillance des marchés. Cette orientation se traduit principalement par des plans annuels :

- Produits alimentaires : application du règlement CE n° 882-2004 et des règlements OCM;
- Plan de contrôles renforcés à l'importation et suivi des . Plans annuels contaminants;
- Plan annuel résidus de pesticides : surveillance et contrôle sur les fruits et légumes;
- Plan annuel de protection contre l'ESB;
- Plan annuel d'alimentation animale (antibiotiques, présence de substances indésirables, salmonelles, utilisation des sous-produits animaux);
- Plan annuel microbiologie-hygiène (listéria, maîtrise des températures);
- Qualité conformité des produits alimentaires (agriculture biologique – ogm, boissons, produits d'origine végétale);
- Produits non alimentaires : mise en œuvre du règlement CE n° 765-2008 (jouets, cosmétiques, matériels électriques, machines et matériaux, produits chimiques et engrais);
- CPMM et dispositifs spécifiques : contrôle de la première mise sur le marché et dispositifs communautaires spécifiques.

Orientation n° 2 : Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales

- Pratiques anticoncurrentielles;
- Pratiques commerciales restrictives;
- Pratiques promotionnelles.

Orientation n° 3 : Concourir à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et des services et en contrôlant la loyauté des transactions

- Qualité alimentaire et nutrition;
- Contrôles métrologiques et métrologie légale;
- Commerce dématérialisé et protection des internautes;
- Santé, services à la personne et protection des consommateurs vulnérables Environnement, énergie et logement;
- Services financiers et bancaires, crédit;
- Communications, biens et services culturels;
- Loisirs, vacances, tourisme et transports.

Plans de vigilance métrologie :

Orientations de 2012 dans le domaine des contrôles métrologiques et la métrologie légale visent à assurer la qualité et la loyauté des mesures :

- Consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service;
- Garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale;
- Développer une surveillance du marché des instruments neufs réparés;

- Déployer les synergies au sein de la DIRECCTE et avec les DDI.

5) La programmation régionale

La programmation régionale retient les thèmes suivants :

- Protection des consommateurs dépendants et vulnérables : tournées ambulantes, solderies et magasins à DLUO dépassée, démarchage à domicile (traitement des charpentes), activité de courtage en crédit immobilier;
- suivi du secteur vitivinicole : fourniture de produits phytosanitaires, machines agricoles, métrologie;
- concurrence dans la commande publique : grands travaux – travaux routiers, installation de fibre optique, fourniture de gaz, de bacs de récupération des déchets ménagers.

IV- LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

A) ACTIONS MAJEURES EN 2011

Les deux principales actions menées par le secrétariat général pour l'année 2011 ont porté sur :

1) Le déploiement de Chorus

La Direccte appartient au bloc 3.

Une part importante des travaux préparatoires avaient été menée en 2010. Ces travaux ont porté sur l'organisation et l'appui à l'ensemble des services en vue de la bascule des données des programmes 155 (fonctionnement), 111(travail), 102, 103 (travail/emploi), 305 (commerce extérieur), 223 (tourisme), 134 (développement des entreprises) sur CHORUS.

En 2011, le déploiement de Chorus a nécessité la mise en place de formation pour les agents utilisateurs. 60 agents ont été formés.

Même si le démarrage a été laborieux, les agents se sont appropriés les nouvelles procédures et le nouveau langage Chorus. Des relations se sont tissées entre la Direccte et la plateforme chorus (CSP et SFACT). Globalement la bascule a fonctionné : il n'y a pas eu de véritable rupture dans le paiement des factures, des subventions et des bons de commandes, mais les circuits se sont alourdis. La Direccte a su développer des relations constructives avec la plateforme.

2) La préparation du regroupement de l'Unité Territoriale et du siège de la DIRECCTE sur un site unique, boulevard Voltaire à Dijon

Ce vaste chantier de regroupement avait pour objectif de réunir les agents dispersés sur 5 sites dans un site unique ;

- le siège régional de la Direccte avec ses 4 entités : avenue Foch : DRCE (3 pers) - avenue Bertin : DRIRE+ météorologie (30 pers) - rue de Mulhouse : CCRF (15 pers) - avenue Albert 1er : DR-TEFP (65 personnes);
- L'UT 21 : rue de l'Hôpital : (65 personnes).

Cette opération a nécessité un très gros travail de préparation d'un point de vue logistique et informatique. Un travail d'accompagnement des agents dans la mobilité géographique a également été mis en place (réunion d'information, travail sur l'implantation des bureaux, communication sur l'avancement des travaux ...)

L'opération, en dehors des réductions du coût budgétaire sur les loyers, a permis de mettre de la cohérence et de la cohésion dans le fonctionnement des services de la Direccte siège et de travailler sur la mutualisation des moyens aussi bien entre UT21 et Siège Direccte que Direccte - Dreal qui occupe également les locaux.

Sur le plan financier, en 2011, le BOP 155 est devenu national et la DIRECCTE a pris le statut d'UO.

Avec les crédits transférés des services de l'économie (BOP 134, 223, 305), la dotation globale de fonctionnement s'est établi à 1 581 433 € (pour un périmètre élargi à 320 agents). Ont été transférés : les crédits immobiliers sur le 333 et le 309, et les crédits destinés au fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (crédits passés sur le programme 157).

B) PERSPECTIVES 2011

Les axes de travail principaux du secrétariat général porteront sur les dossiers suivants :

1) Chantiers relogement

- Immeuble Voltaire : achever les chantiers générés par le déménagement:
- Travaux de finalisation liés à l'installation dans de nouveaux locaux
- Rédaction de convention de coopération entre la Direccte et Dreal notamment sur l'entretien de l'immeuble, mutualisation de l'accueil et du standard, l'informatique, l'hygiène et sécurité...
- Mise en place effective d'un restaurant administratif au plus tard début du 2ème semestre
- Travailler sur des procédures et un livret d'accueil qui prend en compte le nouveau dimensionnement des services regroupés (siège et UT)

Dossier relogement de l'unité territoriale de la Saône et Loire :

- Appui et accompagnement de l'UT dans la conduite du projet

2) Poursuivre le travail sur les périmètres des fonctions support UT et siège

- mutualisation et régionalisation avec les UT;
- mise en cohérence des services de la Direccte.

3) Engager un travail sur les Risques psychosociaux

Prise en compte du contexte difficile lié au regroupement et aux réductions d'effectifs.

V- LE SEPES (SERVICE ÉTUDES, PROSPECTIVE, ÉVALUATION ET STATISTIQUES)

A) PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- Production de matériaux statistiques
- Élaboration de publications périodiques sur le chômage et l'emploi
- Réalisation d'études thématiques sur des sujets divers
- Conception d'outils d'aide à la décision
- Contribution à des réflexions méthodologiques avec des partenaires appartenant à d'autres institutions
- Réalisation de synthèses pour alimenter le débat social et la réflexion des acteurs publics.

B) ACTIONS MAJEURES EN 2011

- Révision des zones d'emploi (ZE) et présentation du nouveau découpage régional aux acteurs des territoires;

- Alternance : suivi et analyse des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
- Participation à l'ensemble des groupes de travail préparatoires à l'élaboration du CPRDFP (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles);
- Analyse comparée des pratiques départementales et des effets de substitution des deux dispositifs "rupture conventionnelle" et "licenciement économique";
- Développement des indicateurs relatifs à la problématique "seniors";
- Production et analyse de l'ensemble des indicateurs relatifs à la demande d'emploi;
- Appui au plan emploi de mars 2011 : élaboration de fiches thématiques mensuelles par SPEL (indicateurs de contexte et de pilotage) et production en partenariat avec Pôle Emploi d'une analyse sur les métiers en tension;
- Analyse détaillée des territoires et secteurs d'activité générateurs d'une dangerosité spécifique (en nombre et gravité des accidents du travail) dans l'Yonne;
- Contribution au groupe national sur la prospective "métiers" en région sous le pilotage du Conseil d'Analyse Stratégique.

C) PERSPECTIVES 2012

- Seniors : Etude en partenariat avec l'INSEE et Pôle Emploi sur les principales problématiques relatives à cette classe d'âge (emploi, conditions d'emploi, ruptures des contrats de travail et conditions de réinsertion...)
- Grand Dijon : contribution à une étude partenariale avec l'URSSAF, l'INSEE, la MDEF et le Grand Dijon visant à analyser l'évolution de l'emploi et les conditions de l'attractivité de l'agglomération face à ses principales "concurrentes".
- Politique de la ville : production d'indicateurs de pilotage sur les contrats aidés (CAE, apprentissage, contrats de professionnalisation) destinés à faciliter l'action des décideurs publics
- Enquête sur l'exposition aux risques professionnels : régionalisation de l'enquête nationale Sumer sur les principaux secteurs de l'activité régionale
- Territoires : actualisation de l'analyse menée en 2007-2008 sur les principaux facteurs de fragilité des territoires de Bourgogne
- Apprentissage : analyse des conditions de son développement tant au plan quantitatif qu'en ce qui concerne son extension à des métiers et secteurs jusqu'alors non concernés
- Appui au pilotage local des politiques publiques : production d'informations économiques, d'indicateurs de suivi et de résultats, sur les principales actions de soutien à l'emploi
- Ruptures conventionnelles : analyse des populations (entreprises et salariés) concernées par le dispositif en Côte-d'Or en 2010-2011
- Accidents du travail et maladies professionnelles : suivi annuel et extension des observations à la population des salariés de l'agriculture
- Emploi industriel : conditions d'évolution par secteur et territoire

DIRECTION INTERRÉGIONALE ÉCHELON DÉCONCENTRÉ DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE CENTRE BOURGOGNE

Directeur : M. Marc BRZEGOWY (jusqu'au 30 mars 2012)
Directrice : Mme Mireille STISSI (à compter du 2 avril 2012)
Adresse : 12 boulevard Carnot
CS 27051
21070 DIJON cedex
Tél : 03.45.21.50.00
Fax : 03.80.28.73.18
Mail : dirpjj-centre@justice.fr

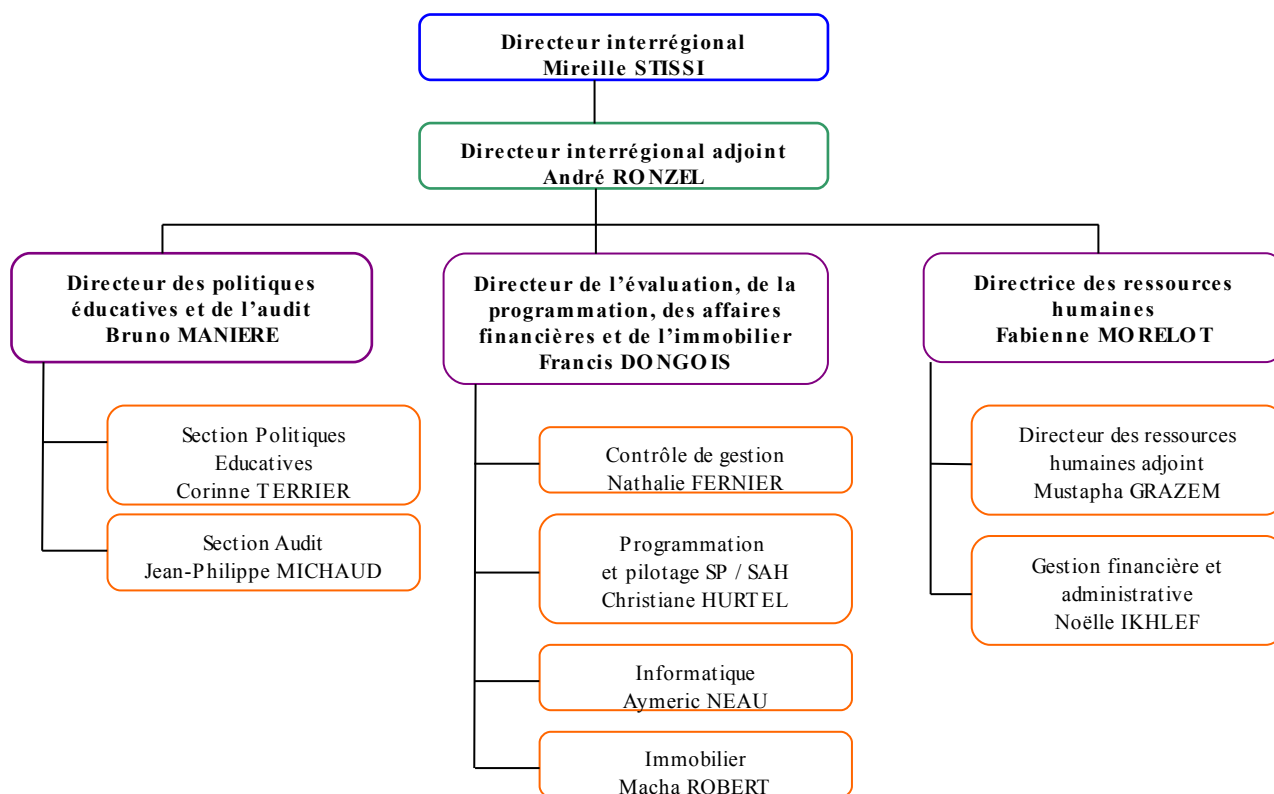
Effectifs : 505
Budget : 42 millions €

I- PRÉSENTATION DU SERVICE

La Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre couvre le territoire de deux régions administratives (Centre et Bourgogne). Elle est implantée depuis le 1er septembre 2011 à Dijon, Immeuble Richelieu, 12 boulevard Carnot et occupe en qualité de locataire le deuxième étage d'un immeuble administratif, soit un plateau technique de 956 m².

Dijon est le siège également de la DISP (Direction Inter Régionale des services pénitentiaires) et de la toute nouvelle plateforme Secrétariat Général installée depuis le 1er janvier 2012 au 3ème étage du même immeuble).

A) ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA DIRPJJ CENTRE BOURGOGNE:



B) DÉCOUPAGE TERRITORIAL

Comme évoqué l'an passé, dans les cadres imbriqués de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), de la REAT (Réforme de l'Administration Territoriale), du décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), des cahiers des charges des établissements PJJ et des nouveaux statuts d'emploi, notre interrégion a été profondément réorganisée territorialement ces deux dernières années.

L'Interrégion est en cours de finalisation de sa structuration juridique des services. Depuis le 1er avril 2011, la DIR Centre-Bourgogne, regroupant 10 départements, comprend 4 directions territoriales (contre 8 avant la restructuration).

a) Deux territoires pour la région administrative Centre

- Centre-Orléans (DT 45/28, située à Orléans, région administrative);
- Touraine-Berry (DT 18/36/37/41, située à Tours).

b) Deux territoires pour la région administrative Bourgogne :

- La DT Côte d'Or- Saône et Loire (DT 21/71, située à Dijon, région administrative);
- La DT Yonne-Nièvre (DT 89/58, située à Auxerre).

C) LA DIRPJJ CENTRE BOURGOGNE EN QUELQUES CHIFFRES

- 8 892 jeunes suivis (cumul SP + SAH) du 01/01/2011 au 31/12/2011 soit 6,1% du territoire national;
- Secteur public : 6 066 jeunes;
- Secteur associatif habilité : 2 826 jeunes;
- 97 % de jeunes pris en charge au pénal pour le secteur public, milieu ouvert et placement.

II- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Pour répondre à sa mission de prise en charge des jeunes mineurs sous main de justice, la Protection Judiciaire de la Jeunesse dispose sur chaque territoire nouvellement défini :

A) D'ÉTABLISSEMENTS DE PLACEMENT ÉDUCATIFS : ÉTABLISSEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF (EPE), CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF), CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ (CER)

Une diversité des modalités de placement judiciaire : 3 CER (SAH) ; 4 CEF (dont 2 SAH), 4 EPE (dont un en cours de transformation en CEF) et les spécificités ISEMA et Fleurey sur Ouche.

Le dispositif de placement judiciaire est, dans chaque région administrative, diversifié :

a) En région administrative Centre

- le CER 36, qui a réalisé sa 1ère session de novembre 2010 à février 2011;
- le CER 89, ouvert en 2006;
- le CEF de Dreux, ouvert fin novembre 2009;
- le CEF de La Chapelle St Mesmin, ouvert en 2008;
- l'EPE de Bourges, composé d'une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC);
- l'EPE de Chartres, composé d'une UEHC (en cours de transformation CEF) et d'une unité éducative d'activité de jour(UEAJ);

- le placement diversifié, confié sur la région à une unité éducative d'hébergement diversifié renforcé (UEHD-R), composant avec l'UEAJ de St Jean le Blanc l'EPEi de Fleury les Aubrais;
- l'internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents, ISEMA, ouvert en 2009 par l'ADSEA 28, vient compléter l'offre de placement en offrant 6 places pour des mineurs délinquants ayant des troubles associés du comportement.

b) En région Bourgogne

- le CEF de Fragny (71), ouvert en 2008;
- le CEF de Châtillon sur Seine (21), 12 places, ouvert en 2006;
- le CER de l'Etang Vergy (21), ouvert en 2000;
- l'EPE Bourgogne Est composé de l'UEHC de Dijon et de l'UEHD de Chalon sur Saône;
- l'EPE Bourgogne Ouest composé de l'UEHC d'Auxerre et de l'UEHDR de Nevers;
- en partenariat avec le Conseil Général 21 et l'ARS-CHS la Chartreuse se développe un projet de prise en charge des mineurs délinquants nécessitant des soins, avec la création de l'Unité Educative et Thérapeutique de Fleurey sur Ouche.

Au global, les capacités d'accueil en CEF sur l'interrégion sont de 41 places opérationnelles projetées sur 2012.

La capacité d'accueil en CER est elle de 21 places.

B) DE SERVICE TERRITORIAUX ÉDUCATIFS DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (STEMOI) EXERÇANT LES MESURES PÉNALES ET L'AIDE À LA DÉCISION DES MAGISTRATS : MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE (MJIE) DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012.

a) En région administrative Centre

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • STEMOM du Berry, siège à Bourges • STEMOM de Tours • STEMOI de Blois | <ul style="list-style-type: none"> • STEMOM du Loiret, siège à Orléans • STEMOM de Chartres |
|--|---|

b) En région administrative Bourgogne

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • STEMO d'Auxerre • STEMOI de Nevers | <ul style="list-style-type: none"> • STEMOI de Dijon • STEMOI de Chalon-sur-Saône |
|---|---|

En plus des services et établissements du secteur public, la DIR Centre-Bourgogne habilite au total 71 associations dans le cadre du SAH. Parmi ces 71 habilitations, on compte notamment 39 hébergements, 14 services de milieu ouvert et 13 services d'investigations (IOE et ES), nouveaux SIE.

En ce qui concerne le suivi des mineurs incarcérés qui constitue une des missions de la PJJ, il s'effectue dans 5 quartiers mineurs situés dans les maisons d'arrêt de Dijon, Varennes-le-Grand, Orléans, Tours, et Bourges. Il n'y a pas d'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs sur l'Interrégion.

Trois axes majeurs caractérisent l'amélioration attendue de cette nouvelle organisation territoriale :

- un pilotage de la coordination des acteurs de la justice des mineurs plus performant;
- une animation des politiques éducatives optimisée: les périmètres élargis présentent un équipement de services et établissements permettant de réelles possibilités d'animation des dispositifs fonctionnels. Cet atout peut donc améliorer la conduite des politiques éducatives en articulation aux politiques publiques (prévention de la délinquance) présentes sur chaque territoire;
- une synergie au profit de la territorialisation de l'action éducative : une organisation territoriale sur un périmètre large porte en soi les germes d'un modèle où les enjeux de protection de « son » terri-

toire disparaissent au profit d'une identité collective recentrée sur la mission et soucieuse de l'équité de traitement des usagers. La voie reste ainsi ouverte à des collaborations et des coopérations entre services et établissements de la P.J.J. par une meilleure diffusion des expériences locales et un échange stimulant entre services et établissements sur les évolutions institutionnelles à conduire.

L'élargissement des territoires doit également être source de désenclavement et d'ouverture rendus d'autant plus nécessaires par le recentrage au pénal et sur l'investigation des opérateurs du secteur public.

III- ACTIONS MAJEURES EN 2011

L'année 2011 a été consacrée principalement à finaliser la mise en œuvre du Projet Stratégique National (PSN2) dont le cadre général a été fixé dans la note d'orientation du 8 octobre 2008 et qui s'articule autour de quatre axes :

- L'aide à la décision des magistrats : renforcer la qualité de l'aide à la décision aux magistrats à tous les stades de la prise en charge en s'appuyant sur une politique d'intervention territorialisée. La mise en place de la Mesure Judiciaire d'Intervention Educative (circulaire du 31/12/2010); Le plan national d'accompagnement de la MJIE a été déployé dans chaque territoire (7 à l'époque), ainsi qu'auprès des CA et des fédérations associatives, par la direction des politiques éducatives. Au 31 décembre 2011, 68 MJIE avaient été attribuées sur l'ensemble de la DIR Centre-Bourgogne. Ces mesures sont mises en œuvre principalement sur les territoires Touraine-Berry et de la Nièvre (97,8% depuis l'été 2011). Depuis le 1er janvier 2012, les magistrats de la Jeunesse ne peuvent plus prononcer que des MJIE.
- Prise en charge des mineurs confiés au pénal : renforcer l'intervention de la PJJ en direction des jeunes confiés au pénal. Depuis l'été 2011, le taux de mineurs pris en charge dans le cadre pénal sur la totalité de l'interrégion est de 97,9 %.
- Audit des services et établissements éducatifs : garantir la qualité et la conformité de l'action menée dans l'ensemble des établissements et services éducatifs.
- Élaboration du cadre de la justice des mineurs : renforcer la PJJ dans le pilotage des textes et dans la coordination du fonctionnement de la justice des mineurs.

L'ambition que ces 4 axes affichent est :

- D'adapter les méthodes éducatives et les métiers aux évolutions du cadre normatif et du public,
- De rénover l'organisation territoriale et sa répartition des compétences afin de soutenir la DPJJ dans son rôle de coordination de la justice des mineurs,
- D'améliorer les modalités de gestion pour soutenir la réalisation des réformes,
- L'année 2011 a vu la finalisation de ce PSN 2 et a été l'occasion d'en dresser le bilan.

IV- PERSPECTIVES 2012

Cette année 2012 sera celle de la mise en place du PSN3 pour la période 2012-2014. Il aura vocation à consolider les orientations du PSN 2 précédent, en axant les priorités sur la qualité de l'intervention éducative et sur la continuité nécessaire du parcours des jeunes.

A cet effet, l'enjeu pour la PJJ est plus que jamais d'instaurer et de promouvoir une véritable politique publique de la justice des mineurs, cohérente, dynamique et de favoriser sa mise en œuvre partagée par l'ensemble des acteurs : prescripteurs (juridictions), opérateurs (services et établissements de la PJJ (SP et SAH), des associations, de l'ASE), financeurs (état et départements).

Le Projet Stratégique National 3, validé par le Garde des Sceaux, est le programme de travail triennal de l'institution et fera porter nos efforts sur :

- La politique territoriale et la coordination des acteurs en confirmant le territoire comme cadre adapté à la conduite des réformes et soutien à l'organisation des parcours des mineurs;
- L'action d'éducation et d'investigation en consolidant la démarche d'adaptation professionnelle et en valorisant les pratiques;
- Le management et le pilotage en garantissant un management et un pilotage soutien à la conduite des missions;
- Les ressources humaines et la formation en développant une politique de ressources humaines au service des missions et des parcours professionnels.

Ce PSN 3 (2012-2014) a pour objectif d'affirmer les territoires comme cadre cohérent à la conduite de la mission d'éducation et de socialisation de la PJJ dans le cadre de la justice des mineurs. Il visera ainsi à confirmer les réformes engagées en renforçant leur appropriation et leur mise en œuvre en interne et en externe.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE

Directeur : M. Jean-Roch GAILLET

Adresse : 4 bis rue Hoche

B.P. 87865

21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.00 Fax : 03.80.39.30.99

Mél : direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Effectifs : 160

Budgets : 50,9 millions d'euros comme RBOP, hors fonds européens FEADER, FEAGA et FEDER

I- CONTEXTE RÉGIONAL ET DES ENJEUX

La Bourgogne est une terre de contrastes, par son vignoble de renommée internationale, son élevage charolais et ses prairies vallonnées, sa spécialisation croissante en céréales et oléagineux, l'importance de sa forêt de feuillus et l'abondance de sa ressource résineuse, sa montagne morvandelle. L'industrie agroalimentaire tient une bonne place dans l'économie régionale avec ses spécificités : condiments, cassis, mais aussi jus de fruits et meunerie. Toutefois, la Bourgogne reste une région trop tournée vers la production de matières premières de qualité (animaux maigres, brouards principalement, grains, lait...), mais sans disposer sur place des industries de transformation qui en assureraient la meilleure valorisation. Seule la viticulture transforme toute sa production primaire.

A) AGRICULTURE

Le poids de l'agriculture est supérieur en Bourgogne à la moyenne des régions françaises, en raison notamment d'une importante activité viticole. Avec 20 300 exploitations dont 15 100 moyennes et grandes, l'agriculture pèse pour 4,5% des emplois et 4,9% de la valeur ajoutée régionale, ce qui place la Bourgogne au second rang des régions agricoles, derrière Champagne Ardennes.

L'élevage, toutes filières confondues, représente près d'un quart de la production agricole régionale, le reste étant réparti entre les grandes cultures et le vin AOC (appellation d'origine contrôlées). La Bourgogne constitue le berceau de la race charolaise et compte environ 480 000 vaches nourrices (2ème rang national).

B) FORÊT

La forêt couvre environ 960 000 ha, soit un peu plus de 30% du territoire bourguignon. La Bourgogne est donc une région forestière importante (6ème région en surface), majoritairement feuillue avec essentiellement du chêne (1ère région pour la récolte). Les résineux sont concentrés dans le Morvan et le Haut Beaujolais. La récolte de bois commercialisée est située annuellement entre 2 et 2,5 millions de m³, à laquelle il faut ajouter 1 million de m³ de bois de chauffage auto-consommé, soit une récolte totale de 3 à 3,5 millions de m³/an. Le secteur de la filière forêt-bois en Bourgogne représente 2800 entreprises, plus de 15 000 emplois directs, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 640 millions d'euros de valeur ajoutée.

C) ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole, outre les enseignements généraux et technologiques, dispense, en lien avec la grande diversité rencontrée en Bourgogne, des formations pour une large gamme de secteurs professionnels: productions agricoles, vignes et vins, productions horticoles, industries agro-alimentaires, aménagement de l'espace et environnement, services aux personnes et en milieu rural...

Cet enseignement qui va de la classe de 4^{ème} jusqu'aux licences professionnels, en passant par les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels et les BTSA, est dispensé dans les 14 lycées publics, les 9 centres de formation professionnelle, les 5 centres de formation d'apprentis, les 8 lycées privés et les 13 maisons familiales et rurales. Il comprend la voie scolaire avec 6 600 élèves (dont 53% dans le public), la voie apprentissage avec 1 450 apprentis et la voie professionnelle continue avec plus d'un million d'heures stagiaires de formation dispensées à des stagiaires adultes.

D) ALIMENTATION ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUCTIONS ANIMALES, VÉGÉTALES ET ALIMENTAIRES

Compte tenu de la variété et de la qualité des productions bourguignonnes, de la vocation à l'export de certaines d'entre elles et de l'importance du secteur agricole et agroalimentaire dans l'économie régionale, les enjeux de qualité et de sécurité sanitaire sont essentiels, en particulier, pour l'élevage allaitant, qui permet de valoriser les prairies (46 % de la surface agricole) qui, sans lui, deviendraient pour beaucoup des friches : l'exportation de brouillards hors France conditionnée par la qualité sanitaire est essentielle économiquement. L'abattage d'animaux de boucherie (95% bovins) produit près de 100 000 tonnes équivalents carcasse (85% dans trois établissements), celui de volailles légèrement moins.

II- COMPÉTITIVITÉ ET ORGANISATION DES FILIÈRES AGRICOLES

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

La DRAAF est chargée de la déclinaison régionale de la politique agricole et agroalimentaire à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des crédits nationaux et communautaires relatifs aux secteurs agricole et agroalimentaire. Les orientations pour les filières agricoles et agroalimentaires sont discutées en COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural).

LA DRAAF constitue l'échelon régional de l'établissement public FranceAgriMer qui verse les aides communautaires aux opérateurs des filières et à ce titre effectue des contrôles.

B) FAITS MARQUANTS 2011

- **Des régions d'élevage fortement touchées par la sécheresse** : reconnaissance de " calamités agricoles " ;
- **Baisse des investissements dans les exploitations agricoles**, en raison d'une situation économique difficile ;
- **Le nombre d'installations continue à diminuer.**
- **Agroalimentaire** : essor du soutien aux industries financé par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) avec 14 dossiers pour plus d'un million d'euros, bonne dynamique du pôle de compétitivité VITAGORA.
- **Filière céréales** : programme CéréObs en Bourgogne : suivi hebdomadaire par FranceAgriMer de l'état d'avancement des cultures céréalières. Intervention publique d'orge (173 000 Tonnes)
- **Filière laitière** : création des bassins laitiers, espaces de définition des règles d'attribution et de redistribution des quotas. La Bourgogne est éclatée en trois bassins laitiers : le bassin Sud-Est pour la Saône et Loire, le bassin Grand-Est pour la Côte d'Or et l'Yonne, le bassin Centre pour la Nièvre.

Intervention publique de poudre de lait (1200 Tonnes)

- **Filière fruits et légumes** : la crise du concombre a touché la Bourgogne (420 Tonnes de retrait pour destruction)
- **Filières viandes** : réforme des cotations (issues désormais de données fournies par les opérateurs), rénovation de l'appui technique en faveur de la filière ovine, aide à l'identification électronique des ovins . Restitution gros bovins à l'exportation : 1 500 carcasses
- **Filière viticole** : reconnaissance de l'AOC "les Coteaux bourguignons" qui vient remplacer le Bourgogne Grand Ordinaire.

C) PERSPECTIVES 2012

- **Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)** : prévision d'une forte augmentation par rapport à 2011 (effet de rattrapage). Les modalités 2012 ont été définies en comité de pilotage le 17 janvier.
- **Installations** : Comme chaque année, la DRAAF réunira le CRI (comité régional à l'installation). La disparition des Adasea avec le transfert de leurs missions aux chambres d'agriculture semble poser des interrogations sur les modalités d'accompagnement financier des installations.
- **VITAGORA** : 2012 verra l'évaluation et le renouvellement de la labellisation du pôle.
- **Filière laitière** : les professionnels agricoles de l'Yonne, suite à leur demande, seront rattachés au bassin Centre au lieu du bassin Grand-Est.
- **Filière viticole** : gestion de la gouvernance de la nouvelle appellation "Coteaux bourguignons".
- **Filières végétales** : mise en place par FranceAgriMer d'une banque de données nationales (extranet) recensant tous les programmes expérimentaux pour lesquels un financement public (État-région) sera sollicité.
- **Évolutions des outils de suivi des marchés** avec la dématérialisation des données, prévue en juillet 2012 pour céréales et oléoprotéagineux.
- **Nouveaux contrôles FranceAgriMer** : en Apiculture (constat sur place des pertes), sur les prix des bovins en abattoir suite à la réforme des cotations, en viticulture : contrôle à la plantation et au palissage.

D) CHIFFRES ET INDICATEURS

- **Calamités agricoles** : 5 600 agriculteurs ont bénéficié d'une aide pour une enveloppe bourguignonne de plus de 35 M€.
- **PMBE** : 167 dossiers aidés avec une aide moyenne par dossier de 28 700 €, au total : 4,8 M€ de crédits publics.
- **CPER** (contrat de projet État-Région) FranceAgriMer : 50 dossiers instruits pour un montant global de 491 K€.
- **Chiffres clés de l'installation** : 248 installations en 2011, ce qui est légèrement inférieur à 2010 (252). Les aides de l'État pour l'installation s'élèvent à 6,5 M€ en Bourgogne, avec les prêts bonifiés (2,7 M€), la dotation aux jeunes agriculteurs (3 M€) ;
- **Agroalimentaire** : 109 entreprises ont leur siège en Bourgogne (10700 salariés) dont 22 dans le sous-secteur des viandes, le chiffre d'affaires est de 3,13 milliards € dont 0,5 à l'export.
- **VITAGORA** : 146 adhérents dont 115 entreprises (54% sont des PME) ; 149 projets labellisés, 71 projets financés, 240 emplois créés dont 115 issus des projets financés. La DRAAF participe pour 155 000 € à la gouvernance du pôle.
- **Chiffres clés de la Bourgogne Viticole** : 100 appellations d'origine contrôlée, une production de 1,5 million d'hectolitres, 20 millions de bouteilles commercialisées dont 48% exportées, 5 200 emplois (7% de l'emploi en Bourgogne), 250 maisons de négoce, 23 caves coopératives. Le bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura représente 55 000 ha et 2,6 millions d'hectolitres.

Investissement vitivinicole : 310 dossiers pour un montant d'aide de 17 Millions € (France AgriMer)

- **Chiffres clés pour la filière laitière** : 1023 producteurs de lait en Bourgogne, 380 Millions de litres de quotas.

III- AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

La DRAAF pilote la politique agroenvironnementale à travers la mise en œuvre des MAE (mesures agroenvironnementales) qui visent à accompagner et inciter les agriculteurs à mieux prendre en compte les enjeux de qualité de l'eau et de biodiversités dans leur pratique de production.

Il s'agit de réaliser le pilotage financier, la définition du cadre réglementaire, la coordination technique des services et partenaires financiers.

En complément de cette mission principale, la DRAAF participe à l'animation et la concertation nécessaire pour adapter les politiques agricoles aux nouveaux enjeux issus du Grenelle de l'Environnement.

B) FAITS MARQUANTS 2011

- **Mesures agroenvironnementales territoriales (MAET)**. 6,2 M€ ont été engagés (dont 30 % de crédits du ministère de l'agriculture, 30 % des agences et 40 % du FEADER) pour 4 200 ha et 200 contractants. L'enjeu Natura 2000 concerne 1 500 ha et l'enjeu eau 2 500 ha, les autres enjeux 200 ha. Par rapport à 2010, on note une relative stabilité dans les chiffres ;
- **Plan végétal pour l'environnement (PVE)** : La majorité des investissements concernent soit des aménagements d'aire de remplissage et de lavage avec système de récupération des produits chimiques, soit l'achat de matériel de lutte mécanique contre les adventices. En 2011, 172 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 1,3 M€ (situation comparable à 2010).
- **Agriculture biologique** : La DRAAF a organisé en mai 2011 une conférence régionale sur l'agriculture biologique qui a permis aux différents acteurs économiques de témoigner de leurs expériences et leur stratégie de développement de l'agriculture biologique en Bourgogne.
- **Plan de performance énergétique (PPE)** : il finance les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles et les investissements liés aux économies d'énergie (isolation des bâtiments, échangeurs thermiques, système de régulation du chauffage, ...).
- **Plan régional de l'agriculture durable (PRAD)** : l'article 51 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 prévoit la création d'un PRAD pour fixer les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agroindustrielle de l'État dans la région, à partir des enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés à l'échelle des territoires pertinents au sein de la région.

C) PERSPECTIVES 2012

La politique agricole commune (PAC) post 2013. L'année 2011 a été marquée par la publication par la Commission européenne des propositions législatives sur les perspectives financières et les règlements des aides des premier et second piliers de la PAC pour l'après 2013. Les négociations ont débuté à Bruxelles et vont se poursuivre en 2012 notamment pour essayer d'aboutir d'ici 2013 à un accord politique sur le cadre financier puis un accord sur les règlements des premier et du second piliers de la PAC. La DRAAF suit avec attention ces négociations pour analyser les impacts de la réforme sur l'agriculture bourguignonne.

Plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Les travaux du PRAD seront lancés officiellement en COREAMR plénière (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) le 15 mars 2012.

Des groupes de travail régionaux composés de l'ensemble des parties prenantes se réuniront pour discuter le diagnostic et les enjeux du PRAD, selon des grandes thématiques. Sur la base de cette réflexion régionale, une concertation sera ensuite organisée dans chaque département avec l'ensemble des acteurs locaux. Après consultation du public pendant un mois et prise en compte des remarques, le PRAD sera arrêté par le préfet de région en fin d'année 2012.

D) CHIFFRES ET INDICATEURS

Chiffres clés du PPE

Depuis 2009, 160 projets ont été financés pour un montant de 1,3 M€ de crédits de l'État.

2011, 65 projets ont été aidés pour près de 800 000 € (moitié État et moitié FEADER).

Chiffres clés de l'agriculture biologique (AB)

En 2009, près de 780 exploitations sont en agriculture biologique (AB) soit 4% des exploitations et 2,3% de la SAU.

Le secteur de la viticulture domine avec 6,7 % des surfaces certifiées AB.

IV- FONDS EUROPÉENS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

La DRAAF est autorité de gestion déléguée pour le pilotage et la mise en œuvre du volet régional du Programme de développement rural hexagonal (PDRH) financé par le FEADER (fonds européen agricole de développement rural). Ce programme comprend 4 axes :

- l'axe 1 vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier;
- l'axe 2 vise à améliorer la préservation de l'environnement à travers notamment des MAE;
- l'axe 3 vise à soutenir les projets pour améliorer la qualité de vie et les services en milieu rural;
- l'axe 4 correspond à la mise en œuvre d'une démarche ascendante (LEADER).

La DRAAF assure donc à la fois une fonction de pilotage du volet régional du FEADER tout en étant service instructeur pour un certain nombre de dispositifs d'aides (7 dispositifs d'aides : 111A, 111B, 123B, 331, 341A, 341B, 511 + LEADER pour le parc naturel régional du Morvan et les dispositifs d'animation et de formation des autres GAL).

B) FAITS MARQUANTS 2011

- **Le taux de programmation de l'axe 3 s'est envolé** pour atteindre plus de 67% fin 2011 (contre 30% fin 2010) ce qui a conduit à une suspension provisoire des mesures " investissement " de l'axe.
- **La programmation LEADER a nettement progressé** : les engagements ont ainsi doublé au cours de l'année pour atteindre 18% du montant maquetté au niveau régional ce qui est encore faible. La structure en charge de l'animation a réalisé des formations à destination des animateurs de territoire et apporte désormais un appui aux GAL pour les aider dans leur projet de coopération internationale
- **Rédaction d'une version 5 du DRDR**, volet régional du PDRH.

C) PERSPECTIVES 2012

- Poursuivre les efforts pour assurer la consommation des crédits alloués à la démarche d'ici 2015. Cela va nécessiter un important travail de concertation, de simulation, de négociations, de modifi-

cation du DRDR pour revoir la répartition par dispositif et par axe des crédits FEADER.

- Démarche de recensement et de priorisation des dossiers à subventionner d'ici à la fin du programme sur les mesures " investissement " de l'axe 3.
- PRN sucre (voir zoom ci-dessous) : 98 % de réalisation en mars 2012.

D) ZOOM PARTICULIER SUR LE PRN SUCRE (PROGRAMME DE RESTRUCTURATION NATIONAL)

En 2007, la décision inattendue de fermeture de la sucrerie, rentable économiquement et qui venait d'augmenter son quota de production, a créé un véritable choc économique, social et psychologique. L'objectif du Programme National de Restructuration sucre (PRN sucre) est de développer des alternatives à la culture de betteraves et de créer de nouvelles activités et des emplois locaux suite à la disparition de la sucrerie. Sur l'enveloppe nationale de 64 M€, 17,7 M€ ont été attribués pour les régions Bourgogne et Franche-Comté. La mission de pilotage interrégionale Bourgogne – Franche-Comté dans la mise en œuvre du PRN a été confiée à la DRAAF de Bourgogne. Trois ans après la fermeture de la sucrerie d'Aiserey, le site de la sucrerie va revivre et créer des emplois, à travers 3 projets exemplaires qui s'inscrivent dans des filières innovantes de qualité et dans une logique de développement durable répondant aux attentes sociétales et qui illustrent l'action ciblée de l'Union Européenne en milieu rural :

a) la création d'un moulin de production de farines biologiques

Par la société Moulin Decollogne pour 5,8M€ de coût global, subventionné à 40% , soit 1,970 M€ de FEAGA (Fonds européen agricole de garantie)

b) le développement d'une nouvelle filière de valorisation du miscanthus

Par Bourgogne Pellets, contribuant à la lutte contre le changement climatique par le développement des énergies renouvelables, pour 4 M€ de coût global subventionné à 40%, soit 1,6 M€ de FEAGA.

c) Un projet d'optimisation de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation de légumes

Porté par l'ASA de la Bièvre (association d'agriculteurs irrigants) valorisant les bassins de l'ancienne sucrerie qui s'inscrit dans les priorités du Grenelle d'une meilleure gestion de l'eau à usage agricole. C'est un projet collectif porté par 22 exploitations agricoles regroupées dans l'ASA de la Bièvre (Association Syndicale Autorisée). Dans un bassin déficitaire en eau, ce projet subventionné à 80%, soit près de 6 M€ de FEAGA, sera un atout majeur pour maintenir et développer principalement la production de légumes sur 1800 ha irrigables et alimenter les outils locaux de transformation.

Au total, le PRN représente 192 dossiers engagés pour une enveloppe Bourgogne de 14,2 M€. Les opérations doivent être achevées au 30 septembre 2012.

En 2011, 80 % des projets ont été réalisés et payés pour un montant de 7,2 M€.

V- FORÊT, BOIS, BIOMASSE

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

La DRAAF pilote et anime au niveau régional la mise en œuvre de la politique forestière et de mobilisation des bois, en étroite concertation avec le conseil régional et les conseils généraux ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires socioprofessionnels, au sein de la CRFPF (commission régionale de la forêt et des produits forestiers).

Elle assure le pilotage et la répartition des crédits du budget opérationnel du programme (BOP) " Forêt " ainsi que la mise en œuvre directe des crédits pour le soutien économique aux entreprises d'exploitation forestière et de sciage.

En complément de ces missions principales, la DRAAF s'assure de la prise en compte des préoccupations de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité, du développement du bois-énergie, et assure l'animation du réseau forestier des services de l'État, en Bourgogne.

B) FAITS MARQUANTS 2011

L'année 2011 a été marquée par les points suivants :

- démarrage de la réflexion sur le PPRDF (plan pluriannuel régional de développement forestier);
- lancement des études sur la ressource résineuse en Bourgogne, puis au niveau interrégional et accueil de la mission du CGAAER (conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) sur l'adéquation entre la ressource forestière et le développement industriel;
- contribution active à la préparation, par la DGPAAT (direction générale de la production agricole et de l'aménagement du territoire), de la feuille de route pour l'accomplissement des missions forestières dans les services déconcentrés;
- lancement de la procédure d'approbation des " annexes vertes " au SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) et contrôle du CRPF dans les procédures d'agrément des plans simples de gestion ;
- approbation des DRA (directives régionales d'aménagement) et SRA (schéma régional d'aménagement) et poursuite de l'approbation des aménagements forestiers en forêts communales;
- animation économique et instruction des dossiers d'installation de bûcherons manuels, d'investissements pour la mécanisation forestière ainsi que pour la modernisation des scieries (44 dossiers instruits);
- mise en œuvre des crédits FEDER (Fonds européen de développement régional) pour le renforcement des routes stratégiques du bois dans le Morvan;
- participation active à la cellule régionale biomasse, lancement d'une étude préalable sur la faisabilité d'un observatoire biomasse;
- participation active aux travaux préparatoires :
 - de la 3ème charte forestière du Morvan,
 - à l'élaboration des réflexions et élaboration des documents de cadrage environnementaux : SRCAE, profil environnemental, évaluation des incidences Natura 2000,
 - pour la prise en considération du projet de parc national forestier des forêts de Champagne et Bourgogne.
- contrôle des matériels forestiers de reproduction (MFR) et région-pilote pour les tests du logiciel " Chloé ";
- traitement des dossiers de contentieux forestier (35).

C) PERSPECTIVES 2012

- finalisation du PPRDF;
- mise en œuvre des annexes vertes au SRGS;
- réflexion sur les missions prioritaires et l'organisation des services forestiers, dans le cadre de la mise en œuvre de la " feuille de route.

D) CHIFFRES ET INDICATEURS

1) Contexte

Avec 960 000 ha de forêt (30% du territoire bourguignon, contre une moyenne nationale de 27%), la Bourgogne est une région forestière importante (6ème région en surface), fortement feuillue (80 %) avec

une majorité de chêne (1ère région pour la récolte), mais également avec des peuplements résineux (20 %) de Douglas (1ère région pour la récolte, 2ème pour la surface après le Limousin) et d'épicéa très productifs, principalement concentrés dans le Morvan et sur les contreforts du Beaujolais.

La récolte de bois commercialisée est située annuellement entre 2,2 et 2,5 millions de m³, à laquelle il faut ajouter 1,3 million de m³ de bois de chauffage auto-consommé : soit une récolte totale d'environ 3,5 millions de m³/an ; ce qui représente environ 2/3 de la ressource mobilisable. A noter que la récolte de résineux augmente, alors que celle des feuillus est en baisse.

2) Chiffres clés

Le secteur de la filière forêt-bois en Bourgogne représente :

- 2800 entreprises;
- plus de 15 000 emplois directs;
- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires;
- 640 millions d'€ de valeur ajoutée.

VI- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS 100% NATURE

La DRAAF, et en particulier son service régional de la formation et du développement (SRFD), exerce l'autorité académique pour l'appareil d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des quatre départements de Bourgogne.

Outre la responsabilité de ses activités " habituelles " d'autorité académique, le SRFD :

- intègre le CIRSE nord-est qui assure la logistique des examens (convocations, diffusion des sujets...) pour 15 000 candidats et 390 centres d'examen répartis dans 115 établissements des 8 régions du nord-est, ainsi que le CEPEC nord-est qui organise les concours et examens professionnels pour les filières administratives, techniques et enseignants ;
- anime les réseaux de centres des EPLEFPA dans le cadre du REPAFEB (Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne).

A) FAITS MARQUANTS 2011

La rentrée scolaire 2011 a été marquée par une **stabilité globale des effectifs**, mais avec une légère augmentation dans les lycées publics, et par l'achèvement de la rénovation de la voie professionnelle pour les secteurs " hippique " et " services ".

La mise en place de **deux nouveaux baccalauréats professionnels** en 3 ans a ainsi débuté à la rentrée 2011 : Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et Conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH). Comme les années précédentes, l'**accompagnement régional de la rénovation** a été conséquent, notamment pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de certification et de l'individualisation des formations.

Les **collaborations enseignement technique/enseignement supérieur** s'amplifient : une convention de partenariat entre la DRAAF et Agrosup a été signée au printemps.

Concernant les projets, deux **événements majeurs** sont intervenus en 2011 :

- adoption du **projet régional de l'enseignement agricole** (PREA) en février ;
- adoption des **déclinaisons du PREA** en octobre : pour les EPLEFPA – cette déclinaison constitue le projet stratégique de l'enseignement agricole public en région ou PREAP –, pour les lycées privés à temps plein, pour les MFREO.

Deux contrats, à l'élaboration desquels la DRAAF a participé, ont été signés en fin d'année :

- le **contrat de plan de développement des formations professionnelles** (CPRDF) cosigné par le président du conseil régional, d'une part, et le préfet de région et les autorités académiques dont le DRAAF, d'autre part ;
- le **contrat d'objectifs et de moyens** (COM) pour l'apprentissage (COM) cosigné par le président du conseil régional et le préfet de région.

B) PERSPECTIVES 2012

Après l'achèvement de la rénovation de la voie professionnelle, la réforme du lycée se poursuit, avec le démarrage à la rentrée 2012 de la **rénovation du baccalauréat technologique STAV** qui intégrera une langue vivante 2 obligatoire et deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé.

En collaboration avec le SRAL, le SRFD mettra en place les conditions réglementaires et la communication pour la délivrance des **certificats individuels " CERTIPHYTO "**.

Dans le prolongement de conventions nationales conclues en 2011, plusieurs **conventions régionales de partenariat** seront finalisées : entre le Rectorat et la DRAAF, entre la MSA, la DRAAF, la DIRECCTE et les établissements d'enseignement agricole et entre les services régionaux et territoriaux de l'administration pénitentiaire et la DRAAF.

Le **CPRDF**, signé fin 2011, est en marche ; les **commissions thématiques** : Suivi et évaluation du contrat, Accueil, information et orientation, Formation professionnelle, Emploi, mobilité professionnelle et sécurisation des parcours professionnels, du CCREFP, dans lesquelles la DRAAF est représentée, seront réunies régulièrement .

Les actions du **PREA, du PREAP et des déclinaisons du PREA aux établissements privés** vont continuer à avancer. En particulier, la **cartographie des compétences** des différentes composantes sera achevée début 2012 et les " têtes " des réseaux de compétences désignées.

Soutenus par le SRFD, tous les lycées publics ont répondu à l'appel d'offre du conseil régional pour être labellisés " lycées éco-citoyens et éco-responsables (LECER) " ; conformément à ce que prévoit le **PREAP**, ils s'inscrivent encore davantage dans une **démarche de développement durable**.

C) CHIFFRES ET INDICATEURS

- 35 établissements de formation scolaire (14 publics et 21 privés sous contrat) pour près de 6 600 élèves et étudiants du supérieur court, dont 53% dans le public - 7 CFA (5 publics, 1 CFA " sans murs " en agroalimentaire et 1 CFA privé régional des MFR) pour presque 1 450 apprentis - Plus de 1 million d'heures - stagiaires en formation professionnelle continue dispensées principalement par les 9 CFPPA publics;
- CIRSE nord-est : logistique pour plus de 110 établissements centres d'examen et 15 000 candidats
- CEPEC nord-est : organisation de 10 concours et examens professionnels pour 630 inscrits;
- Environ 700 agents rémunérés par l'État dont 120 enseignants contractuels de droit public des 8 établissements privés à temps plein;
- BOP (budget opérationnel de programme) – " enseignement technique agricole " déconcentré 2011 exécuté à hauteur de 16 074 000 €.

VII- INFORMATIONS STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

- contribuer au programme de statistique agricole du MAAPRAT ;
- valoriser localement les informations et sources disponibles à l'échelon régional par une large diffusion auprès des administrations (pilotage et évaluation des politiques publiques), des professionnels et du grand public ;

- renforcer la capacité d'expertise de la DRAAF, en particulier sur les problématiques agricoles, agro-alimentaires, agro-environnementales et forestières.
- assurer la veille sur les Systèmes d'Information Géographique, en particulier lors de phases de crise sanitaire comme la chrysome du maïs et participer à GéoBourgogne - Portail d'information géographique grand public de la Bourgogne.
- mettre à disposition des partenaires et internautes des informations et analyses conjoncturelles, sur les revenus macro et micro-économiques, sur la politique agricole commune, sur la filière bois et effectuer des expertises et diagnostics pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques : Plan Régional de l'Agriculture Durable, de la procédure " calamités "...

À noter que le service FranceAgriMer enregistre et synthétise les données économiques de production et de prix pour les filières céréalière, viticole et bovine, et les cotations officielles et suit l'évolution des marchés.

B) FAITS MARQUANTS 2011

L'activité essentielle du SRISE en 2011 a été centrée sur le **recensement de l'agriculture**, collecte et validation sur le premier semestre, analyse et diffusion par la suite : 4 pages régional et départementaux, analyses thématiques (installation, viticulture), présentations en réunions professionnelles, mise à disposition de tableaux chiffrés (communes, cantons, départements), réponses personnalisées aux demandes ;

Le service a analysé et diffusé la conjoncture agricole, les comptes et revenus, les bâtiments d'élevage, les services d'eau potable et d'assainissement ;

Le service a participé à l'**évaluation des politiques publiques** dans le cadre du Grenelle de l'environnement :

- enquêtes sur les pratiques phytosanitaires en viticulture, les pratiques culturales sur les principaux végétaux de la région dont les prairies;
- expertise d'indicateurs du plan écophyto 2018.

Le service a animé l'harmonisation de méthodes dans la procédure de calamité entre les Directions départementales des territoires.

C) PERSPECTIVES 2012

2012 voit la suite de la valorisation du recensement de l'agriculture sur les thèmes : emploi-formation, différentes productions, les modes de commercialisation, actualisation des fiches filières, mise en place de " fiches territoires " et conception d'un atlas agricole, typologie des exploitations avec la chambre d'agriculture.

Le Grenelle de l'environnement prévoit par ailleurs l'acquisition de références, d'où une enquête sur la production et la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles, et la valorisation des enquêtes pratiques culturales 2011 (directive nitrates, plan écophyto).

Une enquête sur la forêt privée et un inventaire des vergers sont également au programme.

D) CHIFFRES ET INDICATEURS

Enquêtes : 500 parcelles de vignes et 1 500 parcelles de grandes cultures "interrogées" par 30 enquêteurs.

360 comptabilités agricoles suivies avec 6 centres de gestion, 50 correspondants en conjoncture.

Consultation sur le site Internet de la DRAAF :

- Premiers résultats du recensement agricole (RA) (publications et diaporamas) : 460 en 4 mois
- Chiffres-clés RA (communes-cantons et départements-région) : 375 en 2 mois

- Valeur Vénale des Terres et Prés : plus de 100 par mois ; Valeur vénale des Vignes 90 par mois.
- 138 demandes spécifiques donnant lieu à 143 traitements de données.
- 12 présentations des résultats du recensement agricole.

VIII- ALIMENTATION, SÉCURITÉ SANITAIRE

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

- répartition et suivi des moyens humains et financiers du programme opérationnel budgétaire (BOP) 206 "Qualité et sécurité sanitaires de l'alimentation" entre les cinq structures opérationnelles ;
- coordination, programmation et suivi des contrôles sanitaires ;
- lutte contre les maladies animales, notamment la tuberculose et les organismes nuisibles aux végétaux ;
- mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation ;
- mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire et contrôle de la surveillance des maladies et des ravageurs des végétaux ;
- mise en œuvre du plan ECOPHYTO 2018 pour réduire l'emploi des pesticides.

B) FAITS MARQUANTS 2011

- Baisse du nombre de foyers de tuberculose bovine mais confirmation d'une participation de la faune (blaireaux, cervidés) dans sa transmission, rendant plus incertaine la perspective d'une éradication totale ;
- Découverte de foyers de flavescence dorée de la vigne dans le nord mâconnais ;
- Prospection vis-à-vis de la flavescence dorée de 375 parcelles clonales de vignes-mères de greffons ;
- Création d'un GDON ouest Saône et Loire et organisation de la lutte contre les campagnols ;
- Aménagements dans les trois plus importants abattoirs de la région (Cuiseaux, Migennes, Vénarey) ;
- Financement d'équipements pour la valorisation de fruits délaissés dans les vergers et cueillis par une association (transformation des fruits en compotes et jus) ;
- Formation d'instituteurs et d'animateurs en périscolaire pour mettre en place des " classes du goût " et sensibiliser les enfants au goût et aux produits régionaux ;
- Introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants universitaires ;
- Visites d'exploitations agricoles par des responsables d'associations de consommateurs pour les informer sur les modes de productions actuels de l'agriculture bourguignonne ;
- Mise en place progressive du dispositif de délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen ZPd4 poursuivie sur 2012.

C) PERSPECTIVES 2012

- Appui à la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) 21 dans la lutte contre la tuberculose bovine ;
- Prospection renforcée de la flavescence dorée à organiser sur au moins 6% du vignoble bourguignon ;
- Problématique campagnols dans l'Auxois, unique zone de nichage du milan royal en Bourgogne et

- aussi zone de tuberculose ;
- Gestion du classement sanitaire d'un important abattoir halal de volailles (10 000 t – 100 salariés avec les ateliers annexes) ;
- Renforcement des relations avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour le pilotage des DD(CS)PP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire : étude comportementale et pesage des restes dans cinq établissements, dans le cadre d'un appel à projet national sur le gaspillage alimentaire;
- Constitution d'une base de données des producteurs engagés dans la commercialisation en circuits courts ou intéressés par cette démarche;
- Sensibilisation des personnels de restauration scolaire des petites communes ainsi que des bénévoles et des salariés des associations caritatives à l'équilibre alimentaire;
- Multiplication des classes du goût;
- Mise en place d'un module pédagogique "Du champ à l'assiette" dans 34 classes qui a pour ambition de faire découvrir à 1000 enfants l'importance du pain dans l'alimentation, sous forme d'une mallette contenant des outils pédagogiques que les enseignants peuvent intégrer dans leurs projets scolaires.

D) CHIFFRES ET INDICATEURS

- Gestion des effectifs de personnels représentant 180 ETP (équivalent temps plein) répartis sur les DD(CS)PP et la DRAAF;
- Gestion du premier budget régional avec 15 M€, devant la Bretagne
- Taux de plans d'urgence actualisés : 100% (cible 100%);
- Taux de respect du plan de contrôles relatifs aux activateurs de croissance et d'antibiotiques : 98,8% (cible 100%);
- Taux de réalisation des PSPC (plans de surveillance et plans de contrôle) : 99,5% (cible 100%);
- Taux d'abattoirs de boucherie satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 83,3% (cible 100%);
- Taux d'abattoirs de volailles-lagomorphes satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 91.2% (cible 90%);
- Taux de réalisation du plan de contrôles des produits phytosanitaires et autres contaminants : 95.6% (cible 100%).

Centre de prestations comptables mutualisées (CPCM)

E) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

Le CPCM traite l'ensemble des actes comptables des services délégants dans l'application Chorus :

- saisie et validation des engagements juridiques et des titres de recettes ;
- enregistrement du service fait , saisie et validation des demandes de paiement ;
- tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- réalisation des travaux de fin de gestion ;
- appui à la gestion et au pilotage des RBOP (responsable de Budget opérationnel de programme) et des RUO (responsable d'unité opérationnelle) ;
- gestion des référentiels et habilitations Chorus de sa zone d'action, assistance de 1er niveau aux utilisateurs Chorus ;

- appui à la mise en place du contrôle interne comptable au sein des services délégués.

11 services délégués : DREAL Bourgogne, DRAAF Bourgogne, DDT 21, DDT 58, DDT 71, CVRH 71, DDT 89, DDPP 21, DDPP 71, DDCSPP 58, DDCSPP 89 avec lesquels le DRAAF a signé une convention de délégation de gestion.

F) FAITS MARQUANTS 2011

L'année 2011 a été marquée par la montée en puissance de l'activité du service et corrélativement par une croissance forte de l'effectif en raison du basculement de l'ensemble des programmes dans CHORUS (déploiement de la vague 6).

Le CPCM a eu à gérer notamment :

- le rattachement à la plate-forme d'une partie significative des dépenses des DDPP 21 et 71, des DDCSPP 58 et 89;
- le chantier de reprise des engagements antérieurs dans chorus ;
- les travaux nécessaires à la bascule sur le nouveau programme 333 "moyens mutualisés des administrations déconcentrées" ;
- le déploiement généralisé de l'applicatif interfacé "chorus formulaires" ;
- le démarrage du traitement des recettes non fiscales dans Chorus.

G) PERSPECTIVES 2012

Les perspectives 2012 sont :

- fluidifier le circuit de traitement des recettes tant dans l'outil que dans les procédures, en lien avec les services gestionnaires et le comptable assignataire ;
- renforcer l'appui aux services délégués dans l'utilisation des restitutions chorus dédiées au suivi budgétaire (modes opératoires ciblés sur leurs besoins, mieux explicités...formation au perfectionnement...);
- mettre en place la facturation directe au CPCM ;
- poursuivre l'appui aux services en matière de contrôle interne comptable et la mise en place des outils de contrôle au sein même du CPCM.

H) CHIFFRES ET INDICATEURS 2011

- 29 agents au 31/12/2011 y compris l'encadrement (un responsable et un adjoint);
- 25 595 paiements.

IX- RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX

A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF

- Fonctionnement interne : gestion des budgets et du contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, formation continue des personnels, communication interne et externe, logistique, pilotage des systèmes d'information (schéma directeur local, offre de services aux utilisateurs, sécurité), gestion du parc informatique et téléphonique (fixe et mobile) ;
- Fonction de R-BOP (responsable de Budget opérationnel de programme): pilotage des moyens financiers et humains des BOP en lien avec les directions départementales et la préfecture ;
- Formation continue des personnels du ministère chargé de l'agriculture en région.

B) FAITS MARQUANTS 2011

En interne, l'année 2011 a été marquée par :

- la préparation du regroupement des services de la DRAAF dans les nouveaux locaux ;
- l'élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs pour le pilotage de la DRAAF;
- la structuration des échanges avec les DDI (direction départementale interministérielle) : réunion métiers mensuelles avec les DDT (direction départementale des territoires), trimestrielles avec les DD(CS)PP PP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) , réunions bilatérales de dialogues de gestion, conférences multiBOP relatives aux moyens humains, animation régionale des contrôleurs de gestion ;
- le suivi du chantier de mutualisation des fonctions support, en lien avec la préfecture de région ;
- le lancement de la réflexion de la démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ;
- l'élaboration d'un document régional de formation (DRF) ;
- la mise en place de parcours professionnels dans le cadre de reconversions individuelles.

1) Perspectives 2012

- Emménagement des agents de la DRAAF dans les nouveaux locaux permettant de regrouper les services sur un seul site ;
- Les priorités de l'année 2012 s'inscrivent largement dans la poursuite de celles de 2011 : renforcement du pilotage budgétaire et du contrôle interne ; généralisation du recours à l'application comptable Chorus ; poursuite d'une approche prévisionnelle des ressources humaines, des compétences nécessaires et des formations et gestion interne DRAAF (gestion de proximité, dialogue social, suivi d'activité...) ;
- Poursuite des démarches GPEC ;
- Mise en place des nouvelles instances de concertation de la DRAAF : CHSCT comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), CT (comité technique) ;
- Mise en place des nouvelles instances de concertation régionales : CRIC (commission régionale d'information et de concertation), CTREA Comité technique régional de l'enseignement agricole ;
- Renforcement des relations avec la DIRECCTE pour le pilotage des DD(CS)PP ;

C) CHIFFRES CLÉS 2011

- 167 agents sur 4 sites;
- Nombre d'agents formés en 2011 par la DRFC (délégation régionale à la formation continue) : 213 en services déconcentrés et 421 dans l'enseignement agricole;
- 3 formations organisées en interministériel par la DRAAF;
- Taux de consommation BOP 215 : AE : 99.95% / CP : 99.98%;
- Taux de consommation BOP 206 : AE : 99.99% / CP : 99.97%;
- Taux de respect de la DO BOP 215 : 98.3%;
- Taux de respect de la DO BOP 206 : 97.4%;
- Taux de fonctions support en DRAAF : 11.33%.

D) REGROUPEMENT DES SERVICES

Date déménagement : du 20 février au 29 juin 2012, en plusieurs phases selon les services.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : M. Bruno CHAUFFERT-YVART

Adresse : 39-41 rue vannerie 21 000 Dijonnaise

Tél : 03 80 68 50 00

Site internet : www.culture.gouv.fr/bourgogne

Plafond d'emploi autorisé au 31/12/11: 85,9 ETP DRAC/SDAP

BOP 175 : 19 263 M€(AE) – 15 372 M€ (CP)

BOP 131 : 7 703 M€ (AE) – 7 763 M€ (CP)

BOP 224 dont fonctions supports : 4 063 M€ (AE) – 7 260M€ (CP)

BOP 334 : 395 M€ (AE) – 395 M€ (CP)

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

A) L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) Les monuments historiques

a) Protection

Au cours de l'année 2011, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), commission composée de fonctionnaires, d'élus, de personnalités qualifiées et de représentants d'associations, chargée de donner un avis au préfet de région sur les demandes de protection d'édifices au titre des monuments historiques, s'est réunie trois fois et a examiné 25 dossiers. Parmi eux, 10 dossiers ont reçu un avis favorable pour l'inscription, 11 ont reçu un avis favorable pour le classement, 3 ont reçu un avis favorable pour la radiation de la protection et 1 a reçu un avis défavorable à toute protection. Les propositions de classement concernent trois extensions de protections anciennes d'édifices et de sites emblématiques de la Préhistoire et de l'Antiquité : les grottes d'Arcy-sur-Cure, les remparts romains d'Autun et le monument à Vercingetorix à Alise-Sainte-Reine. Elles concernent également 5 édifices emblématiques du XXe siècle, tels que le centre commercial construit par Claude Parent à Sens en 1970 et le carmel de la Paix à Mazille, achevé en 1972 par José-Luis Sert. Les propositions de radiation de la protection concernent des monuments disparus, tels que les fenêtres gothiques d'un immeuble de Beaune, déposées de longue date, ou les ancienne papeteries de Corvol l'Orgueilleux, ruinées en dépit des démarches de classement d'office engagées par la DRAC.

Un équilibrage des dossiers a été constamment recherché entre traitement des demandes extérieures et priorités définies par le Ministère de la Culture :

- La révision des protections anciennes, souvent partielles ou imprécises, afin de sécuriser les actes juridiques, simplifier la gestion des édifices lors de travaux et supprimer le périmètre des 500m lorsque l'édifice a disparu.
- Le patrimoine du XXe siècle.

Un premier travail de repérage des arrêtés anciens à réviser a été opéré à l'occasion de la mise au point d'un Système d'Information Géographique relatif aux monuments protégés, en collaboration avec la DREAL. Ce travail se poursuivra en 2012.

La Délégation Permanente permanente de la CRPS, chargée d'effectuer un tri des demandes de protection et de fixer les ordres de priorité, s'est réunie une fois en 2011. Elle a examiné 17 dossiers, dont 7 ont reçu un avis défavorable à la poursuite de l'instruction, en raison d'un intérêt d'art et d'histoire insuffisant. Le rôle de la délégation permanente, chargée de ne pas engorger les séances plénières, fonctionne donc de manière satisfaisante.

D'une manière générale, le nombre de demande de protection extérieures au service est en baisse, avec 15 nouvelles demandes enregistrées en 2011. Ce phénomène, qui se retrouve au niveau national, est le reflet d'une protection déjà importante du patrimoine, notamment pour les périodes anciennes (Antiquité, Moyen-Age).

Au total, 10 arrêtés d'inscriptions et 3 arrêtés de classement ont été signés au cours de l'année 2011. Les classements concernent une parcelle de la tombe princière de Vix, témoignage exceptionnel en Europe du monde celte et haut lieu de la recherche archéologique, la seconde parcelle devant faire l'objet d'un classement d'office, par décret en conseil d'État, en raison du refus de son propriétaire ; l'hôtel Aubriot situé rue des Forges à Dijon, rare exemple en France de bâtiment semi public (halle au change) attesté dès le XIIIe siècle ; l'église Saint-Bernadette à Dijon, construite par Joseph Belmont de 1962 à 1964 dans le quartier neuf des Grésilles, témoignage remarquable de l'architecture religieuse des années 1960.

b) Travaux

Contrôle scientifique et technique

Les orientations stratégiques de l'État en région pour les années 2011 – 2013 fixent, à travers la Directive Nationale d'Orientation, programme 175, pour mesure transversale, le bon déroulement des missions de contrôle scientifique et technique.

En 2011, la CRMH a instruit 79 demandes de permis de construire pour de travaux sur édifices inscrits et 66 demandes d'autorisations de travaux sur édifices classés. Dans le cadre de la circulaire du 1er décembre 2009 relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits, la CRMH a renforcé son contrôle en amont de l'instruction des autorisations réglementaires afin d'améliorer la qualité de la concertation en phase projet et de faciliter l'instruction des demandes d'autorisation. A ce titre, elle a mis au point un cahier des charges techniques des travaux incluant le porté à connaissance, adapté à chaque édifice, afin d'aider les maîtres d'ouvrage au recrutement des maîtres d'oeuvre, et elle a initié une ligne de subvention aux études préalables sur les édifices classés à hauteur de 50 %. En phase travaux, les agents de la CRMH ont rédigé 70 compte-rendus de chantiers, suivant un modèle qui a été normalisé. Suite à la structuration du contrôle en phase projet, le contrôle en phase chantier a été fixé comme objectif prioritaire pour 2011-2012 Ce contrôle passe par une coordination étroite de l'ensemble des services patrimoniaux (CRMH, SRA, STAP) au sein du pôle patrimoine, en raison d'un nombre d'agents contraints face à une moyenne de 130 à 140 chantiers par an.

Un vademecum des critères de subvention a été rédigé par la DRAC et a fait l'objet, après présentation au préfet de Région et aux préfets de départements à l'occasion de la réunion annuelle de présentation de la programmation, d'une mise en ligne sur le site de la DRAC, afin de contribuer à la transparence de la politique de l'État en matière de subventions.

Bilan chiffré des opérations d'entretien

35 opérations ont été subventionnées sur les classés pour un montant de 589 496 € et 37 opérations ont été subventionnées sur les inscrits pour un montant de 421 167 €, soit un total de subvention de l'État d'environ 1 M €.

A cela, il faut rajouter l'enveloppe consacrée aux monuments appartenant à l'État, à savoir les cathédrales de Dijon, Nevers, Autun et Sens ainsi que quelques sites archéologiques, notamment les Bolards, qui s'élève à 250 000 €.

La part totale de l'État pour les opérations d'entretien est donc de 1 250 000 €.

Bilan chiffré des opérations d'investissement

19 opérations ont été subventionnées sur les classés pour un montant de 3 424 860 € et 21 opérations ont été subventionnées sur les inscrits pour un montant de 1 454 796 €, soit un total de subvention de l'État de 4 820 680 €.

Il faut ajouter l'enveloppe consacrée aux monuments État qui s'élève à 3 373 045 €.

La part totale de l'État pour les opérations d'investissement est donc de 8 193 725 €.

La part totale des crédits de l'État pour la conservation et la restauration des monuments historiques de Bourgogne est de 9 443 725 €. La part consacrée à l'entretien est de 13,24 %. Cette part est légèrement inférieure à l'objectif fixé par la DNO d' affecter 15 % des crédits pour des travaux d'entretien afin de prévenir les risques de dégradation des monuments. La part des crédits consacrés à des édifices appartenant à des propriétaires privés s'élève à 1 124 089 € soit 11,90 % des crédits. Cette part est légèrement supérieure à l'objectif fixé par la DNO, à savoir la mise en oeuvre de l'engagement du président de la République de consacrer au moins 10% des crédits aux travaux menés sur les monuments privés.

Les grands chantiers qui ont marqué l'année 2011

- La forte part consacrée aux chantiers menés sur des monuments appartenant à l'État, qui s'explique par des raisons d'impératifs sanitaires. Une opération importante de restauration a démarré sur la tour nord de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, répartie en trois tranches, qui consiste à remplacer les pierres des parements droits, altérées par les intempéries. Les halles de Nolay ont été étayées pour permettre leur utilisation par le public dans l'attente de la réalisation du diagnostic qui permettra d'engager leur restauration. L'hôtel Chartraire de Montigny, à Dijon, a été échafaudé côté rue du Lycée afin de mener une campagne de purge et de restauration de la balustrade, suite à des chutes de pierres sur la voie publique. L'important chantier de restauration du clocher de la cathédrale de Nevers, dont la première tranche (3,3M€), engagée en 2010, concerne le niveau supérieur, a démarré. La restauration de la tour gothique flamboyante consiste en reprise des parements altérés, restauration du décor sculpté (frises végétales, gargouilles, dais, pinacles, remplage des baies) et dépose des statues monumentales du XVI^e siècle. Celles-ci seront présentées à l'intérieur du clocher afin de stopper leur dégradation et remplacées par des moulages ou copies pour conserver à la tour sa profusion ornementale, signal fort dans le paysage urbain de Nevers. Les premières interventions ont porté sur les compléments d'analyse des pathologies de la pierre, des essais de nettoyage, la consolidation de la statuaire et la mise au point des protocoles pour la dépose et le moulage de statues à remplacer. Il s'agit là du plus important chantier de restauration d'un monument historique mené en Bourgogne, pour un montant global de 9M € (100 % État). Ce chantier devrait se poursuivre jusqu'en 2015. A Sens, le chantier de restauration de la tour sud de la cathédrale Saint-Etienne s'est poursuivi par les parties basses, incluant la restauration du portail gothique dont la polychromie fait l'objet d'une étude. A la suite de la restauration des extérieurs, achevée en 2010 par la remise en valeur du portail du Jugement Dernier, la restauration de 5 chapelles de la cathédrale d'Autun a été engagée, avec la sauvegarde prioritaires des décors peints. A terme, c'est la totalité des intérieurs qui sera traitée, avec un projet d'ouverture du trésor, en liaison avec les collections du musée Rolin.
- Au titre du CPER, à Cluny, la poursuite des opérations du schéma directeur, accompagnées d'un comité scientifique et étayées par une archéologie du bâti très innovante, continue à transformer la lecture de l'abbaye, redonnant à lire l'emprise des bâtiments romans dans toute leur ampleur. Le schéma a concerné la restauration de la salle capitulaire et la première phase de dégagement des travées sud-est de la nef de l'ancienne abbatale, avec la présentation des vestiges du mur gouttereau sud. Au sein des bâtiments abbatiaux, ont été lancés les chantiers sur la galerie du réfectoire et la travée d'angle sud-ouest du cloître. Les travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du site abbatial engagé en 2008, ont vu l'achèvement de la restauration de l'enveloppe de l'aile nord et l'aménagement du jardin du cloître, ainsi que le lancement du chantier sur les vestiges du portail de l'église abbatiale en très mauvais état. En 2011, la tranche relative à l'aile Est a été engagée (CPER, 2,1M€ dont 25% État). L'année 2011 a été marquée par le démarrage du programme consacré à la restauration et à la mise en valeur de

la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay avec le lancement des études sur les portails de l'avant-nef, en vue de leur restauration en 2012, et l'établissement d'un schéma directeur pour l'abbatiale. Ces études, menées dans le cadre de l'Opération Grand Site, ont été financées par la DRAC à 100 % (165 000 €), témoignant ainsi de l'engagement présidentiel, et ont été réalisées en assistance à maîtrise d'ouvrage de l'État, à titre exceptionnel. Elles sont accompagnées par un comité scientifique, créé par décision du Ministre de la Culture, en raison de leur complexité et du caractère emblématique du site à l'échelle internationale.

- A signaler également, pour les travaux de grandes ampleurs sur des édifices publics, la reprise des travaux sur les toitures de l'abbaye de Corbigny (aile de la chapelle), sur un engagement 2010 (0,7 M€ dont 40% État). Le lancement de l'important chantier de sauvegarde du bas-côté sud de l'église de Perrecy-les-Forges, fermée au public depuis 2 ans (1,4M € dont 50% État). A Brancion, les travaux de mise en sécurité se sont poursuivis sur les vestiges du château, sous la maîtrise d'ouvrage de la Mémoire Médiévale, la poursuite de vastes chantiers de restauration commencé en 2010 sur les églises d'Auxonne (couvertures), de Saint-Thibault (couvertures) et Thoisy-le-Désert (dernière phase consacrée à la mise en valeur des intérieurs et des objets mobiliers). L'année 2011 a vu l'achèvement des chantiers de restauration des couvertures des l'église de Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin de Chablis, la poursuite des chantiers consacrés aux église d'Irancy et de Prégilbert et le démarrage des chantiers des couvertures des églises de Saint-Père-sous-Vézelay, Courlon-sur-Yonne et Villeneuve-sur-Yonne. Ces chantiers concernent tous des travaux de mise hors d'eau hors d'air, répondant à un état sanitaire des édifices de l'Yonne globalement médiocre. Au-delà des opérations de stricte sauvegarde, des interventions de mise en valeur sur des décors remarquables ont pu être menées à bien. A l'église d'Allerey-sur-Saône, les décors peints du chœur du XVIIIe siècle ont été restaurés.
- Concernant des édifices privés, à noter, la poursuite de la restauration des imposants communs du château d'Aunay-en-Bazois.

2) L'archéologie

a) Archéologie préventive

Le nombre de **dossiers d'utilisation du sol** dont a été saisi réglementairement la DRAC (SRA) en 2011 (400) est en augmentation de 30% par rapport à 2010 et 2009 ; comparable à celui de 2008, mais encore en deçà de celui de 2007 (500 dossiers), il reflète d'une part une meilleure coordination dans les transmissions de dossiers concernant des édifices protégés au titre des monuments historiques, pour la plupart porteurs des traces d'une longue histoire, et de ce fait potentiellement concernés par des opérations préventives aussi bien en matière d'archéologie des élévations qu'en ce qui concerne leurs sols.

Il est d'autre part l'indice d'une certaine reprise de l'activité en matière d'aménagement du territoire : si le nombre de dossiers de lotissement reste stable (28 pour 30 en 2010) on observe une nette augmentation des permis de construire dans les secteurs à forte sensibilité archéologique, inclus dans les zones de saisine définies par arrêtés du préfet de région en 2004 (de 20% dans l'Yonne, 37% en Côte d'Or, 44 % dans la Nièvre – ce dernier pourcentage étant cependant établi sur un nombre de dossier faible par rapport aux autres départements), au profit essentiellement des centres urbains et de leur périphérie ; le chiffre est stable en Saône-et-Loire, mais une approche plus fine des dossiers montre une reprise d'activité à Mâcon et Chalon, avec des projets plus pérennes, émanant d'aménageurs aussi bien institutionnels que privés. On note également une augmentation des demandes volontaires de diagnostic préalable à des permis de construire (19 en 2011, 8 en 2010) : cette formule prévue par le législateur permet de mener les expertise en amont du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, et donc d'intégrer un peu mieux la " contrainte " archéologique tant en matière de solutions techniques pour le projet qu'en matière de planning prévisionnel de réalisation. Enfin, même si le nombre de dossiers reste peu élevé, les dossiers de ZAC et les aménagements soumis à étude d'impact (notamment les carrières), qui concernent souvent de grandes emprises, sont également en augmentation.

Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits reste cependant stable par rapport à 2010 (18,75 %, pour 17,7 % en 2010) : sur les 75 prescriptions de diagnostic émises en 2011, 64 portent sur des projets de constructions ou de lotissement en zone urbaines ou périurbaines : en centre urbain ancien, on notera les deux ha concernés par deux projets de construction dans l'emprise

de la ville gallo-romaine d'Auxerre, dans un secteur particulièrement sensible du point de vue archéologique ; en zone plus rurale, deux nouveaux diagnostics dans l'emprise de l'agglomération antique de Saint-Valérien (89).

Relèvent également de ce type d'autorisation d'urbanisme des projets mettant en jeu de vastes surfaces en zone rurale : projets photovoltaïques comme à Dornes (18 ha) ou Ménéstreau dans la Nièvre (20 ha), à Massangis dans l'Yonne (la prescription de diagnostic n'a porté que sur 76,6 ha, soit une partie seulement du projet), ou à Savigny-sur-Claris (31 ha concernés) ; zones d'aménagement avec permis de construire et permis d'aménager comme à Magny en périphérie d'Avallon (33 ha).

Les 15% restants (11 dossiers) correspondent à deux prescriptions sur monument protégé, et 9 dossiers de ZAC ou soumis à étude d'impact, qui portent sur des emprises importantes : en zone rurale, il s'agit de la centrale de cogénération de Sardy-lès-Epiry (58), ou des carrières de Boussenois (21), de Genlis (21) et de Pierre de Bresse (71) pour des emprises de 25 à 50 ha ; en périphérie d'agglomérations, ce sont des projets de ZAC autour de Mâcon à Sancé (10 ha) et Mâcon/Charnay-lès-Mâcon (43 ha), au nord d'Auxerre à Appoigny (50 ha), la 2e tranche de diagnostic sur le Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (19 ha) ou l'extension du technopôle de Magny-Cours (15 ha) dans la Nièvre.

En fonction de la nature des vestiges identifiés au cours des diagnostics, de leur état de conservation et de leur intérêt au regard des connaissances actuelles chronologiques et thématiques d'une part, et lorsqu'aucune solution technique permettant de préserver les vestiges n'est possible d'autre part, le service régional de l'archéologie est amené à prescrire des fouilles préventives, et recueille à cet effet l'avis préalable des experts de la Commission interrégionale de l'archéologie. En 2011, **21 fouilles ont été prescrites**, soit 2 de plus qu'en 2010 :

- un tiers d'entre elles correspond à des projets de constructions dans des secteurs au potentiel archéologique avéré (centres urbains anciens comme à Chalon-sur-Saône ou à Sens ; agglomérations gallo-romaines comme à Entrains-sur-Nohain dans la Nièvre) ou sur des sites plus ponctuels (St Martin du Mont en Côte d'Or) ; édifices protégés (églises Sainte-Marie à Saint-Père-sous-Vézelay, Saint-Pierre et Saint-Paul à Cravant dans l'Yonne, église de Saint-Germain-lès-Senailly en Côte d'Or) ;
- les deux autres tiers portent sur des sites mis en évidence dans le cadre de projets sur des emprises importantes : lotissements industriels comme à Marcilly-sur-Tille, ZAC (5 fouilles sur le Parc d'Activités de l'Est Dijonnais), carrières, phase 2 de la LGV (5 fouilles).

En augmentation par rapport à 2010, le nombre de prescriptions édictées en 2011 (72 attribués à l'INRAP, 3 au service archéologique municipal d'Autun, seul service archéologique de collectivité agréé en Bourgogne ; 21 fouilles) reste compatible avec la capacité d'intervention opérationnelle annuelle de l'INRAP et du service archéologique municipal d'Autun pour les diagnostics et de réponse des opérateurs pour les fouilles. On notera que la direction interrégionale de l'INRAP a bénéficié des moyens accrus en cours d'année, qui ont permis de réaliser 52 diagnostics d'ampleur diverses en 2011, correspondant à des prescriptions de l'année (21), de 2010 (23), de 2009 (5), voire d'années antérieures (3) ; cette dernière information permet de souligner la présence d'un " stock " d'opérations de diagnostic en attente de réalisation, souvent en lien avec les décisions de certains aménageurs de poursuivre ou non leur projet. Comme cela a déjà été indiqué les années précédentes, l'irruption de dossiers " urgents " et sensibles, à forte emprise, reste toujours susceptible de mettre en danger le calendrier d'intervention de l'INRAP.

On note cependant que **l'activité permanente de l'agglomération dijonnaise**, bien que les grands travaux d'aménagement semblent en voie d'achèvement (tram, ZAC au nord est), **justifierait pleinement la création d'un service d'archéologie préventive** qui aurait quatre grandes missions :

- améliorer le calendrier d'intervention entre aménageurs et archéologues ;
- alerter et conseiller les services techniques sur les projets de création d'infrastructures ;
- améliorer la maîtrise scientifique du territoire de l'agglomération par un personnel permanent dédié ;
- promouvoir la diffusion de résultats par une liaison constante et institutionnelle avec le musée archéologique de la ville.

Les résultats des **diagnostics réalisés en 2011** concernent toutes les périodes de l'occupation humaine de notre région, du Néolithique jusqu'à la première guerre mondiale. Nous n'évoquerons que les résultats les plus significatifs, qui ont donné ou vont donner lieu à des prescriptions post-diagnostic.

En zone rurale, on retiendra l'achèvement du diagnostic de la LGV Rhin-Rhône entre Villers-les-Pots et Magny-sur-Tille, qui a livré de nombreuses zones d'occupation protohistoriques et antiques et des occupations plus ponctuelles du Moyen-âge ; au fur et à mesure de l'évaluation des résultats du diagnostic, d'autres prescriptions de fouilles devraient s'ajouter aux 5 édictées en 2011. Dans la Nièvre, le diagnostic en trois tranches de la déviation de la RN 7 de Saint-Pierre-le-Moûtier au département de l'Allier est achevé sur le terrain ; ce diagnostic devrait déboucher sur quelques fouilles préventives (nécropole antique, habitat gallo-romain, occupations protohistoriques...) dont le nombre et l'ampleur ne pourront être précisés qu'après réception du rapport final de l'opération, contenant toutes les données d'expertise nécessaires.

Les diagnostics préalables à des ouvertures ou extensions de carrières, ainsi qu'à des ZAC, s'avèrent souvent positifs, compte tenu des grandes surfaces ouvertes. C'est le cas en Côte d'Or à Marliens, avec l'extension d'un village du haut Moyen Âge, ou à Saint-Apollinaire avec la seconde phase de diagnostic du Parc d'Activités de l'Est Dijonnais portant sur 19 ha supplémentaires (forte occupation protohistorique). Dans l'emprise de l'extension de la ZAC Varennes-Vauzelles(58), l'identification d'un important site de l'Âge du Fer a donné lieu, après concertation avec l'aménageur, à sa mise en réserve par des mesures techniques appropriées. La réalisation d'une détection aéroportée (LIDAR) sur l'ensemble des terrains concernés par les projets de lotissement industriel et de centrale de cogénération de Sardy-lès-Epiry (58), suivie de vérifications à vue sur le terrain, a permis de restreindre de façon notable le périmètre où l'expertise par tranchées à la pelle mécanique (technique habituelle des diagnostics) devra être menée. En Saône-et-Loire, le diagnostic mené par le service archéologique d'Autun sur l'extension de la ZAC de Bellevue (9 ha extramuros) a permis de mettre en évidence, pour la première fois sur le territoire d'Autun, les traces d'une occupation protohistorique du premier Âge du Fer, tandis qu'à Saint-Rémy au sud de Chalon-sur-Saône, un diagnostic préalable à la réalisation d'un lotissement a permis de mettre en évidence une occupation gallo-romaine modeste, dont l'étude dans le cadre d'une fouille préventive devrait permettre de compléter nos connaissances sur ce terroir dans l'antiquité. Dans l'Yonne enfin, ce sont des habitats et des nécropoles de l'âge du Bronze final qui ont été détectés dans les emprises de carrières à Vinneuf et Villemanoche, tandis que sur le projet de centrale photovoltaïque de Massangis, la présence d'une nécropole à incinération gallo-romaine précoce a amené l'aménageur à modifier le périmètre de ses installations pour éviter une fouille préventive.

Deux diagnostics ont livré des vestiges plutôt rares : des sondages préalables à l'installation d'une enseigne commerciale ont montré, à Varois-et-Chaignot, une occupation du XVIIe siècle avec des indices de combat peut-être liés à la frontière franc-comtoise voisine. ; le diagnostic de la future zone d'activités artisanales de Marcilly-sur-Tille a révélé les restes d'une gare de triage française de 1914-1918, accompagnées de dépotoirs riches en information sur la vie quotidienne des troupes.

On rappellera également les diagnostics menés dans les emprises de certaines agglomérations antiques, plus étendues que les bourgs qui leur ont succédé : à Entrains-sur-Nohain un premier diagnostic a révélé des vestiges gallo-romains bien conservés dans un secteur périodiquement très humide (inondations dans l'antiquité, étang au Moyen Âge) : leur profondeur d'enfouissement a permis de concilier leur conservation avec le projet d'aménagement ; le second (" 16, route d'Etai ") a révélé les vestiges bien conservés de deux grands phases d'occupation d'un quartier d'Intaranum (installations liées à l'artisanat du fer, implantées le long d'une voie nord-est – sud-ouest, non connue jusqu'ici ; puis maison à portique et bâtiment public, probablement un sanctuaire, organisés le long d'une nouvelle voie nord-sud en direction d'Auxerre). La fouille de ces installations, prescrite fin juillet, a débuté à l'automne et doit s'achever début 2012. A Saint Valérien (Yonne), deux diagnostics ont mis en évidence les vestiges d'un quartier artisanal avec ateliers et fours de métallurgiste, de tuilier et de potier.

Parmi les expertises menées en zones urbaines actuelles, outre une série d'informations collectées à Mâcon, Joigny, Tonnerre, ce sont les villes de Dijon, Chalon-sur-Saône, Sens et Autun qui ont livré les vestiges les plus significatifs, d'époques diverses :

- le diagnostic réalisé dans le quartier du pont des Tanneries à Dijon a révélé des aménagements hydrauliques de l'Ouche remontant au XVIIe s. et une partie du troisième cimetière de l'hôpital installé sur la contre-garde entre 1785 et 1841 ;
- dans le quartier de Saint-Jean-des-Vignes au nord-est de l'agglomération antique de Chalon-sur-Saône, c'est un secteur de nécropole du haut Moyen Âge qui a été mis au jour ;
- à Sens, un diagnostic mené Rue du gué Saint-Jean a livré un secteur d'habitat antique qui précède l'implantation d'un cimetière médiéval ; par ailleurs, des mesures techniques édictées pour l'îlot

Saint-Pregts ainsi que rue du Général de Gaulle devraient permettre de concilier la préservation des niveaux archéologiques antiques avec les aménagements projetés ;

- à Autun enfin, le diagnostic archéologique du parking de l'Hexagone, boulevard Frédéric Latouche, a livré des informations exceptionnelles ; débuté fin 2010 à l'emplacement envisagé pour la construction d'une médiathèque-bibliothèque et d'une maison de la petite enfance, il s'est achevé courant 2011 en dévoilant l'existence d'un édifice antique monumental qui ne trouve pas de comparaison sur le territoire national. Considérant le caractère exceptionnel de ce monument et la nécessité de le préserver de tout impact, la Ville a décidé de déplacer son projet de médiathèque-bibliothèque.

8 fouilles ont été réalisées ou ont débuté en 2011, dont 5 ont été attribuées par les maîtres d'ouvrage à l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives et 3 à d'autres opérateurs agréés pour la réalisation de fouilles préventives : Archeodunum (1 fouille), Evéha (2 fouilles).

En Côte d'Or, sur la future déviation routière de Mirebeau, une intervention de courte durée (INRAP) a livré des indices inédits de desserte routière du camp de légionnaires romains voisin, ainsi que les vestiges d'un aqueduc dédié à leur alimentation en eau. Une seconde intervention de l'INRAP a concerné le site antique d'Ahuy " Les Presles ", confirmant l'installation d'un petit établissement commercial et agricole, en bordure d'une voie d'intérêt local. A Saint-Martin-du-Mont " la Vie-aux-Maires ", un projet de construction a donné lieu à la fouille préalable par l'INRAP d'un habitat occupé aux XIIIe-XIVe siècles, et abandonné au début du XVe s. : l'un des bâtiments en pierre qui le composaient était pourvu d'une cheminée sarrazine, tout à fait exceptionnelle dans cette région de la Côte-d'Or ; les recherches d'archives couplées aux travaux de terrain indiquent qu'il pourrait avoir appartenu à un négociant en laine. Enfin, une fouille préventive complémentaire, menée par la Société Evéha, a porté sur la zone d'inhumations particulièrement dense présente le long du bas-côté sud de la chapelle de la léproserie de Meursault (" en Maison-Dieu "), préalablement aux décaissements de reprise en sous-œuvre de ses murs.

A l'automne, une équipe de l'INRAP a débuté la fouille d'un quartier artisanal puis résidentiel et public à Entrains-sur-Nohain dans la Nièvre.

L'opérateur archéologique privé agréé Archeodunum SA a été choisi par le particulier pour réaliser la fouille préalable à la construction d'une maison d'habitation au 11 avenue du Deuxième Dragons à Autun (Saône-et-Loire) ; cette opération a permis de mieux comprendre l'occupation et l'évolution d'un morceau d'îlot antique situé à proximité de l'amphithéâtre.

Dans l'emprise de l'agglomération antique de Saint-Valérien (Yonne), une fouille préventive préalable à une construction a été menée au début de l'année par l'opérateur privé Evéha ; elle a documenté un nouvel aspect de la vie économique de ce bourg gallo-romain, en explorant un quartier artisanal présentant plusieurs ensembles d'ateliers de tuiliers antiques. L'organisation spatiale de ce quartier complète les données déjà obtenues lors des fouilles réalisées dans ce secteur en 2009. A Sens (" Chambertrand "), l'INRAP a débuté fin 2011 la fouille des vestiges d'occupations du néolithique et l'Age du Fer dans l'emprise d'un bâtiment commercial. C'est enfin l'opérateur privé agréé Evéha qui a été retenu par l'aménageur pour la fouille d'un site d'habitat et de nécropole de l'âge du Bronze à Vinneuf (début 2012).

On rappellera que le coût des fouilles préventives préalables à des constructions de particuliers sont prises en charge intégralement par l'État, via le Fonds National pour l'archéologie préventive : cette prise en charge a concerné en 2011 4 opérations (Saint-Martin-du-Mont, Entrains-sur-Nohain, Autun et Saint-Valérien).

b) Archéologie programmée

La recherche régionale est déclinée depuis quelques années sur trois grands axes qui correspondent aux spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique :

La Préhistoire ancienne : pour le Paléolithique, on notera la poursuite des recherches de terrain de grande qualité sur les occupations paléolithiques des grottes d'Arcy : à la grotte du Bison, une zone conservée intacte depuis les fouilles Leroi-Gourhan, en 1963, a été réouverte ; elle s'avère très riche en industrie lithique et en faune, ce qui permettra une meilleure interprétation de la stratigraphie des occupations paléolithiques ; dans la Grande Grotte, la poursuite des relevés d'art rupestre, après amincissement de la calcite, permet de déceler l'intervention d'une même main d'artiste sur différentes figures (composition d'ensemble, utilisation du relief, ponctuations...). L'équipe a maintenant recensé quasi exhaustivement les traces de fréquentation dans la cavité (traces d'ocre rouge principalement), selon une méthodologie rigoureuse. Les données acquises depuis 20 ans sont progressivement réorganisées en

vue d'une publication monographique. On rappellera que le 13 décembre, la **CRPS a donné un avis favorable au classement Monument Historique de l'ensemble des grottes préhistoriques d'Arcy-sur-Cure.**

En Saône-et-Loire, les grottes de la Verpillière à Mellecey font l'objet de l'intervention d'une équipe universitaire allemande: la grotte de la Verpillière 1 contient encore des niveaux paléolithiques résiduels, non perturbés par les fouilles anciennes, qui montrent une occupation moustérienne stratifiée. A la Verpillière 2, le niveau principal s'avère riche en mobilier archéologique moustérien et en faune, plus épais et plus dense en vestiges du côté de l'extérieur que vers l'intérieur de la grotte.

La préhistoire récente (Néolithique) est représentée par les projets collectifs de recherche menés dans l'Yonne : le projet sur les pratiques funéraires entre 4500 et 4000 avant J.-C. dans la vallée de l'Yonne a abouti en 2011 à la publication d'un premier ouvrage sur Les occupations néolithiques de Macherin, à Monéteau (n° 53 des suppléments de la revue nationale de la Société Préhistorique Française), tandis que plusieurs manuscrits portant sur des sites de références sont en cours d'élaboration. Un autre projet collectif de recherche est mis en œuvre depuis 2010 par des chercheurs de l'Unité Mixte de Recherches de Dijon (ArtéHis) sur les nécropoles préhistoriques et protohistoriques fouillées entre 1983 et 2008 sur la commune Passy, dans l'Yonne ; après avoir réuni la presque totalité de la documentation existante (archives de fouille et mobilier), les chercheurs ont débuté en 2011 le catalogue exhaustif des monuments funéraires. Ce projet a pour ambition de publier, à l'horizon 2013, une monographie sur l'un des sites funéraires les plus emblématique du Néolithique occidental.;

La Protohistoire récente et le phénomène des oppida : Vix, Bibracte, Alésia. A Vix, les équipes universitaires française, suisse et autrichienne se concentrent sur les fortifications de l'oppidum, particulièrement impressionnantes, et sur l'habitat " princier " situé sur le plateau du Mont Lassois (abords de la grande maison à abside fouillée les années précédentes), tout en poursuivant les prospections dans l'environnement du site princier.

Le programme de recherche en cours sur le site de la ville gauloise de Bibracte (mont Beuvray) fait également intervenir des chercheurs appartenant à des institutions françaises et européennes. Les équipes allemande et hongroise travaillant sur le centre urbain (forum précoce) et l'équipe française qui a exploré la minière à ciel ouvert à l'intérieur des remparts sont désormais en phase de préparation des publications. En 2011, 6 chantiers étaient ouverts : chantier autrichien sur les fortifications du sommet du Porrey (fortification interne et réduit annexe), chantier polono-tchèque sur le quartier d'artisans à la Côte Chaudron (artisanat du bronze et du fer), chantier école de Bibracte permettant de dégager pour présentation au public l'état final de la grande maison " romaine " n°1 du Parc aux Chevaux. Deux chantiers se distinguent par leur ampleur, tant en surface ouverte qu'en nombre journées de fouille : au Parc aux Chevaux, une équipe franco-belge étudie les installations à architecture de bois incendiées puis recouvertes par la plate-forme tardive PC 14 ; à proximité, sur le sommet du Theurot de la Roche, les archéologues de l'université de Lausanne mettent au jour des installations creusées dans la roche, dont la vocation culturelle demande à être confortée, tandis qu'une équipe des universités de Besançon et Paris IV a documenté un bâtiment atypique situé sur une terrasse en contrebas immédiat. Les autres axes de la recherche à Bibracte sont les études thématiques sur les objets mobiliers et les matériaux, très actives et en cours de large renouvellement, et les études sur l'environnement du site (prospections systématiques élargies en direction d'Autun, documentation par sondages sur l'agglomération contemporaine de Bibracte aux Sources de l'Yonne ; études palynologiques, des ressources minières...). Enfin, deux nouveaux numéros de la collection Bibracte sont parus en 2011 (actes d'un colloque sur la carpologie, et ouvrage collectif en deux volumes sur les aspects de la romanisation dans l'est de la Gaule), tandis que 4 volumes sont déjà en chantier pour 2012.

Sur le site d'Alésia, c'est un programme de recherche franco-italien (Universités de Paris I et de Basilicate) " Sanctuaires d'Alésia " qui se poursuit sur le sanctuaire gallo-romain périphérique d'Apollon Moritasgus : la présence d'un enclos gaulois y a notamment été confirmée ; à l'opposé du plateau, la fouille du petit temple découvert à " en Surelot ", près du théâtre antique, s'est achevée.

La période médiévale : La recherche s'intéresse aux occupations civiles du Moyen Age, comme à Saint-Martin-du-Mont (Côte d'Or), où les approches pluridisciplinaires engagées sur le site déserté du XIVE siècle arrivent à leur terme, avec, entre autres, l'étude exhaustive d'un point d'eau aménagé à quelque distance de l'habitat principal, ou à Moulins-Engilbert (Nièvre), dont le château médiéval a fait l'objet d'un relevé archéologique du bâti, destiné à documenter l'édifice avant travaux de restauration.

En matière d'édifices religieux, on notera l'étude des phases anciennes de l'église de Saint-Pierre-du

Mont, menée par une chercheuse de l'université de Clermont-Ferrand.

Les travaux les plus importants concernant des édifices religieux portent sur des sites bourguignons particulièrement emblématiques :

les recherches archéologiques reprises depuis 2006 dans l'abbaye de Cluny à l'occasion de la restauration et de la mise en valeur de l'édifice concernent depuis 2011 un nouveau secteur de l'abbaye ; dans le jardin jouxtant à l'est le cloître actuel ; l'équipe dirigée par Christian Sapin (CEM d'Auxerre, CNRS-UMR 6298 ArteHis) continue dans ce cadre de s'intéresser aux premiers temps du site (villa carolingienne, Cluny I) mais étend également ses recherches à l'église Sainte-Marie accolée à la salle capitulaire fouillée en 2007-2010.

le Centre d'Études médiévales d'Auxerre a réalisé en 2011 une première campagne programmée sur l'ancien prieuré de la Charité-sur-Loire, dans le cadre d'une convention avec la Ville, destinée à étudier les origines et l'évolution de l'ensemble des bâtiments claustraux.

à Vézelay enfin, Place du cloître, une première reconnaissance a été menée sous la direction de C. Sapin pour repérer les vestiges correspondant aux origines de l'abbaye, dont la fondation est antérieure à celle de Cluny. Une fouille programmée d'envergure débutera en mai 2012 et se poursuivra en 2013 dans le cadre de l'Opération Grand Site du Vézélien (action 6). Elle devrait permettre d'éclairer notre compréhension sur les dispositifs claustraux carolingiens.

Mention doit enfin être faite d'autres travaux, plus discrets mais porteurs d'informations nouvelles : prospections subaquatiques dans le Doubs, dans la Saône et dans la Loire (moulin sur bateaux, aménagements de berges, ouvrages de franchissements...), dirigées notamment par un ingénieur du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (MCC-DRASSM) ; prospections aériennes en Côte d'Or et dans la Nièvre. On signalera également la réalisation, dans le cadre d'un stage universitaire, de prospections géophysiques et de sondages qui ont prolongé l'étude de la vigne antique de Gevrey-Chambertin, sur la commune voisine de Brochon.

Valorisation

La collection " Archéologie en Bourgogne ", initiée par le service régional de l'archéologie, s'est enrichie en 2011 de quatre numéros portant sur des sites de la région, réalisés en collaboration avec les chercheurs concernés et en partenariat respectivement avec la ville de Gevrey-Chambertin, les villes de Plombières-les-Dijon et Talant, le Pays Châtillonnais, et l'Établissement public Loire :

- " Aux origines de la vigne à Gevrey-Chambertin (côte d'Or) ", n ° 23, permet de restituer les recherches menées sur la première plantation de vignoble antique identifiée sur une grande surface dans la région ;
- " Vix (Côte d'Or), une résidence princière au temps de la splendeur d'Athènes ", n° 24, présente les résultats des travaux en cours sur le site princier de Vix ;
- " Des gaulois dans la combe, Plombières-lès-Dijon, Talant (Côte d'Or) " , n° 25, est consacré au site gaulois de " La Peute Combe ", fouillé sur le tracé de la LINO ;
- " Patrimoine immergé : la vie quotidienne en bord de Loire (Auvergne, Bourgogne, Centre " , n° 26, rend compte au grand public des travaux de prospection menés dans la Loire ces dernières années.

Ces publications grand public sont pour certaines d'entre elles accompagnées de panneaux présentés lors d'expositions temporaires locales.

L'ensemble de la collection est consultable sur le site de la DRAC de Bourgogne

Les recherches archéologiques récentes menées dans le Châtillonnais ont été mises en valeur dans le cadre d'une exposition temporaire du Musée du Pays Châtillonnais : " 2 siècles d'archéologie en Pays Châtillonnais. Des antiquaires aux chercheurs du XXIe siècle " ; elle a donné lieu à l'édition d'un catalogue synthétique.

Enfin, le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte, a été livré en 2011 ; après compléments techniques, destinés à densifier le stockage, cet équipement financé sur crédits centraux du ministère de la culture devrait être officiellement inauguré au printemps 2012. Il accueille le mobilier archéologique issu d'opérations archéologiques anciennes, conservées à la DRAC, et le produit des fouilles préventives réalisées en région Bourgogne, à l'exception du département de l'Yonne, depuis plus de 30 ans.

MuséoParc d'Alésia

L'ouverture au public du centre d'interprétation dans la plaine, prévue en juin 2011, a finalement été reportée au 26 mars 2012. L'opération de fouille préventive préalable à la construction en bordure du plateau du nouveau musée (habitat gaulois et antique) est envisagée en 2012. L'assemblée départementale a repoussé d'un an la mise en place des crédits de construction du bâtiment, à l'exception de la ligne financière attribuée aux fouilles préventives.

c) L'action de l'état en faveur des musées

En 2011, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées, en tentant d'équilibrer l'aide apportée aux actions des musées urbains mais aussi en soutenant les plus petites structures (effet de levier) situées dans les territoires ruraux.

57 dossiers de demandes de subvention ont été instruits en DRAC relevant des dispositifs : expositions temporaires et catalogues (39), informatisation et numérisation (6), services pédagogiques et culturels des musées (12).

À ce nombre s'ajoutent 158 dossiers instruits par la DRAC de demandes d'expertise : soit 57 dossiers dans les domaines de la conservation, de la restauration et 101 dossiers dans le domaine des acquisitions ont été instruits au cours de l'année 2011. Nombre d'entre eux ont ensuite donné lieu à des dossiers de subventions au titre de l'aide à la conservation-restauration du patrimoine et au titre du fonds régional d'acquisition des musées (34).

La Bourgogne compte 68 musées de France auxquels s'ajoutent 12 sites annexes liés aux deux écomusées bourguignons. Les départements de Côte d'Or, avec 21 musées de France, et de Saône-et-Loire avec 24 musées, présentent l'activité la plus importante. Les départements de la Nièvre (11 musées) et de l'Yonne (12 musées) restent moins présents.

Les demandes de subventions ainsi que les demandes d'expertise traitées en commission scientifique interrégionale des musées de France de Bourgogne Franche-Comté proviennent majoritairement des départements de Saône-et-Loire puis de Côte-d'Or.

Il est à noter que, pour l'année 2011, 15 dossiers (tous types confondus : valorisation des expositions, service des publics, conservation, restauration, acquisition...) ont été traités en DRAC pour les musées de la Nièvre, et 0 dossier pour les musées de l'Yonne.

De manière générale, la non réception des dossiers pour le département de l'Yonne est symptomatique de l'état de fragilité structurelle, fonctionnelle et professionnelle de nombre de musées.

Au total, 26 musées de France ont été soutenus par la DRAC en 2011 : 10 en Côte-d'Or (quatre musées à Dijon, Nuits-Saint-Georges, Saulieu, Alésia, Semur, Beaune, Châtillon) ; 7 musées pour la Nièvre (Clamecy, Cosne Cours sur Loire, La machine, Saint-Amand, Varzy, Nevers, Château-Chinon) ; 9 musées pour la Saône-et-Loire (les deux musées de Chalon, les deux écomusées du Creusot et de la Bresse bourguignonne, les musées de Mâcon, Tournus, Autun, Paray-le-Monial, Charolles).

d) Valorisation des collections, expositions temporaires et catalogues

De nombreuses expositions accompagnées de catalogues, et des publications ont fait l'objet d'un soutien. En ce qui concerne ce domaine, 190 870 € ont été alloués à différentes réalisations des musées, répartis comme suit : 64 700 € pour la Côte-d'Or ; 16 600 € pour la Nièvre ; 100 570 € pour la Saône-et-Loire.

Les programmations subventionnées ont couvert des champs de compétences et de sujets divers et des chronologies variées : la préhistoire et l'archéologie (" Sauvés des eaux : les ex-voto des Sources de la Seine " à Dijon , " Les pointes de Volgu " au musée Denon à Chalon ; le patrimoine industriel (" les Schneider et la mine " au musée de La Machine ; la biodiversité et les usages agricoles (" Pachydermes que ça ! " au muséum de Dijon, " La forêt et ses usages " à l'écomusée de la Bresse bourguignonne ; les arts décoratifs et contemporains (" Jean Girel céramiste " au musée de Charolles), la programmation d'expositions sur la photographie au musée Niepce de Chalon ; les beaux-arts (" l'Homme chez Greuze " au musée de Tournus ; l'art moderne (" Maurice Boitel " au musée de Nuits-Saint-Georges, ou " Jean Bertholle : la matière et l'esprit " au musée d'art sacré de Dijon).

e) Acquisitions

En 2011, le FRAM a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France. 14 musées ont bénéficié du soutien du FRAM État Région pour 34 acquisitions d'objets ou lots d'objets. Pour la Côte-d'Or, ce sont les trois musées de Dijon (musée des beaux-arts, musée archéologique, musée de la vie bourguignonne), ainsi que le musée de Semur-en-Auxois. Pour la Nièvre, ont été aidés les musées de Clamecy, Château-Chinon (musée du Septennat), Nevers et Saint-Amand-en-Puisaye. Enfin, concernant la Saône-et-Loire, le FRAM a soutenu la politique d'acquisitions des musées Niepce et Denon à Chalon (photographies et estampes), des musées de Mâcon, Tournus, Paray-le-Monial, de l'écomusée de la Bresse bourguignonne.

Le financement FRAM s'est fait sur le mode de la parité d'enveloppes entre l'État DRAC et le Conseil Régional : 76 150 € chacun pour une enveloppe totale de 152 300 € répartis entre 14 musées de France.

f) Conservation et restauration

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales de Bourgogne et Franche-Comté organisées par la DRAC. Ainsi, en 2011, 57 dossiers d'intervention sur objets ou lots d'objets ont été instruits par la Commission. 8 musées ont bénéficié de subventions d'aide portant soit sur la conservation, soit sur la restauration des collections. La dotation sur l'action 3 du Bop 175 s'est élevée à 54 710 €.

Pour la Saône et Loire, ont été aidés les musées Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône pour la poursuite des programmations annuelles de remise en état de leurs collections ; pour la Côte d'Or, ont été subventionnées les restaurations d'objets du musée de Semur-en-Auxois (ensemble de taques de cheminées en fonte du 16e au 19e siècle), du musée d'Alesia en vue de la programmation des collections du futur musée, ainsi que des collections des musées de Dijon (musée de la vie bourguignonne et musée archéologique). Pour la Nièvre, une seule opération d'intervention a été soutenue par la DRAC pour le musée du Septennat : celle d'un sabre syrien orné de pierreries offert en 1984 au président français. Aucun dossier d'intervention en conservation et restauration n'a été déposé par les musées du département de l'Yonne.

À l'enveloppe de fonctionnement allouée en 2011, se sont ajoutées, au titre de l'investissement dans le cadre de la rénovation du musée, les opérations d'intervention concernant les collections du musée des beaux-arts de Dijon. L'État a affecté en 2011, au titre du contrat de projet État Région, 0,225 M€ pour la restauration des collections correspondant à la tranche 1.

g) Informatisation et numérisation

Concernant la mission d'informatisation et de numérisation des inventaires des collections publiques des musées de France, l'effort de la DRAC a porté sur des campagnes pluriannuelles (le muséum de Dijon et les écomusées du Creusot et de Pierre de Bresse) ainsi que sur des actualisations d'équipements et de logiciels (Cluny, Cosne-Cours-sur-Loire, Clamecy).

Les travaux d'informatisation et de numérisation des collections sont soutenues prioritairement par la DRAC dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement. Ainsi au total, les musées ont été subventionnées pour une enveloppe de 63 278 €.

h) Service pédagogiques et culturels des musées

Les musées ont été également aidés sur le BOP 224, action 2, au titre de l'éducation culturelle et artistique, et de la transmission des savoirs. Les actions considérées par la DRAC comme trop ponctuelles n'ont pas été prises en compte.

En revanche, ont été privilégiées les programmations s'insérant dans une politique des publics dûment affirmée, ainsi que les actions en direction des publics handicapés et empêchés, mobilisant, par ailleurs, la plupart du temps en partenariat, des structures institutionnelles et des associations spécialisées.

Trois musées ont ainsi été soutenus par la DRAC pour leurs actions envers les publics handicapés : le musée de Nevers pour son projet de conception et de réalisation d'un livre destiné aux malvoyants sur les techniques de décor en faïence et céramique ; les actions du musée-Hôtel-Dieu de Tournus portant sur la création de parcours en braille, et la création de nouveaux ateliers pédagogiques autour des

plantes médicinales dans le cadre de la validation du label " tourisme et handicap " pour l'auditif et le visuel ; enfin, les actions de soutien aux personnes en situation de handicap (incluant notamment la formation des personnels d'accueil, de gardiennage et d'animations), élaborées par le musée des Ursulines à Mâcon, en partenariat avec des associations, instituts et centres spécialisés.

Ont été aussi aidés, en tant que projets fédérateurs, marqués par une programmation cohérente et structurée, ouverte sur des projets artistiques hors les murs, une sensibilisation à l'histoire des arts, des ateliers artistiques en lycées, des pratiques artistiques en lien avec résidence d'artistes, les projets du musée Denon et du musée Niepce à Chalon-sur-Saône ainsi que le musée Buffon à Montbard dont la programmation tournée vers la population et construite par le service des publics témoigne d'une nouvelle volonté, en lien avec la récente restructuration de l'équipe du musée.

Au total, sur les 16 opérations proposées par 9 musées, 8 dossiers pour 6 musées ont été subventionnés par la DRAC pour 24 600 € (1000 € pour la Côte-d'Or, 1500 € pour la Nièvre et 22 100 € pour la Saône-et-Loire).

La DRAC a par ailleurs soutenu (au titre de l'action 4 " Culture à l'hôpital " sur le Bop 224 : 4000 €) l'élaboration d'une formation régionale de trois jours en direction des personnels hospitaliers et relevant du médico-social pour la création d'un projet culturel et patrimonial en photographie au sein de l'hôpital de Chalon, élaboré en partenariat avec le musée Nicéphore Niepce.

j) Restructuration des musées

La rénovation des musées constitue un objectif majeur en terme de conservation du patrimoine mais aussi de rayonnement des structures, d'accès à la culture des publics ainsi que d'attractivité du territoire. Les opérations 2011 en investissement se sont inscrites dans la continuité. A ce titre, les opérations d'investissement ont concerné les deux musées retenus dans le " Plan musées " officialisé le 9 septembre 2010 : la rénovation du musée des beaux-arts de Dijon, tranche 1, et l'aménagement muséal du muséoparc d'Alésia.

L'année 2011 a été une année importante dans la poursuite des travaux engagés sur le musée des beaux-arts de Dijon : les travaux de la tranche 1 ont en effet démarré en février 2011. En termes de participation de l'État, l'ensemble des crédits alloués à la DRAC tant pour les travaux de la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques que pour celle de la restructuration muséographique de l'atelier Lion, à hauteur de 3,606 985 M€, ont été affectés. Ces AE ont été répartis en trois dossiers de demande de subventions : 0,225 750 M€ au titre de la restauration des collections ; 2,908 328 M€ au titre des travaux de la tranche 1 ; enfin 472 000 € pour les études de l'avant-projet détaillé au dossier de consultation des entreprises pour les tranches futures 2 et 3. Le rendu des études pour les deux tranches futures permettra d'obtenir une visibilité sur les coûts des travaux futurs pour finaliser l'ensemble de l'opération de restauration et de restructuration de ce musée très emblématique de Dijon et de la Bourgogne. L'affectation de l'ensemble des AE en 2011 clôture l'engagement de l'État tant pour les crédits au titre du CPER 2007-2013 qu'au titre du plan musées 2011-2013.

En qui concerne le muséoparc d'Alésia, l'engagement de l'État a été fixé à 3 M€ toutes actions confondues. Les aides de l'État allouées depuis 2003 ont porté sur la programmation de fouilles archéologiques (action 1 du bop 175), et les opérations d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux du centre d'interprétation.

En 2011, la DRAC a affecté par fongibilité de l'action 1 sur l'action 3 : 0,880 M€ pour la réalisation des travaux du musée d'Alésia, programmés à partir de 2013 pour une ouverture du nouveau musée prévue en mai-juin 2015. L'affectation de ces AE en 2011 clôture l'inscription du muséoparc d'Alésia sur le plan musée 2011-2013.

Au total, un montant de 4,486 985 M€ ont été affectés en 2011 pour les opérations d'investissement des musées de Bourgogne.

Par ailleurs, les travaux du musée municipal de Nevers, musée Frédéric Blandin, consacré à la céramique et au verre, se sont poursuivis en 2011 (les travaux ont commencé en 2007). Le gros œuvre est terminé à 90 %. Divers problèmes et aléas de chantier sont survenus qui ont ralenti les travaux. L'inauguration du musée est fixée au plus tôt pour l'automne 2012 mais plus vraisemblablement au printemps 2013.

Enfin, le réaménagement muséographique du musée de la civilisation celtique à Bibracte qui a bénéficié

d'un accompagnement financier de la DRAC en 2010 a été réalisé et a ouvert au public au printemps 2011.

B) L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Cette dimension participe à la priorité du ministère " Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée " et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits " empêchés ou éloignés ".

1) La Culture pour chacun en direction des enfants et des jeunes

La poursuite d'une collaboration fructueuse entre les services du rectorat et la DRAC a favorisé la mise en œuvre des réformes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : enseignement de l'histoire des arts de l'école primaire au lycée, inscription d'un volet culturel dans les projets d'écoles et d'établissements...

Aussi, pour atteindre les objectifs de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, nous avons poursuivi notre stratégie partagée avec le Rectorat, les Inspections Académiques et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt par :

a) Le développement des Contrats Locaux d'Éducation Artistique en milieu rural, levier utile et efficace qui stimule l'accès à la culture (141 000€)

En répondant à un souci d'aménagement culturel du territoire et à la généralisation de l'éducation artistique, ils favorisent échanges, construction partagée et mutualisation entre élus, professionnels de la culture et de l'enfance et la jeunesse sur un territoire. Enfin, ils permettent une contractualisation pluriannuelle entre l'État dans ses différentes composantes et les collectivités locales pouvant bénéficier de financements européens. Ainsi, ces CLEA s'équilibrent sur le territoire bourguignon.

En Côte d'Or, le CLEA du pays Auxois-Morvan-Côte d'Or a évolué et gagne en lisibilité. Il s'agit d'un CLEA à deux branches l'une en art contemporain et design porté par le château de Sainte Colombe, l'autre en architecture et patrimoine porté le pays d'art et d'histoire. Sur le pays Seine et Tille, le CLEA s'est étoffé en s'ouvrant au patrimoine, au paysage. Le travail très sérieux du chargé de mission culture recruté en juillet 2010 à Salives et sur le pays, son implication sur le territoire nous ont amenés à construire une convention territoriale de développement culturel (29K€, signature en cours). Sur le pays Chatillonnais, le CLEA se poursuit avec une augmentation de " résidences de création » et « résidences mission » liées à la programmation du théâtre et s'ouvre modestement au patrimoine, dans le cadre de l'histoire des arts.

Dans l'Yonne, le maillage territorial prend forme. Auxerre reste le pôle culturel doté de structures culturelles, néanmoins les villes de Sens et de Joigny viennent abonder une offre culturelle de qualité. Ainsi, le CLEA du Senonnais (Ville de Sens et communauté de communes d'Yonne Nord) se poursuit. Sur la ville de Sens, il intègre le hors temps scolaire et s'inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale. La communauté de communes du Jovinien signera ces prochaines semaines un CTL-CLEA, proche d'une convention territoriale de développement culturel puisque le contrat territoire lectures s'ouvre au patrimoine, à l'image, au spectacle vivant et aux nouvelles technologies (projet culturel global en direction des populations). La ville d'Avallon propose une programmation culturelle et développe les pratiques en amateurs notamment en direction des enfants et des jeunes. Sa forte implication dans des projets de résidence se traduira par la construction d'une convention de développement culturel et d'un CLEA, en 2012 en y associant notamment un partenariat privilégié avec le château de Monthelon.

Dans la Nièvre, sur Cosne-Cours-sur Loire, le travail mené depuis 2010 a abouti à la construction d'une convention de développement culturel et d'un CLEA à l'échelle du Pays Bourgogne Nivernaise (signature en cours). Un contrat-territoire-lecture sera également signé ces prochaines semaines sur le pays Bourgogne nivernaise incluant l'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes en lien étroit avec le centre culturel de rencontre (CCR) de la Charité sur Loire, cité du mot. Au niveau départemental, les conservatoires à rayonnement communaux et inter-communaux gérés par l'EPCC musique danse et théâtre participent également au développement de l'éducation artistique et culturelle en direction du milieu scolaire (orchestres à l'école, classes à horaires aménagés). Pour poursuivre le maillage en milieu rural, un CTL-CLEA départemental est en cours de signature. Il participera à lutter

contre l'illettrisme en consolidant la lecture publique et en favorisant l'accès aux nouvelles technologies notamment en direction des enfants et des jeunes.

En Saône-et-Loire, le CLEA du pays Sud Bourgogne signé au printemps 2011 privilégie les résidences d'artistes et intègre le hors temps scolaire. Suite au décès de l'enseignant référent en juin 2011 particulièrement impliqué dans le CLEA de la communauté de communes du Couchois depuis sa création fin 2009, la communauté de communes reporte la signature du CLEA au printemps 2012. Ce CLEA prend appui sur la saison culturelle de la salle Jean Genet de Couches et intègre le hors temps scolaire et l'inter-génération. L'ARC, scène nationale du Creusot porte un CLEA sur la plupart des communes rurales jouxtant la communauté d'agglomération Creusot-Montceau en temps et hors temps scolaire avec ouverture aux familles. L'association Esos Lucius dont les bureaux se situent à Châteauneuf en Brionnais développe un travail pertinent en direction des collèges et écoles du Brionnais, et le centre d'art contemporain Franck Poppers (art cinétique) installé à Marcigny œuvre également en éducation artistique et culturelle en temps et en hors temps scolaire. Ces deux structures fournissent un excellent travail qu'il serait pertinent de conforter par une contractualisation. Malheureusement, la fragilité des petites communes et l'absence de compétences " culture " et/ou " enfance jeunesse " empêchent toute contractualisation à l'échelle d'une communauté de communes.

b) Les projets fédérateurs se déclinant en projets de territoires

(devenant à terme des CLEA) et/ou en résidences d'artistes (137 300€)(résidences de création ou résidences mission) implantées sur le territoire au service de plusieurs établissements scolaires réunis autour d'un même volet culturel de projet d'établissement ou dans les lycées professionnels labellisés " excellence des métiers d'art ", lieux ressources pour les collèges et écoles en histoire des arts. Ainsi, la compagnie Tribu d'essence a poursuivi une résidence de création autour de l'enfance abandonnée dans trois collèges nivernais. Dans l'Yonne, la compagnie du labyrinthe a adapté et mis en scène " l'affaire des Vermiriaux " avec une centaine d'amateurs, de nombreux adolescents y ont participé. En Saône et Loire, cinq collèges réunis autour d'un même volet culturel intitulé " opération Ricochet " accueillent dans chacun des établissements des équipes artistes en résidence de création. Cinq lycées professionnels labellisés " excellence des métiers d'art " bénéficient d'équipes artistiques en résidence: Le centre d'art de Pougues installe des plasticiens résidents dans les lycées professionnels de Varzy et Château-Chinon. Les lycées des Marcs d'Or à Dijon et de la céramique à Longchamps accueillent également des plasticiens et designers. Le lycée des métiers de la mode à Chalon est co-producteur de la création de la compagnie El Ajoued qui sera jouée dans le cadre de Marseille 2013. La maison du patrimoine orale et des conteurs accompagnent le lycée professionnel d'Autun.

c) Les institutions culturelles dotées de services éducatifs (199 000€)

S'impliquent en éducation artistique et histoire des arts en facilitant notamment la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents. Certaines structures sont particulièrement pertinentes dans la recherche de nouvelles formes et de nouveaux publics et dans la construction partagée d'actions " dans " et " hors les murs " : le centre d'art contemporain de Pougues ; les structures de spectacle vivant (Espace des Arts, L'ARC, l'Abattoir, Théâtre Dijon Bourgogne) de diffusion musicale (D'Jazz, Zutiques, la Cave à Musique) ; les musées des Beaux Arts de Dijon, Nièpce, Greuze, Bi-bracte, Blandin, certaines villes ou pays du réseau des villes d'art et d'histoire (Autun, Joigny, Chalon, Auxois-Morvan) et des associations de lutte contre l'illettrisme telles l'Ilot livres, Livralire.

2) La Culture pour chacun en direction des publics qui en sont éloignés et dans les quartiers défavorisés(140 800€)

De novembre 2010 à juin 2011, Serge Sándor, directeur artistique de la compagnie du Labyrinthe a animé de nombreux ateliers en direction des détenus (hommes et femmes) du personnel (gardiens, CIP) du centre de détention de Joux-la-ville, de jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, de collégiens et d'associations de Quarré Les Tombes, d'Avallon. En juillet 2011, la création d'un spectacle déambulatoire intitulé " l'affaire des Vermiriaux " a réuni plus de 100 comédiens et chanteurs amateurs âgés de 8 ans à 83 ans dont cinq détenus en permission exceptionnelle ont tenu les rôles principaux. (5 représentations à Avallon, 1 à Quarré Les Tombes, 2 au centre de détention).

L'ARS et la DRAC ont expérimenté avec quatre autres régions la possibilité de soutenir des projets cultu-

rels émanant des établissements médico-sociaux dans la convention Culture santé. Cette expérimentation nous a amené à faire un état des lieux des projets culturels menés depuis 10 ans, dans les hôpitaux. Il s'avère que la confusion perdure entre projet culturel et animation socio culturelle. Aussi, face à ce constat, nous avons décidé de construire des formations plus longues que celles organisées pour les personnels hospitaliers et d'inciter les équipes sanitaires et hospitalières à y participer dès le premier trimestre 2012. Nous avons construit des formations thématiques sur " La construction d'un projet culturel " avec le théâtre Dijon Bourgogne, le musée Nièpce, la maison du patrimoine orale, le centre d'art contemporain de Pougues les Eaux. Ces quatre formations de trois jours s'ajouteront au cycle " des lectures plurielles " confié à Livralire et à une formation régionale à l'automne 2012 proposée par l'association Itinéraires singuliers. Nous avons également signé une convention d'objectifs avec cette association et le centre hospitalier de la Chartreuse. En effet, le personnel hospitalier et les membres de l'association ont rédigé un projet culturel ambitieux, en lien étroit avec l'IRTES et le directeur du CHS envisage l'installation pérenne de l'association Itinéraires Singuliers au sein de son établissement dans un pavillon pour accueillir des expositions et des artistes en résidence.

Sur les quartiers prioritaires inscrits dans le plan " dynamique Espoir banlieue " et pouvant répondre à l'appel à projet national du ministère de la Culture et de la Communication, Le projet intitulé " Cross over mix media " a été soutenu par la commission nationale à hauteur de 7000€. Ce projet est né d'une collaboration étroite entre la maison de quartier du Pré Saint Jean et les artistes Mickaël DUPONT et Sylvain CHAIX. Ces derniers ont travaillé avec la population du quartier pour capter des photos, des vidéos, des interview et des sons d'ambiance. Cette matière ensuite traitée par la peinture, le montage, le mix a donné lieu à des performances, exposition et film présentés dans le quartier et dans le centre ville. Il est également important de souligner le travail du CNAR, son opération " Quartiers de lunes " construite avec les maisons de quartiers et les MJC est pertinente. Sur le quartier des Grésilles de Dijon, plusieurs associations culturelles et socio-culturelles se sont fédérées autour du projet de réhabilitation de l'immeuble Boutatik. L'association Zutiques productions, à l'origine du projet y joue un rôle majeur. C'est la raison pour laquelle la DRAC, la ville de Dijon, la DDJSS de Côte d'Or signeront avec cette structure une convention pluriannuelle d'objectifs début 2012. Son implication la positionne comme centre de ressources et de formations pour les professionnels des champs culturel, artistique et social. Parallèlement, grâce au dégel, Harald FERNAGU, plasticien dijonnais investira le quartier des Grésilles en novembre et travaillera avec la MJC et le collectif d'associations culturelles sur une création plastique dans l'espace public en septembre 2012 (photographies grand format). Sur le quartier du Mail de Chenôve, nous suivons le travail de l'association Figure2style, afin de ne pas fragiliser le partenariat étroit entrepris avec la collectivité locale, nous avons soutenu à hauteur de 5000€ cette association qui fournit un travail de grande qualité. Enfin, les associations Scéni qua non dans la Nièvre et l'UDMJC de Côte d'Or continuent à animer et coordonner de l'opération " Passeurs d'images »dans les quartiers relevant de contrats urbains de cohésion sociale en région.

3) Les actions en faveur de l'accès à la culture

Les politiques territorialisées d'accès à la " Culture partagée " se traduisent par :

- un soutien aux centres de ressources, structures conventionnées témoignant d'un rayonnement régional, dont les missions de conseil, de formation en direction des professionnels et des pratiques en amateurs et de diffusion en milieu rural participent au maillage du territoire : Le LAB (ex Musique Danse Bourgogne), le Centre Régional du Jazz, la Maison du patrimoine oral.
- des conventions territoriales de développement culturel en milieu rural déclinant une programmation culturelle nourrie par les propositions " hors les murs " des institutions culturelles, un volet formation des publics (pratiques en amateurs et éducation artistique et culturelle) : Le PNR Morvan touchant les 4 départements, les conventions de développement culturel de Cluny et de Montceau en Saône-et-Loire, .
- En 2011, les crédits ciblés CTDC (convention territoriale de développement culturel) nous ont incités à mailler plus finement le territoire rural en proposant deux conventions, l'une portée par l'Abreuvoir, structure pluridisciplinaire située à Salives en Côte d'Or et l'autre par la ville de Cosne-Cours-Sur-Loire dans la Nièvre. Elles incluent une programmation en spectacle vivant, en art contemporain construite avec des équipes artistiques conventionnées et des structures culturelles labellisées, s'ouvrent au patrimoine et au paysage, proposent des actions de sensibilisation en direction des publics et se conjuguent avec un Contrat Local d'Éducation Artistique. Signées pour 3 ans, engageant pour chacune d'entre elles le conseil général, les communautés de communes et

les pays, elle pourront bénéficier de financements FEADER et être soutenues par l'État en 2012 à hauteur de 15 000€.

- des contrats-territoire-lecture, outils favorisant une structuration cohérente de l'ensemble des actions " livre et lecture " menées sur un territoire donné, prenant en compte la diversité des publics, la lutte contre l'illettrisme, pouvant s'articuler avec un CLEA et ouverts au développement d'outils numériques. Trois seront prochainement signés: un CTL-CLEA départemental dans la Nièvre, un CTL-CLEA sur le pays Bourgogne nivernaise en lien avec le CCR de la Charité, ville également labellisée " ville d'art et d'histoire ", un CTL-CLEA sur la communauté de communes du Jovinien.
- un soutien à la diffusion cinématographique en milieu rural participant au maillage culturel avec les festivals et les dispositifs interministériels sur l'éducation à l'image.
- un soutien aux actions liées au patrimoine et à l'architecture : chartes du patrimoine, villes et/ou pays d'art et d'histoire, actions de médiation liées à la réhabilitation de monuments.
- un soutien aux établissements d'enseignement spécialisé

Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional, avec deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) à Dijon et Chalon-sur-Saône et trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD) à Mâcon, Auxerre et Nevers. En 2011, le niveau de financement de l'État est resté constant sur l'enveloppe globale des conservatoires avec quelques mesures de redéploiement en fonction des différents projets d'établissement et de leur inscription dans le réseau de formation supérieur, ces mesures n'ayant pas d'impact sur l'équilibre global de l'enveloppe. Dans la perspective de la décentralisation annoncée des crédits de l'enseignement artistique (calculés sur la moyenne des quatre dernières années précédant l'année du transfert), le niveau d'intervention globale sur le réseau des conservatoires a été maintenu malgré la baisse de 5% qui s'est imposé sur les autres actions du BOP 224.

4) Livre et lecture publique

a) L'aménagement de bibliothèques (dispositif du concours particulier " bibliothèques " au sein de la Dotation générale de décentralisation)

L'intervention principale de l'État dans le domaine du livre et de la lecture en Bourgogne est, en terme de volume budgétaire, l'aide apportée aux collectivités locales pour la construction et l'aménagement de bibliothèques (de 100 m² minimum) à travers le dispositif du concours particulier réservé aux bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD). Cette aide financière dont la programmation est proposée par la DRAC Bourgogne aux pré-CAR/CAR en deux vagues annuelles va de pair avec une aide technique apportée en amont lors de réunions avec les porteurs de projets.

L'enveloppe DGD attribuée à la Bourgogne pour l'année 2011 s'élevait à 1 376 916 €, soit une somme un peu supérieure à la dotation 2010 (1 349 703 €). Une première délégation a été reçue en avril, correspondant à 75 % de l'enveloppe soit 1 032 687 €.

En raison du nombre réduit de dossiers, il a été décidé, pour la troisième année consécutive, de ne pas solliciter la deuxième délégation des 25 % restants (les crédits non consommés dans certaines régions sont répartis au niveau national en faveur d'autres régions sous-dotées). En effet, on observe une diminution ces trois dernières années tant du nombre de dossiers présentés par les collectivités territoriales porteuses de projets que de l'importance de ces projets. Parallèlement, ces opérations accumulent fréquemment des retards assez importants liés à des problèmes de financement. Ainsi, les 2 seules bibliothèques aidées par l'État au titre du concours particulier DGD et ayant ouvert leurs portes en Bourgogne en 2011 (grâce à des aides des années précédentes) ne totalisent que 540 m².

22 dossiers ont fait l'objet d'un versement de subvention en 2011, dont 9 projets de construction ou d'extension de bibliothèques, pour une consommation de crédits totale assez faible de seulement 810 833 € (contre 1 012 277 € en 2010). Une quinzaine de dossiers sont également en cours de constitution pour des projets en préparation et qui devraient aboutir dans les années à venir.

Plusieurs projets aidés en 2011 méritent d'être particulièrement distingués : l'informatisation espérée depuis très longtemps de la bibliothèque de Tournus (dernière ville de plus de 5 000 habitants en Bourgogne à ne pas avoir encore procédé à cette opération), le démarrage de projets plusieurs fois différés à

Varzy (58), Saint-Bénin d'Azy (58) et Tonnerre (89)...

La plupart des projets de nouvelles bibliothèques en Bourgogne concernent des équipements faisant partie des réseaux des bibliothèques départementales (bibliothèques de communes comptant moins de 10 000 habitants) qui regroupent, étant donné le nombre de petites et moyennes communes en Bourgogne, la plus grande partie des structures de la région. La problématique commune aux quatre départements est la nécessaire évolution de leurs réseaux respectifs, en diminuant le nombre de points de lecture pour beaucoup de taille très réduite et en favorisant la création d'établissements intercommunaux dotés de moyens de fonctionnements significatifs. L'aide de l'État va dans ce sens, en favorisant les projets portés par des intercommunalités (taux d'aide porté en 2011 à 50 % du coût éligible hors-taxes contre 30 % pour les projets communaux). La principale bibliothèque ouverte en 2011, à Epinac-les-Mines, est ainsi un établissement intercommunal ? par ailleurs d'une qualité remarquable tant au niveau architectural que par son dynamisme.

Des projets importants sont susceptibles d'aboutir en 2012/2013 à Joigny, Autun, La Charité-sur-Loire et peut-être Chalon-sur-Saône. Malheureusement, le projet de grande médiathèque dijonnaise est toujours en sommeil pour l'instant, Dijon ayant le privilège peu enviable d'être la dernière ville de plus de 100 000 habitants encore dépourvue d'une grande médiathèque moderne.

b) Contrats territoires lectures

Les Contrats territoires lectures (CTL) constituent une des 14 propositions formulées en 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication lors du lancement du " Plan lecture ". Un CTL, d'une durée de trois ans, doit viser, sur un territoire donné, à mettre en cohérence les actions " livre et lecture " des différents intervenants (institutions, associations ...).

Un CTL (couplé à un CLEA, Contrat local d'éducation artistique) a ainsi été signé avec la Ville de Joigny, et a bénéficié d'un financement DRAC de 17 000 € (5 000 € sur le BOP 334, 12 000 € sur le BOP 224). Un deuxième a été signé avec le Conseil général de la Nièvre, avec un accent mis sur des actions autour du numérique (expérimentations, sensibilisation, formations, résidences d'artistes) et a bénéficié d'un financement DRAC de 20 000 € (5 000 € sur le BOP 334, 15 000 € sur le BOP 224).

Un troisième CTL devrait être signé dans la Nièvre en 2012, avec le Pays Bourgogne nivernaise, autour de la mise en réseau des trois principales bibliothèques de ce territoire (Cosne-cours-sur-Loire, la Charité-sur-Loire, Clamecy) et de l'utilisation du numérique.

c) Le Centre régional du livre de Bourgogne (CRL)

La DRAC Bourgogne a affirmé en 2011 la permanence de son soutien au CRL, à hauteur de 187 000 €, à parité avec le Conseil régional de Bourgogne, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource et d'animation pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. Une dotation de 26 000 € supplémentaires a été attribuée au CRL pour des actions spécifiques dans le domaine du patrimoine écrit et des célébrations nationales (30 ans de la loi Lang, préparation du tricentenaire Rousseau). Dans le cadre du Pôle associé régional (Bibliothèque nationale de France, DRAC Bourgogne, Centre régional du livre), le CRL a commencé en 2011 à gérer intégralement les opérations de conversions rétrospectives de catalogues de fonds anciens en Bourgogne et préparé un plan pluriannuel dans ce domaine en effectuant un recensement détaillé des fonds patrimoniaux bourguignons.

Grâce à une aide du Service du livre et de la lecture obtenue en 2010, une étude de faisabilité d'un portail régional numérique du patrimoine écrit a été réalisée par le CRL en 2011 et a fait l'objet d'une restitution publique le 28 octobre. Un comité de pilotage de ce projet, auquel participe la DRAC Bourgogne, se réunira régulièrement en 2012.

d) Les manifestations autour du livre (y compris dans le cadre des célébrations nationales)

En 2011, la DRAC Bourgogne a consacré au total près de 97 000 € à ces actions. La 13^{ème} édition du " Festival des Contes Givrés " seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (65 représentations au total) a été soutenue à hauteur de 16 000 €. Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival " Temps de parole " en Côte d'Or, les " Rencontres jeunes dans la Nièvre ", le salon " Livre en Vignes ", la " Fête du livre d'Autun ", ou encore les actions autour du " Printemps des poètes " en Auxois ...

e) Patrimoine écrit des bibliothèques et numérisation

En dehors des actions patrimoniales menées par le CRL Bourgogne et des opérations soutenues par le dispositif DGD (amélioration des conditions de conservation des fonds anciens, conversions rétrospectives de catalogues, numérisations de fonds ...), l'intervention de l'État dans ces domaines se fait à travers deux appels à projets lancés par le Ministère de la culture et de la communication (MCC) :

- appel à projet pour le patrimoine écrit (MCC- DGMIC-Service du livre et de la lecture)
- 27 000 € en 2011 pour la bibliothèque municipale de Dijon (valorisation et enrichissement des collections de menus, mise en ligne de l'inventaire de la collection d'images dijonnaises)
- appel à projet numérisation (MCC-Secrétariat général-DREST)
- 3 500 € pour la numérisation de vues et plans de Dijon (bibliothèque municipale)
- 30 000 € pour la numérisation du fonds de photographies de Gilles Caron (Fondation Gilles Caron)
- 25 000 € pour la numérisation d'un corpus d'archives sur la première guerre mondiale (Académie François Bourdon au Creusot).

f) Les personnels d'État mis à disposition des collectivités territoriales (bibliothèques et archives)

Quatorze personnels d'État sont mis à disposition des trois bibliothèques municipales classées de Dijon (2 conservateurs des bibliothèques), Chalon-sur-Saône (1 conservateur des bibliothèques) et Autun (1 conservateur des bibliothèques) et des quatre services d'archives départementales (5 conservateurs du patrimoine, 3 chargées d'études documentaires, 2 secrétaires de documentation). Soit 12 personnels de catégorie A et 2 de catégorie B, représentant un coût annuel approximatif pour l'État d'environ 500 000 €.

g) Archives, sociétés savantes

Le seul bâtiment d'archives en cours de construction actuellement en Bourgogne est le nouveau bâtiment des archives départementales de la Nièvre. Le chantier a débuté au mois d'août 2009 et devait s'achever initialement fin 2011. Il sera livré vraisemblablement à l'été 2012. Cet édifice abritera également les nouveaux locaux des archives municipales de Nevers.

La DRAC Bourgogne a déjà versé au Conseil général de la Nièvre un total de 1 690 220,58 € (320 000 € en 2009 dans le cadre du Plan de relance de l'économie, 968 793 € en 2010 et 401 427,58 € en 2011), représentant 80 % de la subvention État globale prévue. Le solde, soit 422 555,42 €, est susceptible d'être versé en 2012, sous réserve de la transmission des justificatifs par les services du Conseil général de la Nièvre. L'aide de l'État à ce projet atteint 2 112 776 € (taux de 20 %).

Les aides aux publications de sociétés savantes ont bénéficié en 2011 à une dizaine d'associations en Bourgogne pour un total de 22 650 €. Le soutien aux restaurations et conditionnement de documents d'archives a concerné 16 communes pour un total de 18 500 €, action menée en relation avec les services d'archives départementales et les missions archives des Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

h) Missions de contrôle scientifique assurées par l'État (en lien avec la DRAC Bourgogne)

En 2011, la bibliothèque départementale de l'Yonne et la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône ont été visitées par l'Inspection générale des bibliothèques.

De son côté, l'Inspection des patrimoines (archives) a procédé au contrôle du service des archives départementales de Saône-et-Loire.

i) Langue française et langues de France

17 000 € ont été consacrés à ces actions, en soutenant le Festival du Mot à La Charité-sur-Loire, les actions " slam " dans le cadre du projet interrégional " PICABORA " et le travail de l'Association des langues de Bourgogne sur les " Noël bourgeois ".

Dans le domaine, il faut regretter la mise en sommeil depuis septembre 2008 du Plan régional de lutte contre l'illettrisme, à la préparation duquel la DRAC Bourgogne avait été associée en 2007/2008, malgré l'enjeu majeur représenté par ce fléau, tant au niveau régional que national.

j) L'action des établissements publics nationaux

Le Centre national du livre (CNL)

Le CNL a attribué en 2011 un total de 165 790 € d'aides à divers bénéficiaires de Bourgogne.

Le Centre national du livre (CNL) a par ailleurs attribué en 2011 le label " Librairie indépendante de référence " (label LIR) à la librairie " Le Cyprès " (Nevers). Au total une dizaine de librairies bourguignonnes ont reçu cette distinction dont 7 ont obtenu une aide VAL (" valorisation des fonds ") en 2011.

La Bibliothèque nationale de France (BNF)

La BNF a attribué une aide de 22 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé pour le travail de prise en charge des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds anciens en Bourgogne, la numérisation des publications de sociétés savantes et l'enrichissement de la Base bibliographique bourguignonne.

La Ville de Dijon a reçu 10 000 € de la BNF pour le rôle de pôle associé joué par sa bibliothèque municipale dans le domaine de la gastronomie-oenologie et 55 000 € pour la mission de centre collecteur du dépôt légal imprimeur (DLI) également assumée par la bibliothèque municipale de Dijon.

Enfin, la BNF a financé à hauteur de 14 000 € l'opération de conversion rétrospective des catalogues du fonds ancien de la bibliothèque municipale d'Autun.

C) L'ACTION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA CREATION ET DE LA DIFFUSION

1) Le spectacle vivant

a) Musique et danse

2011 a été la troisième année de mise en œuvre de la convention liant l'État, la ville de Dijon et son Opéra (régie personnalisée). Conformément aux objectifs fixés initialement, l'Opéra de Dijon a poursuivi la mise en place des projets identifiés dans la convention :

- développement d'une politique de résidences artistiques : l'Opéra a poursuivi le compagnonnage engagé avec le compositeur Brice Pauset, l'Orchestre de Dijon-Bourgogne, l'orchestre Anima Eterna Brugge;
- mise en place de co-productions ambitieuses : l'Opéra de Dijon est très clairement identifié aujourd'hui sur la carte nationale des maisons d'opéra qui travaillent en co-production (Lille, Limoges, Festival d'Aix en Provence...) afin notamment de pouvoir présenter au public le plus large des productions ambitieuses;
- élaboration d'une politique d'accompagnement de jeunes chanteurs et instrumentistes : l'Opéra de Dijon permet à de jeunes professionnels (ou en formation) de rejoindre les rangs de l'orchestre en fosse ou du chœur de l'Opéra sur le plateau lorsque les effectifs le nécessitent.

La circulaire ministérielle du 31 août 2010 concernant la politique du ministère de la culture et de la communication relative aux labels et réseaux du spectacle vivant a marqué le début d'une nouvelle séquence dans l'histoire de la politique culturelle en France qui s'est poursuivie en 2011. La DRAC a ainsi entrepris un travail visant à mettre en adéquation les réalités du territoire bourguignon avec les nouvelles préconisations de la circulaire en ce qu'elles concernent les renouvellements de labels actuellement en cours mais aussi les futures conventions à venir en la matière.

A l'échelle régionale, la DRAC a poursuivi son partenariat avec les trois associations régionales que sont Musique Danse Bourgogne (MDB) à Dijon, le Centre Régional du Jazz (CRJB) à Nevers et la Maison du Patrimoine Oral (MPO) à Anost. L'année 2011 a notamment permis de renouveler les conventions triennales avec le CRJB et MDB (devenue Liaison Arts Bourgogne – le LAB à la suite de l'élargissement de ses missions vers le théâtre et le cirque, en plus de la musique et de la danse). Pour ces structures, le soutien apporté par le Ministère de la culture et de la communication leur permet de développer des

projets portant sur des missions de ressources, d'accompagnement et de formation dans les domaines qui leur sont propres.

Concernant les musiques actuelles, la DRAC a poursuivi la définition et la mise en place un plan régional pour le développement des musiques actuelles en Bourgogne. Dans le cadre de ce plan, la DRAC a plus particulièrement :

- consolidé son soutien aux lieux de diffusion des musiques actuelles en région, selon les préconisations de la circulaire du 31 août 2010 visant à labelliser au moins une " Scènes de Musiques Actuelles - SMAC » par département. Aussi, l'année 2011 a-t-elle vu le renouvellement du label SMAC attribué à la Cave à Musique à Mâcon, ainsi que la poursuite du travail devant aboutir à la labellisation de la Vapeur (Dijon) et du Silex (Auxerre) courant 2012. Le Café Charbon (Nevers) est clairement identifié comme SMAC potentielle mais des travaux doivent nécessairement être entrepris pour permettre à la structure de pouvoir mettre en œuvre les missions d'une SMAC ; aussi, l'année 2011 a permis d'entreprendre des discussions avec les collectivités de proximité, au premier rang desquelles on trouve la communauté d'agglomération de Nevers qui s'est formellement engagée dans l'accompagnement de ce processus.
- poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) régional, permettant une meilleure diffusion des œuvres et des artistes (régionaux et nationaux) et une mutualisation pertinente des moyens de production. La thématisation et le phasage des travaux du groupe de travail " création-diffusion " issu de la conférence du spectacle vivant en région (CSV) a permis d'initier ce projet. Aussi, après plusieurs réunions avec les acteurs du secteur, la DRAC a initiée une étude régionale dont les conclusions et les préconisations vont inspirer le contenu du SOLIMA, dont le processus est par définition évolutif.
- suivi la mise en œuvre d'un SOLIMA dans la Nièvre.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis de la commission d'experts nommée dans le cadre des dispositifs nationaux.

En ce qui concerne le secteur musical en 2011, la DRAC a apporté une aide financière à treize ensembles musicaux et vocaux (6 conventions dont un renouvellement, 4 aides à la structuration et 3 aides au projet, chiffres qui, par leur évolution, traduisent une consolidation des équipes).

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse avec un soutien renouvelé à la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny, qui bénéficie de l' " aide à la compagnie chorégraphique ". La compagnie rhône-alpine Le Grand Jeté de Frédéric Cellé (jusqu'à en résidence à la Scène Nationale du Creusot) a officiellement transféré son siège social et son activité à Cluny. Dans le même esprit, la DRAC a soutenu le travail de la compagnie de la chorégraphe Joëlle Bouvier dans l'Yonne, en lien avec la ferme du Grand Béon (lieu de fabrication dédié à la danse à Soucy dans l'Yonne, qui connaît toutefois des difficultés du fait du manque d'implication du Conseil général de l'Yonne dans le cadre d'une politique de la danse aujourd'hui inexistante à l'échelle du département). Enfin, le danseur Hervé Chaussard a initié la création de la compagnie " The Will Corporation " afin de développer un travail de création chorégraphique qui lui est propre. Il a pour cela bénéficié du soutien de l'État par le biais d'une " aide au projet chorégraphique " et du soutien d'une résidence à l'Atheneum de Dijon, ayant abouti à la création de sa pièce " La boîte blanche, 1.2.3.4. ".

Enfin, la DRAC a poursuivi l'accompagnement du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) de Dijon, dans le cadre de la troisième année de la convention quadriennale qui a notamment vu le recrutement de la première promotion d'étudiants préparant le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) dans le domaine des métiers de chœur et de la direction de chœur. Avec ce recrutement, l'ensemble des cursus initialement prévus (instrumentistes dans les répertoire baroque à contemporain, instrumentiste et chanteur dans le domaine des musiques actuelles, métiers de chœur et direction de chœur), est désormais proposé. Par ailleurs, conformément aux préconisations ministérielles concernant l'enseignement supérieur, la DRAC a initié un processus de création d'un EPCC ayant pour objet de gérer les activités du PESM. Dans ce cadre, l'action de l'État a permis de voir l'engagement officiel, en tant que futurs membres fondateurs de l'EPCC, du Conseil régional de Bourgogne, des Communautés d'agglomérations du Grand Dijon et du Grand Chalon ainsi que de l'Université de Bourgogne. De

plus, des discussions ont été engagées dans l'optique de la création, in fine, d'un établissement d'enseignement supérieur qui dispense des formations en musique mais aussi en arts plastiques, avec la possible création d'un département " Média Art " qui verrait le transfert des activités actuellement portées par l'Ecole Média Art (EMA Fructidor) de Chalon sur Saône. Cette école délivre aujourd'hui un DNSAP (bac+3) et ambitionne de proposer une formation délivrant un DNSEP (bac+5).

En 2011, les financements croisés de l'État (crédits centraux et déconcentrés) ont permis au PESH de poursuivre la mise en œuvre de son projet, mais il faut noter que le niveau des crédits centraux sur ce projet reste précaire et fait l'objet d'une attention constante de la DRAC.

b) Théâtre

Sur le plan du réseau institutionnel, la région Bourgogne est caractérisée par l'implantation de trois scènes nationales toutes présentes dans le département de la Saône-et-Loire et d'un centre dramatique national situé dans le département de Côte d'Or.

- - L'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques (en résidence de création avec productions déléguées) tout en assurant un solide travail d'action culturelle associant professionnels et amateurs. Un nouveau contrat d'objectifs a été signé le 4 avril 2011.
- - Le Théâtre – Scène nationale de Mâcon a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) conclue entre État- la CAMVAL- et la Scop SARL Le théâtre. Cette convention s'est achevée le 31 décembre 2010. Une évaluation de la structure a été menée par les services de l'inspection générale au cours du dernier trimestre 2010 qui a rendu ses conclusions en septembre 2011.
- - L'arc - Scène nationale du Creusot: Cet établissement, dirigé par une nouvelle directrice depuis septembre 2009 fonctionne conformément au cahier des charges. Un contrat d'objectifs a été signé le 1er octobre 2011.
- - Le Théâtre-Dijon-Bourgogne - Centre dramatique national, dirigé par François Chattot (contrat de décentralisation renouvelé en 2010 pour la période 2010-2012) a fait l'objet d'une étude programmatique préliminaire du Parvis St Jean et de la salle Jacques Fornier menée en collaboration avec la ville de Dijon en mai 2011, dans la perspective de la reconfiguration du Théâtre Dijon Bourgogne. Les conclusions de cette étude ont été rendues le 1er décembre 2011.
- - Deux scènes conventionnées situées dans la Nièvre et l'Yonne viennent renforcer ce réseau de création et de diffusion : la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre et le Théâtre d'Auxerre qui a changé de direction fin 2011.

Par ailleurs, il convient de noter que la région Bourgogne reste une référence dans le domaine des arts de la rue grâce notamment au festival Chalon dans la Rue, événement national et international, à L'Abattoir – Centre national des arts de la rue, lieu de fabrique et de production qui accueille chaque année une douzaine d'équipes artistiques invitées à des restitutions publiques sous formes de " chantiers ", mais aussi au festival les Zaccros, programmé à Nevers au cours de la première quinzaine de juillet, qui séduit un public fidèle et populaire et enfin à la Transverse, nouveau lieu inauguré à Corbigny en septembre 2011 dédié aux arts de la rue et géré par la compagnie conventionnée Metalovoice, On peut regretter cependant que l'engagement financier des partenaires publics n'ait pas donné lieu, contrairement à ce qui avait été annoncé en 2010, à la signature d'une convention multipartite.

Enfin, il convient de souligner que le secteur du cirque tend à se développer en région Bourgogne (activités menées par l'association du Château de Monthelon, conventionnement d'une compagnie circasienne par la DRAC, réunions consacrées à l'itinérance sous chapiteau coordonnées par Liaisons Arts Bourgogne, etc.).

c) Les arts plastiques

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions d'art contemporain ayant des missions régionales fortes, voire internationales, comme le FRAC Bourgogne, l'école nationale supérieure d'art ou encore Le Consortium.

A l'échelle départementale, le Centre d'Art de l'Yonne, le Parc Saint Léger à Pougues les Eaux et un réseau d'associations culturelles permettent un rééquilibrage face à la densité des structures implantées à

Dijon. Par ailleurs, la qualité du patrimoine et des paysages de Bourgogne, notamment en Côte d'Or, font qu'un grand nombre d'artistes y sont installés ou s'y installent.

L'ouverture récentes des liaisons ferroviaires entre Dijon, Bâle et Zurich offrent pour ces pôles d'art contemporains de nouvelles perspectives de coopérations avec la Suisse.

Pour le Frac de Bourgogne 2010/2011 ont été des années de crise, notamment en raison du départ de l'équipe dirigeante et de la démission du Président. En mai dernier, une mission d'inspection a été menée par des inspecteurs de la DGCA. Désormais le Frac amorce sa remise à flot et au second semestre 2011 un nouveau Président a été élu et les membres du conseil d'administration ont pu être cooptés.

Le Centre d'Art Contemporain Le Consortium joue un rôle de locomotive régionale en matière d'arts visuels et son rayonnement international est incontesté. Le Consortium a inauguré ses nouveaux locaux à Dijon (4.500m² sur 3 étages) conçus par l'architecte Shigeru Ban et l'inauguration s'est tenue en présence du Ministre de la Culture et de la Communication et d'un grand nombre d'artistes internationaux.

Le Consortium a fait don de sa collection au musée des beaux arts de Dijon. Enfin ce Centre, sous l'égide de la Fondation de France, administre aussi le programme des Nouveaux Commanditaires en Bourgogne ; c'est ainsi qu'une installation de Wilfred Almedrat a pu être mise en place au centre d'art de Pougues en complément de celle de Xavier Veilhan.

Le Centre d'Art du Parc Saint Léger, installé à Pougues se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année: en 2011 un partenariat entre les écoles des beaux arts de Bourges/Cergy/Dijon et le centre du graphisme de Chaumont a pu s'instaurer. Outre la programmation de trois expositions annuelles comme l'exposition d'Alain Bublex en lien avec l'école des ingénieurs automobiles, des opérations plus locales sont mises en place au cours de l'année permettant une grande ouverture pluridisciplinaire.

Le Centre d'Art de l'Yonne organise chaque année son exposition thématique principale au château de Tanlay, pendant la période estivale et maintient une politique de résidences d'artistes en milieu scolaire tout au long de l'année.

Les aides Individuelles à la création et les allocations d'installation d'ateliers attribuées par la DRAC aux artistes domiciliés en Bourgogne participent également à cette dynamique ainsi que les projets menés au titre du 1% dans les constructions publiques.

d) Le cinéma et l'audiovisuel

Festivals : dans une région caractérisée par la présence de nombreux " petits " festivals de cinéma et l'absence de manifestations d'intérêt national émanant d'acteurs régionaux (le festival du film policier de Beaune autrefois situé à Cognac est un projet " extérieur " accueilli par la collectivité locale) ont conduit la DRAC à apporter une aide ciblée sur les trois critères suivants :

- aménagement culturel du territoire, notamment en milieu rural (Marcigny, Donzy)
- politique de diffusion du court-métrage, notamment des films aidés par le fonds d'aide à la production de la Région (Fenêtres sur courts, Mois du film documentaire; Ouroux en Morvan)
- action éducative auprès du public scolaire ou de quartiers défavorisés (Clap 89 à Auxerre, action milieu rural de l'UDMJC 21)

Mise en réseau : la DRAC a appuyé la structuration en réseau des différents secteurs professionnels (producteurs, exploitants,...) : soutien donnée à une formation aux nouveaux medias des professionnels de Bourgogne et de Franche-Comté; aide à la diffusion menée par l'association des Cinémas indépendants de Bourgogne, aide à l'organisation départementale de l'action cinématographique dans la Nièvre, à travers l'association Sceni qua non.

Politique de la ville : le dispositif " Passeurs d'images " lie étroitement les objectifs d'action culturelle et de convivialité à destination des quartiers défavorisés, en organisant notamment des ateliers cinéma pour des jeunes encadrés par des professionnels, des projections de films en plein air et des séances de découverte en salles de cinéma. Il rencontre un réel écho en Bourgogne grâce au dynamisme de l'Udmjc de Côte d'Or qui a la charge de coordonner l'opération sur la Bourgogne et à l'engagement des acteurs locaux de l'opération même si la Saône et Loire reste encore peu présente.

Éducation artistique et culturelle : lycéens au cinéma, Collège au cinéma, Ecole et cinéma , dispositifs

nationaux d'éducation au cinéma pilotés par le CNC, sont très bien implantés dans les quatre départements de la région, mobilisant un nombre important d'établissements scolaires et d'élèves. Grâce à l'implication de l'ensemble des exploitants de Bourgogne, les élèves peuvent voir dans le contexte de la salle de cinéma les films étudiés avec leurs professeurs.

La DRAC finance les structures chargées de la coordination départementale de ces dispositifs et participe aux différents comités de pilotage. Des difficultés se font jour depuis deux ans en raison du désengagement de certaines collectivités locales (notamment le conseil général de Saône et Loire) et de la diminution des formations à destination des enseignants.

Par ailleurs, la DRAC aide les enseignements de spécialité cinéma dans plusieurs lycées de la Région (Dijon, Nevers, Sens).

Convention CNC/Région/DRAC : une nouvelle convention triennale (2011/2013) négociée entre le Conseil Régional et le Ministère de la Culture (Centre National du cinéma et de l'image animée et DRAC) a été signée en fin d'année.

Elle permet de poursuivre le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle à travers un fonds d'aide pour les longs-métrages, courts-métrages ou téléfilms tournés en Bourgogne ou portés par des auteurs ou producteurs bourguignons (pour ce volet de la convention, 266 000 € du CNC et 564 000 € de la Région). La mise en place et le suivi de cette convention se font dans une bonne collaboration entre la Région et la DRAC.

Le conseiller de la DRAC participe à l'ensemble des comités de lecture (longs-métrages, courts-métrages, audiovisuel). Cette convention comprend également le co-financement du dispositif d'éducation à l'image " lycéens au cinéma " (20 000 € de la DRAC; 90 000 € de la Région) et l'aide à la numérisation des salles de cinéma qui est un enjeu majeur notamment pour la petite exploitation cinématographique.

Relations avec l'exploitation cinématographique : la DRAC a poursuivi son travail de veille de la situation de l'exploitation cinématographique avec la mise à jour d'un annuaire régional des salles de cinéma.: la Région comprend 55 établissements avec 135 écrans très inégalement répartis sur les départements : 22 établissements en Saône et Loire, 16 en Côte d'or, 9 dans la Nièvre et 8 dans l'Yonne.

La DRAC est régulièrement consultée par les exploitants comme représentation en région du CNC (accès au compte de soutien, aides au montage de dossiers CNC, conseils pour l'aménagement,...). L'important dossier de l'équipement en projecteurs numériques des salles de cinéma pour lequel un plan de soutien important est mis en place fait l'objet d'un suivi régulier et d'une concertation entre la DRAC, la Région et le CNC. La DRAC apporte par ailleurs une aide à l'association des cinémas indépendants de Bourgogne qui regroupe des petites salles de la Région .

Commission de classement art et essai : le classement art et essai des salles de Bourgogne a fait l'objet de propositions régionales qui ont été entérinées par la Commission nationale. En 2011, c'est ainsi que 30 établissements de Bourgogne ont obtenu une subvention CNC au titre du classement " salle d'art et d'essai 2011 " , pour un total de 337 433 €.

Aide à la modernisation des salles : le CNC a soutenu le projet de modernisation du cinéma par la ville de Chatillon sur Seine à hauteur de 100 000 €.

Le CNC a aidé à la numérisation des salles de Montbard, Semur, Bourbon-Lancy, La Clayette, Tournus à hauteur de 279 672 €.

Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel : le travail mené dans le cadre de la COREPS pour le secteur spécifique du cinéma et de l'audiovisuel s'est poursuivi dans le cadre d'un groupe de travail interrégional. Outre le soutien à la diffusion des documentaires régionaux dans le cadre de l'opération " Mois du film documentaire ", la DRAC participe aux projets de formation des professionnels aux nouveaux outils de diffusion dans le cadre du Grand Est.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE

Déléguée régionale : Mme Delphine Zenou

Adresse géographique : Cité Vaillant

24, Avenue Garibaldi

21000 DIJON

Adresse Postale : préfecture de la Bourgogne

53, rue de la préfecture

21041 DIJON – Cedex

Tel : 03.80.44.67.29 - Fax : 03.80.44.69.84

Mail : delphine.zenou@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 1 Déléguée Régionale,

1 secrétaire : Mme DROUARD

(2 ETP)

Budget : 391 885 €

Dans les DDCS et DDCSPP : 1 chargée de mission par département (3,8 ETP) :

21 : Mme Anne THIERRY ; 58 : Mme Martine GRAS ; 71 : Mme Nathalie BONNOT ; 89 : Mme Halina CREUSATON

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a pour mission d'animer en région la politique publique d'Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique publique est structurée autour de trois grands axes d'intervention :

- - l'égalité dans la vie professionnelle et économique,
- - l'égalité dans la vie publique et sociale,
- - la promotion des droits des femmes et la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

Les délégations régionales sont parties intégrantes du mécanisme institutionnel dédié prévu dans le cadre des engagements internationaux et européens de la France.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2010

Ces actions majeures se déclinent dans le cadre d'orientations régionales présentées annuellement en CAR ou pré CAR.

Les modalités d'action reposent sur :

- l'animation de réseaux d'acteurs locaux, publics, associatifs, privés afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'animation de dispositifs dédiés aux publics femmes et le pilotage d'un budget d'intervention et de fonctionnement,
- le montage et le pilotage et l'évaluation de projets annuels ou pluriannuels, incluant la recherche de co-financements.
- l'apport d'avis et d'expertise pour assurer une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et les projets financés par certains fonds européens.

- des actions de sensibilisation et d'information et de communication.

Les crédits d'intervention en 2011 : 378 922 €

Les crédits de fonctionnement : 12 570,72 €

A) L'ÉGALITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE (156 520 € SOIT 41 % DU BUDGET)

1) Élargir les choix professionnels des femmes

a) Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique

La DRDFE met en place le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST) en lien avec l'Éducation Nationale (Service d'orientation, lycées), l'Université,...

Il s'agit de sensibiliser les enseignants, les parents, les jeunes, à l'élargissement des choix professionnels des filles, d'encourager les jeunes filles de terminale qui s'orientent vers des filières scientifiques et techniques, puis des carrières dans lesquelles elles sont encore aujourd'hui sous représentées (- de 40 %).

17 lauréates ont reçu ce Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles de 1000 € en 2011 lors d'une cérémonie dédiée et médiatisée. Ce prix a permis depuis sa création à plus de 300 jeunes filles de percevoir une bourse. 2011 a vu se mettre en œuvre la première "promotion" accompagnée par deux marraines locales. Le Zonta Club a octroyé deux bourses complémentaires.

Bénéfices	Perspectives
La communication sur l'orientation des filles en filières scientifiques et techniques	Re-mobiliser les établissements du secondaire en Bourgogne
La mobilisation des établissements, professeurs principaux	Intéresser les jeunes femmes primées à aller témoigner en retour
La fidélisation des jeunes femmes qui peuvent témoigner à leur tour	Constituer une base "réseau" : témoignages retours, valorisation des formations et des métiers techniques et scientifiques
Une mise en réseau avec les "marraines" de promotion, initiée en 2011.	

b) Les carrefours des carrières au féminin

Les Carrefours des Carrières au Féminin se sont déroulés dans les 4 départements :

- Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles (niveau 4e 3e) en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés.
- La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la tenue de ces carrefours un samedi matin, et l'organisation de partenariats avec les conseils généraux pour les transports, et les établissements secondaires. Selon les lieux, entre 900 et 1500 personnes participantes ont été répertoriées. Ils ont eu lieu en 2011 à Cluny, Dijon, Auxerre (Héry) et Nevers.

Bénéfices	Perspectives
La notoriété de ces manifestations et les partenariats locaux noués par Femmes Égalité Emploi permettent d'accueillir de nombreuses visiteuses.	Élargir le champ des métiers représentés. Explorer la possibilité de présenter des métiers "traditionnellement féminins" à des garçons
Une bonne couverture du territoire bourguignon, y compris pour les établissements du milieu rural.	Poursuivre la manifestation, et la rotation des villes concernées.

c) Les Contrats mixité

Les contrats mixité sont cofinancés par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Ils sont conclus entre la salariée, l'employeur et le préfet de Région, et permettent de financer une formation associée à un recrutement ou une promotion dans un métier peu investi par les femmes.

Une convention partenariale a été signée avec la Fédération Régionale du Bâtiment, avec pour objectifs de promouvoir l'accès des femmes aux métiers opérationnels de ce secteur, porteur d'emploi en Bourgogne.

En 2011, 19 000 euros ont été permis de financer 11 contrats.

Bénéfices	Perspectives
Un soutien direct à l'entreprise et une valorisation des femmes concernées. Un point d'appui pour l'employeur dans l'accompagnement des femmes sur des métiers techniques dans lesquels elles sont sous-représentées.	Développer la promotion de cet outil au moyen d'accords avec les OPCA et fédérations professionnelles. Le contrat mixité est devenu contrat mixité-égalité en 2012. Il permet de financer à la fois des actions individuelles et collectives en lien avec la déclinaison d'un accord Égalité, obligation légale pour les entreprises de + de 50 salarié-es depuis le 1er janvier 2012.

2) Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

La délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre des comités d'engagements FGIF.

Au plan régional, 47 garanties FGIF ont été mises en place en 2011 pour un montant de prêts de 1 603 003 € et 860 394 € de montant total garanti cumulé. Une légère diminution est à noter par rapport à 2010, dans un contexte économique difficile.

En complément, des actions d'accompagnement de femmes en post - création sont co-financées :

Centre de Formation à l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) en Côte d'Or, dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE. En Saône et Loire, la Boutique de gestion a choisi de valoriser des parcours de femmes ayant créé sur des secteurs différents au moyen d'un CD rom de témoignages. Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

La délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre des comités d'engagements FGIF.

Au plan régional, 47 garanties FGIF ont été mises en place en 2011 pour un montant de prêts de 1 603 003 € et 860 394 € de montant total garanti cumulé. Une légère diminution est à noter par rapport à 2010, dans un contexte économique difficile.

En complément, des actions d'accompagnement de femmes en post - création sont co-financées :

Centre de Formation à l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) en Côte d'Or, dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE. En Saône et Loire, la Boutique de gestion a choisi de valoriser des parcours de femmes ayant créé sur des secteurs différents au moyen d'un CD rom de témoignages.

Bénéfices	Perspectives
<p>Le FGIF permet aux femmes, qui ont tendance à sous capitaliser leur projet de création, d'emprunter, dans des conditions qui sécurisent leur autonomie économique.</p> <p>Le dispositif doit être encouragé et développé en Bourgogne.</p>	<p>Une stratégie régionale en faveur du développement et de la valorisation de l'entrepreneuriat des femmes est définie et engagée à partir de 2012. Basée sur un partenariat dynamique avec Bourgogne Active, cette stratégie décline des actions de mobilisation des acteurs locaux, de communication, et de mobilisation des réseaux bancaires en faveur du FGIF.</p>

3) Favoriser l'insertion professionnelle des femmes en recherche d'emploi

Dans chaque département, une ou plusieurs formations ont été co-financées par la Délégation Régionale. Elles sont destinées à des femmes, et sont basées sur des temps d'immersion en entreprise et des temps théoriques. Des actions de préparation à l'emploi ont aidé en particulier les femmes immigrées à trouver un emploi (secteur du service à la personne en Côte d'Or, par exemple).

Une enveloppe affectée à la Délégation et gérée par la Direccte permet d'apporter une rémunération aux femmes pour ces stages de formation. Plus de 50 femmes ont été bénéficiaires de ces rémunérations "mois stagiaires".

Un soutien est apporté aux problèmes de mode de garde rencontrés par les parents notamment en milieu rural. Les femmes sont encouragées au retour en formation ou en emploi par des dispositifs expérimentaux, co-financés par la Délégation : dans la Nièvre, l'association PARI favorisait la mobilité des femmes par un prêt de véhicule. Un dispositif de mode de garde sur des horaires atypiques a été développé. Une plateforme de recherche de mode de garde est également soutenue en Saône-et-Loire.

Bénéfices	Perspectives
<p>Un accompagnement individualisé adapté aux problématiques rencontrées par les femmes les plus éloignées de l'emploi, avec une couverture régionale.</p>	<p>Intégrer ces actions de retour à l'emploi dans des dispositifs "plateformes" qui permettent une prise en charge globale des femmes.</p> <p>Développer le travail de montage et de suivi d'actions dédiées aux femmes dans le cadre des SPEL, avec une programmation par bassin d'emploi.</p>

4) Informer, sensibiliser à l'égalité professionnelle et salariale

2011 est une année de transition et de relance de partenariats dans le cadre de la mise en oeuvre des nouvelles obligations légales (article 99 de la loi portant réforme des retraites, dont les décrets d'application sont parus en août 2011).

Un réseau d'acteurs économiques et d'emploi "Egalité Mixité" est animé par Femmes Egalité Emploi dans le cadre d'un partenariat avec la Délégation. Des conférences liées à l'égalité professionnelle, et l'articulation des temps de vie ont eu lieu sur la Région dans ce cadre.

B) L'ÉGALITE DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE (2 000 €)

Dès 2010, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité de Bourgogne, s'est engagée en partenariat avec l'association Carrefour des Mondes et le Conseil Régional de Bourgogne dans la Consultation Égalité femmes/hommes en politique – Bourgogne (2009-2011). Partant du constat d'une participation inégale des femmes et des hommes en politique, la Consultation s'est donnée pour objectif d'identifier les obstacles qui freinent l'investissement des femmes en politique.

Une synthèse a été rédigée, assortie de propositions d'actions pour favoriser la place des femmes en politique et publiée. Cette action, originale à l'échelle d'une région, vise à sensibiliser et à susciter du débat au sein des formations politiques locales et des collectivités territoriales bourguignonnes.

Bénéfices	Perspectives
Un travail mobilisateur Une communication sur le champ politique	Évaluer la faisabilité d'un observatoire Égalité en partenariat avec la Région. Poursuivre le travail de sensibilisation des femmes investies dans la vie associative et politique.

C) PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES (220 402 € SOIT 58 % DU BUDGET)

1) Promotion des droits des femmes

150 102 € ont été attribués aux 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles, les CIDFF (dont 138 102 € pour leur cœur de métier, l'information juridique gratuite des femmes) soit 40 % du budget global de la DRDFE et 68 % de l'axe Prévention et Lutte contre les violences sexistes, Promotion des droits. Ces structures accueillent individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (par exemple vers Solidarité Femmes si elles subissent des violences conjugales).

Les fonds concernent un soutien aux partenaires associatifs dans la mise en place d'actions de sensibilisation, de prévention, ou d'actions d'accompagnement des victimes et des auteurs.

2) Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre fixé par le troisième plan interministériel de prévention et lutte contre les violences sexistes et se déclinent ainsi :

- Un accompagnement social et psychologique des femmes: un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation est financé, en Côte d'Or : Solidarité Femmes, pour l'accompagnement social et psychologique des femmes victimes de violences, et la prise en charge des enfants exposés. Des groupes de paroles, ou lieux d'écoute se mobilisent dans chaque département pour les femmes victimes de violences, aux côtés d'association d'aide aux victimes, qui interviennent sur le plan juridique.
- Solidarité Femmes 21 est également chargée de la formation des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les formations dans les quatre départements ont concerné une cinquantaine de professionnels.
- D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences (ADAVIP 21) ou les hommes auteurs de violences (en Côte d'Or, ALTHEA).
- Un travail mené auprès des auteurs de violences est co-financé en Saône-et-Loire (GAPS) et en Côte d'Or (ALTHEA).
- Des actions de sensibilisation à destination du grand public (Yonne, Côte d'Or sur la prostitution) ou à des temps d'échanges et d'information à destination des professionnels (Colloque Violence et Genre en Côte d'Or) participent à la prévention, au repérage et à la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Sur chaque département, l'animation de réseaux de professionnels doit permettre de mobiliser les

professionnels : police, gendarmerie, justice, travail social, milieu associatif, d'améliorer la cohérence de prise en charge des personnes, et d'évaluer le travail mené. Un protocole a été formalisé sur deux départements : la Côte d'Or et la Saône-et-Loire. La démarche d'élaboration du protocole a été relancée dans la Nièvre.

Bénéfices	Perspectives
Des expériences complémentaires dans les départements permettent d'échanger les bonnes pratiques.	<p>La sécurisation financière de structures pivots comme Solidarité Femmes reste un objectif mobilisateur. Un travail partenarial est en cours, pour aboutir à une convention cadre sur cette structure.</p> <p>Les référents, et d'accueils de jour doivent se mettre en place dans les deux années à venir pour chaque département.</p>

D) L'APPROCHE INTÉGRÉE

1) Avis et expertises

L'activité de la Délégation consiste également à apporter conseil et expertise pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées, et dans les schémas régionaux, par exemple, le schéma de prévention piloté par l'Agence Régionale de Santé, et le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF). Plus de 130 avis ont été prononcés par l'équipe de la Délégation concernant les dossiers de demandes de financements européens (FSE et certaines dossiers FEDER).

2) Du réseau "REBIA" à la préparation du Plan Régional Stratégique Egalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne

Le réseau REBIA est un réseau de Référents Egalité pour la Bourgogne, Inter-Administration. Mis en place en juin 2009 il a pour objectif de promouvoir la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des services de l'État. L'année 2011 a été une année de transition pour ce réseau, avec la préparation concomitante du PRSEFH.

Ce Plan Stratégique a pour objectif à des partenaires régionaux de s'engager sur des actions concrètes en faveur de l'Egalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des politiques qu'ils mènent, sur la période 2012-2014.

Bénéfices	Perspectives
<p>Des professionnels déjà formés aux enjeux de l'égalité au sein du réseau REBIA.</p> <p>Une consultation a été menée auprès des services de l'État sur la prise en compte de l'égalité et des pistes de travail ont été proposées.</p>	<p>Structurer le Plan Régional Stratégique en faveur de l'Egalité entre femmes et hommes en Bourgogne avec un noyau de partenaires en 2012.</p> <p>Suivre et évaluer annuellement les actions définies.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion des ressources humaines qui prend en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.</p>

III- PERSPECTIVES 2012

A) DÉFINIR ET SIGNER LE PLAN RÉGIONAL STRATÉGIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les directions régionales de l'État, ainsi que le Rectorat, l'Université de Bourgogne, l'Agence Régionale de Santé élaborent un programme d'actions qui les engagent sur des objectifs concrets à partir de 2012.

Ce programme d'actions démultiplie les actions impulsées par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et donne de la visibilité et de la lisibilité à la politique menée.

Une seconde étape consistera à engager un travail de promotion des Chartes Egalité auprès des grandes collectivités territoriales du territoire régional. Ces Chartes reposent sur le principe d'intégrer la prise en compte de l'égalité dans le fonctionnement mais aussi dans les politiques publiques menées, par les collectivités territoriales.

B) ÉGALITE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE ET DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE

1) Valoriser et développer l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne

Une stratégie régionale a été définie et repose sur :

- une mobilisation des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise;
- un groupe de travail régional piloté par la délégation afin de définir des engagements concrets des acteurs économiques locaux sur l'entrepreneuriat des femmes;
- une communication organisée autour de deux événements dédiés : challenge interbancaire FGIF et concours de la créatrice d'entreprise;
- un forum destiné aux professionnels, dédié à la création d'entreprise par les femmes.

2) Sensibiliser aux enjeux de l'égalité professionnelle, informer et conseiller sur les obligations légales

Trois cibles sont retenues :

- les étudiants de l'enseignement supérieur en Bourgogne, salariés et encadrants de demain;
- les syndicats de salariés;
- les organismes de formation intermédiaires en lien avec les organisations professionnelles locales.

3) Poursuivre les actions destinées à élargir les choix professionnels des filles et des femmes

4) Impulser des partenariats locaux (en lien avec les SPEL) afin de favoriser l'autonomie des femmes par un accès à des parcours professionnels sécurisés

C) PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

1) Développer le travail en réseau des acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et sécuriser les réseaux professionnels existants

- un protocole par département;
- un référent désigné en Côte d'Or et dans la Nièvre en 2012, et un référent dans l'Yonne et dans la Saône-et-Loire en 2013;
- un accueil de jour par département en 2013.

2) Développer et structurer les actions de sensibilisation (jeunes / adultes) en matière de prévention des violences, lutte contre les stéréotypes, éducation à la sexualité et au respect filles - garçons

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Directrice : Mme Corinne ETAIX

Adresse : 19 bis-21 Bd Voltaire

BP 27 805 – 21 078 DIJON Cedex

tél : 03 45 83 22 22

Fax : 03 45 83 22 98

Mail : dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

Effectifs : 289

Budgets : cf. tableau ci-après

DREAL Responsable de budget opérationnel (RBOP)			
BOP		AE	CP
113	UPEB (Urbanisme, paysage, eau et biodiversité)	2 555 087 €	2 657 347 €
135	DAOL (Développement et amélioration de l'offre de logement)	3 909 420 €	8 695 715 €
181	PR (Prévention des risques)	593 667 €	667 242 €
203	IST (Infrastructures et services de transport)	24 346 466 €	32 247 739 €
207	SCR (Sécurité et circulation routières)	621 519 €	621 901 €
217 (hors titre 2)	CPPEEDDM (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer)	1 987 469 €	1 913 971 €
DREAL Unité opérationnelle (UO)			
174	ECAM (Énergie, climat et après-mines)	597 287 €	591 804 €
217 (CGDD)	CPPEEDDM / Politiques de développement durable	307 916 €	243 766 €

La DREAL Bourgogne a fêté ses deux ans le 11 janvier 2012. Elle est aujourd'hui le service en région du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) après avoir été celui du M-E-D-D-T-L. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote en Bourgogne les politiques du développement durable issues notamment du Grenelle Environnement.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Installée depuis 2 ans dans le nouveau paysage administratif régional issu de la Réate (Réforme de l'ad-

ministration territoriale de l'État), la DREAL regroupe près de 300 agents dont les compétences sont mises au service du portage et de la mise en œuvre des politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement.

La DREAL est forte de l'enrichissement mutuel des cultures, compétences et savoir-faire des agents qui la composent (issus des anciennes DIREN, DRE et DRIRE).

Ses domaines d'intervention privilégiés sont, dans une approche intégrée visant à systématiquement prendre compte les 3 piliers du développement durable :

- la préservation et la reconquête des ressources et du patrimoine naturels;
- le logement et les constructions durables;
- la prévention des risques naturels et technologiques;
- les transports et les déplacements dans une approche multimodale privilégiant les modes alternatifs à la route;
- la prise en compte du développement durable dans ses dimensions les plus globales : climat, énergie, aménagement et évaluation environnementale.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2010

A) EN INTERNE A LA DREAL

1) Regroupement des services sur le site unique du Voltaire

Débuté en novembre 2010, le déménagement des services de la DREAL sur le site unique du Voltaire s'est achevé par deux grandes vagues d'arrivées en mars et mai 2011. Le dernier service de la DREAL a rejoint le Voltaire (Service ressources et patrimoine naturels) en septembre 2011. En janvier 2012, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) se sont également installés sur ce site.

2) Unités territoriales et immobilier

L'unité territoriale de Saône et Loire, pour ce qui concerne les subdivisions de Mâcon, a rejoint les locaux de la DDT de Saône et Loire.

3) Rénovation du dialogue social

Suite à la loi du 5 juillet 2010 portant rénovation du dialogue dans la fonction publique, du décret du 15 février 2011 et à la circulaire DGAFP du 22 avril 2011, la DREAL a rénové ses instances de concertation interne :

- Le Comité technique (CT) (qui se substitue au Comité technique paritaire) avec la fin du paritarisme, les attributions étendues à la GPEEC aux évolutions technologiques et à l'égalité et à la parité professionnelle.
- Le Comité local hygiène sécurité et conditions de travail (CLHSCT) (qui se substitue au CLHS) avec également la fin du paritarisme, et ses attributions élargies aux conditions de travail, aux risques psychosociaux, aux évolutions technologiques et à la parité hommes / femmes.

B) DÉVELOPPEMENT DURABLE

1) Consolidation de la DREAL dans son rôle de production des avis de l'autorité environnementale et contribution aux démarches de planification intercommunale

a) Mise en œuvre depuis juillet 2009, a production de l'avis du préfet de région, en tant qu'autorité environnementale sur les études d'impact des projets, est montée en puissance

Après les modifications du code de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a également fait évoluer les règles relatives à l'évaluation environnementale des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales. Ainsi, la montée en puissance des demandes d'avis a amené 50 % d'affaires à traiter en plus par rapport à l'année 2010.

b) Nette progression des démarches de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Lancement du SCoT du Grand Nevers, du Charolais-Brionnais, avancement des réflexions sur l'agglomération chalonnaise, étude du SCoT du Beauvais en cours, réflexion sur le Parc Naturel Régional du Morvan reflètent cette montée en puissance. Le service a été sollicité pour le pilotage des appels à projets SCOT ruraux, pour porter les enjeux régionaux en matière d'aménagement du territoire, pour fournir des éléments de cadrage préalable et pour expliquer la démarche d'évaluation environnementale.

2) Définition d'une stratégie d'action en matière d'énergie et d'adaptation au changement climatique : le SRCAE

Au cours de l'année 2011, la DREAL et les services du Conseil Régional ont mobilisé plus de 500 acteurs régionaux pour l'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ce document stratégique fixe le cadre pour des politiques régionales ambitieuses et cohérentes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

La mise en œuvre des orientations du schéma doit permettre à la Bourgogne de réduire de 20% sa consommation énergétique estimée à 4,5 Mtep, de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et parallèlement, de produire 23% de son énergie (soit 10000 Gwh) à partir d'énergies renouvelables.

Dans la phase opérationnelle qui s'engage désormais, la Bourgogne apportera donc sa juste contribution aux engagements nationaux et internationaux en matière de climat, d'air et d'énergie, comme le démontre d'ores et déjà le développement sensible des énergies renouvelables.

La déclinaison de ces orientations sera conduite par les acteurs locaux et par les territoires. C'est notamment l'objectif des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), sur lesquels se sont engagées 19 collectivités bourguignonnes. Assorties de plans d'actions, ces démarches vont traduire l'engagement local en faveur des mêmes objectifs de lutte contre le changement climatique.

Dans de nombreuses filières (agriculture, forêt, bâtiment, urbanisme, transports, industrie...), les acteurs professionnels se sont engagés également dans ces démarches. Ainsi, depuis 3 ans et grâce notamment à l'engagement des professionnels des transports en Bourgogne et à la signature par l'État de " chartes CO2 " avec 51 entreprises, représentant 50% du parc poids-lourds, près de 12 000 tonnes de CO2 sont potentiellement évitées. L'élargissement en cours du dispositif au transport de voyageurs devrait permettre de couvrir près 70 % du parc d'autocars bourguignon.

3) Promotion du développement durable

a) Territorialisation du Grenelle

Depuis 4 ans désormais, la mise en œuvre du Grenelle Environnement est un axe majeur de l'action des services de l'État. Fruit d'un processus inédit de concertation, le Grenelle est entré dans une phase de territorialisation, où l'État encourage, s'associe et coordonne les nombreuses initiatives d'acteurs de divers types (collectivités, associations, entreprises, citoyens) et cela, à différentes échelles.

Dans ce cadre, la DREAL anime le comité de suivi du Grenelle Environnement en Bourgogne, qui constitue un lieu d'échanges et de débats pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des lois " Grenelle ". La première réunion s'est tenue en janvier 2011 sous la présidence de Madame la préfète de ré-

gion et en présence de la déléguée interministérielle et commissaire générale au Développement durable.

En parallèle, les préfets de région et de départements ont mis en place un réseau territorialisé d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Grenelle. Ces " artisans du Grenelle " peuvent, notamment par leur témoignage, faciliter le passage à l'acte et faire profiter d'autres acteurs locaux de leur expérience. Ce sont ainsi plus de 100 acteurs régionaux présentant des profils variés qui ont été identifiés et qui sont désormais mobilisables.

En outre, les 13 principales collectivités territoriales sont invitées à produire un rapport " développement durable " qui dresse un bilan des actions internes et externes de la structure en matière de Développement durable. Afin que ce document devienne progressivement un véritable outil de management territorial durable, la DREAL a initié les échanges entre les différentes collectivités concernées en région. Elle a également lancé la publication des " indicateurs du développement durable ".

b) La DREAL, Éducation à l'Environnement et au Développement durable (EEDD)

Alors même que les problèmes environnementaux sont jugés préoccupants par bon nombre de nos concitoyens, l'intérêt qu'ils y portent varie considérablement, faute d'une perception clairement établie des enjeux.

La construction et la diffusion d'une culture environnementale de qualité et s'inscrivant dans le long terme est nécessaire. Elle passe par des actions d'information, de sensibilisation et une pédagogie permanente en direction du grand public et vers des publics plus spécifiques : élus, responsables économiques, administratifs, associatifs, enseignants, etc.

A cet effet, la DREAL a cofinancé en 2011 le programme d'actions de l'agence Alterre et notamment du dispositif SFFERE (système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement), qui permet de proposer des journées de formation, des conférences et ateliers thématiques en EEDD.

Enfin, une dizaine d'associations ont été soutenues par des crédits État ou des fonds européens pour la mise en place d'actions de sensibilisation ou d'information.

c) Edd : une nouvelle lettre électronique pour le développement durable en Bourgogne

Depuis septembre 2011, la DREAL diffuse très largement une lettre électronique mensuelle dédiée au développement durable (Edd) permettant de faire circuler l'information et valoriser les nombreuses initiatives portées par les collectivités, les entreprises, les structures d'éducation, les associations et les services de l'État.

4) Animation d'un réseau de connaissances des territoires : les démarches Agendas 21 tissent leur toile

Nées à Rio en 1992, les démarches de développement durable pour les territoires appelées " Agendas 21 " se multiplient en France et la Bourgogne ne reste pas en dehors de cette dynamique. Fin 2011, plus d'une vingtaine de collectivités de toutes tailles sont engagées et la commune de Sancé près de Mâcon a été reconnue officiellement par le ministère.

La DREAL Bourgogne accompagne ces démarches avec l'agence Alterre et les DDT et des outils méthodologiques ainsi que des crédits État et des fonds européens qui viennent aider les collectivités dans l'élaboration de leurs plans d'actions.

Enfin, sous l'autorité du préfet de région et avec la participation de l'ADEME et du Conseil Régional, le comité technique de suivi de ces démarches de développement durable est aujourd'hui un lieu privilégié d'échanges et de partages d'expériences entre élus et techniciens des collectivités, services de l'État, associations invitées.

Le Comité s'est réuni en 2011 à Chenôve, Nevers, Chalon sur Saône et Longvic et en 2012 les travaux porteront notamment sur "Rio +20".

C) PRÉVENTION DES RISQUES

1) Environnement industriel

a) Inspection et instruction

555 inspections ont été réalisées en 2011 ; 55 d'entre elles ont été inopinées.

128 rapports ont été présentés devant les Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ou devant les Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Dans le cadre de l'information du citoyen, plus de 97% des rapports établis à la suite des inspections ont été publiés sur internet.

62 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs, en examinant notamment les suites données à la mise en œuvre des mesures prévues pour les équipements de travail mobile ainsi que dans le cadre des actions nationales sur le bruit et les vibrations aux postes de travail.

Une partie du village de la Chapelle-sous-Dun se trouve sur d'anciennes galeries minières à faible profondeur. Pour des raisons de sécurité publique liées à cette situation, une procédure d'expropriation portant notamment sur 4 maisons (6 propriétaires) a été menée. Cette mesure a été rendue effective avec le déménagement des derniers habitants en fin 2011. La mise en sécurité de ces bâtiments reste à engager avant de procéder à leur démolition et au réaménagement de la zone concernée.

b) Domaine des risques accidentels

Les 20 établissements SEVESO seuil haut de la région ont été inspectés dans l'année. Dans trois de ces établissements (Titanobel à Michery, Butagaz à Sennecey le Grand, Sobotram à Crissey), l'inspection inopinée a porté sur la mise en œuvre du plan d'opération interne. Les inspecteurs ont testé le comportement des exploitants en situation accidentelle (diffusion de l'alerte, mise en œuvre des moyens de protection et de secours).

La DREAL a aussi participé aux exercices relatifs à la mise en œuvre des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester l'action des services de l'État et des services publics de secours dans deux de ces exercices ainsi que le comportement de l'exploitant dans le dernier. Ce dernier exercice a été couplé avec la mise en œuvre inopinée du POI (Plan d'Opération Interne) de cet établissement.

Six silos " à enjeux très importants " ont été inspectés. Il apparaît que les dispositions réglementaires sont respectées de manière globalement satisfaisante. Au cours de ces inspections, la DREAL s'est assurée de la bonne mise en œuvre des prescriptions rappelées lors d'une mise en demeure concernant un des silos du département de l'Yonne.

c) Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles existantes. Instauré par la loi " risque " de 2003, le PPRT concerne l'ensemble des installations Seveso seuil haut. Ce plan poursuit la démarche de réduction des risques à la source formalisée par l'étude des dangers permettant de maîtriser les risques technologiques. Le PPRT vise à définir, en concertation avec les parties intéressées, des règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité à l'origine des risques, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

La région Bourgogne comptait initialement 20 établissements relevant de la directive Seveso seuil haut concernés par la mise en œuvre d'un PPRT. Faisant suite à différentes évolutions intervenues depuis l'engagement des travaux, ce sont aujourd'hui 16 PPRT qui doivent être conduits à l'approbation pour 18 établissements concernés par ces plans.

Les travaux d'élaboration des PPRT se sont poursuivis en 2011. Pas moins d'une vingtaine de réunions des membres des CLIC (Commissions Locales d'Information et de Concertation) ou des POA (Personnes et Organismes Associés à l'élaboration de ces PPRT) et réunions publiques se sont tenues. Fin 2011, les travaux engagés ont permis d'ores et déjà de mener à l'approbation 6 PPRT et l'avancement des travaux devrait permettre d'en approuver 5 autres au cours du premier semestre de l'année 2012,

soit près de 65% des PPRT de la région. L'avancement des travaux de ces PPRT, leurs comptes rendus et les documents élaborés sont mis à disposition sur internet.

d) Risques chroniques

L'action de diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants et adolescents a débuté en juin 2010. Fin 2011, les diagnostics ont été engagés sur la totalité des établissements inclus dans la programmation régionale. Le rythme d'engagement des diagnostics est donc supérieur à l'avancement au niveau national.

Le bilan, fin 2011, est le suivant :

Nombre total d'établissements	Nombre de diagnostics engagés	Phase 1 en cours	Phase 2 en cours	Phase 3 en cours	Nombre d'établissements classés après avis du GT national
35	35	12	12	0	11

Parmi les 11 établissements classés :

- 10 établissements sont en catégorie A : " les sols de l'établissement ne posent pas de problème ".
- 1 établissement est classé en catégorie B : " les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information devront cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ".

Début 2011, suite aux travaux des différents groupes remis en 2010 et à l'élaboration de la première maquette du plan régional santé environnement (PRSE2), la phase de consultation a débuté. Le projet de PRSE2 a été présenté aux 4 CODERST ainsi qu'au CESER. Les principales remarques exprimées ont été prises en compte, soit directement dans le plan, soit le seront au cours de sa mise en œuvre.

Le PRSE a été signé par la préfète de région le 23 septembre 2011.

2) Équipements sous pression

En 2011 les agents du Pôle inter-régional Équipements sous Pression de la zone Est (PiESP) basés au sein de la DREAL Bourgogne et chargés d'apporter un soutien technique aux quatre DREAL de la zone Est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne) ont, en plus de leurs missions usuelles, assuré en partie l'intérim de la DREAL Bourgogne pour 6 visites de supervision inopinée dont 5 sur des réservoirs en contrôles ou requalifications périodiques et 1 sur des opérations de contrôles réalisées en série sans qu'il ne soit relevé de non conformité administrative. Les écarts constatés sont en cours de traitement.

3) Distribution et transport par canalisation de gaz ou de matières dangereuses

L'action engagée en Côte d'Or en 2010 sur la sensibilisation des acteurs aux travaux à proximité des réseaux de transport et de distribution de matières dangereuses s'est poursuivie en 2011. Animée par le service prévention des risques de la DREAL, elle a permis d'élaborer une charte sur les règles de bon usage et les obligations de tous les acteurs intervenant pour des travaux sur la voie publique (Fédération du BTP, entreprises de TP, maîtres d'ouvrages, ordre des géomètres, association des maires de Côte d'Or, GrDF...). Une information à destination des maires et de l'association des maires de Côte d'Or a été menée par la préfecture.

La DREAL a également participé à la réunion d'information interrégionale du 24 novembre 2011 organisée à Dijon par le CNFPT concernant la réforme anti-endommagement des réseaux de transport et de distribution de gaz ainsi que la sécurité des travaux à proximité (100 participants environ).

4) Inspection des ouvrages hydrauliques

Depuis le 1er janvier 2011, la DREAL Bourgogne assure les missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour les quatre départements de la région. Cette mission concerne le contrôle d'environ 4 000 barrages et 400 km de digues.

Une convention d'appui technique a été passée entre la DREAL Bourgogne et les pôles inter-régionaux de la DREAL Franche-Comté (pour les barrages de classe A, B et certains C) et la DREAL Pays de Loire (pour les digues de la Loire dans le département de la Nièvre).

Le nombre d'ouvrages hydrauliques de Bourgogne est estimé à :

Classes ¹	A	B	C	D
Barrages (retenues et digues de canaux)	10 classés	10 classés	10 classés, 17 en cours de classement	potentiel de 4000
Digues	-	17 km de classées et potentiel restant à classer 6 km	30 km de classées et potentiel restant à classer 80 km	potentiel restant à classer ?

(1) Pour le détail de la nomenclature des différentes classes d'ouvrages :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/classementoh.pdf>

Plusieurs ouvrages présentent des enjeux importants :

- pour les barrages-retenués : Barrage de Pannecière
 - un enjeu énergétique
 - un enjeu de sécurité publique
 - un enjeu touristique de navigation
- pour les digues : les enjeux forts de protection contre les crues avec les levées de la Loire à Nevers et à Decize (classe B) ainsi qu'à Verdun-sur-le-Doubs et Verjux en Saône et Loire..

La listes des Contrôles et principales actions assurés au cours de l'année 2011 est la suivante :

- Ouvrages inspectés :
 - barrages : 7 de classe A, 1 de classe B et 1 de classe C;
 - digues : 1 digue de classe C (1 km).
- Avis sur classement aux DDT (visites terrain et élaboration de fiches) :
 - Barrages : 9 de classe C et 4 de classe D;
 - Système d'endiguement de la Saône-Doubs (4 km) et de la Loire;
 - (remblais routiers et ferroviaires).
- Visites de terrain pour connaissance de certains ouvrages
 - 14 barrages;
 - digues de classe B (Nevers et Decize).

Établissement d'une note méthodologique pour aider au classement des barrages-digues des canaux VNF

5) Risques naturels : mise en œuvre de la directive inondation

La directive inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, s'articule autour de trois grands objectifs qui se déclinent à l'échelon du district hydrographique ou de l'unité de gestion considérée, auxquels sont associés des délais de réalisation :

- L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) (décembre 2011) ;

1 Pour le détail de la nomenclature des différentes classes d'ouvrages : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/classementoh.pdf>

- L'établissement de cartographies sur les Territoires à Risque important d'Inondations (TRI) (décembre 2013) ;
- L'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation présentant les objectifs de gestion fixés et les mesures retenues pour les atteindre (décembre 2015).

En établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, elle tend à amener les états membres à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

La région Bourgogne est concernée par les districts Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse. L'année 2011 a été marquée par la réalisation des EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) sur les districts et la rédaction de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI). Ces EPRI présentent :

- des cartes du district hydrographique;
- une description des inondations survenues dans le passé et ayant eu des impacts négatifs significatifs sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique;
- une évaluation des conséquences négatives potentielles d'inondations futures en termes de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique.

Une consultation des parties prenantes sur chaque bassin a été menée lors de l'automne 2011 afin de pouvoir intégrer leurs avis avant la validation des EPRI par les préfets coordonnateurs de bassin en décembre 2011.

D) TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

1) Développement des infrastructures alternatives à la route et des services de transports : le ferroviaire en mouvement

Le 11 décembre 2011 a été mise en service la première phase de la LGV Rhin-Rhône. Fruit de RFF, maître d'ouvrage et de la SNCF, exploitant, cette ligne n'aurait pu voir le jour sans le travail mené par l'État et les nombreux partenaires du projet dont la Région Bourgogne, le conseil général de Côte d'Or et l'agglomération de Dijon. Cette offre TGV s'inscrit dans le nouveau service généralisé de cadencement des trains.

Pour mieux maîtriser les circulations et les importants travaux de modernisation du réseau, concilier les trafics des TER, TGV et fret, RFF et la SNCF ont mis en place des horaires et des correspondances mieux organisées et plus lisibles pour le client. La DREAL a joué aux côtés de RFF et de SNCF un rôle important de relai d'information et de communication sur ces nouveaux horaires.

Enfin, 2011 a été l'année de naissance du deuxième opérateur ferroviaire de proximité (OFP) en Bourgogne. Après l'OFP du Morvan, c'est l'OFP du Châtillonnais et de l'Auxois qui a démarré ses activités d'entretien des voies. Véritables PME ferroviaires, ces opérateurs entretiennent et gèrent l'exploitation sur des petites lignes dédiées au fret, préalablement remises en état par des financements de l'État et de RFF, et peuvent également assurer des prestations de transport directement pour des chargeurs. La DREAL accompagne RFF et les chargeurs dans l'émergence et la mise au point de ces structures.

2) Contrôle des transports routiers et des réceptions des véhicules: des transports routiers plus économes en rejets de CO2

Le ministère du Développement durable et l'ADEME ont élaboré un dispositif baptisé " Objectif CO2 " ; les transporteurs s'engagent de façon concrète à réduire les émissions de CO2 par la mise en œuvre d'un plan global d'actions au sein de leur entreprise (formation à l'éco-conduite, pneus verts, diminution des kilomètres à vide, etc.)

La DREAL a mis en place un Comité Régional regroupant outre la préfecture de région, le Conseil Régional et l'ADEME, les représentants de la profession et fixé pour objectif d'engager sur la période 2009-2012, 50 entreprises de transport routier de marchandises dans la démarche. L'objectif fixé est aujourd'hui dépassé.

En effet, 52 entreprises sont actuellement engagées dans la démarche en Bourgogne à des stades différents. Si certaines sont actuellement dans la phase préliminaire d'auto-évaluation, d'autres terminent le troisième et dernier exercice de leur engagement. Ces 52 entreprises regroupent la moitié du parc moteur bourguignon.

3) La maîtrise d'ouvrage routière : la LiNo (Liaison nord de l'agglomération dijonnaise) s'étire

Après avoir travaillé pendant 2 ans entre la RD 971 (Talant) et la RD 107A (Ahuy), la tranchée couverte de Daix étant achevée, la réalisation du contournement nord ouest de Dijon (LINO) s'est étendue côté Talant avec l'étape clé du percement du tunnel (deux tubes de 600 m environ).

La conduite de ces importants travaux souterrains a intégré d'emblée le système de management environnemental (SME) et avec succès à en juger par le très bon résultat de l'audit de suivi de la certification ISO14001 obtenue en fin d'année 2011. Ce SME est garant du respect des milieux naturels et habités pendant toute la phase de construction de cette infrastructure nouvelle.

E) ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

La perte de biodiversité et la banalisation de nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations, divers types d'actions sont mis en œuvre :

1) Améliorer la connaissance de biodiversité

Le champ de la préservation de la biodiversité est très large : on met souvent en avant les actions de gestion de milieux et de préservation de certaines espèces. Il s'agit en fait de la partie émergée de l'iceberg ; un préalable indispensable à toute intervention concrète étant la connaissance et le partage de la connaissance. C'est effectivement la première étape incontournable pour passer ensuite à l'action : pour agir en faveur de la biodiversité, il faut avant tout la connaître et la faire connaître.

La DREAL apporte son soutien aux différentes structures bourguignonnes qui contribuent à accroître la connaissance de la biodiversité et veille à la bonne coordination des inventaires ainsi conduits.

En particulier, la DREAL poursuit la modernisation des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) qui est en cours depuis plusieurs années et qui devrait aboutir en 2012 : elle permettra une actualisation de la valeur des ZNIEFF, une consolidation de leur périmètre, la suppression ou l'extension de certaines d'entre-elles, mais aussi un accès plus direct aux informations contenues. Les ZNIEFF constituent une trame essentielle de connaissance et d'orientation des politiques. Le réseau sera complété sur des territoires sous-prospectés jusqu'à récemment ou concernant des groupes d'espèces dont la connaissance a progressé.

L'inventaire du patrimoine géologique a été initié en collaboration avec l'Université de Bourgogne.

La DREAL a également soutenu des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité (publications, colloques...) auprès du grand public ou des décideurs. C'est essentiel pour sortir du cercle restreint des spécialistes.

Enfin, la DREAL a assuré le secrétariat et l'animation du CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel). Le principal sujet traité par le CSRPN en 2011 a porté sur la modernisation de l'inventaire ZNIEFF et la trame verte et bleue.

2) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la conservation de certains milieux et espèces à l'échelle européenne, en application des directives " Oiseaux " et " Habitats, Faune, Flore ". Ce réseau compte 65 sites qui couvrent près de 12,5 % de la surface régionale. La DREAL assure la maintenance du réseau (désignation des sites notamment) et l'animation technique et financière du dispositif auprès des DDT et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000.

a) La gestion des sites Natura 2000

L'objectif est de mettre en place les outils de gestion (documents de gestion appelés DOCOB et contrats de gestion) sur chacun des 65 sites Natura 2000 qui composent le réseau bourguignon dans le but d'assurer la conservation des espèces et milieux naturels qui ont justifié la désignation des sites.

5 DOCOB ont été finalisés en 2011. La rédaction du DOCOB du site " Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne " réparti sur les 4 départements de la région (concernant 136 communes et 63 000 ha) a été initiée. Ainsi, 90% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé ou en cours d'élaboration.

Concernant l'animation de la mise en œuvre des DOCOB, 4 nouvelles animations ont été installées. La quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevé sont animés. Ainsi, 60% des sites sont animés. Cette animation permet de faire émerger des contrats Natura 2000 instruits pas les DDT : MAE territorialisées ou contrats Natura 2000 signés par des propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses dans un site. Près d'une dizaine de ce dernier type de contrats ont été signés en 2011.

La DREAL a apporté son soutien au programme LIFE " continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée " (porté par le parc naturel régional du Morvan) qui a été retenu par l'Union Européenne.

b) Incidences Natura 2000

Le dispositif Natura 2000 considère l'homme comme un acteur essentiel. Les usagers des sites Natura 2000 sont les premiers auteurs de mesures positives en faveur de la biodiversité ; ils doivent également s'assurer de l'absence d'incidences dommageables de leurs activités sur les écosystèmes. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite " Habitats " et existe en droit français depuis 2001. Ce dispositif a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs depuis 2008 (décrets en 2010 et 2011). Ce dispositif prévoit trois listes d'activités soumises à évaluation des incidences : une liste nationale et deux listes à élaborer localement. La DREAL et les DDT se sont mobilisées d'une part pour assurer l'information et la formation des services de l'État et des autres partenaires sur la mise en application de ces nouvelles dispositions et d'autre part pour élaborer la première liste locale qui a vocation à compléter la liste nationale en intégrant d'autres activités relevant d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration. Après un important travail de consultation des acteurs socio-professionnels et d'information des partenaires conduit par les DDT et la DREAL, les arrêtés départementaux ont pu être signés dans les quatre départements.

Le travail se poursuit en 2012 pour élaborer la deuxième liste locale d'activités qui ne relèvent d'aucun régime spécifique d'encadrement.

3) Les protections réglementaires

a) Cadrage des polices réglementaires

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une police de l'environnement plus lisible, plus cohérente et plus efficace, la coordination exercée par la DREAL dans sa mission de pilotage régional de la politique de contrôle (DREAL en collaboration avec les DIR ONEMA et ONCFS) s'est traduite en 2011 par l'élaboration d'un cadrage régional des plans de contrôle inter-services départementaux. Il se fonde sur l'identification des enjeux, l'orientation des contrôles sur le territoire et la coordination des suites administratives et judiciaires.

Le travail de concertation a permis de proposer des priorités de contrôle tenant compte des spécificités des territoires de Bourgogne et intégrant les priorités stratégiques des quatre départements, dans le domaine de l'eau et de la nature (morphologie des cours d'eau, protection des captages prioritaires, lutte contre les pollutions diffuses, plans nationaux d'actions pour les espèces protégées, etc.).

Cette démarche s'est accompagnée du développement d'un outil d'information géographique qui compile l'ensemble des données disponibles relatives à l'eau en Bourgogne pour une meilleure appréhension des enjeux locaux.

Le déploiement de la démarche qualité pour la mise en œuvre des missions de police de l'environnement, initiée en 2011 par la DREAL et la DDT de la Côte d'Or, se poursuit en 2012 avec la généralisation du dispositif.

b) Les aires protégées

La DREAL et les DDT ont assuré le suivi des quatre réserves naturelles régionales : réunion des comités consultatifs de gestion pour le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion et financement du fonctionnement et du programme d'actions des réserves.

Dans le cadre de la stratégie nationale de création des aires protégées (démarche issue du Grenelle de l'environnement visant à renforcer le réseau des aires protégées), la DREAL a identifié trois projets de sites potentiellement éligibles, c'est-à-dire pouvant justifier la mise en place d'une protection réglementaire. Il s'agit de la première étape d'une démarche nationale qui fera l'objet de nouvelles réflexions dans les prochaines années.

L'accompagnement technique du GIP chargé de la mise en place du futur parc national " Entre Bourgogne et Champagne " et la participation aux travaux de préfiguration a mobilisé la DDT 21 (chef de projet) et la DREAL en 2011.

c) Application du régime de protection des espèces

La DREAL a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement (20 dossiers traités) et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (72 permis ou certificats délivrés).

4) Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

a) Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées, la DREAL a encadré et soutenu des actions en faveur des espèces suivantes : milan royal (actions), râle des genêts (actions), chiroptères (rédaction et déclinaison du plan national), odonates (rédaction et déclinaison du plan national), pies grièches (actions), chouette chevêche (actions), cistudes d'Europe (rédaction déclinaison du plan national), crapaud sonneur à ventre jaune (dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000), balbuzard pêcheur (actions).

La DREAL a travaillé aux côtés de forestiers du monde pour l'élaboration d'un plan d'actions régional en faveur du damier du Frêne, papillon qui n'est a priori présent qu'en Côte d'Or et en Saône-et-Loire. La Bourgogne a donc une responsabilité toute particulière pour cette espèce. Ce programme sera poursuivi en 2012.

Le soutien à des actions en faveur de la cigogne noire a également été conduit auprès de l'ONF.

Enfin, les travaux pour l'élaboration des listes rouges régionales (listant les espèces menacées d'extinction) lancés en 2010 se sont poursuivis.

b) Inciter par le biais d'actions partenariales à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacées

La DREAL apporte son soutien financier à des actions en faveur de la biodiversité portées par divers partenaires (collectivités, associations...) : soutien aux actions du parc naturel régional du Morvan, à la Société d'histoire naturelle d'Autun pour l'observatoire de la faune patrimoniale et la maintenance de la base de données Fauna ainsi que pour des actions en faveur de la conservation de la faune patrimoniale, soutien à l'EPOB (étude et protection des oiseaux) pour l'observation de l'avifaune, soutien aux actions de gestion des milieux naturels portées par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, soutien aux actions d'Alterre qui conduit des actions en région de sensibilisation, de formation et d'information sur les enjeux de préservation de la biodiversité, soutien aux actions menées par l'antenne de Saint-Brisson du conservatoire botanique national du bassin parisien pour la maintenance de la base flora, des actions de connaissance et plan de conservation de certaines espèces.

c) La trame verte et bleue

Accompagné par les services de la DREAL, le conseil régional de Bourgogne a finalisé en 2011 une étude préalable d'identification des trames vertes et bleues. Cette étude a permis d'établir une cartographie du réseau écologique régional au 1/100 000 ième détaillée en cinq grands types de milieux ou " sous-trames ", et a identifié des premières pistes d'actions à mettre en place pour préserver et restaurer les continuités écologiques. Elle comprend également des études de cas pour analyser les modalités de transcription de l'approche régionale à une échelle plus locale.

Les travaux d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique ont été initiés sur la base de cette première étude, avec le souci de les articuler avec ceux relatifs à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité (cf infra), ces deux démarches mobilisant les mêmes acteurs. Il est prévu d'organiser en 2012 des assises de la biodiversité, qui marqueront le lancement officiel des travaux.

d) Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

Le Conseil régional et l'État souhaitent élaborer et mettre en œuvre conjointement une stratégie régionale pour la biodiversité. Cette démarche participative vise, sur la base d'un diagnostic de la biodiversité régionale, à définir avec tous les acteurs des territoires des objectifs communs en matière de préservation de la biodiversité régionale et des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Elle donnera de la lisibilité aux actions menées par les différents intervenants qui agissent sur la biodiversité : Conservatoire des sites naturels bourguignons, Société d'histoire naturelle d'Autun, Conservatoire botanique national, EPOB, MELA...mais aussi aux actions menées par les acteurs socioprofessionnels.

L'année 2011 a été mise à profit pour caler la méthode de travail par la DREAL et le conseil régional et pour initier la rédaction du diagnostic.

Cette démarche est conduite avec l'appui d'ALTERRE et de l'UICN (qui a souhaité faire de la démarche initiée en Bourgogne une expérience pilote).

F) LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES ET PROTÉGER LES SITES

1) Sites classés

La région Bourgogne est concernée par 135 sites classés dont 8 de plus de 1 000 ha.

Le MEDDTL a souhaité mettre à jour la liste des sites méritant un classement. Une circulaire a été adressée en juillet 2011 aux préfets de région afin de leur demander d'actualiser la liste précédente datant de 2006 des sites majeurs restant à classer. Des listes de sites non encore classés, ou qui méritent d'être étendus, ont été proposées aux commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des 4 départements de la région et transmises aux services centraux. Dans le même temps, les sites pouvant être déclassés ont été identifiés.

La DREAL a assuré l'accompagnement des porteurs de projets et l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés. Les sites suivants ont fait l'objet d'un suivi particulier :

a) Solutré : extension du site classé

L'étude du projet d'extension du site classé sur les départements de la Saône et Loire et du Rhône est achevée. La DREAL Bourgogne pilote la démarche sur les deux départements.

Le dossier (plans de périmètre et orientations de gestion) a été envoyé pour avis aux services concernés. Quelques modifications ou suggestions ont été formulées.

Les réunions de travail avec les collectivités concernées qui se sont tenues depuis le début de la démarche ont abouti à trois délibérations favorables et une défavorable (Solutré).

En 2012, le projet sera présenté à la CDNPS et fera également l'objet d'une visite de l'inspection générale des sites.

S'en suivra le lancement d'une enquête publique dans les 4 communes (fin 2012, début 2013).

b) Canal du Nivernais

La DREAL a travaillé avec les syndicats mixtes du canal du Nivernais sur une étude générale paysagère sur l'ensemble du linéaire du canal. Il s'agit de synthétiser les principales études sur ce thème afin de déterminer les secteurs à enjeux paysagers et les outils existants et à mettre en place pour préserver et mettre en valeur ces paysages. Cette étude s'est achevée en 2011. Elle servira de base à l'engagement d'une étude de propositions de protection des sites remarquables sur ce secteur.

c) Source de la Seine

Le Conseil Général de la Côte d'Or a lancé en 2011 une étude de faisabilité pour la valorisation touristique du site des Sources de la Seine, dans l'optique d'une mise en réseau de plusieurs sites touristiques autour d'Alésia. La DREAL participe au comité technique de cette étude, qui a abouti début 2012. Dans le même temps, la DREAL réfléchit à une extension du site classé des Sources, qui représente actuellement 5 ha.

2) Opérations Grands Sites

a) Solutré

Le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le Conseil Régional, le CAUE et les services de l'État se poursuit dans de bonnes conditions.

Les deux actions " phares " de l'OGS, Maison de Site et nouveau parking, sont aujourd'hui achevées. Elles ont été inaugurées et sont opérationnelles. Il en est de même pour l'aménagement du sentier pédagogique qui conduit à la Roche de Solutré.

b) Vézelay

Lors de sa venue à Vézelay en septembre 2010, le Président de la République a souhaité que l'État lance un projet ambitieux de réhabilitation des édifices inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco et des édifices culturels localisés dans le site du Vézélien. Ce programme a été intitulé " Renouveau du Vézélien ".

Dans le même temps a été annoncé le lancement d'une démarche d'Opération Grand Site sur le territoire protégé.

En 2011, l'État et les collectivités concernées ont donc institué, sous l'égide du préfet de département assisté du Sous-préfet d'Avallon, un Comité de pilotage et un Comité technique pour mettre en œuvre et suivre le programme de réhabilitation patrimonial et échafauder les bases de la future Opération Grand Site, en particulier la Convention cadre précisant les grands objectifs, les engagements financiers des partenaires, les modalités de gouvernance du Territoire (structure porteuse).

5 groupes de travail thématiques ont été notamment institués. Réunis à plusieurs reprises en 2011, ils ont élaboré des fiches d'actions.

Suite à l'accord ministériel intervenu fin 2011 pour le lancement d'une Opération Grand Site sur le Vézélien, les partenaires ont décidé de signer en 2012 la Convention Cadre élaborée par le Comité technique. Cette dernière n'est pas encore signée et la structure de gouvernance pas encore décidée.

L'élaboration de la première Convention d'Application et du programme pluriannuel d'actions restent à venir. Une étude (de préfiguration) devrait être confiée en 2012 à un cabinet spécialisé pour définir le projet territorial et préciser les actions prioritaires.

La DREAL est en première ligne dans la gestion de ce dossier puisqu'elle est partenaire des collectivités dans la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, la programmation, le suivi des actions et qu'elle assure la gestion et l'affectation des crédits ministériels mobilisés sans oublier la protection réglementaire du site.

3) Les Climats de Bourgogne

Étape importante de la candidature des Climats au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Charte territoriale des Climats du vignoble de Bourgogne (engagement sur les buts et principes de la démarche) a été

signée en avril 2011 par l'État, les collectivités et structures socio-professionnelles concernées.

La DREAL a accompagné l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne : amélioration du dossier de candidature, participation au Comité Stratégique et Politique, au comité de pilotage, aux commissions thématiques...

La DREAL, la DRAC et l'association ont lancé une étude d'identification des protections et modes de gestion à mettre en place sur le territoire du coteau viticole de Côte d'Or. Il s'agit :

- d'apporter les éléments de connaissance, de réflexion et d'appréciation, sur la nature, la spécificité et la qualité des paysages et des patrimoines des coteaux du vignoble de Côte d'Or et de leurs alentours, afin de disposer d'une vision globale et prospective de ce territoire, de son évolution, de ses forces et faiblesses,
- d'identifier et de proposer les démarches et procédures de protection et de valorisation, de requalification et de réhabilitation à mettre en œuvre pour compléter, parfaire et prolonger les dispositifs déjà en place, afin d'assurer, au travers de modes de gestion qui devront être passés en revue et évalués, la conservation et la promotion du grand paysage viticole et ainsi de satisfaire aux exigences imposées par une inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Gouvernement ayant retenu officiellement le 20 janvier 2012 le dossier au titre des biens culturels français, la DREAL poursuivra l'accompagnement de la candidature des Climats et notamment la mise en œuvre des mesures de protection et contributions à la définition et au lancement des actions territoriales.

4) Réalisation de l'atlas des sites inscrits

La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. La DREAL réalise une étude bilan de chacun des ces sites inscrits. L'analyse des sites inscrits du département de la Côte d'Or s'est achevée en 2010, celle du département de l'Yonne en 2011.

La visite des sites de Saône et Loire a débuté fin 2011, elle s'achèvera à la fin 2012.

5) Atlas des paysages

En application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages.

Après celui de l'Yonne finalisé en 2008, celui de la Côte d'Or, lancé en 2008 avec la DDT, a été achevé en fin d'année 2011.

Celui de la Nièvre, lancé en 2009, est en voie d'achèvement sous le pilotage de la DDT.

L'atlas des paysages de la Saône et Loire sera initié en 2012. L'atlas des paysages établi par le CAUE pourra ainsi faire l'objet d'études complémentaires, ciblées sur des territoires remarquables.

G) VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

1) Éolien

L'année 2011 a été marquée d'une part par les travaux portant sur le schéma régional éolien, annexe au SRCAE co-élaboré avec le conseil régional, qui a mis en évidence la part importante que devait jouer l'éolien (1500 MW attendus en 2020 au niveau régional), et d'autre part par la sortie des textes classant les éoliennes comme installations classées pour l'environnement (ICPE). La DREAL assure dorénavant un rôle central puisqu'elle instruit les zones de développement de l'éolien (ZDE) et les constructions d'éoliennes à travers la procédure ICPE.

Deux ZDE ont été accordées (Pays d'Othe, Terre Plaine).

2) Photovoltaïque

Les nouveaux tarifs mis en place en mars 2011 consacrent une baisse des tarifs, et instaurent un système d'appel d'offres pour les installations de puissances supérieures à 100 kWc (soit environ 1000m²), toutefois simplifié pour celles comprises entre 100 et 250 kWc.

Des appels d'offres ont ainsi été lancés en septembre 2011 et la DREAL s'est mobilisée avec l'aide des DDT pour préparer l'avis du préfet de région fin janvier 2012 pour 12 dossiers d'une puissance supérieure à 250 kWc.

Fin 2011, plus de 6000 installations étaient raccordées en Bourgogne, ce qui représente une puissance cumulée de 43 MW (18,6 MW en Côte d'Or, 4,7 MW dans la Nièvre, 13,1 MW en Saône et Loire et 6,5 MW dans l'Yonne).

3) Hydroélectricité

Le renouvellement de la concession de la Cure a été signé en 2011, à l'issue d'une procédure débutée en 2005. L'étape suivante consiste à élaborer le règlement d'eau, et à définir en accord avec les acteurs concernés (fédérations de pêche,...) les mesures d'accompagnement.

Une expérimentation a été menée début 2011 pour examiner les incidences sur l'exploitation des ouvrages VNF des variations de débit des ouvrages concédés.

4) Ressources minérales non énergétiques

a) Révision des schémas départementaux des carrières

Concernant le schéma départemental de l'Yonne : L'année 2011 a été l'occasion d'un travail de concertation avec les différents acteurs impliqués (élus, administrations, associations de défense de l'environnement, carriers, utilisateurs,...) sur la base d'une première version établie fin 2010. Celle-ci a abouti fin novembre 2011 à la saisine de l'autorité environnementale chargée de formuler un avis avant la mise en consultation du public en 2012.

Parallèlement, la mission Air, énergies renouvelables et ressources minérales a lancé la révision des schémas des trois autres départements bourguignons (présentation en CDNPS et groupes de travail).

b) Observatoire des Matériaux

Dans un contexte d'économie des ressources et avec l'objectif du Grenelle de " garantir la gestion des ressources minérales dans le cadre d'un développement durable et assurer la sécurité des approvisionnements ", la DREAL Bourgogne a initié une démarche de constitution d'un observatoire régional des matériaux. L'objectif de l'observatoire est de favoriser une connaissance partagée des besoins, des productions, et des gisements de matériaux en Bourgogne (matériaux géologiques et matériaux issus du recyclage).

En 2011, plusieurs réunions préalables à la mise en place de l'observatoire ont été organisées et un premier rapport sera publié dans le courant de l'année 2012.

5) Préserver la qualité de l'air

En 2011 la DREAL a continué d'assurer le secrétariat du conseil d'administration d'ATMOSF'AIR Bourgogne, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air au niveau de la région.

Les travaux nécessaires à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Dijon se sont poursuivis tout au long de l'année 2011, alors que débutaient les travaux pour le PPA de Chalon-sur-Saône.

Dans le cadre de l'élaboration de ces plans, la DREAL a souhaité qu'ATMOSF'air Bourgogne soit étroitement associée et que cette dernière acquière et conforte ses compétences. Cette association a ainsi débuté un important travail de mise en place d'un cadastre des émissions et de modélisation au niveau des deux agglomérations bourguignonnes ciblées afin d'y appréhender précisément les enjeux de la qualité de l'air et de pouvoir apprécier les impacts des mesures qui seront proposées par les PPA..

H) PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

1) Production et valorisation de données relatives à la quantité et la qualité des eaux

a) *Dans le domaine de l'hydrométrie :*

La DREAL a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données issues de ses 114 stations réparties sur le territoire régional par 1701 visites dont 1344 avec jaugeage. Les données traitées chaque mois sont ensuite bancarisées dans la base nationale HYDRO II. Elles sont dès lors à la disposition de tous les acteurs de l'eau.

Dans le domaine de la **gestion des risques**, ces données sont destinées en premier lieu aux services de prévision des crues. La DREAL répond aussi aux préfetures pour caractériser les épisodes de crues en terme de fréquence dans le cadre des procédures dite catastrophe naturelle.

En termes de **gestion quantitative**, ces données sont valorisées au niveau régional par le biais de 12 bulletins hydrologiques mensuels et d'un bulletin réalisé en partenariat avec France 3 toutes les 2 semaines (la DREAL Bourgogne est la seule DREAL réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques). Les constats de franchissement des seuils sont fournis aux préfetures et aux services polices de l'eau des quatre départements de la région de manière hebdomadaire du 10 mai au 15 novembre ; ces données sont utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages de l'eau par arrêtés préfectoraux.

En complément de ces données hydrologiques, la DREAL a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes.

En matière de hautes eaux, aucun évènement significatif n'est intervenu en 2011. Ce fut en revanche une année d'hydraulicité faible avec une interruption des précipitations dès la mi-janvier et des mois de février et mai particulièrement secs qui amenèrent au printemps une hydrologie semblable à celle de 2003. L'été bien arrosé a interrompu ce cycle sec, mais dès la mi-août et jusque la fin novembre, le long étiaje automnal n'a pas permis de recharger les nappes avant le mois de décembre.

b) *Dans le domaine qualitatif*

Contamination des eaux par les pesticides

La DREAL assure le suivi administratif et participe au groupe technique qui pilote une étude triennale (2009-2011) confiée à un prestataire. En continuité avec les travaux réalisés depuis 2002, la FREDON Bourgogne est ainsi chargée dans le cadre d'un marché public co-financé par le FEDER et le MEDDTL, de réaliser une synthèse des résultats d'analyses des eaux de Bourgogne vis à vis du paramètre pesticides.

La première campagne d'interprétation concerne la période allant du 1er août 2008 au 31 décembre 2009. Elle s'est achevée à l'automne 2011 et a porté sur 271 points (ou stations) en eaux souterraines et superficielles répartis dans les 4 départements et 2142 analyses (ou prélèvements). Les données proviennent de différents réseaux de mesure gérés par les 3 agences de l'eau qui couvrent le territoire bourguignon : Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie, par le Conseil Général de Côte d'Or et par les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Les données traitées sont publiques, et leur exploitation dresse un état des lieux de la contamination par les produits phyto-pharmaceutiques aux échelles départementale et régionale, de manière à fournir des indicateurs de la qualité des eaux par rapport à ces substances. Les principaux objectifs visés sont :

- d'alerter sur les principales problématiques observées ;
- de participer au choix des actions de prévention à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Les documents issus de ce travail sont téléchargeables sur le site Internet de la DREAL Bourgogne.

Le travail se poursuit sur les données de l'année civile 2010 avec une mise en ligne similaire à celle de la précédente campagne : synthèses régionales et départementales pour les eaux souterraines et superficielles et tableau récapitulatif par point de prélèvement exploité.

Le laboratoire d'hydrobiologie a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (88 stations, réseau RCS –DCE et réseau du CG58) et a assuré la maîtrise d'ouvrage des paramètres macro-invertébrés (103 stations) et macrophytes (48 stations) par le biais de 2 appels d'offres.

La réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments et le financement d'analyses relatives aux PCB a été réalisé sur 1 site (Saône en Côte d'Or). Les données obtenues et celles à venir contribuent à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants et sont utilisés par les autorités préfectorales lors de la prise d'arrêtés interdisant la commercialisation ou la consommation de poissons sur certains cours d'eau (exemple de l'Ouche à l'aval de Dijon en Côte d'Or en 2009).

Dans ces deux domaines d'activités, un effort important a été réalisé sur le volet de l'assurance qualité : le laboratoire a obtenu le renouvellement de son accréditation COFRAC ISO 17025 et de son agrément du MEDDTL.

L'année 2011 a été aussi concernée par la mise en œuvre de la 5ème campagne de la directive Nitrates pour les eaux superficielles et souterraines (octobre 2010 à septembre 2011).

Enfin, une synthèse régionale sur l'état des eaux (superficielles et souterraines) DCE et les objectifs du " Bon État des Eaux " à atteindre en Bourgogne a été réalisée et transmise aux MISE des 4 départements :

Pour les eaux superficielles :

D'un point de vue régional, les objectifs d'atteinte du Bon État en Bourgogne pour toutes les masses d'eau superficielles (principales, secondaires) se répartissent de la façon suivante :

- 54.4 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 31.6 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 14 % des masses d'eau en BE 2027.

L'estimation actuelle du Bon État global des eaux superficielles montrerait que :

- 18.4 % seraient en BE aujourd'hui ;
- 27 % ne seraient pas en BE ;
- 54.6 % en état inconnu par manque de données.

Pour les eaux souterraines :

D'un point de vue régional, les objectifs d'atteinte du Bon État en Bourgogne pour les masses d'eau souterraines se répartissent de la façon suivante :

- 63 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 26 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 11 % des masses d'eau en BE 2027.

2) Mise en œuvre de la politique de l'eau

a) Animation et coordination du réseau des services de l'État et établissements publics dans le domaine de l'eau

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DREAL a participé activement aux MISE (Missions Interservices de l'eau) des 4 départements, lesquelles MISE sont devenues MISEN en intégrant la dimension Nature (MISEN 89 créée en mai 2011, MISEN 21 créée en nov 2011). En plus de sa participation aux comités stratégiques et à environ 30 réunions techniques de MISE, la DREAL a organisé des rencontres régulières avec les services départementaux (DDT, ARS), l'ONEMA et les agences de l'eau, pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires. Dans le domaine de la police de l'eau, la DREAL a instruit 12 dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

b) La mise en œuvre de la DCE

Depuis l'année 2010 qui a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre des trois SDAGE couvrant le territoire bourguignon, adoptés à la fin de l'année 2009, la DREAL s'est impliquée dans le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration de documents de prise en compte du SDAGE dans les autres politiques sectorielles (Guide SDAGE et Urbanisme sur le bassin Rhône-Méditerranée, par exemple).

Elle s'est également engagée dans les travaux des différents bassins concernant les outils de suivi des programmes de mesures. La DREAL a, par ailleurs, poursuivi son accompagnement des MISE dans leurs travaux d'élaboration des plans d'actions territorialisés, (PAOT) en lien avec la DCE.

En ce qui concerne les pollutions diffuses, la DREAL a continué sa mission d'animation et de coordination régionale auprès des services départementaux pour les actions de protection des captages prioritaires, parmi lesquels 35 ouvrages Grenelle.

Le service a également été associé à la déclinaison régionale du plan national ECOPHYTO 2018 et, à ce titre, assure notamment le pilotage du groupe thématique " Agir sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires et suivre la contamination des milieux par les pesticides ". Par ailleurs, la DREAL a participé aux travaux du second Plan Régional Santé Environnement (PRSE II).

Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été réalisés.

Enfin, le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été également poursuivi avec la coordination des travaux relatifs à la révision des classements des cours d'eau, ainsi que la déclinaison régionale du plan national de restauration de la continuité écologique. Pour ce dernier point, près de 90 ouvrages prioritaires ont été ciblés dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour conduire des actions de restauration de la continuité écologique.

Dans le domaine quantitatif, la DREAL a fourni un fort appui pour la finalisation de la démarche de classement en ZRE (zone de répartition des eaux) de trois sous-bassins en déficit quantitatif (Ouche, Vouge et Tille) et d'une masse d'eau souterraine (nappe de la Tille profonde). Elle a contribué activement au suivi des études de volumes prélevables sur ces territoires dont les résultats ont été communiqués à la fin de l'année 2011.

c) Dans le domaine territorial

Le service a été présent dans les phases clés du lancement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en Bourgogne (cinq SAGE : Tille, Ouche, Vouge, Armançon et Arroux-Bourbince suivis en 2011), du contrat de vallée inondable du Val de Saône, du Plan Loire et de multiples démarches contractuelles. La Bourgogne est couverte par plus d'une vingtaine de procédures globales à divers états d'avancement, couvrant plus de 70 % du territoire.

L'investissement de la DREAL a été plus particulièrement ciblé sur les territoires à enjeux de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, de l'Armançon, du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, des Hauts de Seine, du Sud Morvan, de la Nièvre, de la Loire et de la Dheune.

I) LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

1) Le logement social : recentrage des aides à la pierre pour les zones où le marché du logement est tendu

Ce recentrage a été opéré au niveau national afin que la construction neuve de logements locatifs sociaux se réalise dans les territoires où les besoins sont les plus criants. Or, il s'avère que les résultats des principaux indicateurs de tension du marché, tels que la vacance du parc où le niveau des loyers privés, témoignent de la faible tension globale en matière de logement en Bourgogne, qui est de ce fait classée dans le groupe des régions les " moins tendues " de France.

Ce constat explique que les objectifs de construction neuve de logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI)

fixés par le ministère aient diminué de 40% par rapport à ceux de l'année 2010 pour atteindre 730 PLUS et 290 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Chiffres marquants :

- 356 PLAI financés (logements très sociaux) soit au delà de l'objectif fixé et qui bénéficieront aux populations les plus modestes;
- 78 % des opérations financées se trouvent dans les grandes agglomérations bourguignonnes.

2) Le logement privé : la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la précarité énergétique

Le programme " Habiter Mieux " porté par l'ANAH et visant à lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants aux revenus modestes a été mis progressivement en place en Bourgogne.

Pour la période 2011-2017, l'objectif bourguignon de logements à traiter est de 11 490 logements (2 523 pour la Côte d'Or ; 2 191 pour la Nièvre ; 4 147 pour la Saône et Loire et 2 629 pour l'Yonne).

En effet, la Bourgogne fait partie des régions potentiellement les plus concernées pour la mise en œuvre de ce programme en raison de l'existence d'un bâti très ancien et par conséquent très énergivore. Par ailleurs, elle compte également un nombre important de propriétaires occupants âgés et éligibles aux aides de l'ANAH.

Afin de prendre en compte la mise en place nécessairement progressive de ce programme, un objectif " plancher " de 4 213 logements pour la période 2011-2013 a été fixé.

Chiffres marquants :

- 219 logements financés pour un objectif de 700 : un résultat modeste qui s'explique par la mise en place des dispositifs partenariaux;
- 5 Contrats Locaux d'Engagement (CLE) couvrent la totalité de la région Bourgogne;
- 70% des logements financés devraient bénéficier d'un gain énergétique supérieur à 30%;
- 0,9 M€ ont été consommés sur une dotation de 4,5 M€ de crédits en 2011, faible consommation due au démarrage du programme.

3) Le plan Bâtiment Grenelle – Bâtiments de l'État

La campagne d'audits (énergétique, accessibilité, gros entretien) qui a été lancée en juin 2009 a porté sur 95% du patrimoine de l'État en Bourgogne (hors bâtiments Défense et opérateurs).

Les résultats des audits montrent que les travaux préconisés permettent d'atteindre techniquement les objectifs 2020 du Grenelle (37% d'économies d'énergie et 56% de réduction des GES).

La mise en œuvre de cette politique nécessite des investissements conséquents (83 M€ TTC pour les seuls travaux liés à l'énergie). Or actuellement, seul le BOP 309 d'entretien des bâtiments de l'État a vocation à financer les opérations d'amélioration énergétique et de mise en accessibilité.

Le contexte budgétaire contraint (1,2 M € au BOP 309 en 2011 pour la Bourgogne) n'a permis que de pallier au surcroît de travaux rendus nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens.

Afin de soutenir l'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'État, il convient donc de poursuivre les actions déjà engagées visant à dégager des moyens budgétaires (nouvelles voies de massification des marchés immobiliers de travaux ou de services, actions de sensibilisation et de formation des occupants à la sobriété énergétique, optimisation de la gestion des équipements techniques de chauffage, ventilation, climatisation ...).

Chiffres marquants :

- 219 bâtiments audités répartis sur 112 sites pour une surface de plancher d'environ 380 000 m²;
- un parc audité consommant annuellement 1M de kwh Ep soit une moyenne de 261 kwhEp/an/m² (classe D).

4) Le contrôle des règles de construction : la mise en œuvre de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012)

La facture annuelle de chauffage pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement sur les plus modestes d'entre eux. Ces dépenses tendent à augmenter avec la hausse du prix de l'énergie.

Aussi, afin de réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement prévoit la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments qui se traduit, pour les constructions neuves, par la nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012.

La nouvelle réglementation thermique est un enjeu fort du Grenelle Environnement.

Elle a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiment neufs à un maximum de 50kwhEP/(m2/an) en moyenne c'est à dire une division par 2 à 3 des consommations, suivant le type de bâtiment, par rapport à la RT 2005.

Le plafond de 50kwhEP/(m2/an), valeur moyenne du label " bâtiment basse consommation " de la RT 2005, va devenir la référence dans la construction neuve à horizon 2012. Ce saut permettra de prendre le chemin des bâtiments à énergie positive en 2020.

Chiffres marquants :

- 42,5% de l'énergie est actuellement consommée par le secteur du bâtiment (plus gros consommateur);
- 23% de gaz à effet de serre sont générés par le secteur du bâtiment;
- 5 rencontres ont été organisées en Bourgogne avec les professionnels.

5) Les Certificats d'Économie d'Énergie

L'année 2011 est marquée par de nombreux changements en termes de fonctionnement et d'instruction du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Le 1er janvier 2011 marque le début de la seconde période du dispositif et une modification des textes réglementaires concernant son application pratique afin de limiter les dérives observées en première période. La volonté de bénéficier de l'ancien régime a entraîné un pic de dépôt de dossiers fin 2010 et de ce fait, un net ralentissement du nombre de dossiers déposés en 2011.

L'apparition des demandes d'agrément pour des plans d'action a donné un nouvel élan aux acteurs locaux afin d'envisager des programmes d'actions plus vastes. Par ailleurs, le nombre d'acteurs intéressés par le dispositif s'est développé ce qui a nécessité de prodiguer beaucoup plus d'informations et de formations sur le sujet.

La création du Pôle National des CEE au 1er octobre de cette même année a modifié le rôle de la DREAL sur cette thématique : celle-ci n'est plus depuis cette date instructeur des dossiers bourguignons. La DREAL n'intervient plus que pour terminer l'instruction des dossiers déposés avant la création du Pôle et informer sur le sujet lors d'actions parallèles comme le programme " Habiter Mieux " de l'ANAH ou les enquêtes menées par le pôle " Répression des Fraudes " de la DIRECCTE.

Chiffres marquants :

- 4 dossiers de demandes de CEE ont été déposés avant la création du Pôle pour un volume d'environ 15 GWh
- 9 dossiers déposés auprès du Pôle fin 2011 pour un volume de 111 GWh.
- 3 dossiers de demandes d'agrément déposés, dont deux déjà approuvés.

III- PERSPECTIVES 2012 : LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA DREAL

A) AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Proposer et animer le dispositif de mise en œuvre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE);
- Contribuer à l'animation du réseau des Plans climat énergie territoriaux (PCET) et des bilans gaz à effet de serre (GES).

B) RENDRE NOS TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX PLUS PERFORMANTS, SOLIDAIRES ET DURABLES

- Impulser des démarches de planification intercommunale par une gestion plus durable et respectueuse des territoires.

C) SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES DÉMARCHES LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Promouvoir le développement durable dans les territoires (diffuser l'outil Agenda 21 et faire vivre le comité de suivi régional des Agendas 21);
- Promouvoir le développement durable auprès des partenaires régionaux et/ou du grand public (relayer et piloter au plan régional les grandes actions nationales comme la Semaine du développement durable ou de la mobilité, etc.);
- Animer et suivre la stratégie de mise en œuvre des lois Grenelle au plan régional en promouvant la gouvernance à 5.

D) ENCOURAGER UNE ÉCONOMIE DURABLE

- Élaborer une stratégie de promotion des filières vertes et porter les enjeux du développement durable dans l'élaboration du Plan régional d'agriculture durable (PRAD);
- Associer le plus largement possible les acteurs socio-économiques et les représentants de la société civile sur les thématiques santé / environnement et Plan bâtiment Grenelle.

E) GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE NATURELS PAR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Développer en amont l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et les projets;
- Accompagner le développement et la production d'énergies renouvelables.

F) SE Doter d'une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et enrayer la banalisation des paysages

- Élaborer une SRB et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE);
- Initier et conduire les procédures de nouvelles protections et accompagner les démarches et programmes de valorisation des sites emblématiques.

G) RETROUVER UNE BONNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Poursuivre la mise en œuvre des Schémas départementaux de gestion des eaux (SDAGE) et de leurs programmes de mesures et assurer le pilotage de la déclinaison régionale des priorités de la politique de préservation des ressources;

- Accompagner les politiques régionales et départementales de lutte contre les pollutions diffuses.

H) PROTÉGER LES POPULATIONS EN AMÉLIORANT LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET EN METTANT EN ŒUVRE LA PRÉVENTION

- Conduire les actions visant à l'approbation en 2012 de 70% des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la région Bourgogne;
- Instruire dans les meilleurs délais les nouveaux dossiers d'installations classées pour l'environnement (ICPE) avec une prise en compte de l'avis Autorité environnementale;
- Planifier et poursuivre le programme de réalisation des plans de prévention des risques naturels (PPRN) en identifiant les enjeux;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Directive Inondation par la préparation à la sélection des territoires à risque important d'inondation (TRI) et l'organisation de rencontres, localement, pour les différentes étapes de concertation;
- Suivre et améliorer la qualité de l'air;
- Réaliser les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et lancer l'élaboration des cartes de bruit stratégiques.

I) FAVORISER DES TRANSPORTS ET UNE MOBILITÉ DURABLES

- Porter les enjeux en Bourgogne des grands projets d'infrastructures actés par le Grenelle et dans le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et piloter le volet transports du CPER;
- Continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage de la modernisation des infrastructures avec une approche développement durable;
- Poursuivre le chantier de la LiNo avec une vigilance élevée.

J) LOGEMENT ET CONSTRUCTIONS DURABLES

- Renforcer le pilotage régional des politiques sociales du logement et structurer les relations avec l'Union sociale pour l'habitat (USH);
- Réactiver le pôle régional de lutte contre l'habitat indigne;
- Affirmer le ministère du Développement durable comme référent technique auprès de France Domaine et des préfets sur la politique énergétique bâtiment du patrimoine de l'État;
- Améliorer la connaissance de la performance énergétique du parc immobilier en Bourgogne.

K) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Accompagner la gestion du transfert des canaux dans le contexte de création du nouvel établissement public des voies navigables de France (VNF);
- Gérer les effectifs de la zone de gouvernance de la DREAL en mettant en œuvre les mesures RGPP dans le contexte d'établissement du budget base zéro (BBZ);
- Mettre en place un gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) dans la zone de gouvernance de la DREAL;
- Poursuivre, par la formation, la mise en œuvre d'une vision stratégique des compétences des agents du ministère du Développement durable à horizon pluriannuel : le projet " RH 2013 ";
- Sensibiliser en interne à l'éco-responsabilité et à l'exemplarité en mettant en œuvre les actions du Plan administration exemplaire (PAE), Plan de déplacements des administrations (PDA) et établir le Bilan carbone de la DREAL.

L) TRANSVERSAL

- Piloter les six budgets opérationnels de programme 2012;
- Faire vivre le Système de management qualité et environnement (SMQE) et en piloter le développement;
- Mettre en place un processus de management de la qualité sur l'activité PSI (pôle support intégré) gestion administrative et paye;
- Valoriser l'image de la DREAL au travers d'actions de communication externe.

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Directrice : Mme Gisèle RECOR

Adresse : 1 bis place de la Banque

21 042 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 59 27 64

Fax : 03 80 50 14 75

Mail : drfip21@dgifp.finances.gouv.fr

Effectifs : 977 au 31/12/2011

Budget 2011 (salaires et fonctionnement) : 67 M€

La direction régionale des finances publiques (DRFiP) de la Bourgogne et du département de la Côte-d'Or créée en juillet 2009 résulte de la fusion de la direction des services fiscaux de la Côte-d'Or et de la trésorerie générale de la Bourgogne et du département de la Côte-d'Or.

La DRFiP gère l'argent public depuis la perception jusqu'aux dépenses. Elle offre aux citoyens des guichets fiscaux uniques sur tout le territoire.

I- LA DRFiP AU SERVICE DE SES PUBLICS

A) AU SERVICE DES PARTICULIERS

La DRFiP assure le calcul et le recouvrement des impôts des particuliers, qu'il s'agisse de l'imposition des revenus, du patrimoine ou des impôts locaux. Afin d'assurer un service de qualité, elle s'attache à simplifier et faciliter les démarches des contribuables, par le déploiement du guichet fiscal unique et le développement des procédures dématérialisées.

Nos actions en 2011 :

- Les usagers (près de 293 000 foyers fiscaux) peuvent obtenir tous renseignements concernant l'assiette et le recouvrement de leurs impôts auprès des 6 services des impôts des particuliers et des 22 trésoreries assurant l'accueil fiscal de proximité.
- La DRFiP applique le référentiel Marianne mis en place en 2011 et s'engage sur la qualité du service rendu à ses usagers.
- La DRFiP a poursuivi la promotion des téléprocédures et l'offre des moyens modernes de paiement : 97 309 télédéclarations d'impôts sur le revenu et 43 498 nouveaux moyens de paiements dématérialisés (paiement par internet, prélèvement à l'échéance, mensualisation) pour le règlement de l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les taxes foncières ont été pris en compte.
- Les services ont reçu en 2011, 36 350 contribuables pendant la campagne d'impôt sur le revenu et 97 487 pendant les campagnes d'avis (impôt sur le revenu, taxes foncières et taxes d'habitation).

B) AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

La DRFiP accompagne la vie des entreprises, de leur création à leur cessation. Elle facilite leurs démarches et leur apporte conseil et expertise. Elle assure aussi l'assiette et le recouvrement des impôts et taxes dus par tous les professionnels (impôts sur les bénéfices, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes assises sur les salaires, impôts locaux).

La DRFiP joue un rôle de premier plan en matière économique en produisant des expertises financières

de haut niveau et en assurant une veille économique. Elle participe au côté du préfet à la commission départementale de financement de l'économie (CDFE) et préside la commission des chefs de services financiers (CCSF) chargée d'examiner la situation des entreprises en difficulté.

Nos actions en 2011 :

- La DRFiP a encaissé 688,7 M€ au titre de la TVA auprès des 59 856 redevables professionnels.
- Dans le contexte de crise économique persistante, la DRFiP a continué d'être en 2011 un interlocuteur privilégié et incontournable de la vie économique locale : les services de la DRFiP sont restés mobilisés pour la mise en œuvre active de la prolongation des dispositions du plan de relance de l'économie relatives au versement anticipé des créances détenues par les entreprises sur l'État. Elle a notamment reversé 257,7 M€ au titre des remboursements de crédits de TVA.
- L'implication des services a été forte pour accompagner les usagers professionnels à la suite de la suppression de la taxe professionnelle et à son remplacement par les deux cotisations de la contribution économique territoriale – la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et l'abaissement du seuil au 1er octobre (230 000 € hors taxes) déclenchant l'obligation de télédéclarer et de télépayer la TVA.
- La CCSF s'est réunie 11 fois en 2011 et a accordé 31 plans de soutien portant sur 952 emplois.

C) AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La DRFiP tient la comptabilité des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux. Elle gère également tous les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux et procède à leur encaissement. Elle contrôle aussi la régularité des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités avant de procéder à leur paiement. Enfin elle assure auprès d'elles une mission de conseil financier et fiscal.

En s'appuyant sur toutes les synergies entre ses différents métiers, la DRFiP peut mieux répondre aux besoins des élus et gestionnaires locaux.

Ainsi, dans le domaine de la fiscalité directe locale, la DRFiP produit les bases prévisionnelles des impositions directes locales, permettant aux collectivités de préparer leurs budgets et de voter les taux d'impositions.

Par ailleurs, en matière de fiscalité des activités commerciales, la DRFiP a un rôle de conseil du comptable. Elle délivre de l'information générale et prend en charge les questions les plus complexes qui sont traitées par les services chargés de la fiscalité.

Nos actions en 2011 :

- La transmission des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale s'est encore accélérée (95.68 % des bases notifiées au 15 mars 2011) et l'information permettant d'anticiper l'évolution des éléments fiscaux a été enrichie.
- La généralisation du portail internet de la gestion publique permet à chaque ordonnateur habilité de disposer d'un accès en consultation à l'applicatif comptable Hélios et d'adresser par voie dématérialisée ses flux comptables.
- La modernisation des procédures de dépenses et de recettes se poursuit. Ainsi, 7 nouvelles conventions de dématérialisation ont été signées. Avec le soutien et l'appui du réseau de la DRFiP, les collectivités peuvent choisir de développer les prélèvements tant en dépenses qu'en recettes. La palette des moyens de paiement a été élargie avec la possibilité d'offrir à leurs usagers un règlement en ligne par carte bancaire et intégration directe dans les comptes du comptable (dispositif TI-PI : titres payables sur internet).

D) POUR L'ÉTAT

Dans le domaine de la gestion publique, la DRFiP a la responsabilité de la confection des comptes de l'État dont elle assure la tenue, la production et la valorisation.

Elle prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses de l'État dans le cadre de l'application Chorus qui couvre dorénavant l'ensemble des programmes de tous les ministères.

Elle assure le recouvrement des recettes non fiscales.

Enfin, en matière domaniale, la DRFiP exerce une quadruple mission : l'administration des biens immobiliers dont l'État est propriétaire, la vente des biens mobiliers dont les administrations de l'État n'ont plus l'usage, le conseil sur les biens immobiliers des autres personnes publiques et principalement des collectivités territoriales et la gestion de certains patrimoines privés (successions vacantes ou non réclamées)

La DRFiP participe également à l'explication de la législation et de la réglementation fiscale élaborée par la direction générale des finances publiques. Elle assiette les impôts et taxes et procède à leur recouvrement, de même qu'elle assure une mission de contrôle et de lutte contre la fraude.

Nos actions en 2011 :

- La DRFiP a mis en place un service facturier (SFACT), en charge de la réception et de la mise en paiement des factures de 17 services prescripteurs (DRAC, DDFIP 58, DDFIP 71, DDFIP 89, DRFIP 21, DDPP 71, DDCS 71, DDCSPP 89, DDCS 21, DDPP 21 DRJSCS, DIRECTE, DDCSPP 58, CSI de Nevers, Musée MAGNIN, SGAR programme 333) du bloc 3. Le SFACT a procédé en 2011 au règlement de plus de 23 000 factures représentant un montant de 183,7M€.
- En 2011, 209 562 factures ont été mises en paiement pour le compte de l'État et représentant un montant de 1,499 milliards d'euros avec un délai global de paiement de 26,27 jours.
- Sous l'égide du préfet, la DRFiP participe activement aux travaux du CODAF (comité départemental anti-fraude) aussi bien dans l'instance consacrée à la lutte contre le travail illégal que dans celle consacrée à la lutte contre les fraudes fiscales et sociales.
- Afin de donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les administrations fiscales et douanières, un protocole national a été signé par le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur général des finances publiques le 3 mars 2011. Dans ce cadre, un protocole de coopération entre la Direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne, les Directions des finances publiques des quatre départements de Bourgogne et la Direction interrégionale de contrôle fiscal Rhône-Alpes-Bourgogne a été signé le 6 décembre 2011.
- La DRFiP a recouvré en 2011 5,7M€ au titre d'amendes.
- Les services de France Domaine ont rendu 1700 évaluations et réalisé des cessions immobilières pour près de 6 M€.

E) LES MISSIONS RÉGIONALES

1) la mission d'expertise économique et financière

La Mission d'Expertise Économique et Financière (MEEF) de la DRFiP est le partenaire privilégié de l'ensemble des acteurs institutionnels à l'échelon régional sur les questions économiques et financières.

Nos actions en 2011 :

- L'optimisation du dispositif de préparation de la programmation de l'activité de la MEEF en comité de l'administration régionale (CAR) a permis en 2011 de mieux identifier les besoins et de produire 12 expertises contre 6 en 2010 et 4 en 2009.
- La couverture géographique de l'intervention de la MEEF s'est diversifiée en 2011 : les dossiers traités ont concerné les 4 départements de la région et notamment l'Yonne dont aucun projet n'avait été expertisé depuis plusieurs années.
- La priorité au secteur hospitalier a été affirmée en 2011 par la réalisation de travaux d'expertise pour l'ARS sur les 9 principales opérations d'investissement conduites en Bourgogne sur la dernière décennie pour un enjeu global de 935 M€.
- Les activités de conseil financier au préfet se sont aussi traduites en 2011 par la mise en œuvre de la régionalisation de la tutelle financière des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de commerce et d'industrie et l'émission de 215 avis économiques et financiers dont 60% concer-

naient les demandes de subventions européennes de plus de 50 000 € au titre du FEDER et du FSE.

2) le contrôle budgétaire en région

La mission du contrôle budgétaire en région (CBR) est amenée à examiner le budget opérationnel de programme (BOP) des services déconcentrés de l'État et à en suivre l'exécution au cours de l'année.

Par ailleurs, elle exerce des missions de contrôle et de conseil pour divers opérateurs : par exemple l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne ou l'université de Bourgogne dans le cadre de la loi LRU relative à l'autonomie des universités.

Nos actions en 2011 :

- En 2011, 50 BOP ont ainsi été reçus et visés.
- Dans le cadre du suivi de l'exécution des BOP par le CBR, près de 350 actes ont fait l'objet d'un visa obligatoire.

3) la politique immobilière de l'état

La Mission de politique immobilière de l'État de la DRFiP assiste le préfet de région dans son rôle de représentant de l'État pour tous les immeubles occupés par les administrations. Elle élabore et met en œuvre, pour le compte du préfet, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui vise à définir les conditions de rationalisation du parc immobilier de l'État.

Nos actions en 2011 :

- Au cours de l'année 2011, la mission Politique immobilière de l'État de la DRFiP a poursuivi les opérations issues de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) : la mise en place des services de la DREAL et de la DIRECCTE dans le bâtiment "Voltaire" ; de ceux de la DRAAF rue Hoche et de services de la préfecture à la Cité administrative Dampierre.
- Par ailleurs, d'autres opérations de réinstallations ont été menées à bien : le transfert de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DiRPJJ) Centre-Est d'Orléans à Dijon et la réinstallation de services de l'inspection de l'Éducation Nationale sur Beaune au centre des finances publiques.

II- LES PERSPECTIVES 2012

En 2012, la DRFiP entend poursuivre la bonne réalisation de ses missions et consolider la qualité des services qu'elle rend à tous ses publics, particuliers, professionnels et collectivités territoriales tout en assurant la réussite de deux chantiers importants pour la Direction générale des finances publiques : la bascule de la comptabilité de l'État sous Chorus et la réalisation des travaux préparatoires à la révision de la valeur locative foncière des locaux professionnels.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE

Directeur : M. Philippe MICHEL

Adresse : 10 bd Carnot

B.P. 13430

21034 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

drjscs21@drjscs.gouv.fr

<http://www.bourgogne.drjscs.gouv.fr>

Effectifs : 201.2 ETP (Bourgogne) dont 89.5 ETP - DRJSCS

Budget : 57 879 407 €

BOP supports : 13 635 924 €

BOP missions : 33 755 179 €

Enveloppes hors BOP :

CNDS : 5 291 062 €

ACSE : 4 228 422 €

FONJEP : 968 820 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Conformément au décret du 10 décembre 2009, la DRJSCS intervient dans les trois domaines suivants : les politiques sociales, les politiques sportives, les politiques de jeunesse et de vie associative.

a) La DRJSCS a deux fonctions qui participent à la mission du préfet de région comme " pilote des politiques en Bourgogne "

Une fonction de pilotage et de coordination des politiques précitées, soit :

- L'observation (logement social, emploi, vie associative...).
- Le secrétariat des instances régionales de concertation et de pilotage.
- La construction de la stratégie régionale.
- La planification et la répartition des moyens financiers et humains (sur le plan financier, la DR gère huit BOP en tant que RBOP ou UOR – soit 1 BOP support, 5 BOP sociaux, 1 BOP sport, 1 BOP Jeunesse et Vie Associative – et deux enveloppes territoriales particulières pour lesquelles le préfet de région est le délégué territorial : celle de l'ACSE et celle du CNDS).
- L'évaluation des dispositifs.

Une fonction d'appui aux préfets de départements (appui technique, accompagnement, notamment dans le domaine du contrôle et de l'inspection des établissements).

b) La DRJSCS a également des fonctions spécifiques

Les formations, les examens, la délivrance des diplômes (autorité académique) et l'organisation des concours.

Des compétences propres dans le domaine du sport : le sport de haut niveau, le sport professionnel, la

lutte anti-dopage, le soutien au mouvement sportif régional, le conseil et le suivi sur les dossiers d'équipements nationaux.

La responsabilité du fonctionnement des juridictions sociales (TASS – Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et TCI – Tribunal du Contentieux de l'Incapacité).

La gestion de dispositifs régionaux, non déclinés au niveau départemental, comme le PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) et certaines missions confiées au niveau régional par l'ACSé (le parrainage, les écoles de la deuxième chance, l'école ouverte,...).

B) LA DRJSCS A DEUX FONCTIONS QUI PARTICIPENT À LA MISSION DU PRÉFET DE RÉGION COMME " PILOTE DES POLITIQUES EN BOURGOGNE "

1) Une fonction de pilotage et de coordination des politiques précitées

- L'observation (logement social, emploi, vie associative...).
- Le secrétariat des instances régionales de concertation et de pilotage.
- La construction de la stratégie régionale.
- La planification et la répartition des moyens financiers et humains (sur le plan financier, la DR a géré plus de 50 millions d'euros, dont la masse salariale, dans le cadre, pour 2010, de 9 BOP - 2 BOP supports, 5 BOP sociaux, 1 BOP sport, 1 BOP Jeunesse et Vie Associative – deux enveloppes territoriales particulières pour lesquelles le préfet de région est le délégué territorial : celle de l'ACSE et celle du CNDS).
- L'évaluation des dispositifs.

2) Une fonction d'appui aux préfets de départements

(appui technique, accompagnement, notamment dans le domaine du contrôle et de l'inspection des établissements).

C) LA DRJSCS A ÉGALEMENT DES FONCTIONS SPÉCIFIQUES

- Les formations, les examens, la délivrance des diplômes (autorité académique) et l'organisation des concours.
- Des compétences propres dans le domaine du sport : le sport de haut niveau, le sport professionnel, la lutte anti-dopage, le soutien au mouvement sportif régional.
- La responsabilité du fonctionnement des juridictions sociales (TASS – Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et TCI – Tribunal du Contentieux de l'Incapacité) qui devraient à terme rejoindre le Ministère de la Justice.
- La gestion de dispositifs régionaux, non déclinés au niveau départemental, comme le PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) et certaines missions confiées au niveau régional par l'ACSé (le parrainage, les écoles de la deuxième chance, l'école ouverte,...).

II- ACTIONS MAJEURES EN 2010

A) LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

1) La protection des sportifs et usagers du sport est assurée par l'État à travers les contrôles et les conseils

Les services de l'État en charge du sport (DRJSCS, DDCS, DDCSPP) sont intervenus en matière de contrôle et de conseils à l'usager sportif, les établissements d'activités physiques et sportives étant soumis à une obligation de déclaration, ainsi que les éducateurs sportifs. Sont en jeu, avant tout, la qualification des animateurs professionnels, pour lesquels une qualification professionnelle est indispensable dès lors que la prestation est rémunérée, et la sécurité des pratiques (conditions matérielles, conditions d'hygiène et de sécurité). Les priorités et plans de contrôle ont porté en priorité sur les activités dites "à risques" (baignades/piscines, activités nautiques, centres équestres, sports mécaniques, parcours acrobatiques en hauteur...); les actions de contrôle ont également porté sur les centres de formation des clubs sportifs professionnels et les centres de formation d'apprentis.

Le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives a représenté, pour 2011, 151 visites effectuées sur 1414 établissements déclarés en Bourgogne; elles ont donné lieu à 88 observations et 8 procédures administratives.

2) Le soutien de l'État au sport associatif atteint près de 8 millions d'euros et génère des emplois et participe à l'aménagement du territoire et à la cohésion sociale

Le soutien de l'État au sport associatif amateur en Bourgogne a pour objectifs majeurs :

- D'accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations.
- De favoriser la création et la rénovation d'équipements sportifs sur le territoire régional en soutenant tout particulièrement, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les projets corrigeant les inégalités de pratiques sportives.
- De contribuer à l'égalité des chances : 1/ entre les personnes ("sport pour tous"), quels que soient leur niveau de pratique, leur origine, leur lieu de résidence, leur âge, qu'elles soient femmes ou hommes, valides ou handicapées; et 2/ entre les territoires ("sport partout"), ruraux et urbains

L'État a apporté en 2011 une aide d'un montant de 7 762 361 € au sport associatif en région Bourgogne sous forme de concours en personnels techniques spécialisés et d'aides financières directes.

a) Le concours en personnel de l'État (2 074 526 €)

35 agents publics ont exercé dans 23 disciplines, notamment auprès des ligues régionales de Bourgogne, des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) pour mener, au niveau territorial : des tâches de conseil et d'expertise, d'encadrement de sportifs, de formation de cadres, d'organisation et de développement de l'activité sportive concernée.

Ces CTS constituent les spécialistes les plus à même d'organiser, de mutualiser et de diffuser, sur l'ensemble du territoire régional, une expertise pointue dans leur discipline et représentent environ 40 % de l'effectif total de la DRJSCS; leur capacité d'accompagnement et de soutien confère à la direction régionale des modes spécifiques d'intervention : ceux de l'opérationnalité, du "terrain", de la mise en œuvre, de la proximité, et ce, de manière dérogatoire par rapport au principe de subsidiarité et à la répartition des compétences entre l'échelon régional et l'échelon départemental.

b) Le concours financier de l'État (5 687 835 €)

Les ressources financières réservées aux politiques sportives en Bourgogne et coordonnées par la direction régionale ont relevé pour près de 95% du "Centre National pour le Développement du Sport" (CNDS).

Cet établissement public national, placé sous la tutelle du ministère des sports et représenté dans

chaque région par le préfet en tant que délégué territorial, a vocation à gérer l'essentiel des aides de ce ministère aux associations et à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.

c) Pour ce qui concerne les aides financières relatives au fonctionnement

En 2011, l'État a apporté au mouvement sportif régional une aide de 3 717 000 € (CNDS) répartie au niveau régional (ligues sportives régionales) et à l'échelon départemental (comités départementaux, clubs). La part des aides affectées aux seules " têtes de réseau " (ligues et comités départementaux) s'élève à 52.07 % du montant total des crédits.

1 254 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 384 demandes adressées aux services en charge du sport.

Ces aides ont été employées tout particulièrement pour les actions suivantes :

- L'aide à l'emploi associatif : 14,5 %.
- L'intégration des personnes handicapées : 3,9%.
- La promotion de la pratique féminine : 4,3 %.
- La santé et l'éthique sportive : 5,6 %.
- l'accès au sport de haut niveau : 9,75 %.
- L'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés (ZUS, communes en DSR) : 23 %.

Par ailleurs, il est à noter également que 13 associations ont pu bénéficier de financement du CNDS national, dans le cadre du dispositif " emplois sportifs qualifiés " pour un total de 151 083 €.

Enfin, le budget opérationnel du programme sport (BOP N°219) a été principalement mobilisé à hauteur de 396 773 € pour le sport de haut niveau, la prévention et la protection de la santé des sportifs, les métiers du sport.

d) Pour ce qui concerne les aides financières relatives à la rénovation ou à la construction d'équipements sportifs

En 2011, l'État a apporté une aide de 1 422 979 € (CNDS) principalement aux collectivités mais également à quelques associations de Bourgogne ayant réalisé ou acquis des équipements sportifs ; les dotations du CNDS ont été ventilées à partir de l'échelon national pour 13 opérations et du niveau de l'échelon régional pour 32 opérations, soit :

- Aides de la dotation nationale : 1 049 303 € pour des projets à caractère structurant au moins au niveau régional ou permettant l'organisation de compétitions nationales/internationales ; pour la mise en accessibilité des équipements existants ; pour les équipements sportifs des pôles espoirs et pôles France ; pour la rénovation des équipements sinistrés.
- Aides de la dotation régionale : 373 676 € pour des projets de proximité d'ampleur modeste qui favorisent la pratique sportive des jeunes scolarisés, des habitants des quartiers en difficulté et des personnes handicapées.

Sur le BOP 219, l'État a également apporté son concours à hauteur de 207 450 € pour la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement au sein de l'établissement public du CREPS de Bourgogne Dijon.

3) L'État agit sur l'aménagement du territoire en favorisant la répartition harmonieuse des équipements sportifs et en corrigeant les inégalités d'accès à la pratique sportive

En 2011 cette initiative s'est traduite par deux actions :

a) Le recensement des équipements sportifs : un socle d'informations très apprécié par le Ministre

La DRJSCS a poursuivi la mise à jour du recensement des équipements sportifs qui a concerné en 2011 les communes de 2 500 à 11 999 habitants. La totalité des équipements sportifs des 73 communes

concernées a été mise à jour. Les données concernant ces 1808 équipements sportifs ont été vérifiées ; 1659 fiches équipement ont été modifiées ; 195 fiches équipement ont été créées.

b) Une étude sur l'accessibilité des équipements sportifs en Bourgogne qui fait office de bilan

La DRJSCS a conventionné avec l'Université de Bourgogne et en particulier le laboratoire de Socio-psychologie et Management du Sport (SPMS) de la faculté des sciences du sport pour mener à bien une étude sur l'accessibilité des équipements sportifs en Bourgogne. Elle a porté sur trois aspects :

- Les conditions d'accessibilité des équipements sportifs;
- L'avancement de l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dans le domaine des équipements sportifs;
- La mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dans le domaine des équipements sportifs.

Cette étude a été complétée par la présentation de 10 études de cas emblématiques.

4) Le sport de haut niveau s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques et la Bourgogne apparaît comme une région très bien placée

La Bourgogne a compté, en 2011, 344 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

- 130 classés sportifs de haut niveau : 16 élites, 37 seniors, 75 jeunes, 2 reconversions;
- 212 espoirs;
- 2 partenaires d'entraînement.

Initié par la DRJSCS, le suivi social des sportifs de haut niveau s'est effectué sur la base d'un partenariat avec le Rectorat, l'Université, le Conseil Régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne Dijon. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir aux sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau ; la DRJSCS a consacré 77 677 € à l'insertion des sportifs, pour des formations, du suivi scolaire en lien avec les établissements d'accueil (6) ou des signatures de convention d'insertion (6) avec des entreprises.

En Bourgogne il existe 18 structures labellisées " pôles sportifs " de haut niveau :

- 1 pôle France (voltige aérienne);
- 2 pôles France Jeunes (lutte, tir à l'arc);
- 15 pôles Espoirs (athlétisme, basket-ball, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, football, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, judo, natation, rugby, tennis, tennis de table).

Par ailleurs, un centre régional d'entraînement a été validé dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) de la Fédération de roller-skating.

Le CREPS, devenu " Campus de l'Excellence Sportive ", est le lieu privilégié d'accueil et de suivi des sportifs de haut niveau avec 249 sportifs répartis dans 2 pôles France Jeunes, 12 pôles espoirs.

Il est également à noter, cette année, la création d'une association de soutien aux sportifs en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de LONDRES. Cette association dénommée " objectif médailles " fédère l'État, le conseil régional, le mouvement sportif et des entreprises privées. 18 sportifs (12 valides et 6 handisports) ont été choisis et peuvent ainsi bénéficier d'aides financières pour se préparer le plus sereinement possible.

5) Les actions " sport et santé "

Sous la conduite du Médecin Conseiller de la DRJSCS, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

a) Dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau

La DRJSCS s'est assurée de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS (944 consultations) ou avec le concours des centres médico-sportifs (4 211 consultations), en animant l'équipe régionale médico-sportive ; elle a participé financièrement à l'accompagnement paramédical des sportifs des pôles.

b) Dans le domaine de la pratique "tout public"

Le médecin conseil est intervenu en apportant son aide à de nombreux acteurs, pour la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé ; deux opérations continuent à être particulièrement suivies :

- le dispositif Activ'Santé qui s'adresse à des adultes sédentaires ou désirant reprendre l'activité physique après une longue interruption, et ce, dans un but de préservation de l'état de santé, de lutte contre la sédentarité et la dépendance. Le programme a été étendu à la Saône-et-Loire (Mâcon et Chalon) et une expérimentation a débuté en Côte-d'Or (Talent).
- l'opération nommée " Marchés Santé " qui vise à promouvoir la consommation des fruits et légumes et la pratique d'une activité physique régulière, action développée dans des territoires avec des indicateurs socio-sanitaires défavorisés (Chalon et Sens), sous l'égide d'un collectif régional co-animé par le médecin conseiller (CRAN : collectif régional autour de la nutrition).

c) Dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage

L'action a été continue avec les partenaires et notamment l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Neuf préleveurs, dont deux femmes, sont actifs en Bourgogne (médecins, infirmiers et masseurs kinésithérapeutes). Les 496 prélèvements effectués (218 prélèvements urinaires, 258 prélèvements sanguins et 21 éthylotests) ont conduit à 4 résultats anormaux soit 0.8%.

Il est à noter que 178 prélèvements sanguins de " ciblage " ont été diligentés avec pour objectif la détermination indirecte de pratiques dopantes (mesure de paramètres hématologiques et endocriniens). La DRJSCS a en particulier assuré le suivi biologique de 5 sportifs du " groupe cible " de l'AFLD. Les actions de prévention ont été réalisées par le médecin conseiller, de façon conjointe avec l'infirmier spécialisé de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD) ; les interventions se sont adressées tant aux sportifs, jeunes ou moins jeunes, de haut niveau ou non, qu'aux collégiens et lycéens et aux dirigeants et autres responsables des clubs sportifs.

B) LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

1) Améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et veiller à la sécurité des jeunes accueillis collectivement

Dans le cadre de cette mission prioritaire de protection, les contrôles ont visé à vérifier le respect de la réglementation spécifique à ce secteur et à s'assurer que les conditions étaient réunies pour garantir la sécurité des enfants et des jeunes accueillis au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM). Ils ont permis parallèlement d'évaluer la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur et d'apporter conseil et soutien aux équipes pédagogiques.

Cette activité a représenté en Bourgogne, pour 2011, 291 contrôles sur 999 accueils déclarés avec hébergement et 792 accueils déclarés sans hébergement, qui ont donné lieu à 18 injonctions, ce qui tend à démontrer l'efficacité de la double démarche, sécuritaire et pédagogique, menée par les services.

Aucun accident grave n'a été enregistré auprès des milliers d'enfants accueillis dans l'été 2011 en Bourgogne. Il en a été de même en France.

2) Contribuer à l'information et à l'autonomie des jeunes

Les services de l'État ont poursuivi en 2011 leur soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et au réseau départemental de l'information jeunesse (33 structures labellisées). Un montant de

188 420 €, dont 169 000 € pour le CRIJ, a été consacré à cette action.

Par ailleurs, en finançant 23 chantiers de jeunes bénévoles organisés par 5 associations de la région (19 000 €), la DRJSCS a contribué à la prise d'autonomie de 275 jeunes français mais aussi de jeunes venant d'autres pays, notamment d'Europe de l'Est.

Enfin, dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, 13 projets régionaux sont suivis.

3) Soutenir les actions en partenariat territorial et les projets associatifs

Les services de l'État chargés de la jeunesse ont contribué :

- À la qualité éducative des activités des jeunes dans leur temps de loisir, notamment dans les sites prioritaires ruraux et urbains, grâce à des projets formalisés par une contractualisation avec les collectivités territoriales et des conventionnements avec les associations pour un montant total de 418 608 euros.
- Au soutien à l'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP (fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), et ce, en complément des crédits de plusieurs BOP (le BOP jeunesse et vie associative, le BOP " politique de la ville " et le BOP " lutte contre la pauvreté et l'exclusion "). Cette subvention annuelle ou pluriannuelle est attribuée à des associations dans le but de soutenir un projet associatif, en facilitant la rétribution d'un poste de salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation en lien avec les priorités des politiques publiques visées. En 2011, la DRJSCS a mené un travail approfondi d'analyse des procédures et des conditions d'attributions des postes FONJEP afin d'établir un pilotage global des 165 postes FONJEP attribués sur la région représentant 134 ETP (86 postes " JEP " et 5 postes " CRIB " relevant du BOP 163, 43 postes " centres sociaux et FJT " financés sur le BOP 177 et 33 postes " politique de la ville " du BOP 147). Tous les postes ACSé ont été évalués cette année et cette opération de remise à plat a conduit à la rotation de 4 postes. Par ailleurs, les règles d'attribution ayant été modifiées au niveau national en février 2011 (baisse des dotations, notamment), la DRJSCS a, avec les DDI, recadré les règles d'attribution, après concertation avec les têtes de réseaux associatives et a relancé les instances consultatives prévues par les textes (commission régionale FONJEP, commission régionale des FJT, groupe technique d'attribution des postes FONJEP pour le BOP 177).

Cette action a ainsi permis d'appuyer la structuration des associations concernées tout en favorisant leur intégration pérenne dans la vie locale et de ré-expliciter aux bénéficiaires des postes que ces financements ne sont pas automatiques mais sont justifiés par les actions locales menées notamment en faveur de publics spécifiques. Le taux de rotation des postes FONJEP en Bourgogne (redéploiement de postes réalisé au bénéfice de structures associatives ne bénéficiant pas du FONJEP) a été de 7%.

Grâce à ce travail d'analyse conduit par la DRJSCS, les 4 DDI disposent des informations nécessaires pour mieux articuler l'action de leurs opérateurs sur le terrain.

4) Accompagner la formation des bénévoles associatifs

L'État a contribué au soutien de la formation des bénévoles de tous les secteurs associatifs, hors sport, en instruisant les demandes de subvention à portée départementale exprimées dans le cadre du Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) par les associations. Le CDVA a ainsi porté une attention particulière aux publics les plus fragiles et à ceux des territoires prioritaires. En 2011, 44 associations ont été subventionnées au titre du CDVA, pour 114 actions de formation de bénévoles et un montant de 153 171 euros. 3 237 bénévoles de la région ont donc bénéficié de 419 journées de formations.

5) Développer le Service Civique

Prenant le relais du service civil, le nouveau dispositif du service civique lancé en 2010, a connu un fort développement en Bourgogne tout au long de l'année 2011. Le DRJSCS est le délégué territorial adjoint du préfet de Région, délégué territorial de l'Agence du service civique (ASC). La DRJSCS apporte donc son concours dans la mise en œuvre du dispositif qu'elle promeut auprès des structures et des jeunes. Elle a organisé le premier comité régional du service civique en septembre 2011 associant ainsi des représentants de la société civile (le MEDEF local notamment) et l'ensemble des services de l'État et ceux des collectivités locales.

Au 31 décembre 2011 ; 779 mois d'engagement ont été accordés pour 70 agréments, concernant 267 jeunes. Ce sont donc en tout 301 jeunes qui ont bénéficié d'un contrat de service civique depuis le lancement de ce dispositif. Les secteurs de la culture et des loisirs (17%), de l'éducation pour tous (16%), de la solidarité (15%), de l'environnement (14%) et du sport (14%) ont été les plus attractifs. Le département de la Saône-et-Loire a totalisé 49% des mois-jeunes.

C) LES ACTIONS RELATIVES AUX FORMATIONS, AUX PROFESSIONS ET AUX CERTIFICATIONS

La DRJSCS est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de formation et de certification (dont la VAE) dans le domaine des professions sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport. A ce titre, elle organise les examens et les jurys, délivre les diplômes, contrôle et évalue les organismes et établissements de formation, instruit les demandes d'enregistrement des établissements préparant aux diplômes du travail social, et, tout particulièrement dans le domaine du sport et de l'animation, elle observe les emplois et les métiers, analyse des besoins régionaux en personnels qualifiés, recense les besoins de formation, contribue en coordination avec le CREPS à la mise en œuvre de l'offre publique de formation.

En 2011, 2 323 diplômes ont été délivrés par la DRJSCS.

1) Les professions du sport et de l'animation

a) Les certifications et l'accompagnement aux métiers du sport et de l'animation

455 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation conduisant aux professions du sport et de l'animation ; la DRJSCS a délivré 386 diplômes d'animateurs (262 spécialités " sport " et 124 " jeunesse ") dans le cadre des trois modalités de certification suivantes : la formation, la VAE et la délivrance d'une équivalence.

La DRJSCS de Bourgogne a accompagné les organismes de formation dans le but d'améliorer la qualité des formations (formations des tuteurs, des experts évaluateurs), d'adapter celles-ci à la demande émanant du terrain et de permettre une adéquation entre l'emploi et les formations proposées.

Il faut signaler l'effort important réalisé en matière d'accompagnement des publics en vue de ces formations, sous forme d'aides directes ou de prises en charge financières ; dans le cadre de la politique de la ville, une version " renforcée " de ce type d'aide a permis, sous certaines conditions, une prise en charge quasi-totale des coûts des formations par les services de la DRJSCS (" Parcours Animation Sport " (PAS), 32 jeunes aidés en 2011). Tous dispositifs confondus, 210 000 € ont été accordés à l'accompagnement de l'emploi, de la formation et de la professionnalisation de l'encadrement, montant auquel il convient d'ajouter les 42 663 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs) pour l'accompagnement de la formation de l'encadrement non professionnel et occasionnel des accueils collectifs de mineurs.

b) Participation à la construction du CPRDF

La DRJSCS a été signataire du CPRDF ; préalablement, elle a participé à l'ensemble des groupes de travail et au comité de suivi du contrat, et a été chargée d'une fiche action inhérente à celui-ci. Par sa présence et son activité dans l'élaboration du contrat, la DRJSCS a été clairement reconnue par les autres partenaires du contrat.

c) L'emploi associatif

Appui aux associations dans leurs démarches d'accueil de contrats aidés CUI-CAE ; consolider et développer l'emploi grâce aux groupements d'employeurs :

En 2011, la DRJSCS de Bourgogne a contribué à la meilleure diffusion possible des dispositifs d'emplois aidés proposés dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion. (CUI- CAE) Elle a également conduit de nombreux accompagnements à la mise en place d'emplois aidés grâce aux crédits CNDS sur la mesure Plan Sport Emploi.

En fonction des caractéristiques des projets, la DRJSCS a encouragé l'embauche d'éducateurs sportifs partagés sur plusieurs utilisateurs et plus particulièrement au sein de groupements d'employeurs locaux ou territoriaux. Si le nombre de groupements d'employeurs en activité est stable, 34 groupements, il convient de constater que le nombre de salariés a augmenté de 30% entre 2010 et 2011. Cette croissance très encourageante est largement portée par le groupement " multi-activités " en Côte-d'Or, le GEA21.

d) L'observation pour améliorer l'action des pouvoirs publics

Le travail d'observation en 2011 a consisté à finaliser l'étude " connaissance de la vie associative en Bourgogne " : 1 800 associations ont répondu à cette étude, permettant ainsi de mieux connaître leur composition, leurs caractéristiques et de cibler quelques unes de leurs attentes.

En 2011 l'étude concernant la multi-activité a été poursuivie. La première phase de travail en 2011 a permis de recueillir de l'information grâce aux données INSEE et URSSAF. D'autres sources sont attendues à ce jour, notamment l'exploitation des données Sociales DADS.

Ce travail a été orienté fin 2011 sur la capacité de créer de l'activité salariée, en journée, sur le secteur des activités physiques de loisirs et de santé, cette thématique revêtant plusieurs enjeux : lutter contre la sédentarité des populations sur les territoires et développer des temps d'emplois supplémentaires pour compléter des emplois à temps partiels sur les territoires.

2) Les professions sociales

425 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation en travail social et 307 ont obtenu le diplôme visé. 203 personnes ont bénéficié du dispositif de VAE et 88 ont été diplômées.

18 sessions de certification ont été organisées dont 8 dans le cadre de la VAE.

Les 8 établissements de formation dispensant les quinze formations du ressort de la DRJSCS ont été accompagnés dans le but de veiller à la conformité réglementaire et à l'amélioration de la qualité des formations.

La mise en œuvre de la réforme des diplômes en travail social s'est poursuivie, toujours en collaboration avec les centres de formation et le Rectorat. Cela a notamment nécessité l'étude des mises à jour des déclarations préalables.

Deux contrôles ont été réalisés à l'IRTESS de Bourgogne : un concernant le pôle ressource et l'autre la formation de formateurs de terrains.

Au titre du dispositif de qualification en travail social (actions de professionnalisation, actions d'animation et partenariats locaux, pôles ressources recherche), des crédits du BOP 177 ont permis de financer au titre de 2011, 4712 € pour la formation de formateurs de terrain pour une session de formation et 30 000 € pour le pôle ressources recherche à l'IRTESS.

3) Les professions paramédicales

1 668 personnes ont été candidates à une certification à l'issue d'une formation initiale dans le secteur paramédical et 1 502 ont obtenu l'un des neuf diplômes gérés par la DRJSCS. Sur les deux diplômes ouverts à la VAE (aide soignant et auxiliaire de puériculture), 192 candidats ont bénéficié de ce dispositif et 40 ont été diplômés.

En ce qui concerne la gestion des autorisations d'exercice de 17 professions paramédicales, 66 dossiers ont été déposés, 12 commissions régionales ont été réunies, 47 autorisations d'exercer ont été délivrées et 21 mesures compensatoires ont été préconisées.

18 sessions de certification ont été organisées dont 5 au titre de la VAE.

Bilan 2011 : au total 1 937 diplômes ont été établis au titre des professions sociales (395 diplômes) et paramédicales (1 542 diplômes), dont 128 correspondent à des parcours VAE.

D) LES ACTIONS EN DIRECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET DE COHÉSION SOCIALE

Ces actions concernent des publics spécifiques : les personnes démunies et sans abri, des personnes handicapées, sous tutelle ou immigrées ; elles visent aussi à prévenir les discriminations ou à lutter contre celles qui existent. Il s'agit des actions sociales anciennement dévolues à la DRASS et des actions menées par la délégation régionale de l'ACSé.

Ces actions très sensibles comptent parmi les grandes priorités nationales, comme le logement d'abord ou la réforme de l'attribution de l'allocation pour les adultes handicapés.

1) Les PDAHI et la synthèse régionale

En s'appuyant sur les 4 plans départementaux de l'hébergement, de l'accueil et de l'insertion (PDAHI) la synthèse régionale, la DRJSCS a piloté le lancement de la première campagne de contractualisation avec les opérateurs engagés dans la dynamique du logement d'abord. Le Département de l'Yonne est l'un des rares départements français à avoir contractualisé avec tous ses opérateurs.

Dans les 4 départements, en septembre 2011, les services intégrés d'accueil et d'orientation étaient installés.

En coordination avec la FNARS, la DRJSCS de Bourgogne a par ailleurs déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet pour bénéficier d'un appui renforcé pour la mise en œuvre d'actions spécifiques s'inscrivant dans la politique du logement d'abord. Son projet a été retenu ainsi que celui de la Côte d'Or. Il repose sur 4 axes principaux :

- Le renforcement du pilotage par la mise en place d'un comité de pilotage régional et pérenne qui suivra les actions du logement d'abord, en lien beaucoup plus étroit avec la DREAL et l'ARS. La réalisation et l'utilisation d'un tableau de bord régional du logement d'abord permettront à ce comité de suivre l'avancée de la mise en œuvre du logement d'abord dans la région. Il contribuera également à l'identification des freins rencontrés par les personnes sans abri ou mal logées et les personnes bénéficiant actuellement d'une solution en hébergement pour l'accès à un logement pérenne, éventuellement adapté et accompagné.
- La valorisation des actions d'ores et déjà menées dans les départements en cohérence avec les principes du logement d'abord ainsi que le recensement des idées nouvelles qui pourraient être développées localement.
- La recherche de solutions adaptées permettant de faciliter l'accès au logement pour des publics rencontrant des problématiques particulières (femmes victimes de violences, jeunes errants, personnes sortant de prison et personnes souffrant de pathologies psychiques).
- La coordination et la professionnalisation des services.

L'année 2011 a également été marquée par les travaux menés dans le cadre du plan d'accompagnement des acteurs et des territoires avec les DDCS(PP) de la Côte d'Or et de l'Yonne. Ce plan a été décidé par les administrations centrales en charge du logement d'abord (DIHAL, DGCS et DHUP) et les services ont pu ainsi tester les outils de la refondation (l'étude nationale des coûts, le référentiel national des prestations, la nouvelle procédure de contractualisation et de dialogue de gestion).

2) La réforme de l'attribution de l'AAH

En 2011, le budget de la DRJSCS relatif aux politiques d'insertion des personnes handicapées atteignait presque 2 000 000 €. En lien avec la Direction générale de la cohésion sociale et le pôle Ressources humaines du ministère, la DRJSCS a accompagné les DDI dans leur exercice de gestion des personnels des 4 maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Elle a mis en place une coordination régionale et assuré l'organisation de réunions régulières avec les DDI pour mener à bien le pilotage de l'AAH (allocation adulte handicapé), permettre des échanges de bonnes pratiques, notamment sur les sujets des vacances adaptées organisées, des groupements d'entraide mutuelle, des plates-formes téléphoniques de prévention des maltraitances (dispositif « ALMA » existant dans 3 départements de Bourgogne, en dehors de l'Yonne), et en particulier sur le fonctionnement et les contentieux des MDPH.

En juillet 2011, la loi Blanc a renforcé encore les outils permettant à l'État de piloter les MDPH, en prévoyant la signature de CPOM. La DRJSCS a assuré les premières informations relatives à ces nouvelles modalités de gouvernance (fiche d'appropriation des nouvelles dispositions législatives, sollicitation de la DGCS pour l'élaboration des décrets d'application) et assurera un appui lors des opérations de négociations et de signatures des CPOM, prévues à l'été 2012.

3) Le schéma régional des activités tutélaires (SRAT)

Si l'année 2010 a été marquée par la finalisation et la diffusion du SRAT, pierre angulaire de la réforme des tutelles engagée en 2007, l'année 2011 a été celle de sa première mise en œuvre.

Dans ce document stratégique de planification, l'état des lieux des services de tutelles et des mandataires personnes physiques présents sur tous les territoires bourguignons, permet d'éclairer les DDCS(PP) sur les besoins locaux notamment signalés par les juges des tutelles en matière de prises en charge des mesures de soutien aux adultes vulnérables. La DRJSCS a donc animé un Comité de suivi du SRAT, qui s'est réuni deux fois en 2011, pour maintenir la dynamique de la réforme, notamment en termes de professionnalisation des tuteurs, de développement des tutelles familiales et de gestion optimale des crédits.

4) Le PRIPI pour 2010 à 2012

En application d'une circulaire du ministère chargé de l'immigration, le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI), important outil d'analyse, de diagnostic et de programmation, a été finalisé fin 2010. Il est animé par la DRJSCS et constitue la déclinaison régionale de la politique publique d'intégration des personnes immigrées. Il est à noter qu'en Bourgogne, nous disposons de deux centres provisoires d'hébergement (CPH). Prévu pour une durée de 3 ans (2010-2012), le PRIPI a été réalisé en étroite concertation avec les associations et les services de l'État concernés. Financé sur le BOP 104, ce programme a été mis en œuvre tout au long de l'année 2011, suite à un appel à projet lancé auprès des associations œuvrant dans ce champ. Le volet « santé » du PRIPI a été traité avec l'ARS, en partie dans le cadre du PRAPS, mais également dans le cadre du protocole de partenariat DRJSCS-ARS qui a été élaboré courant 2011. En juillet 2011, le haut conseil à l'intégration s'est rendu en Bourgogne pour y rencontrer les associations chargées de la mise en œuvre de ce programme, ainsi que la DRJSCS chargée de sa mise en œuvre. Il a pu reconnaître la qualité de ce travail et notamment le développement de l'opération « ouvrir l'école aux parents » qui a ainsi bénéficié en 2012, d'un financement plus important.

5) Les actions sociales de la politique de la ville

En 2011, le budget régional consacré aux actions sociales de la politique de la ville a connu une baisse de 40 %, diminution décidée par l'ACSé nationale dans le but de préserver, à budget contraint, les crédits départementaux déployés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signataires d'un CUCS. Toutefois, la DRJSCS a pu financer 31 structures. Elle a suivi la mise en œuvre des deux plans de lutte contre les discriminations de la région et encouragé la réflexion d'autres municipalités pour le développement de nouveaux PLCD. En partenariat très étroit avec le rectorat, l'opération « école ouverte » a été menée, permettant à 7 établissements scolaires, répartis dans les 4 départements de la région, d'organiser les activités périscolaires à destination des jeunes issus des quartiers. Les crédits alloués aux actions de parrainage permettent également d'aider les jeunes des 4 départements les plus éloignés de l'emploi à trouver un travail.

La DRJSCS a par ailleurs soutenu la sous-préfecture de Chalon dans sa recherche d'une solution pour accueillir les élèves de l'internat d'excellence de Montceau les Mines. Elle a pour la première fois réalisé un marché public en vue de l'accompagnement et de la professionnalisation des adultes relais, marché jusqu'à présent organisé au niveau national.

6) Les actions de pilotage des DDCS(PP) et des délégués du préfet

Enfin, dans le cadre du modus operandi déterminé avec le SGAR, la DRJSCS co-organise des réunions d'animation régionale régulières avec les délégués du préfet et les services des DDI concernées par la politique de la ville. Ces réunions ont abordé des sujets variés, comme par exemple les priorités de l'ACSé, le bilan 2010 de l'ONZUS, les éléments budgétaires, la politique de la Jeunesse dans la politique de la ville et du fait du grand intérêt que leur porte les acteurs, ces réunions seront maintenues en 2012,

tous les deux mois sous la même forme qu'en 2011 :

- Le matin : réunion uniquement avec les délégués des préfets pour échanger sur l'actualité de la politique de la ville, leurs conditions de travail et recueillir leurs besoins ou souhaits en termes d'intervention et de formation,
- L'après midi : se joignent aux délégués des préfets les responsables des services politique de la ville des DDCS/PP. L'après-midi, interviennent des services de l'État sur des thématiques liées à la politique de la ville suivie d'un moment d'échanges. Parmi les thématiques déjà traitées : l'éducation (avec une intervention du Rectorat), le logement (intervention de la DREAL) et la santé (intervention de l'ARS). Le centre de ressources des acteurs de la politique de la ville est également invité et peut intervenir et présenter ses projets et l'état d'avancement des actions menées localement. La DRJSCS présente également l'un ou l'autre dispositif géré au niveau régional tel que l'Ecole ouverte, les adultes relais ou le parrainage. Ce sont des temps d'échanges très importants pour bien articuler les actions régionales avec les actions départementales.

Dans les autres champs de la cohésion sociale, la DRJSCS a organisé de très nombreuses réunions dites « métiers » avec les collègues des DDCS(PP) en charge des personnes handicapées, des adultes vulnérables et des personnes sans abri. Ces réunions ont aussi préparé les dialogues de gestion et les réunions institutionnelles de validation des répartitions des crédits pour les 6 BOP concernés.

7) Les missions « inspection contrôle, évaluation et audit »

En 2011, le premier PRICEA de la DRJSCS a été élaboré, en lien avec les DDI.

Pour réaliser ce nouveau document de programmation sensible, la DRJSCS a assuré la diffusion début janvier des directives nationales d'inspection, et animé des temps de travail pour la réalisation du bilan 2010 et la définition des perspectives 2011.

Les objectifs 2011 ont ainsi été arrêtés au cours d'une réunion des directeurs (DR et DD) le 17 mars 2011. Le PRICEA a été validé le 12 mai 2011 en pré-CAR. A partir de cette date, la démarche projet définie pour cet exercice a été co-pilotée par la DDCS 71.

Un COPIL régional s'est réuni deux fois, en plus des points réguliers réalisés au cours des réunions « métiers » (ex : un retour sur la campagne ACM et EAPS). Ces instances sont des lieux d'échanges et de réalisation d'outils de programmation et de suivi. Par ailleurs, des journées d'information ont eu lieu, comme par exemple celle du 6 octobre 2011 co-organisée avec l'ACSé.

E) LES ACTIVITÉS JURIDICTIONNELLES

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) et le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) sont des juridictions qui traitent des contestations relatives aux décisions des organismes de protection sociale et, en outre, pour le TCI, des contestations relatives aux décisions prises par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

1) Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Le TASS, à compétence départementale, est une juridiction de l'ordre judiciaire présidée par un magistrat du Tribunal de grande instance auprès duquel il a son siège. Le TASS juge des conflits entre les assurés sociaux et les caisses de sécurité sociale.

Les litiges portent notamment sur l'affiliation, l'assujettissement, le calcul et le recouvrement des cotisations et des prestations. La région de Bourgogne compte 4 TASS implantés dans le chef lieu de chaque département. Le secrétariat dont la fonction est celle de greffe de tribunal est assuré par un agent de la DRJSCS de Bourgogne, assisté par un agent des caisses primaires d'assurance maladie.

Le Bilan 2011 est le suivant :

TASS	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	1827	1968	3795	1557	2238

2) Le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Le TCI, à compétence régionale, est une juridiction de l'ordre judiciaire, présidée par une personne désignée pour ses compétences par le garde des sceaux, à défaut d'un magistrat honoraire.

Le TCI statue sur les litiges concernant une difficulté d'ordre technique ou d'ordre médical, relatifs à l'état ou au degré d'invalidité, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, ou l'état d'inaptitude au travail ou sur les décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : carte d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, orientation en établissement spécialisé.

Le ressort du TCI de Dijon recouvre la région de Bourgogne. Il siège normalement à Dijon mais des audiences foraines sont assurées à Auxerre, Nevers et Chalon-sur-Saône. Le secrétariat fonctionne comme un greffe de juridiction et est néanmoins rattaché à la DRJSCS de Bourgogne. Il est assuré par un agent DRJSCS, assisté par des agents de la caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or.

Le Bilan 2011 est le suivant :

TCI DIJON	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	821	1170	1991	1289	702

III- PERSPECTIVES 2012

Pour l'année 2012 la DRJSCS poursuivra ses actions selon les orientations prioritaires suivantes validées par le préfet de la Région Bourgogne et la Secrétaire Générale des ministères chargés des affaires sociales dans la feuille de route 2012 portant les principaux objectifs retenus à partir des orientations de la D.N.O.

A) LES PRIORITÉS ISSUES DES DIAGNOSTICS RÉGIONAUX PARTICULIERS ET DES ORIENTATIONS NATIONALES

1) Assurer les actions « régaliennes »

a) La protection des publics : le contrôle des activités

Constats

La protection des publics est une impérieuse nécessité afin de garantir à la population un cadre organisé et sécurisé ; elle impose de conserver un niveau élevé de compétences dans le domaine du contrôle. La mise en œuvre du plan régional d'inspection 2011 a donné lieu à une bonne collaboration entre la DRJSCS et les DDCCS(PP) avec, notamment, la réalisation de visites conjointes. On note toutefois que certains objectifs quantitatifs, en matière de contrôle, ont été difficiles à atteindre (tout particulièrement dans les secteurs de la jeunesse et du sport).

Actions

Il s'agit de maintenir, d'actualiser voire de développer les plans interdépartementaux d'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit (PRICEA) ; l'accent sera mis sur l'harmonisation des pratiques. Le renforcement de la lutte contre la maltraitance et le développement de la « bientraitance » dans les établissements et services sociaux relevant de la compétence des services déconcentrés de la cohésion sociale (circulaire du 12 juillet 2011) seront intégrés à ces plans, au sein du PRICEA. Cette démarche nécessitera une coordination avec l'ARS et une rigueur accrue dans l'utilisation des dispositifs de capture des signaux, de signalement et de traitement particulier.

Indicateurs de performance

- Rédaction et diffusion du PRICEA.
- Nombre de contrôles et écarts avec les objectifs du PRICEA.
- Appropriation des systèmes d'informations et de signalements par les services déconcentrés dont PRISME et RECLAMATION.

b) La qualification des publics : l'exercice de l'autorité académique

Constats

L'autorité académique dans le domaine des professions sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport, est consubstantielle des missions de la DRJSCS. Elle constitue la clef de voûte non seulement des systèmes de certification des publics, mais aussi des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi. Les DDCS(PP) participent à la réalisation de cette mission.

En Bourgogne, les jeunes sont nombreux dans les métiers pour lesquels le lien emploi – formation est fort (c'est le cas des professions réglementées qui sont coordonnées par la DRJSCS, en particulier les professions paramédicales). Un professionnel de l'activité culturelle et sportive sur deux en Bourgogne est un jeune de moins de 30 ans (4 000 jeunes concernés). Enfin, parmi les trois types de formations qualifiantes regroupant le plus de formés en Bourgogne (environ 50%), figurent celles du « sanitaire et du social ».

Actions

Il convient, pour la DRJSCS, de maintenir globalement sa capacité à piloter le dispositif de formation et de certification et, plus spécifiquement, à renforcer les jurys des professions paramédicales pour lesquels la compétence des agents de l'ARS est indispensable.

Indicateurs de performance

Nombre de diplômes délivrés par an (Objectif identique à 2011 : 2 400, dont 10% par VAE).

2) Assurer la dynamique du logement d'abord (BOP 177) pour combattre l'exclusion

Constats

Le dispositif d'hébergement généraliste en Bourgogne compte un peu plus de 2 000 places (1 180 en CHRS pour 14 associations supports). C'est une des régions expérimentales sur les axes 2 et 3 du plan d'accompagnement des acteurs et des territoires pour le « logement d'abord ». Elle a bien amorcé le redéploiement des capacités du parc AHI vers les dispositifs concourant à la mise en œuvre effective de la stratégie du « logement d'abord ». On note toutefois deux types de tensions qui impactent principalement la Côte-d'Or : 1/ la problématique des personnes déboutées du droit d'asile (environ 200 personnes prises en charge sur le BOP 177) ; 2/ les contentieux CHRS (difficultés récurrentes avec un opérateur).

Actions

L'objectif fixé en CAR en juin 2010 était et reste de transformer 10% des places en dispositifs plus adaptés aux besoins des populations accueillies. La DRJSCS de Bourgogne, dans un contexte de dialogue constant avec les DDI, travaille donc en étroite collaboration avec la DREAL, la FNARS et la Croix Rouge pour garantir la réussite de cette action prioritaire.

Indicateurs de performance

- Réalisation du tableau de bord des redéploiements;

- Assurer le suivi du redéploiement de 10% des moyens consacrés à la formule du CHRS classique avec hébergement vers d'autres modalités d'actions et ce pour la fin 2014.

3) Assurer l'égalité et accès aux droits pour toutes et tous

a) Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Tant dans les domaines du sport que de la vie professionnelle par la valorisation de la prise de responsabilité des femmes et des postes clé de dirigeantes de clubs de sport ou d'entreprises, les DDCS(PP) seront mobilisées autour de la déléguée régionale aux droits des femmes. La réussite du programme régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu à forte portée symbolique.

b) La protection des personnes vulnérables (tutelles)

Constats

Assurer à tous l'accès aux droits reconnus par les lois de la République se veut une mission transversale des politiques portées par la DRJSCS et les DDI. En matière de protection des personnes vulnérables (Tutelles), le schéma régional des activités tutélaires (SRAT) a été rédigé dès 2010. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par un comité de suivi qui se réunit deux fois par an. Une étude est en cours sur les mesures de tutelles, réalisée par la plate-forme régionale d'observation sociale et sanitaire.

Actions

Cette priorité se traduit par le besoin de disposer de tableaux de bords qui permettront d'apprécier notamment la pertinence des mesures de protection sociale prises par les conseils généraux et des décisions du juge des tutelles au regard des besoins réels des personnes.

Indicateurs de performance

Tableau de bord pour les tutelles aux majeurs.

c) L'insertion des personnes handicapées

Constats

La Côte-d'Or a été département pilote pour l'expérimentation du suivi rénové de l'AAH. Un point important de vigilance : les contentieux MDPH quant aux montants alloués devant compenser les postes vacants faute de personnels mis à disposition par l'État au sein des GIP-MDPH. Les analyses combinées de la DGCS et de la DRJSCS doivent permettre de comprendre les situations locales spécifiquement à cette question et d'entamer les négociations relatives aux CPOM avec des analyses objectives quant aux montants éventuellement dûs.

Actions

Pour le secteur du handicap, un pilotage et une représentativité renforcés au sein des CDAPH et des MDPH devront favoriser l'égalité de traitement des demandes d'AAH sur l'ensemble de la Bourgogne, permettre un suivi des décisions d'attribution en améliorant l'expertise relative à la notion de RSDAE (restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi). Cette analyse devra permettre de mieux comprendre les leviers d'accès et de maintien dans l'emploi des publics bénéficiaires. Dans cette même optique, la DRJSCS s'impliquera activement dans l'élaboration et le suivi du PRITH. La DRJSCS s'attachera à harmoniser la démarche de négociation des conventions MDPH avec les conseils généraux en s'appuyant sur l'analyse financière de la DRFIP.

Indicateurs de performance

Mise en place d'un comité régional de pilotage de l'AAH pour l'analyse qualitative de la nouvelle approche.

d) L'intégration des personnes immigrées

Constats

56 000 personnes sont concernées en Bourgogne ; elles sont, pour plus de la moitié d'origine maghré-

bine. Quatre sur dix ont opté pour la nationalité française. Les femmes sont moins présentes sur le marché du travail et occupent des emplois moins qualifiés et plus précaires. Les ménages vivent davantage en HLM et dans des logements plus petits que l'ensemble des ménages bourguignons. La rédaction du PRIPI et de ses 7 axes stratégiques a été achevée en décembre 2010. Le suivi du dispositif est normalement réalisé ; la dernière réunion du comité de suivi régional du PRIPI a eu lieu en septembre 2011.

Actions

En 2012 une évaluation du PRIPI devrait conduire la DRJSCS à impliquer plus en avant les DDI et les collectivités dans les actions du BOP 104 autour de la thématique de l'accès aux droits.

Indicateurs de performance

Réunion du CSR du PRIPI pour examen des résultats obtenus au regard des indicateurs d'objectifs.

e) L'autonomie des jeunes

Constats

La Bourgogne se classe en deuxième position des régions les plus touchées par les départs des jeunes après leurs études secondaires (trois ans après le baccalauréat, le taux est de 20% contre 12% en moyenne dans le reste de la France). La situation est aggravée par des départs importants à l'issue des études supérieures. Ces départs se font au profit de toutes les régions limitrophes (sauf la Franche-Comté et Champagne-Ardenne). Seulement 20% des jeunes bourguignons résident dans un territoire à dominante rurale.

Actions

Les actions en faveur de la jeunesse devront répondre à l'objectif prioritaire d'accès à l'autonomie en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de leur engagement citoyen. Ces actions permettront de préserver la richesse du tissu associatif qui dynamise le secteur rural de la Bourgogne et favorise le lien social pour les publics isolés.

Indicateurs de performance

- Géo-localisation des structures agréées et des jeunes en contrat de Service Civique.
- Couverture territoriale des points SPO.
- Nombre d'actions éducatives contractualisées dans le cadre d'un partenariat local (situation de départ : 88 – Résultats attendus : 80).

f) La formation des bénévoles associatifs

Constats

On observe un réel dynamisme associatif en Bourgogne (26 000 associations actives), région qui se classe au 7ème rang en termes d'évolution des créations d'associations ; les secteurs sport et social représentent 31% de ce paysage associatif. Un bénévole sur deux a entre 41 et 60 ans ; la classe d'âge 18-40 ans (très présente dans le secteur sport) représente 20% des bénévoles avec de fortes disparités régionales. Les associations bourguignonnes expriment majoritairement des besoins en formation (53%).

Actions

Le soutien à la formation des bénévoles associatifs visera, à travers le CDVA, à améliorer leurs compétences, à augmenter de manière significative le bénévolat de longue durée et aider à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement associatif. Dans le domaine du sport, un programme spécifique du CNDS portera sur la formation et l'accompagnement de jeunes bénévoles de 16 à 25 ans aux fonctions de dirigeants. Ce soutien à l'ensemble de la vie associative en Bourgogne sera un axe favorisant l'équité territoriale.

Indicateurs de performance

- Nombre de projets de formation de bénévoles soutenus dans le cadre du CDVA (situation de départ : 112 – Résultats attendus : 108).

- Nombre de formations mises en place dans le cadre du CNDS (résultats attendus : au moins une par département).

g) Accès aux pratiques sportives et aux équipements

Constats

La Bourgogne est une région sportive ; les résultats de son élite et la progression régulière de ses effectifs de licenciés l'attestent. Toutefois, cette apparente bonne santé du sport bourguignon connaît des points de fragilité : son ratio licenciés/habitants (21,6%) stagne voire diminue et reste plus faible que la moyenne nationale (24%) qui, elle, tend à augmenter. Cet écart qui se creuse s'accompagne de besoins manifestes en équipements sportifs, comme l'a démontré le diagnostic réalisé conjointement par le CROS et la DRJSCS entre 2009 et 2010 ; les perspectives à l'horizon 2020 ont mis en évidence l'ensemble des besoins exprimés par les disciplines sportives (hors activités de nature) et les territoires concernés.

Actions

Le soutien de l'État au sport associatif amateur en Bourgogne aura pour objectifs majeurs :

- D'accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations;
- De favoriser la création et la rénovation d'équipements sportifs sur le territoire régional en soutenant tout particulièrement, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les projets corrigeant les inégalités de pratiques sportives.

Indicateurs de performance

- Nombre de licenciés dans les clubs (Situation départ : 380 469 licenciés – attendus : 381 000);
- Part des crédits affectée aux publics prioritaires (Situation départ : 10,8 % – attendus : 11%);
- Part des crédits affectée à l'aide à l'emploi associatif (Situation départ : 13,21 % – attendus : 14%);
- Part des crédits affectée aux territoires prioritaires (Situation départ : 11,77 % – attendus : 12%);
- Nombre de projets d'équipements sportifs soutenus (Situation départ : 34 – attendus : 44).

B) LES ACTIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉGION BOURGOGNE

1) Soutenir la dynamique de l'emploi de proximité

L'observatoire de la formation et des métiers du sport sera transformé en DROEF (Dispositif Régional de l'Observation de l'Emploi et des Formations) incluant ainsi l'action sociale dans la démarche. Les travaux précédemment entrepris dans le champ sportif sur les groupements d'employeurs seront étendus au secteur des partenaires sociaux.

Une expérimentation pilotée avec la DDI de l'Yonne étudiera le développement des emplois dans le tourisme sportif. Pour ce faire des crédits complémentaires au BOP 219 seront recherchés sur le FNADT.

Indicateurs de performance

- Fixer en lien avec la DIRECCTE et l'ARS un objectif 2012 pour le développement de l'emploi dans certains territoires via le dispositif du groupement d'employeurs et via la multi-compétence, notamment dans l'Yonne.

2) Rénover la gouvernance de la « Jeunesse »

Avec le soutien de la DGCS et de la DJEPVA il conviendra, pendant deux ans, de finaliser une installation pérenne pour la gouvernance des politiques « Jeunesse » en Bourgogne. L'État se positionnera comme « assemblé » de cette nouvelle gouvernance et devra choisir un pilote chargé de cette mission.

Indicateurs de performance

- Installation d'un comité de pilotage régional relatif à la politique en faveur de la jeunesse en Bourgogne (comité interministériel et incluant les collectivités).

3) Repositionner le centre de ressources

Afin d'aider au pilotage des actions transversales, interministérielles, tant dans le cadre des actions propres à l'échelon régional que dans le cadre du soutien aux DDI, le centre de ressources de la DR-JSCS sera repositionné. Son rôle dans un premier temps sera d'harmoniser les bilans et tableaux de bord des différents pôles. Cette démarche devra aboutir, dans un second temps, à la création de bases de données régionales. Les productions seront davantage sociétales que techniques de façon à donner du sens aux actions des services. Cette ressource sera enfin utilisée pour publier les études et audits qui orienteront le PRICEA, le soutien à l'emploi, l'utilisation des subventions publiques et le positionnement des services de l'État auprès des partenaires.

Indicateurs de performance

- Insertion d'un centre de ressources dans l'organigramme de la direction régionale en tant que pôle indépendant et transversal.
- Élaboration d'un programme d'activités et diffusion de trois comptes rendus d'activités en CAR.

4) Renforcer le contrôle de gestion et le contrôle interne comptable

La DRJSCS a pris du retard dans ce domaine ; elle s'engagera en 2012 plus nettement dans cette démarche de contrôle qui représente une réelle piste de progrès en matière de sécurisation des procédures et de pilotage interne.

Indicateurs de performance

- Pourcentage de couverture des différents processus par la démarche de contrôle.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur : M. Moïse MAYO

Adresse : 2, rue Hoche - BP1509

21035 Dijon Cedex

tél : 03 80 40 67 01

Fax : 03 80 40 68 00

Mail : -dr21-dir@insee.fr

Site internet : insee.fr

Effectifs : 128 et 23 enquêteurs

Budget annuel de fonctionnement : 400.000 Euros

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale sont au nombre de quatre :

- Produire une information statistique fiable sur les entreprises et les ménages, pour la Bourgogne, tant dans le cadre d'opérations nationales que dans celui d'initiatives régionales, départementales ou locales. De plus, la Direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).
- Gérer les répertoires des entreprises et établissements (SIRENE) et des personnes. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour SIRENE.
- Analyser, diffuser et expliquer cette information. La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :
 - . assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site www.insee.fr et sa partie régionale www.insee.fr/bourgogne offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;
 - . assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
 - . développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.
- Observer et détecter les besoins d'information économique et sociale dans l'ensemble de la Bourgogne.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2011

A) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

La direction régionale de l'Insee Bourgogne intervient sur six grands domaines de production statistique et pour trois d'entre eux pour le compte d'autres directions régionales de l'Insee. En effet depuis plusieurs années une partie des opérations statistiques ont été regroupées et réparties entre les établisse-

ments pour réaliser des gains de productivité et assurer une meilleure expertise.

1) Recensement de la population

Comme tous les ans depuis 2004, l'Insee Bourgogne a assuré l'enquête de recensement des ménages en partenariat avec les communes ; cette opération se déroule sur le terrain en janvier et février. Les résultats de la collecte entrent ensuite dans le calcul des populations légales communiquées à chaque commune en décembre de la même année. Pour une dizaine de communes, dont une majorité de communes de plus de 10.000 habitants, le mode de calcul des populations légales et toutes les données connexes (taux de résidences principales, logements vacants, nombre moyen de personnes par logement...) ont été expliquées au maire par le directeur régional de l'Insee au cours d'un entretien.

2) Enquêtes auprès des ménages

Bon nombre d'enquêtes sont réalisées auprès des ménages par un réseau de 22 enquêteurs pigistes ; la plupart d'entre elles sont récurrentes comme l'enquête sur l'emploi ou l'enquête sur la santé et les conditions de vie. D'autres sont des enquêtes ponctuelles telle l'enquête sur la vie quotidienne des ménages qui permet de mesurer notamment le rapport entre niveau d'études et emploi. Ces enquêtes sont nationales et leurs résultats ne donnent pas lieu à publication de statistiques régionales. Elles s'opèrent pour la plupart dans le cadre d'un partenariat avec d'autres ministères, voire avec Eurostat.

3) Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral

La direction régionale de l'Insee Bourgogne gère le répertoire national des personnes physiques et le fichier électoral de trois régions : Alsace, Bourgogne et Franche-Comté. Dans le cadre de cette mise à jour en continu et dans des délais strictement encadrés par la loi, les échanges avec les communes sont nombreux. En 2011, 58% d'entre eux se sont effectués sous forme dématérialisée. La fin de l'année 2011 aura été marquée par un pic de charge lié aux opérations de révision électorale toujours très importante l'année qui précède une élection majeure.

4) Gestion du répertoire des entreprises (et des associations) SIRENE

La direction régionale de l'Insee Bourgogne gère le répertoire national des entreprises de trois régions : Alsace, Bourgogne, Franche-Comté plus cinq départements de la région Rhône-Alpes. Les demandes de créations et de cessations sont transmises par les centres de formalités des entreprises des départements (exemple greffe des tribunaux de commerce, organismes consulaires).

5) Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings

Ces enquêtes exhaustives au plan régional sont réalisées en partenariat avec Bourgogne tourisme. Les résultats de collecte sont ensuite redressés, analysés et donnent lieu à publication de données conjoncturelles régionales sur le site internet de l'Insee Bourgogne.

6) Améliorations, corrections et expertise des sources sur l'emploi et sur les salariés

La direction régionale de l'Insee Bourgogne intervient pour améliorer les fichiers administratifs destinés à l'élaboration de données conjoncturelles sur l'emploi.

Elle a également compétence avec la direction régionale de Champagne-Ardenne pour traiter le fichier national des déclarations annuelles de données sociales et permettre ensuite d'établir des statistiques sur les salariés (types de contrats, durée du travail, salaires, ...).

B) LES ÉTUDES

Douze études, dont huit en partenariat ont été publiées, ainsi qu'un dossier « Regards sur les quartiers du Grand Dijon ».

1) L'ouest de la Saône-et-Loire : un territoire hétérogène et des atouts à exploiter

L'ouest de la Saône-et-Loire perd des habitants depuis trente ans. Cet espace est plus âgé et moins attractif que le reste du département.

novembre 2011 - N° 174 avec la DDT71

2) L'étalement urbain se poursuit en Bourgogne

L'aire d'influence des neuf principaux pôles d'emploi de la région s'étend. Les communes périurbaines sont des plus en plus nombreuses, confirmant la poursuite de l'étalement urbain.

octobre 2011 - N° 173 en autosaisine

3) Bresse bourguignonne : un sursaut démographique et une solidité économique à conforter

Le pays de la Bresse bourguignonne, situé à l'est de la Saône-et-Loire, attire de nouveaux habitants.

octobre 2011 - N° 172 avec le Pays de la Bresse bourguignonne

4) En Bourgogne sept entreprises sur dix passent le cap des trois ans

En 2009, 69 % des entreprises bourguignonnes créées en 2006 sont toujours actives. Ce taux de pérennité à trois ans est supérieur à la moyenne nationale.

octobre 2011 - N° 171 avec le Conseil régional de Bourgogne

5) Jeunes Bourguignons : moins souvent chez leurs parents

Plus de 221 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans résident en Bourgogne. Leur situation familiale évolue avec l'âge

septembre 2011 - N° 170 en autosaisine

6) SCoT du Grand Nevers : redynamiser la ville-centre et renforcer l'attractivité

Situé au sud-ouest de la Nièvre, en limite du Cher, le SCoT du Grand Nevers se compose de 47 communes fin 2010. Les jeunes, tant étudiants qu'actifs, quittent ce territoire.

septembre 2011 - N° 169 avec la DREAL

7) En 10 ans, le nombre de Bourguignons vivant dans une unité urbaine a baissé

Avec 55,7 % de la population vivant en ville, la Bourgogne est une des régions les moins urbanisées de la métropole. Elle compte 71 unités urbaines, souvent des villes isolées de petite taille.

août 2011 - N° 168 en autosaisine

8) La Saône-et-Loire face à son avenir

L'économie de la Saône-et-Loire, de plus en plus tournée vers les services, porte l'empreinte des profondes mutations des dernières décennies.

juillet 2011 - N° 167 avec le conseil général de la Saône et Loire

9) Équipements : accès aisé et densité faible dans le périurbain

En Bourgogne, 257 communes sont pôles d'équipements de proximité et assurent à la population un accès rapide aux commerces et services les plus courants comme la boulangerie, le médecin généraliste.

juin 2011 - N° 166 avec le SGAR

Nouveaux arrivants dans la Nièvre : des actifs et des retraités

Entre 2002 et 2007, près de 22 700 nouveaux habitants se sont installés dans la Nièvre, un département qui compte de moins en moins d'habitants.

février 2011 - N° 165 avec la DDT58

10) Regards sur les quartiers du Grand Dijon

Les vingt-deux communes du Grand Dijon forment un ensemble diversifié. Les communes du nord-ouest de l'agglomération bénéficient de revenus élevés, celles situées à l'est de Dijon présentent davantage...

mai 2011 - N° 56 avec la DREAL

11) En Bourgogne, un bilan de l'année 2010 contrasté, et une reprise hésitante

Dans un contexte de reprise nationale et internationale modérée, en 2010, la Bourgogne montre des signes hésitants de reprise. L'emploi salarié (hors secteur agricole et non marchand) progresse faible...

Les notes trimestrielles de conjoncture sont parues, des notes de conjoncture sur la fréquentation hôtelière et les créations d'entreprises ainsi qu'un bilan économique de l'année 2010 en Bourgogne.

Par ailleurs la Direction régionale a apporté un soutien au projet Sirius du Conseil général de Saône-et-Loire ; le directeur régional est membre du comité d'éthique pour la libération des données du Conseil général de la Saône-et-Loire et membre de la section « Prospective » du Ceser.

C) LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

1) Présentations réalisées

Au total, plus de 20 présentations ont été réalisées dans la région. Les thèmes abordés couvrent une démonstration d'Insee.fr, les méthodes de projection avec Omphale, la diffusion du RP sur des zonages infra-communaux à façon (DIAF-RP), l'outil d'aide d'implantation pour la création d'entreprises, des présentations d'études.

Ces présentations se font à l'invitation de partenaires, (chambres consulaires, préfectures et sous-préfectures, mairies) dans les quatre départements de la région.

Des communiqués de presse sont systématiquement envoyés lors de la sortie de publications, leur nombre s'élevant à 30 en 2011. Des conférences de presse ont également eu lieu, en général avec les partenaires, pour présenter les études réalisées : Bilan économique, Quartiers du Grand Dijon, résultats du recensement de la population.

2) Le traitement des demandes

L'Insee a traité, conseillé et orienté, tout public confondu, plus de 350 demandes pour 260 clients différents.

a) Principaux thèmes abordés

- Recensement de la population;
- Emploi;
- Indices.

b) Offres payantes

15 produits normalisés facturés dont :

- 7 factures correspondant à une commande totale de 13 portraits de territoire.
- 6 factures pour une commande de projections démographiques (OMPHALE) dont l'une regroupant plusieurs demandeurs.

- Une commande d'un extrait du RIL.
- Une commande d'un CD pour des données RP99.

5 Produits sur mesure (3 sources RP, 1 source CLAP et 1 source RFL) dont 4 facturés et un sans suite.

III- PERSPECTIVES 2012

A) LE MOYEN TERME DE L'INSEE

L'Insee est lancé dans un projet de moyen terme appelé " Insee - Ambitions 2015 " qui se résume dans l'engagement suivant : " L'Insee au rendez-vous pour répondre aux problématiques de demain ".

Cet engagement se décline en 4 ambitions :

- - accroître notre impact dans le débat public,
- - mettre l'excellence et l'innovation au cœur de nos pratiques,
- - anticiper et nous organiser pour être plus réactifs,
- - dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir nos missions et répondre à de nouvelles demandes.

B) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

Pour chacun des six grands domaines de production statistique présents en Bourgogne, l'année 2012 sera marquée par quelques évènements majeurs.

1) Recensement de la population

2012 est l'année du test de collecte par internet ; trois communes ont été concernées en Bourgogne : Aizery, Auxonne et Mâcon. Ce test sera étendu en 2013 puis en 2014 avant un déploiement en 2015.

2) Enquêtes auprès des ménages

En plus des enquêtes récurrentes, trois enquêtes nouvelles et complexes marqueront l'année 2012 : l'une a été réalisée en janvier - février auprès de personnes sans domicile. Une seconde enquête lancée par l'OCDE pour mesurer les compétences des adultes en particulier par rapport à l'outil informatique, sera réalisée en septembre (27 pays participent). En fin d'année sera lancée une enquête sur les conditions de travail.

Par ailleurs, les enquêteurs pigistes vont se voir proposer pour ceux qui remplissent les conditions, un contrat à durée indéterminée (application de la loi « Sauvadet ») et de nouvelles conditions d'emploi à partir du 1er janvier 2013. Ce dossier est actuellement instruit par la direction générale de l'Insee avec le secrétariat général de Bercy.

3) Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral

La révision électorale du début d'année a fortement mobilisé les équipes. 2012 verra aussi la poursuite de la dématérialisation des échanges entre les mairies et l'Insee.

4) Gestion du répertoire des entreprises (des associations) SIRENE

L'objectif majeur pour 2012 est d'améliorer le service rendu aux entreprises et par là-même d'améliorer la qualité du répertoire. Des journées de travail avec les centres de formalités des entreprises vont être organisées.

5) Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings

Dans le cadre du regroupement d'activités, la direction régionale de l'Insee de Franche-Comté transférera ses enquêtes hôtellerie dans un 1er temps puis campings dans un 2nd temps, à la direction régionale de Bourgogne. Une opération similaire aura lieu avec la direction régionale du Centre en 2013. L'Insee Bourgogne sera ainsi l'un de huit sites de traitement des enquêtes sur le tourisme.

6) Améliorations, corrections et expertise des sources sur l'emploi et sur les salariés

Toujours dans un contexte de regroupement d'activités, tous les travaux de la Direction régionale de Bourgogne liés à l'amélioration des sources administratives sur l'emploi vont être transférés en fin d'année 2012 au centre statistique de Metz.

En revanche, le pôle national sur les déclarations annuelles de données sociales reste encore au moins 4 ans à Dijon. En collaboration avec Paris et Reims, les agents réalisent sur le 1er semestre 2012, une importante opération qualité sur la codification des professions et catégories sociales.

C) LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE

1) Nos axes de travail

a) Orienter les travaux de 2012

- sur des thèmes économiques, notamment sur l'emploi. Utiliser les fichiers rénovés de données sur les entreprises;
- sur le thème du « développement durable ».

b) Utiliser et promouvoir les publications nationales (Insee première)

Ayant une déclinaison régionale sous forme de « e-publications ».

c) Renaissance du Réseau de l'Information économique et sociale

En partenariat avec le Ceser, avec l'organisation d'une réunion publique, une fois par an, sur un sujet d'actualité donné : à l'automne 2012 sur le thème de l'Industrie.

d) Stratégie de visibilité de l'Insee

Au travers de la mise en place de 2 pages par thème sur des tableaux régionaux et départementaux ;

e) Développer la qualité et le potentiel d'études

Pour améliorer le service rendu aux décisions publiques par les analyses.

f) Poursuivre les présentations à l'extérieur

Aux acteurs publics en région et en proposer aux rédactions des média.

2) Prévisions d'études à ce jour

- émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail avec la Dreal;
- les nouveaux arrivants dans les pays de Bourgogne avec la Région;
- emploi-formation avec « Pôle-emploi » ;
- logement avec l'OPAC71 ;
- Les ScoTs de l'Yonne avec DDT89 ;

- services à la personne avec la Maison de l'emploi ;
- portrait social de la Nièvre avec le CG71 ;
- les « petites villes » avec le SGAR ;
- l'emploi des « seniors » (50-64 ans) avec la DIRECCTE et « Pôle-emploi » ;
- l'économie sociale et solidaire en Saône et Loire avec la DDT71 ;
- attractivité du Grand Dijon avec le Grand Dijon (CA)
- emplois métropolitains supérieurs avec le Sgar.

PÔLE ÉDUCATION FORMATION

Recteur : M. Cyril NOURISSAT

Adresse : 51, rue Monge

BP 1516

21033 DIJON Cedex

tél. : 03 80 44 84 00

fax : 03 80 44 84 28

mail : recteur@ac-dijon.fr

site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs :

151 265 élèves (1er degré) et 124 283 (2nd degré), 34 527 étudiants, 29 175 personnels,

1983 écoles, 188 collèges, 94 lycées,

3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université présente sur

6 sites géographiques

Budget 2011 (en €) :

BOP	Masse salariale	Fonctionnement	Total
140 : 1 ^{er} degré	462 895 224 €	886 803 €	463 782 027 €
141 : 2 nd degré	721 477 862 €	3 448 446 €	724 926 308 €
214 : soutien	31 546 241 €	7 302 763 €	38 849 004 €
230 : vie de l'élève	39 645 079 €	47 713 596 €	87 358 675 €
Total	1 255 564 406 €	59 351 608 €	1 314 916 014 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Le rectorat de l'académie de Dijon met en œuvre la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, l'académie exerce la mission de formation initiale à destination des élèves. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes.

Le rectorat assure, par ailleurs, l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves et la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions : la formation et la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2011

Le bilan de la rentrée 2011 montre la poursuite de la baisse de la démographie dans le premier degré, avec 1 393 élèves de moins, soit une diminution de 1 % environ. La répartition de la baisse des effectifs est assez homogène sur les différents niveaux d'enseignement et elle est observée dans les quatre départements de l'académie, avec toutefois une diminution plus marquée (1,6 %) dans le département de

la Nièvre.

Pour le second degré, la démographie se stabilise avec toutefois une forte baisse des effectifs de la voie professionnelle (900 élèves de moins).

Les résultats aux examens des élèves bourguignons sont satisfaisants pour les baccalauréats général (89,4 %), technologique (85,1 %) et professionnel (83,6 %) avec des taux de réussite supérieurs au national. S'agissant du diplôme national du brevet (DNB), on note un tassement des résultats (80,9 %), plus marqué pour les élèves du département de la Nièvre (77 %). Il faut noter que la session 2011 du DNB était la première qui associait une évaluation par des épreuves ponctuelles, en contrôle continu et par la validation des piliers du socle commun de connaissances et de compétences.

L'offre de formation initiale de l'académie a légèrement évolué à la rentrée 2011 avec le gel ou la fermeture de formations professionnelles qui a été opéré en tenant compte de la réalité des affectations des élèves. La réforme du lycée a été appliquée en classe de première à la rentrée 2011, avec pour la filière générale la définition d'une carte académique des enseignements spécifiques. Les chefs d'établissement choisissent, en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, les enseignements spécifiques et facultatifs qu'ils souhaitent proposer aux élèves de leur lycée. Le second volet de la réforme du lycée concernait, à la rentrée 2011, la rénovation de la filière technologique qui est désormais concentrée sur quatre grands domaines pour la filière sciences et technologies industrielles et du développement durable (STI2D) et sur deux domaines pour la filière sciences et techniques de laboratoire (STL). Un tronc commun d'enseignement généraux et des enseignements technologiques pour partie transversaux et pour partie spécifiques sont proposés aux élèves. Avec l'apport d'un enseignement plus conceptuel, il s'agit également de mieux préparer les bacheliers technologiques à une poursuite d'études vers l'enseignement supérieur. Là encore, l'académie de Dijon a proposé une carte des enseignements technologiques qui soit complète, proposant une offre variée sur l'ensemble du territoire, tout en respectant la spécificité des lycées et évitant leur mise en concurrence.

Du point de vue des moyens, à la rentrée 2011 la dotation de l'académie de Dijon a évolué ainsi :

- Programme 1er degré public : retrait de 125 emplois (dont 20 au titre de la baisse démographique),
- Programme 2nd degré public : retrait de 186 emplois (dont 60 au titre de la baisse démographique),
- Programme soutien à la politique de l'éducation : retrait de 24 emplois (15 sur le programme second degré, dans les établissements et les CIO et 9 au sein des services déconcentrés).

Conformément aux orientations de la politique académique, les moyens délégués par le ministère sont répartis entre les quatre départements. Ensuite, les inspecteurs d'académie sont chargés, chacun en fonction des particularités territoriales et des spécificités des établissements, d'allouer les moyens aux écoles, aux collèges et aux lycées.

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, l'académie de Dijon poursuit le développement des dispositifs en faveur des élèves relevant de l'éducation prioritaire avec la généralisation de l'accompagnement éducatif, la mise en place de stages d'anglais pendant les congés et la labellisation, en 2011, de plus de 50 places supplémentaires « internat d'excellence ». L'internat d'excellence du lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines, fruit d'une collaboration étroite entre les services de l'État, les collectivités territoriales et la communauté urbaine Le Creusot-Montceau, ouvrira ses portes à la rentrée 2012. Pour autant, un internat d'excellence existe d'ores et déjà, lié à la création d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) unique en France, accueillant des bacheliers professionnels. L'internat d'excellence accueille 54 élèves à la rentrée 2011.

Deux collèges de l'académie ont rejoint le réseau des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR) bénéficiant ainsi de différents dispositifs ayant pour objectif d'accompagner et de faciliter la réussite des élèves.

Six établissements supplémentaires, portant à huit le nombre total de collèges concernés dans l'académie, ont rejoint l'expérimentation « cours le matin, sport et culture l'après midi », qui propose une organisation originale du temps scolaire.

L'académie de Dijon s'est inscrite dans le dispositif interministériel de lutte contre le décrochage scolaire. Les outils permettant, à partir des bases de données des différents acteurs de la formation et de l'insertion des jeunes, le repérage des décrocheurs sont désormais opérationnels. Des entretiens sont conduits avec ces jeunes afin de leur proposer une solution personnalisée et adaptée au parcours et aux

projets de chacun.

III- PERSPECTIVES 2012

Au cours de l'année 2012 l'académie de Dijon aura à mettre en œuvre des évolutions nationales majeures qui concernent la gouvernance académique, la transformation des GRETA, chargés de la formation continue des adultes, en GIP et la labellisation des CIO.

La nouvelle gouvernance issue du décret du 5 janvier 2012 relatif à la nouvelle organisation académique, doit être mise en place en février 2012. Les objectifs sont, d'une part l'affirmation d'une chaîne hiérarchique claire, concentrant désormais toutes les compétences auprès du recteur qui détermine son organisation académique et délègue, en conséquence, sa signature aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), et, d'autre part, la responsabilisation des acteurs au plus près du terrain. L'organisation académique ne sera pas bouleversée, avec, au niveau central, la gestion des grandes masses et l'expertise, et au niveau départemental, la conduite d'un dialogue de proximité avec les établissements, la carte scolaire, l'attribution des moyens des 1er et 2nd degrés et l'affectation des élèves. L'existence des services inter-départementaux de gestion (des examens professionnels, des bourses d'enseignement et des personnels du 1er degré) se trouve confortée par cette nouvelle organisation. L'originalité de l'académie de Dijon réside dans le choix de confier aux DASEN des missions de politique académique. Ils seront ainsi chargés de l'impulsion, de la coordination et du pilotage pédagogique de la politique pour la maîtrise du socle pour le DASEN de la Nièvre, de la politique de contractualisation des EPLE pour le DASEN de Saône et Loire, de la politique de l'innovation et de l'expérimentation pédagogique pour la DASEN de l'Yonne et de la politique pédagogique des TICE pour la DASEN de Côte d'Or.

S'agissant de l'organisation des services, l'académie fait le choix de créer une fonction « modernisation » sous la forme d'un chargé de mission placé auprès du secrétaire général. La mission dévolue à ce chargé de mission est fortement colorée par une dimension « ressources humaines », intégrant les conditions de travail (CHSCT, aménagement des postes, horaires, restauration...), la communication interne et la formation des personnels des services déconcentrés. Enfin, une direction des systèmes d'information et des infrastructures (DS2I) est créée dans l'académie de Dijon avec pour objectifs l'approche décloisonnée des thématiques concernant les systèmes d'information et les infrastructures (immobilier / locaux), et la conduite d'études prospectives relatives aux organisations.

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a notamment pour objectif l'harmonisation du statut des GIP et prévoit que les GRETA existants à la date de promulgation de la loi disposeront de deux ans afin de se constituer sous forme de GIP. Les recteurs sont chargés de mettre en œuvre et d'adapter les orientations nationales au contexte régional, en assurant la cohérence et la coordination de l'activité du réseau académique de la formation continue. L'académie de Dijon dispose actuellement de huit GRETA, représentant un budget annuel d'environ 14 M€. Afin de conduire cette réforme, un groupe de pilotage est constitué, représentatif de la diversité des métiers exercés au sein des GRETA de l'académie. En parallèle, et conformément aux dispositions nationales un audit externe de l'académie sera réalisé par le délégué académique à la formation continue de l'académie de Strasbourg. Différentes rencontres et groupes de travail thématiques auront vocation à se réunir afin d'identifier les enjeux et les points sensibles de ce dossier complexe. Des assises de la formation continue seront organisées à la fin du premier semestre 2012. Elles réuniront tous les partenaires de l'éducation nationale, institutionnels et collectivités territoriales. A l'issue de ces travaux, le contour de la future organisation du réseau de la formation continue dans l'académie de Dijon sera dessiné. Le second semestre 2012 sera consacré à la mise en œuvre opérationnelle.

L'application des dispositions du décret n° 2011-487 du 4 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie et à la création du label national « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers » a engagé l'académie dans un processus de labellisation des centres d'information et d'orientation (CIO). Répondant naturellement aux exigences du cahier des charges de la labellisation, les CIO de l'académie de Dijon, qui ont par ailleurs noué des partenariats avec les autres acteurs institutionnels que sont Pôle Emploi, les Missions locales ou encore les Maisons de l'emploi, ont tous engagé le processus de labellisation qui s'achèvera en 2012.

L'académie de Dijon fait partie des sept académies choisies au niveau national afin d'expérimenter la

contractualisation avec le ministère. Ce contrat conclu pour une période de quatre ans engagera l'académie et l'administration centrale. A partir d'un constat partagé des caractéristiques de l'académie, quatre objectifs de performance seront définis conjointement, en cohérence avec les orientations retenues dans le projet académique :

- 1er objectif : assurer un service public d'éducation performant et d'égale qualité sur l'ensemble du territoire académique, au moyen de politiques adaptées, tout particulièrement dans le domaine des TICE.
- 2ème objectif : améliorer et homogénéiser les performances des élèves et la fluidité dans le 1er degré.
- 3ème objectif : mieux personnaliser les parcours.
- 4ème objectif : rééquilibrer l'offre de formation et promouvoir les voies générale et technologique pour favoriser les poursuites dans l'enseignement supérieur.

Le contrat prévoira également des modalités d'accompagnement de l'administration centrale en matière pédagogique, d'utilisation des moyens (emplois et crédits) et des ressources humaines.

En 2012, l'académie de Dijon poursuivra la démarche engagée avec les présidents des collectivités territoriales, conseils généraux et conseil régional. Partant du constat que les questions relatives au réseau des EPLE et à l'offre de formation professionnelle ont trop longtemps été abordées de manière conjoncturelle, manquant de vision stratégique à long terme, l'académie a pris l'initiative d'engager un travail conjoint avec les collectivités. A partir d'un constat objectif et partagé, résultant d'une analyse très fine de la situation de l'académie, il s'agira de mener les réflexions nécessaires avec la région Bourgogne afin de préfigurer la carte des formations à l'horizon de cinq ans. Ce travail aboutira en 2012 à la signature d'un document commun, pour la préparation de rentrée 2013, document qui tracera les orientations conjointes État - Région en terme d'offre de formation. Une action de même nature sera engagée pour l'évolution du réseau des EPLE.

Enfin, l'année 2012 sera particulièrement marquée pour les services académiques par le regroupement sur un même site, dans un bâtiment neuf, du rectorat et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Côte d'Or. La construction de ce bâtiment neuf, en centre ville, aménagé avec du mobilier neuf constitue une opération d'envergure pour le ministère de l'éducation nationale. La DASEN de Côte d'Or gardera sa compétence sur le territoire départemental et sur les services de la DSDEN associés. En revanche, les fonctions support (accueil, reprographie, courrier, entretien...) seront mutualisées.